



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.


For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





2375

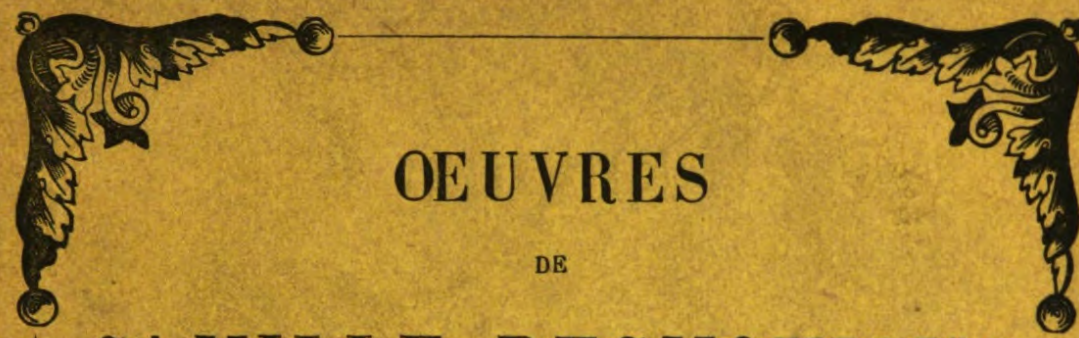
e.

152





12



OEUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AUGMENTÉES

DE FRAGMENTS INÉDITS, DE NOTES ET D'UN INDEX

ET PRÉCÉDÉES

D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

M. JULES CLARETIE

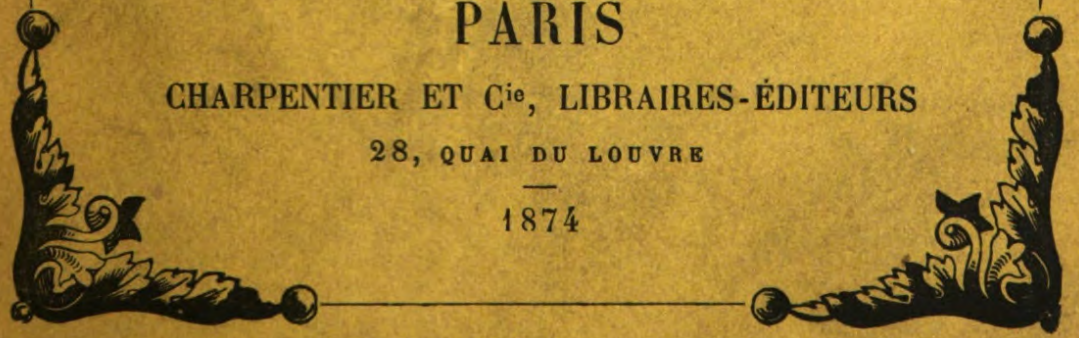
TOME PREMIER

PARIS

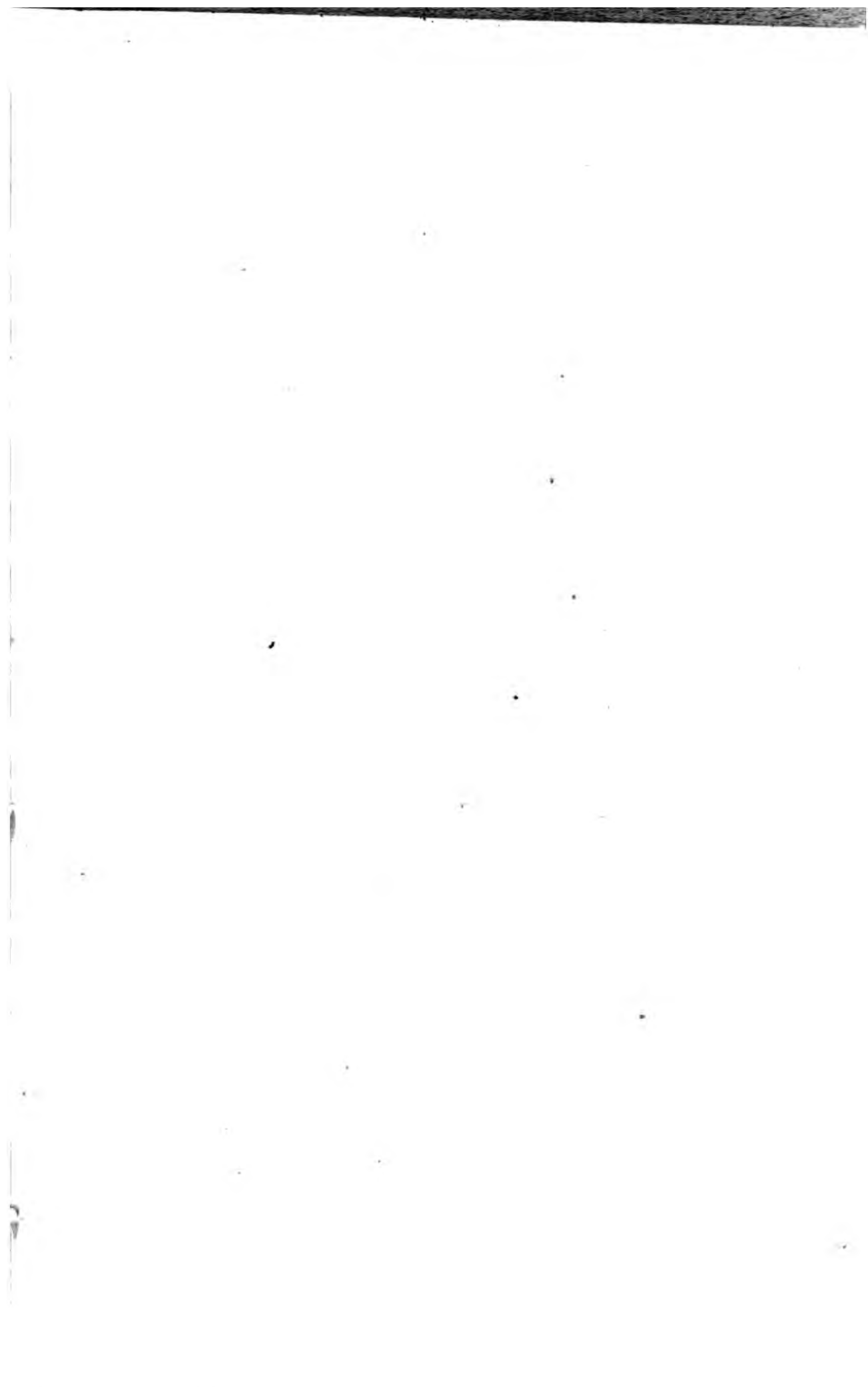
CHARPENTIER ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

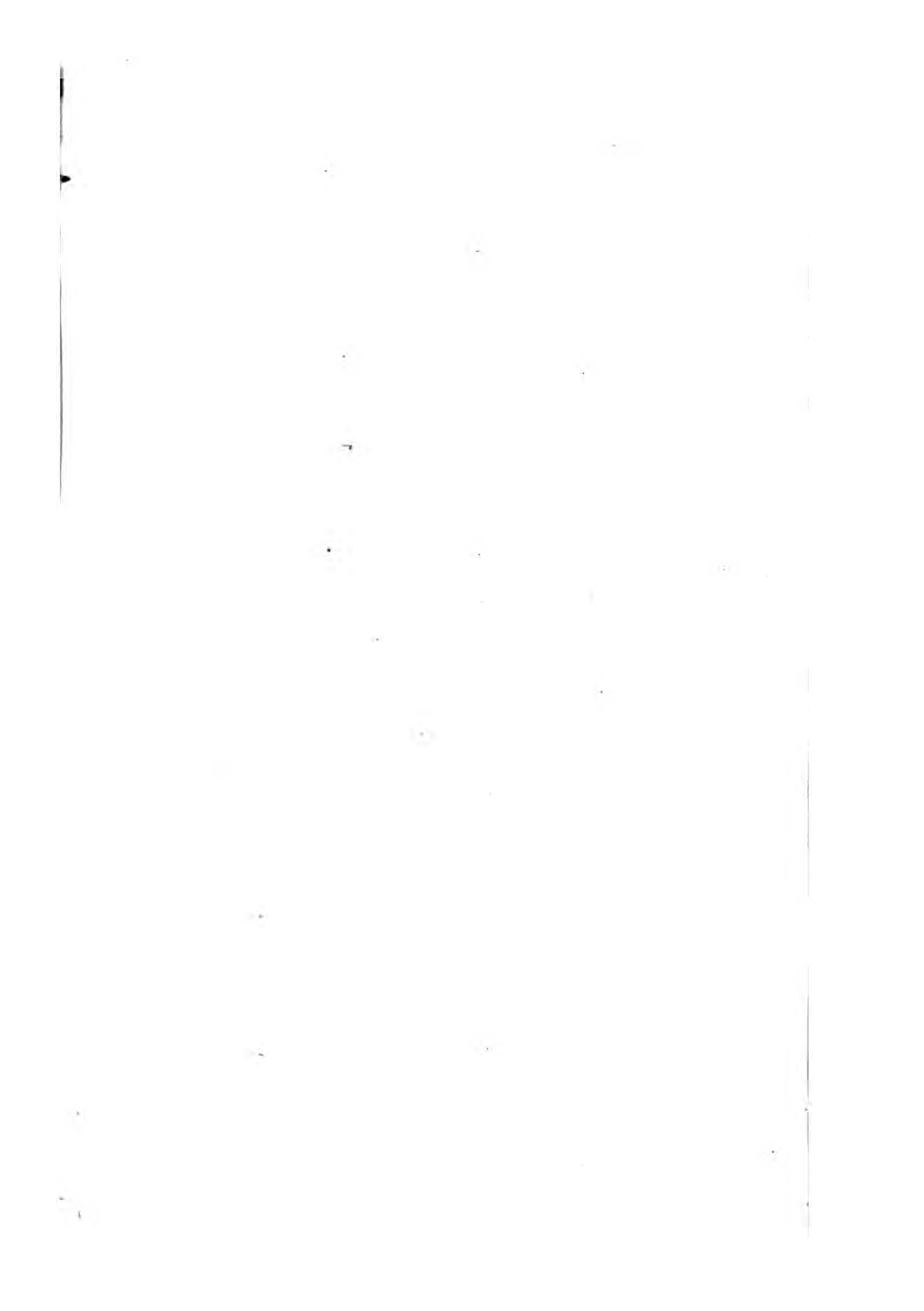
28, QUAI DU LOUVRE

1874



2375 e 152





OEUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

I

Paris. — Impr. VIÉVILLE et CAPIOMONT, rue des Poitevins, 6.

OEUVRES
DE
CAMILLE DESMOULINS

RECUEILLIES ET PUBLIÉES
D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX
AUGMENTÉES
DE FRAGMENTS INÉDITS, DE NOTES ET D'UN INDEX
ET PRÉCÉDÉES
D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR
M. JULES CLARETIE

TOME PREMIER

PARIS
CHARPENTIER ET C^{IE}, LIBRAIRES-ÉDITEURS
28, QUAI DU LOUVRE, 28

—
1874

Tous droits réservés.



AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS

Le lecteur trouvera, pour la première fois, réunis dans la présente édition des *OEuvres de Camille Desmoulins*, des travaux qui n'ont pas été réimprimés depuis le temps où leur auteur les publia. Les divers éditeurs de Desmoulins se sont bornés jusqu'ici à donner la *France libre*, le *Discours de la Lanterne*, le *Vieux Cordelier* et des morceaux choisis de la *Correspondance* de Camille. Nous avons voulu faire mieux, et l'édition que nous présentons au public contient, outre des documents nouveaux, des brochures et des écrits qui n'ont jamais été réunis.

C'est ainsi qu'on rencontrera, dans les deux volumes que voici, la fameuse *Ode aux États Généraux* qui était déclarée *rarissime* par les chercheurs les plus habiles; des *brochures* de Camille demeurées quasi inédites, entre autres la curieuse *Réclamation* en faveur du marquis de Saint-Huruge; le prospectus de la *Tribune des Patriotes* que Desmoulins rédigea avec Fréron; des fragments de ces *Révolutions de France et de Brabant*, qui sont peut-être l'œuvre la plus étincelante de cet auteur,

mais qui, trop volumineuses, n'ont pu être qu'analysées ici; un fragment *inédit* du *Vieux Cordelier* sur les *ultrà et les citrà*, et bien d'autres morceaux dont le metteur en œuvre fait connaître l'importance à mesure qu'il les présente au public.


Pour publier cette édition, nous nous sommes adressés à M. Jules Claretie, qui, depuis fort longtemps, s'occupait spécialement de la vie et des écrits de Camille Desmoulins, qu'il doit étudier dans une histoire particulière. M. Claretie a, pour notre édition, classé les morceaux, collationné les textes des ouvrages et des lettres de Camille soit sur les éditions premières, soit sur les copies faites sur les originaux, soit sur les manuscrits eux-mêmes.

Cette édition toute nouvelle des œuvres d'un littérateur révolutionnaire qui fut surtout, comme il le dit lui-même, un *artiste*, a donc un double intérêt, au point de vue de l'histoire et des lettres. Camille Desmoulins est un écrivain véritable et rare et, à ce titre, il méritait de figurer entre André Chénier et de Pange, parmi les auteurs du dix-huitième siècle dont nous voulons faire revivre les travaux.

LES ÉDITEURS.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

GOUVERNEUR :

M. LABEYRIE (C. *,  I.), ancien Trésorier-Payeur général de la Gironde, ancien Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.

SOUS-GOUVERNEURS :

M. GAUWAIN (*), Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État.
M. MARQUÈS DI BRAGA (C. *), Conseiller d'État honoraire.

Obligations Foncières et Communales

Le CRÉDIT FONCIER est une Société par actions, sous la surveillance de l'État, qui fait des prêts hypothécaires et des prêts communaux au moyen des fonds provenant d'émissions d'obligations foncières et d'obligations communales. Il prête d'une main ce qu'il emprunte de l'autre. Ses obligations étant l'exacte représentation des prêts réalisés, se trouvent par conséquent toujours garanties par des créances hypothécaires ou par des engagements communaux. C'est ce qui explique leur solidité et la faveur dont elles jouissent devant le public. Elles sont insaisissables comme la rente et peuvent servir d'emploi aux fonds des mineurs.

Le CRÉDIT FONCIER tient d'une loi spéciale le privilège d'émettre des obligations à lots. Sur plus de 3 milliards d'obligations foncières et communales, actuellement en circulation, les deux tiers consistent en obligations à lots.

Voici le tableau de toutes les catégories d'obligations :

	INTÉRÊT annuel	NOMBRE		TOTAL des lots par an	
		de tirages par an	de lots par an		
OBLIGATIONS FONCIÈRES	fr.			fr.	
400 fr. 3 % de 1877.	12	4	136	800.000	dont 1 lot de 100.000 fr. à chaque tirage.
500 fr. 3 % de 1879.	15	6	600	2.160.000	dont 2 lots de 100.000 fr. à chaque tirage.
500 fr. 3 % de 1883.	15	1	»	»	sans lots.
500 fr. } 100 fr. } 3 % de 1885.	15	6	318	1.200.000	dont 1 lot de 100.000 fr. à chaque tirage. <i>Les titres de 100 fr. ont droit au 5^e du lot.</i>
500 fr. 2,80 % de 1895.	14	4	224	800.000	dont 1 lot de 100.000 fr. à chaque tirage.

OBLIGATIONS COMMUNALES	INTÉRÊT annuel	NOMBRE		TOTAL des lots par an	
		de tirages par an	de lots par an		
500 fr. 2,60 % de 1879.	13	6	318	1.200.000	} dont 1 lot de 100.000 fr. à chaque tirage.
500 fr. 3 % de 1879.	15				
500 fr. 3 % de 1880.	15	6	318	1.200.000	
400 fr. 3 % de 1891.	12	6	138	810.000	
500 fr. 3,20 % de 1892.	16	4	152	800.000	

Le paiement des intérêts et des lots a lieu, à Paris, au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**; dans les départements, aux Trésoreries générales et aux Recettes particulières des finances. Les Percepteurs peuvent être également autorisés à payer les intérêts.

~~~~~

**Prêts à long terme  
avec amortissement à l'intérêt de 4 0/0**

**PRÊTS HYPOTHÉCAIRES**

Le **CRÉDIT FONCIER** fait, en numéraire, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, des prêts hypothécaires amortissables dans un délai de 10 à 75 ans.

L'intérêt est de 4 0/0 par an sans commission.

Pour un prêt de 75 ans, l'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement est de 4,21 0/0.

L'emprunteur a toujours le droit de se libérer par anticipation, en profitant de l'amortissement déjà opéré. Il peut faire des remboursements anticipés partiels. Le prêt n'a en réalité que la durée qu'il convient à l'emprunteur de lui donner.

Le **CRÉDIT FONCIER** consent également des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement pour une durée de 1 à 5 ans, au taux de 4 0/0 d'intérêt, mais ces prêts ne peuvent être remboursés par anticipation.

Au 31 décembre 1895, le montant des prêts fonciers s'élevait à 1,822,969,282 francs.

**PRÊTS COMMUNAUX**

Le **CRÉDIT FONCIER** prête aux communes, aux départements et aux établissements publics, avec ou sans amortissement.

L'intérêt maximum de ces prêts est de 4 0/0. Il peut être abaissé suivant l'importance des prêts.

Des prêts sans amortissement sont consentis pour une durée de 1 à 5 ans.

Au 31 décembre 1895, le montant des prêts communaux du CRÉDIT FONCIER était de 1,297,262,867 francs.

---

### Comptes de Dépôts

Le CRÉDIT FONCIER reçoit des dépôts de fonds en compte courant, pour lesquels il paye un intérêt de 1/2 0/0. Il remet à chaque déposant un carnet pour l'inscription des versements et des retraits de fonds, et un cahier de chèques pour les retraits. Les chèques sont payables à vue. Toutefois un avis préalable de deux jours peut être exigé pour un retrait dépassant 20,000 francs.

---

### Garde de Titres Encaissement de Coupons et d'Intérêts Ordres de Bourse

Les titulaires de comptes courants peuvent déposer en garde, dans la caisse du CRÉDIT FONCIER, des titres de toute nature, au porteur ou nominatifs. Ils n'ont à payer pour les titres du CRÉDIT FONCIER aucun droit de garde; ils ne supportent que les frais de timbre de 0 fr. 60 par récépissé. Pour les autres titres, ils ont à payer, en sus de ce droit de timbre, un droit de garde calculé sur le revenu du titre : 0,25 0/0 pour les titres nominatifs, 0,50 0/0 pour les titres au porteur.

Les intérêts et coupons sont portés d'office au crédit du compte du déposant.

Le CRÉDIT FONCIER fait, en outre, pour ses titulaires de comptes courants, les encaissements de coupons et arrérages de titres non déposés dans ses caisses, moyennant une commission de 0,25 0/0 du montant de ces coupons et arrérages.

Il se charge également, pour le compte des mêmes déposants, de faire gratuitement à Paris les souscriptions aux émissions, et de transmettre aux agents de change les ordres de Bourse relatifs à l'achat ou à la vente des principales valeurs.

Un titulaire de compte courant, qui serait en même temps emprunteur du CRÉDIT FONCIER, peut faire prélever ses annuités sur les fonds disponibles de son compte et recevoir ses quittances *franco* à domicile.

## Prêts sur Titres

Le CRÉDIT FONCIER prête sur dépôt :

D'obligations foncières et communales, même non libérées; de rentes, bons ou obligations du Trésor, des obligations de la Ville de Paris; d'actions et obligations des six grandes Compagnies de chemins de fer français et de tous autres titres admis par la Banque de France comme garantie d'avance. Ces prêts sont consentis au taux des avances de la Banque de France, et pour 90 jours.

Le CRÉDIT FONCIER consent aussi des avances en compte courant sur dépôt d'obligations foncières ou communales. Le taux d'intérêt est celui des avances de la Banque de France.

---

## Succursales du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

*pour les prêts hypothécaires et pour les prêts communaux.*

---

|                   |                   |                |
|-------------------|-------------------|----------------|
| AGEN.             | DIJON.            | NÎMES.         |
| ALBI.             | ÉPINAL.           | NIORT.         |
| ALENÇON.          | FOIX.             | ORLÉANS.       |
| AMIENS.           | GRAY.             | PAU.           |
| ANGERS.           | GRENOBLE.         | PÉRIGUEUX.     |
| ANNECY.           | GUÉRET.           | PERPIGNAN.     |
| ANNONAY.          | LAON.             | POITIERS.      |
| ARRAS.            | LA ROCHELLE.      | REIMS.         |
| AVIGNON.          | LA ROCHE-SUR-YON. | RENNES.        |
| BEAUVAIS.         | LAVAL.            | RODEZ.         |
| BESANÇON.         | LE MANS.          | ROUEN.         |
| BLOIS.            | LE PUY.           | SAINT-BRIEUC.  |
| BORDEAUX.         | LILLE.            | SAINT-ÉTIENNE. |
| BOURG.            | LIMOGES.          | SENS.          |
| BOURGES.          | LONS-LE-SAUNIER.  | TARBES.        |
| BREST.            | LYON.             | TOULON.        |
| CAEN.             | MARSEILLE.        | TOULOUSE.      |
| CAHORS.           | MONTAUBAN.        | TOURS.         |
| CARCASSONNE.      | MONT-DE-MARSAN.   | TULLE.         |
| CHALON-SUR-SAÔNE. | MONTPELLIER.      | VALENCE.       |
| CHARTRES.         | MOULINS.          | VANNES.        |
| CHATEAUXROUX.     | NANCY.            | VERSAILLES.    |
| CHERBOURG.        | NANTES.           |                |
| CLERMONT-FERRAND. | NEVERS.           |                |

---

# CAMILLE DESMOULINS

## SA VIE LITTÉRAIRE

1760-1794

---

Depuis longtemps nous préparons une histoire complète de Camille Desmoulins et du groupe politique auquel il appartient. La physionomie particulière de l'écrivain et aussi les divers caractères de cette réunion d'hommes connus dans l'histoire sous le nom de *dantonistes* nous ont toujours vivement sollicité. Je dirai volontiers que c'est surtout pour les époques troublées comme celle que nous traversons qu'il est bon de refaire, sur les documents authentiques, en dehors des séductions ou des accusations de la légende, l'histoire des révolutions précédentes. On y apprend à se mieux défier de tous les crimes de la force et de toutes les furies de la réaction, et à n'estimer décidément que la liberté et la justice.

Camille Desmoulins fut tour à tour un des précurseurs et une des victimes de la Révolution. Après avoir raillé ceux qui tombaient, il gémit et tomba à son heure. Nous ne nous étendrons pas longtemps ici sur son rôle et sa destinée politique. Nous garderons les discussions de ce genre pour le livre auquel nous tra-

vaillons depuis dix ans, *Camille Desmoulins et les Dantonistes*, livre que nous achèverons bientôt, et nous nous en tiendrons, pour cette édition des *Œuvres* de Camille, au seul rôle littéraire de cet écrivain d'un talent si rare, d'un esprit si éclatant et si fin, digne fils, en ligne directe, des grands rieurs gaulois, ceux qui inventaient *Gargantua* ou la *Satire Ménippée*. Ce côté littéraire d'ailleurs nous suffit, et il n'est pas mauvais de prouver qu'un écrivain républicain sait aussi avoir le goût, la finesse et cette aristocratie d'esprit que ne possèdent pas seuls les Aristophanes de la monarchie.

Il y a aussi une autre raison pour laquelle nous sommes heureux de rééditer les œuvres de ce polémiste. C'est que Camille Desmoulins est de ceux qui font aimer les idées qu'ils défendent. On peut lui reprocher bien des fautes : il est homme et partant il a pu faiblir ; on peut l'accuser de légèreté et d'imprudence ; on peut, en étudiant sa vie, y compter plus d'une heure défaillante, des emportements irréfléchis, d'impardonnables cruautés de style, des intempérances de plume qui sont, hélas ! aussi terribles que des coups de poignard. Mais on n'y trouvera du moins ni une malhonnêteté, ni une infamie préméditée : il est de ceux dont on subit le charme. Il est de ces fantômes dont on se dit, quand on les rencontre dans l'histoire : « Celui-là, je l'eusse aimé ! » Depuis longtemps, tandis que nous plaidons encore pour la mémoire de plus d'un homme de la Révolution mal jugé, calomnié, Camille Desmoulins a gagné sa cause devant le public. Il apparaît, souriant, au bras de sa Lucile,

et l'ombre légère de sa femme s'étend protectrice sur sa mémoire. Sa vie tient, dirait-on, déjà de la légende, et ses ennemis mêmes ne peuvent s'empêcher de respecter et de plaindre cet enthousiaste au talent exquis, dont les lèvres semblent parfumées, comme celles de Platon, du miel de l'Hymette, et dont les veines battaient gaiement, pleines du sang généreux de la Gaule.

## I

Camille Desmoulins, on le sait, était Picard <sup>1</sup>. C'est en province que sont nés la plupart de ces hommes dont Paris devait faire ses représentants; c'est la province qui envoie ainsi à la Ville ses fils les plus résolus et les plus courageux.

Nous sommes tous de notre province; nous avons tous, dans cette France, un coin où nos premiers pas sont marqués, et, dans ce tourbillon parisien, plus d'une fois nous songeons à la maison natale, à la rue de la ville ou à la ferme des champs d'où nous sommes partis pour nous fondre dans le grand creuset. De vieilles gens de Guise (Aisne), qui vivaient encore il y a peu d'années, se souvenaient des premières années de Desmoulins enfant. Ils avaient joué avec lui, les soirs d'été, devant la maison de M. Desmoulins, le père.

1. Année 1760, 2 mars. Naissance à Guise de *Lucie-Camille-Simplice Desmoulins*, fils de Jean-Benoist-Nicolas, lieutenant-général au bailliage de Guise et de Madeleine Godard, sa femme (*Notes de l'Etat civil de la ville de Guise*). — Vervins (Aisne). *Curiosités historiques de la Picardie*.

Tout petit, Camille avait déjà ce tempérament vivace et emporté de ses compatriotes, de ceux que M. Michelet a si bien appelés les fils de la *colérique Picardie*. Son père, lieutenant général au bailliage de Guise, jurisconsulte distingué qui travailla pendant trente ans à un dictionnaire de jurisprudence, l'avait mis au collège à Paris. Cette famille de bourgeois honnêtes, cultivant au fond du Vermandois les solides vertus qui font les hommes, plaçait sur Camille son espérance entière. Les frères et les sœurs de l'enfant se sacrifiaient volontiers à celui dont les facultés brillantes promettaient de la gloire pour tous. Les uns seraient soldats, les autres, les sœurs, se marieraient modestement ; l'une d'elles se ferait religieuse. Lui deviendrait avocat. Avocat au Parlement de Paris ! Et on faisait, pour payer l'éducation de Camille, des économies quotidiennes. On se privait. C'est au coin du feu, entre le père qui travaille et la mère qui songe, c'est dans ces humbles maisons bourgeoises ou populaires, que grandit le plus communément cette rare vertu qui s'appelle le dévouement.

Au collège Louis-le-Grand (où il eut Robespierre pour condisciple) Camille étudiait, dévorait tout. Il se nourrissait de la moelle des forts et des libres écrivains des temps passés. Il raisonnait avec Lucrèce, il s'indignait avec Juvénal, il méprisait avec Tacite. Il sortait de ces études avec l'amour ardent d'une liberté dont il devait hâter la venue. On m'a conté qu'aux jours de vacances, lorsqu'il quittait Paris pour aller aux champs paternels revoir son coin de terre picarde, il rassemblait les jeunes gens de son âge et, avec sa verve bouillante, leur parlait de tout ce qu'il voyait là-bas,

de l'agitation des esprits, du sourd travail des générations qui réclamaient le grand air libre. Un jour, dans un dîner, il avait, se laissant emporter, montant sur la table, fait, à la stupéfaction de tous, un véritable discours sur les droits de l'homme, alors méconnus, et que la nation allait bientôt proclamer.

On reconnaît déjà, dans cet écolier en vacances, l'homme qui montera une fois encore dans sa vie sur une table, mais cette fois, à Paris, un jour de juillet et pour crier : « A la Bastille ! »

Au sortir du collège, Desmoulins fit son droit. Il fut ce jeune homme inconnu qui, perdu dans la foule ou là-haut, dans sa mansarde, travaille et pense. Il fut le spectateur des premières agitations révolutionnaires. Il fut aussi le poète insouciant qui respire le printemps aux jours d'avril, et qui, laissant là, le dimanche venu, les lourds traités de Droit, se *grise* d'herbe verte et de flânerie. On a des vers de lui, les adieux qu'il adressait, en quittant le collège Louis-le-Grand, à l'abbé Bérardier, son précepteur, les saluts qu'il donnait à la vie à ces heures de début où tout paraît riant et rose. Le métier d'avocat semblait déplaire un peu à Camille que le métier d'écrivain attirait. Il était journaliste né. C'est lui qui devait plus tard pousser ce cri du polémiste calomnié : « A moi, mon écritoire ! » Sa plume devait être son arme toujours. Et quelle arme plus terrible qu'une plume honnête entre les doigts d'un honnête homme !

Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, nous a laissé un portrait à *la manière noire*, de Camille promenant dans Paris sa bile et ses ambitions faméli-



ques. La vérité est que, dans ses courses à travers la turbulente ville, Desmoulins évoquait déjà pour lui, pour son pays, les grandes figures de l'antique Rome.

Jeune homme, il promenait sous les grands arbres du Luxembourg ses chimères de la vingtième année. Il allait, le soir, au parterre de cette Comédie-Française dont la façade existe encore, pour applaudir quelque pièce de théâtre où, comme dans les comédies de Beaumarchais, le mot de liberté se glissait furtivement ou bravement. On peut dire que le fils de Guise fut aussi, fut surtout un enfant du *quartier Latin*, un bazochien de Lutèce. Plus tard, en effet, quand la gloire vint à lui sourire, quand il chercha, dans ce Paris, un coin où vivre heureux avec une épouse aimée, ce fut encore au vieux quartier Latin qu'il demanda asile. Il s'établit Cour du Commerce, dans une maison que Danton et Philippeaux habitaient avec lui, — et c'est de là qu'il partait pour aller aux Cordeliers défendre par la parole la cause de la République, qu'il servait si brillamment par la plume.

Généreux, ardent, hardi aussi, ambitieux de toutes les ambitions permises, celles du bien et du bonheur publics, il s'était jeté, avec toute sa verve de jeunesse et tout son esprit, dans le mouvement révolutionnaire qui agitait et allait renouveler la France. Le moment était venu. Le vieux monde, la féodalité douloureuse, les pouvoirs injustes, les iniquités poudreuses, craquaient de toutes parts. D'un bout à l'autre du pays, une voix, une grande voix inconnue jusqu'ici, celle du peuple, se faisait entendre, à la fois impérative et suppliante. Après Voltaire, après Diderot, après Rous-

seau, après *l'Encyclopédie*, après tous ceux qui avaient proclamé et popularisé le droit de penser, venait la foule, la grande masse sans nom, *ce Monseigneur Tout le monde* (*Herr Omnes*), comme l'appelait Luther, qui réclamait le droit de vivre. Il faut lire ces cahiers des États-généraux, ces doléances des petits, des humbles, des pauvres, pour se faire une idée de ce que souffrait notre France à la veille de 1789.

Elles ne sont pas exorbitantes, les réclamations de ceux qui se plaignent; elles sont presque soumises, les observations des pauvres gens. Les uns demandent à manger un peu de viande, une fois par semaine; les autres réclament au maître « la faculté de semer des haricots dans la vigne, afin de se nourrir un peu. » Les paysans d'alors vivaient presque tous de pain trempé dans de l'eau salée. Leur labeur incessant pouvait-il suffire? L'impôt en faisait des serfs. Un tas de droits seigneuriaux, de droits ecclésiastiques, de charges écrasantes, courbaient jusqu'à terre le dos des plus robustes. La taille principale, les six deniers pour livre, les droits accessoires, la capitation, les droits de quittance, le coffre, la corvée, etc. (iniquités oubliées dont les noms ressemblent à de l'argot ou à des mots de grimoire), se dressaient devant le travailleur qui demandait à vivre.

Je prends justement dans les cahiers de Picardie une ou deux doléances éloquentes. On peut, par celles-ci, juger des autres :

« La meilleure et la plus forte partie des biens du diocèse, disent les doléances de Royancourt, appartient aux ecclésiastiques des deux sexes. Leurs reve-

nus ont doublé depuis quarante ans. Cependant, ils ne payent pas en proportion autant qu'un pauvre mercenaire dans la peine et la disette. »

Un autre cahier, celui de Berrieux, pauvre petite paroisse de 110 feux, qui paye par an 4,545 livres d'impôts, nous dit tristement : « Si, dans un temps de moisson et le champ glané, une pauvre personne qui aura une vache, et qui n'aura plus de litière à lui donner, a le malheur d'être prise à ramasser des chaumes, on la punit sans miséricorde; si encore, dans un temps d'hiver, il arrive qu'un pauvre homme ait le malheur de tuer un corbeau, on le punit rigoureusement, sous prétexte qu'on dit qu'en tirant avec un fusil il peut mettre le feu au village et que le port des armes lui est défendu. Et un domestique de notre grande maison est-il parrain, cinq ou six fusils se font entendre d'un bout du village à l'autre, et l'on ne prétexte pas de danger. Nous savons que les gentilshommes ont droit de chasse, mais nous doutons si leurs domestiques ont le même privilège! »

Ainsi, d'un bout de la France à l'autre retentissaient les mêmes plaintes. L'heure avait sonné, et la France était éveillée, en attendant qu'elle fût affranchie.

Camille Desmoulins avait été bien vite enflammé par ce spectacle d'un peuple réclamant ses droits. Sa première brochure, la *France libre*, sonnait déjà la diane de la liberté.

« Écoutez, dit-il, écoutez Paris et Lyon, Rouen et Bordeaux, Calais et Marseille. D'un bout de la France à l'autre, le même cri, un cri universel se fait en-

tendre... Que je te remercie, ô ciel, d'avoir placé ma naissance à la fin de ce siècle! Je la verrai donc s'élever dans toutes nos places, cette colonne de bronze que demande le cahier de Paris, où seront écrits nos droits et l'histoire de la Révolution, et j'apprendrai à lire à mes enfants dans ce catéchisme du citoyen, que demande un autre cahier. La nation a partout exprimé le même vœu. Tous veulent être libres. »

Tous, c'était beaucoup dire. Camille Desmoulins oubliait les amis du passé et les amis du roi, les conseillers de la routine, les adversaires éternels de l'idée qui monte. A la nation qui disait : *Je veux*, la Cour répondait : *Je refuse*. La Cour exilait Necker que le peuple acclamait. La Cour entourait Paris de régiments allemands ou suisses, que détestaient les Parisiens. La Cour faisait passer et reluire au soleil, à travers les créneaux, les gueules de canons de la Bastille, braqués ainsi sur le faubourg. Les conseillers du roi semblaient vouloir la guerre. Paris accepta la guerre.

Un jour, un dimanche de juillet, tandis qu'on se pressait au Palais-Royal pour avoir des nouvelles de ce Versailles d'où la reine et le roi semblaient surveiller la capitale, un jeune homme, — il avait vingt-six ans, des yeux noirs enflammés dans un visage pâle, de longs cheveux noirs tombant sur ses épaules, — arbore à son chapeau un ruban vert, arrache aux feuilles des arbres des cocardes improvisées qui serviront de ralliement aux patriotes, et, poussant le premier ce cri qui devait sortir de toutes les poitrines : *Aux armes!* dit-il. Et le peuple prit la Bastille.

Louis XVI entendit de loin la canonnade. Il put sentir, pour la première fois, ce que pèse le courroux de Paris. « Allons, dit-il, c'est une émeute. » C'était (une voix le lui dit tout bas) une révolution.

Cette journée fut la première de Camille. Dès lors, il appartenait à l'histoire, et l'histoire devait éternellement personnifier la révolution naissante dans ce jeune homme enthousiaste, jetant au vent des feuilles vertes, par une journée de soleil.

L'auteur de la *France libre* avait salué avec enthousiasme cette révolution, cette délivrance et écrivait joyeusement : « Comme nous allons à pas de géants vers la liberté ! Plus de magistrature pour de l'argent, plus de noblesse pour de l'argent, plus de privilèges, plus de lettres de cachet, plus de procédure criminelle secrète ; liberté de commerce, liberté de conscience, liberté d'écrire, liberté de parler. » Desmoulin écrivait encore : « A l'exemple de ce Lacédémonien qui, resté seul sur le champ de bataille et blessé à mort, se relève, de ses mains défaillantes dresse un trophée et écrit de son sang : *Sparte a vaincu !* je sens que je mourrais avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirai aussi de mon sang : *La France est libre !* » Ce sont là les illusions de la première heure, les fiançailles avec la liberté. Les désillusions amères, les heures sinistres arriveront trop tôt. Mais qui voudrait oublier de telles joies, de tels rêves ? Desmoulin entra dans la lutte et ne la quitta plus. Nous le retrouvons partout, au 10 août, quand la royauté tombe, à la Convention, quand il faut déclarer la patrie en danger, aux Jacobins, aux Cordeliers, partout où la

Révolution bouillonne, mais nous le retrouvons surtout, écrivant, combattant, toujours prêt, dans son journal.

Il faudrait, pour bien faire connaître Camille Desmoulins, feuilleter non pas seulement le *Vieux Cordelier*, qu'on a maintes fois réimprimé, mais les *Révolutions de France et de Brabant*, que peu de gens ont pu lire, dont il n'existe qu'une édition, et qui est bien le monument le plus spirituel, le journal le plus étincelant, le pamphlet le plus curieux — et trop souvent le plus cruel — de notre langue.

C'était une brochure hebdomadaire, à couverture grise, avec une gravure représentant la plupart du temps une caricature. Camille Desmoulins n'était pour rien dans les dessins et ne s'inquiétait que de la rédaction. Je ne crois pas que journaliste au monde ait eu plus d'esprit. Paul-Louis Courier, plus guindé que lui, n'a jamais eu sa verve railleuse et son laisser-aller qui garde une distinction si grande. Camille est un vrai Parisien de Picardie. Il s'est naturalisé lui-même, et son esprit si fin, si lettré, si délicat, a aussi toute la verdure, la gouaillerie, l'audace heureuse de l'esprit faubourien, dans ce qu'il a, non pas de gras et de vulgaire, mais de puissant et d'ailé. Camille Desmoulins est un Gavroche de génie.

Quand il plaisante, sa raillerie impitoyable va droit et pénètre comme une flèche. L'abbé Maury ne se relèvera jamais de ses épigrammes. C'était l'adversaire et le faiseur de mots que la reine craignait le plus. Telles des plaisanteries de Desmoulins sont des modèles de comique achevé. Je voudrais citer certaines

pages sur la garde nationale, qui feraient le désespoir d'un petit journaliste d'aujourd'hui. Impossible d'égaliser cette verve de bon aloi.

La garde nationale, la milice civique, était alors dans toute sa gloire. La Révolution avait fait de tous les bons bourgeois paisibles des soldats citoyens. Tandis que les patriotes dansaient en rond au Palais-Royal avec les dragons, les chasseurs, les Suisses et les canonniers, les gardes nationaux, tout étonnés de leur avènement, promenaient fièrement dans Paris leurs épaulettes. Camille les appelait même à ce sujet des *épauletiers*. Il s'en amusait et raconte que les gardes nationaux gardaient si bien Paris la nuit, qu'il était presque impossible de rentrer chez soi. Une sentinelle à droite, une sentinelle à gauche, une sentinelle au bout de la rue. Au moment où Desmoulins entre dans sa rue, la sentinelle de gauche lui crie : passez à droite ; celle de droite : passez à gauche ; et comme il prend le milieu du pavé, une patrouille qui s'avance ajoute : passez au large !

« Ce n'est plus du patriotisme, écrivait gaiement Camille, c'est du *patrouillotisme* ! »

Il ne se moquait d'ailleurs des gardes nationaux que pour la forme. Il savait bien, et il devait le dire plus tard, que la garde nationale est ou plutôt devrait être la véritable armée de la nation. La landwher prussienne n'est, en somme, qu'une garde nationale solidifiée. Nous avons l'humeur trop gouailleuse en France. Nous nous sommes habitués à nous moquer des gardes nationaux, absolument comme Molière se

moquait des maris trompés. Sganarelle, c'était lui, le pauvre grand homme! Les gardes nationaux, c'est nous, ou plutôt ce devrait être nous.

Patrouillotisme et patriotisme, qu'importe! Les revues, les défilés, le bonheur de jouer au soldat, de revêtir un uniforme et de tenir un fusil, Desmoulins a raison, c'est du patrouillotisme et nous pouvons en rire. Mais l'heure venue de défendre la patrie envahie, ces bons épauletiers feraient leur devoir comme des soldats, et leur résolution deviendrait, ce me semble, du patriotisme<sup>1</sup>.

Les audaces, les intrépidités, les insolences de Desmoulins devaient, on le comprend, faire naître sur ses talons beaucoup d'ennemis. Cet adversaire de la royauté fut peut-être l'homme que les journalistes de la Cour harcelèrent le plus. Il y avait alors, rédigé par Rivarol et ses amis, un journal de réaction et de calomnie, comme il en existe encore, car ces journalistes-là sont de tous les temps, avec cette différence qu'ils n'ont pas l'esprit de Rivarol. Celui-ci s'appelait les *Actes des Apôtres*.

En comparant le journal des Apôtres — singuliers apôtres qui prêchaient non pour l'avenir, mais pour le passé — au journal de Desmoulins, on peut se faire une idée du journalisme à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, et voir en même temps que les écrivains les plus « avan-

1. Nous écrivions ces lignes un an avant l'invasion de 1870, et nous ne nous doutions guère que la garde nationale serait appelée à servir de réserve à notre héroïque et malheureuse armée. — Depuis, les crimes de la Commune n'ont pu effacer la bonne volonté des gardes nationaux au rempart, et la bravoure admirable de leurs bataillons mobilisés à Montretout et à Buzenval.



cés, » comme on dirait aujourd'hui, étaient aussi les plus modérés et les plus spirituels.

Les *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille, opposées aux *Actes des Apôtres*, donnent bien le ton de l'esprit qui vient opposé à l'esprit qui s'en va. Ce sont les deux adversaires, face à face. Hier contre Demain. Ils se fusillent. Leurs numéros sont armés en guerre. La plaisanterie est tragique, le rire est féroce. On sent que l'on aiguise, de part et d'autre, des pointes qui seront mortelles. Toutes les armes sont bonnes d'ailleurs, depuis l'ironie la plus fine jusqu'à l'exagération la plus monstrueuse, depuis le bon mot qui cingle comme la pointe d'une cravache, jusqu'à la calomnie qui soufflète comme la main d'un rustre. Et de ces armes grossières, ce n'est pas, croyez-le bien, Desmoulins, le gamin tapageur et railleur, le clerc de la basoche lancé en pleine émeute, qui donne l'exemple. Non : ce sont les gentilshommes à manchettes, les écrivains de cour, les gens d'épée devenus gens de plume. Ce journal, les *Actes des Apôtres*, avec son pétilllement éternel, sa verve, son esprit — ou son bel esprit — est une officine de haines et de colères; les Champcenetz et les Rivarol qui le rédigent font la grimace à la liberté, comme les dents grincent quand elles s'enfoncent dans un fruit nouveau. Ils tempêtent, s'emportent, composent un journal de salon comme on ferait un journal de la halle, et, raccolant pour leur venir en aide les chansonniers sans emploi et les plaisantins de cabinets de toilette, tirent à bout portant sur les patriotes, et remplacent les raisons par des injures.

Tous les hommes qui s'élèvent, sortis des rangs du Tiers État ou des rangs du peuple, tous ceux qui apportent leurs idées et leur dévouement à la patrie, en attendant qu'ils lui sacrifient leur vie, sont impitoyablement, lâchement raillés, calomniés, injuriés. L'horrible, l'infâme *Père Duchesne* a pour prédécesseurs, le croirait-on ? des pamphlets royalistes.

« Coquins, ânon, idiots, assassins, » sont les mots les plus doux de leur répertoire. *Jacobin* se traduit chez eux par *Filoutin*<sup>1</sup>. On imprime tout net dans ces numéros qu'il faut traiter les patriotes à coups de canne. L'orgueil et la vanité de la caste qui ne devait rien apprendre et rien oublier se sont réfugiés, comme dans un antre de réaction, en cette gentilhommière. Les plus modérés eux-mêmes, des représentants de la nation, des députés à l'Assemblée Nationale, les Lameth, les Duport, les Barnave, ne trouvent point grâce devant ces *apôtres* en humeur d'invectives. On imprime leurs noms en capitales, Monsieur P. E. T. H. I. O. N., Monsieur R. O. B. E. S. P. I. E. R. R. E., on les accole à des bandits, à des forçats.

Un escroc, dans un compte rendu d'une séance des Jacobins, raconte qu'il a été mis aux galères simplement parce qu'il avait la *rage du bien public*. « On me regardait avec attendrissement, dit-il, et avec joie ; on me considérait avec une sorte d'avidité ; on me touchait avec un mélange de vénération et de volupté !

1. N<sup>o</sup> 61. — *Première séance aux Jacobins*. Une des plus irritantes plaisanteries du journal. L'auteur de l'article y montre *M. Camille Desmoulins* entrant au club en donnant la main à *Mademoiselle Théroigne*.

*Que je baise, s'écria le jeune B. A. R. N. A. V. E., que je baise cent fois ces mains généreuses, qui ont porté des chaînes pour la liberté... Et moi ces cicatrices, disait M. R. O. B. E. S. P. I. E. R. R. E., ce sont les stigmates de la Révolution. En un moment je fus déshabillé (la scène se passe aux Jacobins); les plus ardents coupaient des petits morceaux de mon habit; on en vint à découvrir mes épaules. Ah! s'écria M. R. O. B. E. S. P. I. E. R. R. E., que cette marque serait glorieuse et belle! qu'elle serait touchante si ce n'était des fleurs de lis! Il est temps, enfin, qu'on n'ait plus que la nation sur les épaules. Il faut, s'écria M. D. U. P. O. R. T., qu'il soit citoyen actif. Vingt ans de service sous le pouvoir législatif, c'est comme le double sous le pouvoir exécutif... J'espère qu'il sera des nôtres à la prochaine législature<sup>1</sup>. »*

Voilà donc les députés traités de galériens. Ce n'est pas tout, et l'Assemblée entière passe par ces verges royalistes. Les histoires les plus indignes et les plus absurdes sont inventées à plaisir, contées parfois avec ce diable d'esprit français qui séduit même en ses écarts. C'est que, si des chanoines Turménie, des Langlais, des Beville, des abbés badins, apportent aux *Actes des Apôtres* leur contingent de verselets et de sottises, Rivarol est là, et Champcenez, qui, d'un coup d'ongle, emportent la chair et la peau. Ils font merveilles. Si ce recueil ne ressemble pas aux plates et calomnieuses parodies de 1848, aux *Foires aux idées*, à tels vaudevilles réactionnaires, c'est que le mordant

1. *Les Actes des Apôtres*, ch. LXI, page 11.

auteur de tant de saillies éternelles les anime, et qu'il jette à foison dans ce grenier à couplets, plus méchants encore que mauvais, son contingent de colères et de haines.

Il se raccrochait, ce Rivarol, à la société qui croulait, comme à une planche de salut. Il ne distinguait rien dans l'incendie de cette aurore que les lueurs rouges qui l'effrayaient. Homme du passé, beau diseur, beau parleur, accueilli par des sourires dans ce monde où il devait prodiguer ses bons mots, il ne voit pas plus loin que le salon où il est écouté. Sa misanthropie n'est pas un amour rentré. Dans ce désastre, il n'est fidèle à aucun autre idéal qu'à cet aimable coin de feu où le peuple demande à poser ses sabots pour les réchauffer, à ce boudoir dont on va déranger les meubles si bien disposés pour la causerie, à ces jolies mains qui savaient si bien l'applaudir. Quand il regarde par la fenêtre, il doit prendre plaisir à admirer les grandes allées d'arbres, régulièrement taillés, les ifs métamorphosés en boules ou en triangles, les séductions d'une nature façonnée au goût des marquises. Il n'a jamais jeté sur les campagnes, sur les paysans qui retournent la terre, le coup d'œil attristé de La Bruyère. Pour lui, peut-être, ces *êtres farouches* sont-ils seulement des *espèces*.

Même il n'a pas, dans son esprit, la poignante amertume d'un Chamfort<sup>1</sup>. Plus sémillant, il est moins profond; plus séduisant, il est moins saisissant.

1. Un des arguments de Rivarol contre la Révolution, *c'est qu'on ne rit plus à Paris!* — On avait trop ri, hélas! Songeons un peu au mot de Bossuet: *Rome rit et meurt.*

L'autre a été jeté seul, et comme perdu, dans le monde. Il a appris à souffrir, il a appris à aimer, et quel cruel apprentissage! Rivarol n'a pas même eu besoin d'apprendre à plaire. Il est venu et il a vaincu.

Tel était, pour personnifier les *Actes des Apôtres* dans leur plus illustre représentant, l'adversaire de Desmoulins. Rivarol avait déjà critiqué, à son apparition, la *France libre*, dans un journal qu'il publiait alors. Maintenant les traits, les sarcasmes étaient plus vifs, plus violents, lancés avec une sorte d'acharnement et comme empoisonnés. L'*Anon des Moulins*, le hardi Camille, devait plus d'une fois recevoir les coups de cravache du polémiste aristocrate.

Or, à cet esprit d'une société qui agonise, les *Révolutions de France et de Brabant* répondent par je ne sais quoi de jeune, de hardi, de nouveau, de téméraire. L'esprit de Camille Desmoulins! C'est une note inconnue dans le rire, quelque chose comme une *Satire Ménippée* républicaine, un mélange d'esprit gaulois et d'esprit attique, des colères de Picard et des élégances d'Athénien, une érudition ramassée comme à poignée et lancée à la face de l'adversaire comme de la poudre aux yeux; rien de pédantesque d'ailleurs dans l'allure, une certaine tournure de style qui raille l'antiquité sans la parodier, un perpétuel mouvement, un perpétuel renouvellement de cris éloquents terminés par une gambade, une longue tirade qui s'interrompt par un feu d'artifice, des traits d'esprit à pleines mains, de l'imprévu, de la soudaineté, une alacrité bouillante, quelque chose d'insaisissable et d'intradui-

sible, les saillies d'un gamin de Paris élevé au Portique lancées comme des fusées à travers les canonnades de la Révolution.

Plus d'une fois, devant ce rire, cette belle humeur doublée de science, ce petit journaliste qui savait devenir si grand, devant cet élégant et terrible adversaire, les *Apôtres* (ils s'appelaient les Apôtres !) se sentirent désarmés<sup>1</sup>. Le bon ton n'était pas toujours de leur côté. Le républicain donnait des leçons d'urbanité au gentilhomme. Le basochien en savait plus long que l'académicien. Rivarol se mordait les lèvres. C'était dans ces cas-là qu'on ne reculait pas devant la calomnie. Cet étrange Peltier, tripoteur de journaux bizarres, a raconté depuis, étant à Londres, comment on fabriquait contre les patriotes les infamies qu'on imprimait toutes vives dans les *Apôtres* et le *Petit Gauthier*. Basile avait trouvé des disciples.

Mais quoi qu'ils fissent, l'esprit nouveau montait plus haut, allait plus loin. Les ailes du coq gaulois battaient plus vite que les ailes de pigeon de la perruque des émigrés. Desmoulins avait le dessus, non-seulement de par le droit, mais de par l'esprit. Il pouvait hausser les épaules devant les quatrains où, par exemple, on parlait de sa couardise. Et pourquoi décrocher une

1. Voici justement une de ces plaisanteries de Camille relatives à la déplorable affaire de Nancy à la suite de laquelle les journaux royalistes, devançant le fameux : *L'ordre règne à Varsovie*, allaient répétant : *Le calme est parfaitement rétabli*.

« Quel rétablissement, grands dieux ! s'écrie Desmoulins ; on croit entendre ce chirurgien répondre à l'homme qui a l'œil crevé et qui lui demande : « *Perdrai-je l'œil ?* — Non, vous ne le perdrez point, je le tiens dans ma main. » (*Révolutions de France et de Brabant*, n° 40, p. 96.)

épée contre des gens d'épée, quand il avait sa plume qui savait si bien les terrifier ?

Je pourrais justement traiter ici, à propos de Camille, cette question du duel et surtout du duel politique qu'on a tant de fois agitée. Au début de la Révolution, les gentilshommes de la cour et les gardes du corps eussent volontiers changé le terrain du combat qui se livrait entre le trône et la nation, et volontiers ils eussent transporté le débat en champ clos. « Les écrivains et les orateurs qui défendent la liberté ne sont pas si nombreux, se disaient-ils. On les réduirait au silence bien vite à coups de fleurets... »

En France, où ce qu'on craint le plus profondément est de passer pour trop prudent, il est bien rare qu'on refuse une rencontre qui vous est proposée. Que dirait le monde ? Après avoir écrit contre le duel, un écrivain pose la plume et va se battre. Cela est illogique et absurde, mais on ne veut pas avoir l'air de reculer devant un canon de pistolet ou devant une épée nue. Les journalistes de la Révolution furent plus fermes sur les principes, et ils ne craignirent pas d'avoir l'air de trembler. L'un, Élysée Loustallot, condamnait le duel<sup>1</sup>. L'autre, Desmoulins, disait : « Dès qu'un spadassin a insulté, il a acquis le droit de tuer. Eh bien, moi, je mourrais avec honneur de la main de Sanson, mais de la main d'un spadassin, ce serait mourir piqué de la tarentule. » Loustallot et Camille estimaient plus (ils l'ont prouvé) l'honneur que la vie,

1. Voyez le très-remarquable travail et la très-complète étude de M. Marcelin Pellet sur ce journaliste de la Révolution (*Elysée Loustallot*). M. Pellet a le premier rétabli l'orthographe de ce nom.

mais ils étaient logiques : cette existence, ils ne la risquaient pas dans une rencontre, ils la vouaient tout entière à la patrie ; ils ne la jouaient pas, ils la donnaient.

Voici par exemple comment Camille, dans une lettre à son père — à son père qui le suivait, pour ainsi dire des yeux, du fond de sa province, tandis que la mère, effrayée, se demandait si cette fournaise parisienne lui rendrait son fils — voici comment Camille raconte une de ces attaques dont il était l'objet :

« J'ai été menacé hier dans un lieu public. Une femme du peuple, qui feignait d'être ivre, est venue s'y placer à côté de moi ; elle a tiré de son sein un papier où était un nom qu'elle croyait pour moi fort redoutable, et après quelques propos de halles m'a dit *de bien prendre garde au Luxembourg*<sup>1</sup>. Mais je ne crains ni le Luxembourg ni les Tuileries. Quand on me parle des dangers que je cours et qu'il m'arrive d'y réfléchir, je regarde ce que nous étions et ce que nous sommes, et je me dis à cette vue : *A présent de la mort l'amertume est passée !* Tant de gens vendent leur vie aux rois pour cinq sous ! Ne ferai-je rien pour l'amour de ma patrie, de la vérité et de la justice ? Je m'adresse ce vers qu'Achille dit à un soldat dans Homère :

« Et Patrocle est bien mort qui valait mieux que moi ! »

1. Je souligne ces lignes auxquelles l'avenir devait donner un sens tragique. Le Luxembourg ne fut-il pas, en effet, la prison où Camille fut écroué après son arrestation et avant d'être traduit au Tribunal Révolutionnaire ?



Dans les *Révolutions de France et de Brabant*, à propos du duel de Barnave et de Cazalès, Camille s'exprimait ainsi sur le même sujet :

« Il n'est pas même besoin qu'on ait heurté l'opinion d'un gladiateur, il suffit qu'il ait rencontré sur son passage l'homme qui lui déplaît, pour se croire en droit de l'assassiner ; et, ce qui est incroyable, c'est que pour commettre un meurtre impunément, il n'a besoin que d'ajouter l'outrage à l'assassinat et de dire j... f... par exemple, mot vraiment magique, mot qui vaut des lettres de grâce au coupe-jarret qui l'a prononcé avant de se battre ; car, dans nos mœurs, dès qu'un spadassin a insulté, il a acquis le droit de tuer. Il lui suffit, pour se justifier, de dire qu'il a joué sa vie contre la vôtre, comme si les probabilités étaient égales entre l'inexpérience de l'homme de lettres et l'art d'un maître d'escrime ; comme si les enjeux étaient égaux ; comme si la vie que risque le ferrailleur consistait dans ce souffle, dans cette respiration qui nous est commune avec les plus vils animaux, et non pas dans l'existence morale, dans le sentiment intérieur des services qu'on rend à la société, dans l'estime publique et dans la considération personnelle dont on est environné ! » (N° 39, p. 699.)

On a cependant, à propos d'une certaine aventure, accusé Desmoulins de lâcheté. Un jour que Camille dînait chez le suisse du Luxembourg, un certain acteur nommé Naudet, très-fort à l'épée, qui d'habitude criait à ceux qui le sifflaient : *Je vous reconnâitrai*, se lève de table et l'injurie. Ce Naudet était capitaine de grena-

diers dans la garde nationale. Le gros Desessarts, acteur aussi et sâpeur dans le même bataillon que Naudet, insulte à son tour Desmoulins. « Je fis deux pas « en arrière, raconte Camille, pour n'être pas écrasé « du poids seul du colosse. Par malheur, ajoute-t-il, je « n'avais point de canne. » Et renouvelant les plaisanteries de Cyrano contre Møntfleury, il parle du large point de mire que lui offrirait Desessarts : — « Oui, « mais cet homme est matelé de graisse et capable « d'amortir un boulet de canon. Encore, ajoute Ca- « mille, si mon adversaire était Malouet ou Mallet du « Pan! Mais tuer Desessarts! Qu'importe un pareil « aristocrate de plus ou de moins? »

Ainsi, Camille répond en journaliste aux brutalités qui l'assaillent, et il dit fort bien :

« Il me faudrait passer ma vie au bois de Boulogne si j'étais obligé de rendre raison à tous ceux à qui ma franchise déplait. » Puis, avec une sorte de prescience de l'avenir qui réduit à néant toutes les accusations de pusillanimité : « Je crains bien, dit-il, je crains que le temps ne soit pas loin où les occasions de périr plus glorieusement et plus utilement ne nous manqueront pas! »

Et le futur condamné de *Germinal* avait malheureusement raison.

## II

Nous ne nous arrêtons pas ici sur tous les travaux de Camille et nous renverrons le lecteur à l'écrivain lui-même dont nous ferons, dans cette édition,

précéder chaque écrit d'une notice explicative. Cette méthode nous paraît plus rationnelle et plus profitable au public.

Il faut cependant peut-être donner dans cette simple étude littéraire quelque exemple de la *manière* même de Desmoulins et en profiter, croyons-nous, pour dire tout d'abord, que le vif esprit de Camille l'entraînait, hélas ! beaucoup trop loin, et qu'il a dû plus d'une fois verser des larmes sur celles de ses pages qu'il n'a pas réussi à effacer de son sang.

C'est ainsi que je reprocherai à ce malheureux Camille d'avoir attaqué, d'avoir aidé à proscrire ces Girondins, dont les jeunes têtes, trop tôt tombées, portaient tout un monde de générosité, d'élan, de patriotisme et d'intelligence ! En frappant Brissot<sup>1</sup>, il les frappait tous, les hommes de la Gironde ; il frappait Gensonné, il frappait Barbaroux, il frappait le grand et sage Condorcet, l'honnête et intègre Roland, il aidait à proscrire Louvet et ses compagnons. En les voyant juger, condamner, le pauvre Camille versa des pleurs. « C'est moi, ce sont mes plaisanteries qui les tuent ! » disait-il, à travers ses sanglots. Il était trop tard. Trop tard le cœur aimant de Camille se révoltait contre la cruauté de son esprit.

En dépit de tout cependant, de ses attaques intempestives, de ses saillies aiguës, au point d'être barbares, la marque distinctive du talent de Camille, c'est la générosité et c'est le charme. Il aura beau, l'enfant terrible, s'intituler *le procureur général de la*

1. Voyez son *J. P. Brissot démasqué*.

*Lanterne* — horrible surnom dont il se fût défendu lui-même si on se fût avisé de le lui donner — il a beau railler, harceler, déchirer, le malheureux ! sa façon de dire, son *style*, ses dispositions naturelles sont l'émotion, l'enthousiasme et la chaleur.

Il fait, il veut faire aimer la jeune République. Il la veut libre, il la veut grande, il la veut spirituelle, il la veut gaie. Il conseillait à tous ceux qui le pouvaient, par exemple, non point de se vêtir de bure, mais, — c'était l'opinion du *Mondain* de Voltaire, — de se vêtir de soie, comme ces citoyennes de Lyon qui, en 91, avaient juré de ne porter que des vêtements de soie jusqu'à la reprise des affaires. La République de Camille, ce n'est point Sparte, c'est Athènes. Camille fait appel à tout ce qu'il y a de vivace, de jeune, de rayonnant, d'honnête et de poétique dans le cœur de l'homme. Ce n'est point le puritain farouche, c'est le compagnon aimable et facile, c'est l'élégance d'Alcibiade avec l'esprit d'Aristophane et la foi d'un républicain de Rome.

Il raille les rois avec une ironie charmante, un esprit ailé et piquant qui se joue comme une guêpe dans un rayon de soleil :

« J'aime un roi de théâtre. A l'Opéra, par exemple, j'admire la basse-taille du monarque, les roulades de Mgr le dauphin (les princes y ont communément la voix belle), et j'aime beaucoup pour mes 48 sous entendre chanter toute une famille royale. La royauté n'est bonne qu'au théâtre. »

Il a des bonheurs d'expression singuliers. Il a trouvé, par exemple, un mot qu'on croyait dater de

l'an 1869. Il dit dans ses *Révolutions de France et de Brabant* :

« Marie-Antoinette est « irréconciliable » avec la liberté. »

On peut dire de lui, je l'avoue, comme de Sosie :

Comme avec irrévérence  
Parle des dieux ce maraud !

C'est ainsi qu'il écrit que voulant aller se promener aux Tuileries avec sa femme, on le mit à la porte parce que le roi faisait son tour de jardin à cette heure. Seulement, si vous croyez que Desmoulins s'exprime ainsi. Non certes. « Impossible de nous promener ce jour-là, dit-il, *le roi était lâché.* »

Mais, encore une fois, où sa verve se déploie tout entière, c'est quand il nous peint la grandeur de cette Révolution qu'il aime, quand il nous dit la France envahie et délivrée, les insolences de l'étranger, les héroïsmes des patriotes, les frissons du drapeau tricolore aux jours de fêtes civiques, l'enthousiasme des volontaires, l'ardeur des combattants, la foi irrésistible des citoyens; c'est quand il nous dit les grandes et sombres journées de la Convention, les luttes mortelles de la tribune, les terribles discussions des clubs, tout ce qui bout, tout ce qui s'agite, tout ce qui fermente, tout ce qui écume, tout ce qui palpète dans cette France nouvelle et cette nation entière marchant — ou plutôt malheureusement — se ruant vers le progrès aux accents meurtriers de la *Marseillaise*.

C'est encore quand il énumère les travaux, les

espoirs, les rêves — qu'ils eussent réalisés, tous ces hommes au cerveau puissant, les Condorcet, les Lakanal, tant d'autres, — c'est quand il s'écrie :

« Hâtons-nous d'ouvrir des écoles primaires. Dans  
« les campagnes, des instituteurs nationaux! A la  
« place de collèges de grec et de latin, qu'il y ait dans  
« tous les cantons des collèges gratuits d'arts et de  
« métiers. Amenons la mer à Paris afin de montrer  
« avant peu aux peuples et aux rois que le gouverne-  
« ment républicain, loin de ruiner les cités, est favo-  
« rable au commerce qui ne fleurit jamais que dans  
« les républiques, et en proportion de la liberté d'une  
« nation : témoins Tyr, Carthage, Athènes, Rhodes,  
« Syracuse, Londres et Amsterdam. »

Après avoir fait le compte rendu du *Philinte de Molière*, de Fabre d'Églantine qui remplit, dit-il, les loges désertées par les aristocrates aux eaux, voici comme il défend la république d'Athènes :

« Beaux rêves d'une République imaginaire, s'écrie-  
« t-on; songes creux de Platon! C'est dans le luxe  
« qu'est la racine du mal : il n'y a point de liberté,  
« point d'égalité possibles sans cette loi de Lycurgue  
« qui défendait à Sparte d'avoir *des meubles faits au-*  
« *trement qu'avec la coignée et la scie*; et dans le dix-  
« huitième siècle ceux qui ont goûté cette vie de Paris  
« et de Versailles dont Voltaire a si bien chanté les  
« charmes ne voudront jamais de cette égalité. Je sais  
« que l'abbé de Mably fait tenir ce discours à Pho-  
« cion; mais je ne saurais être ici de son sentiment.  
« Les Lacédémoniens, superstitieux pour les lois de  
« leur Lycurgue, comme les Belges pour leur joyeuse

« entrée, s'étaient mis en tête qu'ils cesseraient d'être  
« libres et que tout serait perdu lorsqu'ils ne vivraient  
« plus de brouet noir et de fromage. Mais ce n'est  
« point leur boisson, l'eau de l'Eurotas, qui pouvait  
« leur inspirer le goût de l'égalité et de l'indépen-  
« dance, car personne ne regarde les rois et les  
« grands avec autant de mépris qu'un ivrogne. La  
« science de ce législateur n'a consisté qu'à imposer  
« des privations à ses concitoyens ; l'art est de ne rien  
« retrancher aux hommes du petit nombre de leurs  
« jouissances, mais d'en prévenir l'abus. Le beau mé-  
« rite qu'avait Lycurgue d'ôter la cupidité aux Lacé-  
« démoniens, avec sa monnaie de cuivre dont mille  
« francs, aujourd'hui si légers dans un billet de caisse,  
« remplissaient la maison jusqu'au toit ! Le beau mé-  
« rite de leur inspirer la frugalité, avec son fromage  
« et sa sauce détestable ; de guérir les maris de la  
« jalousie en mettant le cocuage en honneur ; de  
« guérir de l'ambition avec sa table d'hôte à 10 sous  
« par repas ! Mably trouve tout cela admirable ; mais  
« c'est détruire la passion de l'amour avec un rasoir,  
« et en vérité il n'y a pas là de quoi se récrier sur  
« l'invention. Lycurgue est un médecin qui vous tient  
« en santé avec la diète et l'eau. Mais quelle pire  
« maladie qu'un tel régime et la diète et l'eau éternel-  
« lement ! Je ne m'étonne plus, disait un sybarite qui  
« venait de passer 24 heures à Lacédémone et qui fai-  
« sait bien vite remettre les chevaux à la voiture  
« pour continuer ses voyages, je ne m'étonne plus  
« du courage de ces gens-là ! qui diable craindrait  
« la mort dans ce pays et ne s'empresserait de se

« faire tuer bien vite pour être délivré d'une telle  
« vie' ? »

Ailleurs Camille réclame spirituellement cette liberté de la presse dont les écarts font bien souvent peur à quelques-uns :

« Le grand remède à la licence de la presse est dans  
« la liberté de la presse. On l'a dit cent fois, c'est  
« cette lance d'Achille qui guérit les blessures qu'elle  
« a faites. Comme je l'observais dans mon dernier  
« numéro, la liberté politique n'a point de plus ferme  
« rempart ni de meilleur arsenal que la presse : il y a  
« cette différence à l'avantage de cette espèce d'ar-  
« tillerie que les mortiers de d'Alton vomissent la  
« mort, aussi bien que les canons de Vandermersh :  
« il n'en est pas de même dans la guerre de l'écri-  
« toire ; il n'y a que l'artillerie de la bonne cause qui  
« renverse tout ce qui se présente devant elle. Sou-  
« doyez chèrement tous les meilleurs artilleurs pour  
« soutenir la mauvaise cause, promettez l'hermine et  
« la fourrure de sénateur à Mounier, à Lally, à Ber-  
« gasse ; donnez huit cents fermes à J.-F. Maury ;  
« faites Rivarol capitaine des gardes : opposez-leur  
« le plus mince écrivain ; avec le bon droit l'homme  
« de bien en fera plus que le plus grand vaurien<sup>2</sup>. »

Je citerai enfin, dans toute sa verve patriotique et ce que les Anglais appelaient alors *the jacobinical rage*, ce défi du pamphlétaire à la coalition dont on menaçait alors la France :

1. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 20, p. 306.

2. *Ibid.*, n° 16, p. 140.



« Je ne conseille pas à S. M. Sarde, ou à S. M. Bohé-  
 « mienne ou à L. M. Espagnole, Napolitaine, Prus-  
 « sienne, de se mêler de nos affaires : quatre à cinq  
 « millions d'hommes armés combattraient *pro aris et*  
 « *focis* et pour la liberté contre des mercenaires à  
 « quatre sous par jour. Les expériences d'Amérique  
 « et dernièrement de Gand et de Turnhout ont prouvé  
 « que les Insurgens peuvent très-bien faire face à des  
 « troupes de ligne. Il n'y a pas d'apparence que les  
 « têtes couronnées, les plus ennemies de la Révolu-  
 « tion, osent engager leur armée dans un pays où est  
 « le siège du mal français et où l'épidémie se mettrait  
 « bientôt dans leur camp dès que nous y aurions en-  
 « voyé, avec nos cocardes et nos vins, la traduction  
 « des décrets et la déclaration des Droits de l'homme  
 « et du citoyen. Nous avons déjà des intelligences  
 « plus qu'on ne pense chez la plupart des peuples nos  
 « voisins; et si ces convois de nos décrets, de nos  
 « cocardes et de nos vins, que nous ferions passer  
 « dans leur camp, n'ébranlaient pas la fidélité aux  
 « despotes, si nous ne trouvions que des automates,  
 « des machines de guerre dans ces soldats, alors notre  
 « général La Fayette nous dirait comme Montluc à  
 « Catherine de Médicis hésitant d'autoriser à donner  
 « la bataille de Cerisoles : — Nous les battons à plate  
 « couture et *il y en aura tant d'occis que nous pourrons*  
 « *en manger pendant six semaines* ! »

Cet écrit fera mieux comprendre que quoi que ce soit l'entrain, l'élan prodigieux de la France républi-

1. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 17, p. 170.

caine et expliquera, je crois, ses victoires. Ce ne sont pas malheureusement (et nous l'avons bien vu naguère) les proclamations et les phrases qui battent l'ennemi et l'emphase n'a jamais franchi une frontière; mais ce que Camille écrivait alors, la France entière le ressentait jusque dans son cœur. L'écrivain n'est ici que le porte-voix de la patrie, de cette patrie qui a su vaincre à la fin du siècle dernier parce qu'elle a voulu vaincre. Quels élans! Quelles journées! Quels souvenirs! Et quel rêve!

Camille Desmoulin, éloquent ici comme Tyrtée, ne songeait cependant pas à mourir; Camille devait alors tenir à la vie. Elle lui souriait. Il n'était plus ce débutant inquiet, ce jeune homme pâle, aux vêtements pauvres, que Chateaubriand vit un jour. Il était célèbre et il était aimé. Depuis des années, il chérissait une jeune fille, rencontrée, comme l'incarnation vivante de ses espoirs, sous les arbres du Luxembourg. Il l'avait connue presque enfant, il l'avait vue grandir et le sentiment qu'elle lui avait inspiré semblait croître aussi avec les années. Elle s'appelait Lucile Duplessis. Toute jeune, intelligente, passionnée comme lui, elle s'était sentie attirée vers Camille irrésistiblement et, quoiqu'elle fût riche, surtout pour cette époque, et qu'il fût pauvre, elle avait voulu l'épouser. La mère, madame Duplessis, était du côté des jeunes gens. Plus positif, homme d'affaires, esprit pratique et naturellement ennemi des romans, M. Duplessis, le père, résistait. Il était riche, ai-je dit. Donner Lucile à un écrivain sans autre fortune que son talent, l'imprudance était grande. Mais ce que femme veut, le mari le veut, et M. Duplessis ne pou-

vait résister longtemps : il avait contre lui sa femme et sa fille.

Voici comment Camille Desmoulins explique lui-même, dans une lettre à son père, la façon dont M. Duplessis donna son consentement.

« Aujourd'hui, 11 décembre (1790), je me vois enfin  
« au comble de mes vœux. Le bonheur pour moi  
« s'est fait longtemps attendre; mais enfin il est ar-  
« rivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur  
« la terre. Cette charmante Lucile, dont je vous ai  
« tant parlé, que j'aime depuis huit ans, enfin ses pa-  
« rents me la donnent et elle ne me refuse pas. Tout  
« à l'heure sa mère vient de m'apprendre cette nou-  
« velle en pleurant de joie.

« L'inégalité de fortune, M. Duplessis ayant 20,000  
« livres de rente, avait jusqu'ici retardé mon bon-  
« heur; le père était ébloui par les offres qu'on lui  
« faisait. Il a congédié un prétendant qui venait avec  
« cent mille francs. Lucile, qui avait déjà refusé  
« 25,000 livres de rente, n'a pas eu de peine à lui  
« donner son congé. Vous allez la connaître par ce  
« seul trait. Quand sa mère me l'a eu donnée il n'y a  
« qu'un moment, elle m'a conduit dans sa chambre;  
« je me jette aux genoux de Lucile. Surpris de l'en-  
« tendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas  
« en meilleur état que les miens: elle était tout en  
« larmes; elle pleurait même abondamment et cepen-  
« dant elle riait encore. »

N'est-ce pas charmant? Et ne croirait-on pas voir, dans un de ces calmes intérieurs du dix-huitième siècle que nous peint Chardin, sourire, d'un air attendri,

quelqu'une de ces roses et fraîches jeunes filles de Greuze'?

1. Il faut les étudier de près, ces hommes qu'on nous fait si farouches. Il faut, pour les connaître, les surprendre dans le secret de leur vie quotidienne, et de cette étude et de cet examen on rapporte une admiration plus grande, parce qu'elle est mêlée d'attendrissement. Camille Desmoulins, dira-t-on, épousait une femme dans la classe bourgeoise riche, et le mariage lui apparaissait avec toutes les séductions et les bonheurs que lui promettait Lucile. Mais il en était d'autres, à cette même époque, des républicains comme Camille, qui, plus pauvres, aussi passionnés, se sentaient aussi heureux d'offrir et d'accepter non pas la fortune, mais le sacrifice. Un des plus purs serviteurs de la cause de la liberté, Goujon, un de ces héroïques Montagnards qui se poignardèrent eux-mêmes pour échapper à la réaction, Goujon, jeune aussi, épris de la fille d'un de ses vieux amis, Lise Cormery, et ne voulant devoir la main de Lise qu'à elle-même, lui écrivait la lettre qui suit.

Cette lettre m'a été apportée par la famille de Goujon. Elle est inédite et elle n'a jamais été lue par d'autres que par les parents. Voyez comme elle montre bien ce qu'étaient et les hommes qui pouvaient écrire de pareilles lettres et les femmes qui étaient capables de les comprendre :

« Lise, écrit Goujon à sa fiancée, Lise, je ne sais s'il peut m'être permis de reposer mon cœur au milieu du tumulte qui m'environne. Je ne sais si je devrais offrir le partage d'une vie qui peut-être doit s'écouler au milieu des orages, mais enfin une force plus puissante que la froide raison m'entraîne... Je vous aime... Cette simplicité, cette élévation, cette pureté d'âme que j'ai cru voir en vous, ont pénétré mon être d'un sentiment tendre et profond que l'absence n'a point diminué. Je vous crois juste, sensible, courageuse. Je crois que vous me rendriez heureux ; je vous demande, si vous le voulez.

« Je veux pourtant vous dire sur moi la vérité. La sorte de réputation que j'ai acquise, le talent que l'on m'accorde, les places où l'on m'a porté, quoique si jeune encore, tout semble annoncer un jeune homme ardent, ambitieux... Lise, il n'est rien de tout cela. L'amour des hommes me transporte, mais leur éloge me touche peu. L'ambition n'est rien pour moi. Faire triompher la vérité, combattre, mourir pour elle, voilà la passion qui embrase et nourrit mon être. Je vous tromperais donc si je vous disais : Je travaillerai pour être riche, pour être honoré. Non, je travaillerai pour que la liberté triomphe et pour que vous soyez heureuse. Voilà tout, absolument tout. Je n'ai point de fortune, j'en fais peu de cas. Calculez donc si vous seriez heureuse, vivant comme vous

Lucile fut la compagne, fut l'amie de Camille Desmoulins<sup>1</sup>. Elle était là lorsqu'il écrivait. Elle comptait, aux battements de son cœur, les heures qui s'écoulaient et pendant lesquelles Camille était loin, aux jours de danger, aux jours d'émeute. Elle calmait ses désespoirs ou combattait ses moments de doute. Elle l'amenait doucement devant le berceau de ce fils, du petit Horace qui leur était né, et lui disait : « Pour lui, sois clément, » ou : « Pour lui, sois intrépide. » Elle était ce dévouement et cette affection de tous les jours qu'il faut à ces natures ardentes jetées en pleine lutte. Elle était pour Camille ce que madame Danton était pour son mari, le guide le plus sûr, le plus fidèle,

avez fait, à la campagne, avec moi qui vous aimerais de toute mon âme. Ou, puisqu'il faut tout dire, si l'amour du bien, si la patrie, si le bonheur de mes concitoyens m'appelaient au milieu des villes, au milieu de la corruption, au milieu des dangers, Lise, me suivriez-vous ? Élèveriez-vous mon courage ou si vous cherchiez à me retenir et à me détourner de mon devoir ? Voilà tout.

« Adieu, Lise, répondez-moi. Je n'ai pas besoin, je crois, de finir en disant que je vous aime <sup>1</sup>. »

Inutile d'ajouter que Lise Cormery accepta, telle qu'il la tendait, la main loyale et ferme de Goujon.

Et voilà ce qu'étaient ces hommes ! Mais leurs femmes héroïques comprenaient ces héros et combattaient à leurs côtés. Il n'y eut qu'une femme qui trembla en ces heures terribles et c'était une courtisane, la Dubarry. Les autres suivirent leurs époux jusque sur l'échafaud.

1. Une biographie mensongère de Desmoulins prétend que Lucile était fille adultère de l'abbé Terray. Une autre, que l'appartement occupé, rue de l'Odéon, par les jeunes époux avait été *meublé par le duc d'Orléans*. Ce sont là des calomnies. L'espèce de fortune de M<sup>lle</sup> Duplessis coûta d'ailleurs bien cher, hélas, à Camille. Ses accusateurs lui reprocheront plus tard d'avoir épousé *une femme riche*.

1. Nous abrégeons cette admirable lettre qui prendra place, tout entière, dans une édition nouvelle de nos *Derniers Montagnards*.

celui qui voit le plus loin et le plus juste, parce qu'il aime le mieux <sup>1</sup>.

Danton, ami de Camille, lorsqu'il perdit sa femme, sentit se briser en lui quelque chose de son être. On sait que, revenu de Belgique trop tard pour recevoir son dernier soupir, il la fit déterrer pour la revoir encore. Camille Desmoulins eut du moins cette douloureuse consolation de mourir avant celle qu'il aimait. C'est la physionomie intime de Camille Desmoulins plutôt que sa figure politique que j'étudie ici, je le répète. L'homme politique vaudrait d'être discuté plus longuement — et plus sévèrement sans doute, — nous le reconnaissons volontiers.

Un moment vint, dans cette Révolution Française, où les plus convaincus et les plus résolus se sentirent las. Danton disait : *Je suis saoul des hommes*, partait pour Arcis-sur-Aube, son pays, et, tandis que les paysans se pressaient curieux, un peu effarés, devant sa fenêtre pour apercevoir le grand homme dont la voix remuait les faubourgs jusqu'aux entrailles, et lançait, comme un clairon, un peuple à la frontière, lui, songeant, s'occupait à assurer une pension à Marguerite Hariot, sa vieille nourrice, ou disait à sa mère : « Quel bonheur, quand je reviendrai ici pour ne plus vous quitter et planter mes choux ! » Un autre, Hérault de Séchelles, regardant passer les charrettes des condamnés, allait rue Saint-Honoré, chaque soir, et, comme on lui demandait ce qu'il faisait là, il répondait : « Je viens

1. Il y aurait cependant à faire une restriction et j'ai bien peur que Lucile, si exaltée, n'ait pas apporté à Camille la pondération dont son talent avait besoin.

apprendre à mourir! » Camille Desmoulins, lui, soupirait aussi, et écrivait à son père : « Que ne puis-je  
« être aussi obscur que je suis connu! Où sont mes  
« champs de Guise? Où est l'asile, le souterrain qui  
« me cacherait à tous les regards avec ma femme,  
« mon enfant et mes livres? » Il ajoutait : « Ménagez  
« votre santé, pour que je puisse vous serrer contre  
« ma poitrine si je dois survivre! »

C'est un dangereux symptôme, lorsque ce besoin de calme saisit ces hommes d'action, lorsqu'ils abdiquent pour ainsi dire et aspirent ainsi à quitter le combat. Pendant qu'ils rêvent, les adversaires veillent et la chute se prépare. D'ailleurs, pourquoi Camille se sentait-il comme pris de défaillance? La cause de la République était-elle donc gagnée à cette heure? Les fureurs d'un Hébert, les exagérations d'un Jacques Roux ne lui nuisaient-elles pas autant que les intrigues criminelles des monarchistes et les balles de l'armée de Condé? Si, en vérité, puisque Camille Desmoulins, au milieu des cris de guerre, voulut jeter enfin un cri de clémence et écrivit le *Vieux Cordelier!*

Et qui peut s'empêcher d'admirer partout où on la trouve cette grande, cette rare, cette humaine vertu, la pitié? — Camille voulait la République maternelle et douce. Il eut la gloire de demander, le premier, la fin de la Terreur. Il s'écriait, réclamant la fin des proscriptions et des prisons :

« La liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est  
« l'égalité! c'est la justice! c'est la déclaration des  
« droits. Voulez-vous que je la reconnaisse? que je  
« tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour

« elle? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille ci-  
« toyens que vous appelez suspects, et ne croyez pas  
« que cette mesure serait funeste à la République ! »

Ce cri, Camille Desmoulins devait, d'ailleurs, le payer de sa vie. Le *Vieux Cordelier*, inspiré par Danton, déplut à Saint-Just et au Comité de salut public. Hébert avait accusé Camille aux Jacobins, Robespierre avait voulu le défendre, proclamant que Desmoulins, *quoique faible*, n'avait point démérité du peuple. Mais Camille n'avait plus longtemps à demeurer libre. On vint arrêter l'écrivain dans cette maison de la Cour du Commerce, où, quelques jours auparavant, déjeunant avec son ami Brune, celui qui devait devenir duc et maréchal de France, il disait gaiement, pendant que Lucile versait le chocolat : « Buvons et mangeons, car demain nous mourrons ! »

C'était le 11 germinal, le 31 mars 1794. Le matin, Camille avait reçu de son père cette lettre : « Mon cher  
« fils, j'ai perdu la moitié de moi-même, ta mère n'est  
« plus. J'ai toujours eu l'espérance de la sauver, c'est  
« ce qui m'a empêché de t'informer de sa maladie.  
« Elle est décédée aujourd'hui, heure de midi. Elle  
« est digne de tous nos regrets ; elle t'aimait tendre-  
« ment. J'embrasse bien affectueusement et bien tris-  
« tement ta femme, ma chère belle-fille, et le petit  
« Horace. Je pourrai demain t'écrire plus au long. Je  
« suis toujours ton meilleur ami. »

Camille la relisait peut-être, cette lettre de mort, cette lettre qui lui disait : « Ta mère n'est plus, » lorsqu'on frappe à la porte. Il ouvre. On lui présentait l'ordre d'arrestation.



Il essaya bien d'appeler, de se défendre, de soulever comme autrefois, au 14 juillet, ce peuple qui, à sa voix, se jetait sur les bastilles. Mais il faisait nuit. Le café Procope, devant lequel on passait, était presque vide, et les indifférents laissaient faire, comme toujours.

Elle est toute tracée pour le drame, cette existence troublée, si rayonnante et si tragique. Les lettres écrites par Camille dans la prison du Luxembourg, les plus éloqu岸tes, les plus profondément déchirantes et humaines qu'on puisse lire, ces lettres où le cri du père séparé de son enfant, de l'époux arraché à sa femme, se mêlent aux fiers accents du citoyen faussement accusé et sûr de sa conscience, ces généreuses lettres, passées toutes trempées de larmes à la postérité, un Shakspeare ne les égalerait pas.

Il est là, le prisonnier, dans le Luxembourg, et du fond de sa prison il peut apercevoir, s'éveillant au souffle d'avril, les arbres sous lesquels il berçait à l'écart ses rêves de république athénienne, la place où il rencontra Lucile pour la première fois, le banc où ils s'asseyaient, ce jardin que le printemps rajeunit et où jamais, — jamais, — il ne pourra remettre les pas. Il se rappelle tout ce cher passé si court, ces heures enfuies, ce roman inachevé, cette vie de bonheur qui fuit, qui va disparaître. Il revoit cette chapelle de St-Sulpice où l'abbé Bérardier, celui-là même dont il avait été l'élève à Louis-le-Grand, l'avait uni à Lucile. « Quelles larmes nos yeux versèrent ! que nous étions heureux ! » Il évoque aussi ces parties de campagne à Cachan, où Lucile riait si fort, où Danton venait, où Eréron s'amusaient si bien. Tout ce passé lui revient,

ironique fantôme, et il pleure, et avec ses larmes tombent de sa plume les pages les plus poignantes sorties de l'humaine douleur :

« Lucile! Lucile! ô ma chère Lucile! où es-tu? où  
 « est ta tête qui se frottait contre ton pauvre Lou en  
 « rentrant, où sont tes bras qui me serraient, et ton  
 « cou, et tes pieds, et ta bouche? Hier! oh! hier;  
 « quels adieux!... C'est à ce moment de notre sépa-  
 « ration que j'ai senti mon âme passer en toi et me  
 « quitter... Hier, j'ai eu un nouveau mouvement de  
 « douleur bien violent, et j'ai senti mon cœur se fendre  
 « quand j'ai aperçu ta mère dans le jardin. Vis pour  
 « mon Horace, parle-lui de moi, je ne l'embrasserai  
 « plus, et il ne dira plus : Adi, adi! il ne me rappellera  
 « plus par ses pleurs quand j'allais à la Convention! »

Voilà l'époux, voilà le père. Voici le citoyen :

« Je vais rejoindre mes deux frères qui sont morts  
 « pour la République (l'un d'eux avait été coupé en  
 « morceaux par les Chouans). Je suis bien sûr d'em-  
 « porter l'estime et le regret de tous les hommes qui  
 « aiment la vertu et la vérité. Je meurs à trente-quatre  
 « ans. J'appuie ma tête avec calme sur l'oreiller de  
 « mes écrits, trop nombreux peut-être, mais qui res-  
 « pirent tous le même désir de rendre mes concitoyens  
 « heureux et libres. »

Devant le tribunal, Camille, assis à côté de Danton, de Phélippeaux, de Fabre d'Églantine, de Westermann, sentit la colère lui monter au visage. Devant ces gens qui l'accusaient de trahir la République, il ne put garder son sang-froid. Il avait d'avance écrit sa défense : il la froissa de rage et la jeta comme un souf-

flet à ses juges<sup>1</sup>. Danton répondit : « Vous m'accusez d'être vendu ? Un homme de ma trempe est impayable ! Vous voulez faire passer Danton pour un aristocrate ? La France ne le croira pas longtemps ! »

Westermann, le général républicain qui avait combattu au 10 août dans les rangs du peuple, et un peu partout contre l'ennemi, comme on lui demandait ce qu'il avait à dire pour sa défense :

« Laissez-moi, dit-il avec son accent alsacien, montrer au peuple ma poitrine nue ! J'ai reçu, pour la République, sept blessures, toutes par devant. Je n'en ai reçu qu'une par derrière, c'est votre acte d'accusation ! »

Le tribunal siégeait dans la salle occupée aujourd'hui, au Palais de Justice, par la Cour de Cassation. On entendait la voix de Danton, ses rugissements de lion, de l'autre côté du quai. La foule était énorme et frémissante. Elle pouvait se ruer sur le Palais et délivrer les accusés. Aussi, Fouquier-Tinville et le président Herman, muni des pleins pouvoirs de la Convention, étouffèrent-ils les débats. Nous ferons connaître par le détail ce procès affreux des Dantonistes<sup>2</sup>. Ce fut un des crimes de la Révolution. « Que vont devenir Lucile et Horace ? » s'écriait Desmoulins condamné. On mena Danton, Camille et leurs amis à l'échafaud (5 avril 1794).

1. Interrogé sur son âge par le président, il répondit : « J'ai l'âge du sans-culotte Jésus ; c'est-à-dire trente-trois ans, âge fatal aux révolutionnaires ! » En réalité, il en avait trente-quatre.

2. Dans notre livre : *Camille Desmoulins et les Dantonistes*.

Camille, les vêtements en lambeaux, furieux, criait au peuple :

« Défends-moi ! C'est moi qui ai poussé le premier cri de liberté en juillet 89 »

Et Danton lui disait :

« Du calme. Il faut bien mourir ! »

En route, un des condamnés, Fabre d'Églantine, l'auteur de *Il pleut, bergère*, et de tant de comédies charmantes, regrettait surtout une chose, une pièce en vers qu'il laissait inachevée, « un chef-d'œuvre, » gémissait-il.

« Bah ! disait Danton en riant de son rire de Titan, des vers ! dans huit jours tu en feras plus que tu ne voudras ! »

Quelques années auparavant, Camille Desmoulins avait été assigné à des dommages-intérêts par Sanson, qu'il avait appelé « le bourreau » dans son journal. Sanson avait crié à la calomnie. Depuis lors Desmoulins, toujours ironique, ne l'avait plus nommé que *le chef du pouvoir exécutif*. Quelle étrange destinée amenait sous le couperet du plaignant ce plaideur des années passées ! Maintenant Sanson pouvait se venger.

Sous ce ciel de printemps, sous le vent de Germinal, les têtes des amis tombèrent, et Camille, Danton et Héroult s'embrassèrent dans le même panier.

Un an plus tard, Dussault, passant sur cette place de la Révolution, songeait longuement à toutes les choses lugubres que ce coin de Paris avait vues. Il se souvint qu'on était alors au 5 avril : c'était la date anniversaire de la mort de Desmoulins. Machinalement, Dussault regarda sur la terrasse de l'Orangerie, à gauche,

auprès de l'escalier, une touffe de lilas qu'il avait remarquée l'année précédente, le jour même où il avait vu tomber la tête de Camille.

« Tiens, dit Dussault, le printemps est en retard, le lilas était en fleur lorsque Camille est mort. »

Et tous les ans, le 5 avril, Dussault allait voir curieusement, presque superstitieusement, cette touffe de lilas, qu'il appelait le lilas de Camille <sup>1</sup>.

Lucile n'avait point laissé arrêter son mari sans essayer de le défendre. Elle avait écrit à Robespierre, elle avait décidé à la lutte des anciens amis de Camille. Dillon, Brune, s'étaient chargés de soulever la foule sur le passage des condamnés. J'aurais préféré le voir, cet infortuné Brune, un des fondateurs des Cordeliers, mourir en défendant son ami, et mourir jeune au service de la République, que vieux et assassiné par la réaction royaliste et comme maréchal de l'Empire. La conspiration fut découverte. Dillon,

1. Cette anecdote a sa preuve dans le passage suivant de Dussault.

*Lettre de J.-J. Dussault au citoyen Rœderer sur la religion, 29 floréal an III.* « Un des premiers jours de ce printemps, je traversais la place de la Révolution avec un de mes amis : la conversation se tourna sur les scènes affreuses dont cette place a été le théâtre. « Les événements de l'année dernière, me dit-il, se sont liés dans mon esprit aux époques de la nature ; je me plais à rappeler ces divers événements, et les rattache aux gradations diverses et successives de la saison. — Le printemps, repris-je, est beaucoup plus tardif cette année et cela doit déranger un peu votre calcul et votre mémoire. Cette touffe de lilas, que vous voyez à gauche sur la terrasse de l'Orangerie, auprès de l'escalier, était déjà toute verdoyante, le jour que Camille monta à l'échafaud, et maintenant elle pousse à peine quelques bourgeons. — Cependant à la variation près de la saison, vous y avez attaché un souvenir, et vous ne verrez jamais ces lilas se couvrir de feuilles sans penser à l'infortuné qui effaça tous ses torts en écrivant le *Vieux Cordelier*. »

Lucile Desmoulins, compromis dans ce complot qu'on appela « la conspiration des prisons, » furent condamnés à mort. Lucile mourut fièrement; heureuse de rejoindre celui qu'elle aimait. Le hasard de la mort l'avait jetée dans la même prison que la veuve d'Hébert, de cet Hébert que Camille avait si courageusement attaqué et qui avait précédé Desmoulins sur l'échafaud. Mais toutes les haines finissaient devant l'égalité terrible du veuvage, de l'accusation et du malheur.

On m'a conté cette histoire, qui peut être une légende : le lendemain de l'arrestation de Camille Desmoulins, le soir, la nuit venue, madame Duplessis et sa fille Lucile se tenaient debout, les yeux rouges de larmes, devant le berceau de cet enfant qui, lui aussi, devait mourir à trente-deux ans, devant le berceau du petit Horace qui dormait, souriant à son rêve, et qui dans huit jours serait orphelin.

Sombre, pâle, irrité, M. Duplessis, le père de Lucile, se promenait à grands pas dans la chambre. Il fermait les poings, il se disait qu'il aurait eu raison peut-être, autrefois, d'empêcher ce mariage. Tout à coup, levant la tête, il aperçut sur une armoire basse une statue de la Liberté, une statue en plâtre que Camille avait placée là. Cette image de la Liberté parut ironique à cet homme, d'humeur royaliste au fond. Il prit la statue, la regarda un moment avec de la haine et de la rage, et, l'élevant en l'air, il allait la briser à ses pieds, lorsque Lucile, qui suivait ses gestes et son regard, devinant tout, s'élança vers lui et retenant son bras : « Non, mon père, dit-

elle fermement. Respectez-la; il meurt pour elle! »

Elle avait raison, l'épouse de Camille, la mère courageuse, la femme frappée au cœur. En mourant, Camille affirmait davantage cet amour puissant qui l'avait fait vivre, qui inspirait son talent, qui agrandissait son âme, l'amour ardent de la liberté. Il était tombé, qu'importe! Il avait succombé! c'était le sort. Mais pas une parole de doute n'était sortie de ses lèvres républicaines. Les fureurs dont il avait été le témoin et les forfaits dont il était la victime lui laissaient sa foi intacte. Il savait bien, il savait comme tous ceux qui mouraient alors, que la loi fatale du monde est le sacrifice à l'avenir. Des générations se sont englouties pour nous léguer avec leur exemple le prix de leurs efforts et de leurs tortures. Il en est de la liberté humaine comme de ces flambeaux que les esclaves mourants se passaient de main en main dans les cirques antiques. Pour que la flamme ne s'éteignît pas, ceux qui mouraient la ranimaient de leur dernier souffle. Ainsi les autres dans la nuit pouvaient continuer leur route : les devanciers avaient fait leur devoir.

Aussi bien, remarquez-le, le dernier cri de tous ceux qui tombent, Girondins ou Montagnards, est un cri d'espoir, un cri de certitude. Le présent leur manque, mais ils entrevoient dans les siècles futurs l'ère de justice qu'ils ont voulu fonder! Et leur dernier appel, le testament de leur conscience, leur cri d'agonie et de foi est le même toujours : « Tout pour la République et pour la France! »

Que si l'on ne comptait que les blessures et les

plaies, on la méconnaîtrait étrangement cette Révolution, la mère du monde nouveau. On peut dire d'elle ce que Barnave disait de la patrie : « La Révolution a encore su mieux aimer qu'elle n'a su haïr. » Ne gardons de son œuvre que le souvenir reconnaissant. Respectons, comme l'épouse de Camille, la blanche statue de la Liberté ! N'ayons qu'un amour, celui de ceux qui sont morts pour nous, et rappelons-nous ce mot qui résume la Révolution tout entière, le mot de Robert Lindet alors qu'on lui proposait de voter la ruine de Lyon (*Commune affranchie*) :

« Nous sommes ici, répondit Robert Lindet, pour nourrir la France, non pas pour la décapiter ! »

Il avait raison. Et ils l'ont en effet nourrie et délivrée cette France qui, sans eux, sans leurs efforts, sans leurs sacrifices, eût été mise en lambeaux dès 1794, comme une autre Pologne, par les rois coalisés. Ne nous laissons pas aller au courant de réaction que la Commune de Paris de 1871 a fait naître par ses folies et ses crimes. N'oublions pas, je le répète, que cette patrie, que nous voudrions voir affranchie, assagée, heureuse et libre, les contemporains de Camille l'ont nourrie et qu'ils l'ont sauvée. Hélas ! où sont les frontières qu'ils nous avaient conquises ? Et l'histoire impartiale et sereine, jugeant aujourd'hui la mémoire de ces frères ennemis réconciliés dans la mort, l'histoire n'a qu'un verdict, le verdict suprême :

L'heure où la France fut la plus grande et la plus rayonnante, ce fut l'heure où la République, dans un lambeau du drapeau tricolore, portait au monde la liberté !



## III

Il ne sera peut-être pas inutile de compléter notre travail littéraire par quelques jugements sur Camille Desmoulins, portés par ses contemporains.

Dans ses *Mémoires*, Bertrand Barère nous a laissé ce portrait rapide de Camille :

« C'était une tête ardente dans laquelle avait fermenté l'histoire classique des anciennes républiques. Il avait beaucoup d'esprit et trop d'imagination pour avoir du bon sens.

« Dès le premier jour de la Révolution, le 14 juillet 1789, au Palais-Royal, où le peuple s'était rassemblé à cause des dangers publics, on vit tout à coup un jeune homme, les yeux brillants, la tête exaltée et la parole haute, s'adressant avec éloquence au public effrayé par l'invasion militaire de la capitale. Au milieu de sa péroraison, il s'arma d'un pistolet et menaça de s'arracher la vie plutôt que d'obéir aux satellites du féroce prince de Lambesc qui avait assassiné, le dimanche précédent, un vieillard inoffensif à la porte des Tuileries.

« Cette protestation patriotique produit un grand effet; Camille Desmoulins, qui l'observe, s'écrie avec un enthousiasme audacieux et guerrier : « Armons-nous de toutes armes et marchons au repaire de la tyrannie; allons nous emparer de la Bastille et nous foudroierons les ennemis de la liberté ! » Ce discours

abrupt entraîne la masse du peuple rassemblé au Palais-Royal et le lendemain la Bastille est prise.

« C'est le plus beau fait de la vie de Camille Desmoulins qui, plus tard, perdit sa renommée et la vie dans les divisions intestines de la Convention nationale. »

D'autres ont été plus sévères. Le vaudevilliste Georges Duval a poussé le portrait jusqu'à la *caricature* :

« Il avait le teint bilieux, comme Robespierre, l'œil dur et sinistre, et une physionomie qui tenait plus de l'orfraie que de l'aigle. Je l'ai revu bien des fois depuis et il ne m'a pas semblé plus beau. Il y en a, je le sais, qui ont voulu faire de lui un joli garçon, mais ce sont des flatteurs, ou bien ils ne l'ont jamais vu. »  
(G. Duval, *Souvenir de la Terreur*, tome I<sup>er</sup>, p. 51.)

J'extraits encore d'un journal sans nom d'auteur attribué à Clermont-Tonnerre et Lafayette, intitulé : *L'Ami du peuple* ou le *Publiciste parisien* (les livraisons de ce journal n'ont que les dates et ne sont point numérotées), ces lignes tirées du numéro du 13 avril 1791 :

« Camille Desmoulins, timide et les yeux baissés, quand un honnête homme le regardait en face, rien de plus terrible la plume à la main ; alors il affronte tous les dangers, peint la vertu sous les dehors du crime, dénature les faits, leur donne une tournure plaisante et croit avoir persuadé parce qu'il a fait rire. »

Dans l'ouvrage de Gracchus Babeuf intitulé : *Du Système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier*,

(an III de la République, page 60), je trouve encore ce jugement :

« Camille était un joli faux logicien ; il avait l'esprit aussi gauche que son âme était droite. C'est bien avec raison qu'on dit aujourd'hui qu'il fut incapable d'être un conspirateur. Il ne savait pas faire concorder deux idées politiques, et cela lui importait peu. Il sacrifiait volontiers le sens commun à trois passions qui le possédaient en écrivant : l'une, de paraître excellentissime patriote, comme il l'était effectivement ; l'autre, de se montrer un puits d'érudition et de mémoire ; la troisième, de faire régulièrement quatre calembours par phrase. A travers cette manie de jeune homme perçaient souvent néanmoins quelques vérités utiles, parce que l'intention était parfaitement pure. »

Dans un article sur la bibliothèque de Sainte-Beuve (*Catalogue des livres rares et curieux composant la bibliothèque de Sainte-Beuve*, Paris, L. Potier, libraire, in-8°, 1870), M. Ed. Schérer cite ce portrait de Camille Desmoulins tracé par le père de Sainte-Beuve sur un numéro du *Vieux Cordelier* :

« Desmoulins avait un extérieur désagréable, la prononciation pénible, l'organe dur ; nul talent oratoire ; mais il écrivait avec facilité et était doué d'une gaieté originale qui le rendait très-propre à manier l'arme de la plaisanterie <sup>1</sup>. »

Des adversaires ont su parfois rendre à Camille une justice posthume — entre autres Maton (de la Varenne) :

1. Journal *le Temps*, 15 février 1870.

« Le sensible Desmoulins, dit cet auteur, contre lequel j'avais fait prononcer en 1790 des condamnations tout à fait désagréables et que je devais croire mon ennemi, s'éleva au-dessus de tout ressentiment ; il ne vit en moi qu'un homme de bien persécuté et fit tous ses efforts auprès de Panis pour que je fusse interrogé ou relaxé.

« La peine de mort qu'il a subie depuis avec Danton ne m'empêche pas de faire connaître la générosité dont il a usé envers moi <sup>1</sup>. »

On ne peut d'ailleurs se rendre compte du souvenir attendri que laissa Camille qu'en lisant les écrits du temps, entre autres certaine pièce, *l'Ombre de Camille Desmoulins*, où sont peints sous de noires couleurs les remords des jurés qui le condamnèrent <sup>2</sup>.

Enfin, pour donner une idée de l'attendrissement que fit naître cette mort, je rappellerai que Dorat-Cubières mit en vers « *la dernière lettre de Camille à son épouse.* »

1. *Les crimes de Marat et des autres égorgés ou ma Résurrection*, par P. A. L. Maton (de la Varenne). 2<sup>e</sup> édition, an III (1795).

2. *L'ombre de Camille Desmoulins*, Arras, chez l'auteur (S. D.) in-8, pièce L. 641, n<sup>o</sup> 1332. *Bibliothèque nationale*.

Le n<sup>o</sup> 171 du *Moniteur* de l'an IV annonce la mise en vente des *Bustes de Camille Desmoulins et Phélippeaux*, par C. Martin. — Le 12 thermidor an IV, le *Censeur de journaux* rend compte d'une fête donnée par Tallien et son épouse : « Ce qui a excité la sensibilité des convives, dit-il, ce sont les images de Camille Desmoulins et Phélippeaux, éclairées par plus de mille lampions. (*Le Censeur des journaux* était rédigé par Gallais, le grand-père de M. Emile Campardon, l'historien de Marie-Antoinette. — Il était royaliste ; les mille lampions sont ironiques, mais le fait subsiste. On pourra consulter enfin le *Dernier tableau des crimes et mensonges de Wadier, assassin reconnu des vertueux Phélippeaux et Camille Desmoulins*, par J.-B. Darmainy, à Paris, an III de la République.)

C'est une imitation libre plutôt qu'une traduction littérale ; elle fut mise en musique par le citoyen de Launay, « aussi estimable, dit une annonce, par son patriotisme que par son talent. »

Ah ! que le sommeil a de charmes,  
 Qu'il est doux pour les malheureux !  
 Le sommeil a tari mes larmes  
 Et mon sort est moins rigoureux ;  
 Mon œil vient de te voir en songe  
 Et je te serrais dans mes bras ;  
 Bientôt je me réveille, hélas !  
 Tout mon bonheur n'est qu'un mensonge<sup>1</sup>.

Le 7 floréal an IV, le Conseil des Cinq-Cents rendait un arrêté qui « déclare que Camille Desmoulin a été conduit à la mort pour s'être élevé contre les proscriptions, et avoir rappelé des sentiments d'humanité trop longtemps oubliés. »

*Extrait du procès-verbal des séances du  
 Conseil des Cinq-Cents.*

Du 7 floréal, l'an IV de la République française, une et indivisible.

Un membre, au nom de la Commission formée pour examiner les pétitions des citoyennes Valazé, Carra, Gorsas, Brissot et autres, présente un projet de résolution qui est mis aux voix et adopté dans les termes suivants :

Le Conseil, considérant que les citoyens Valazé, Pétion, Carra, Buzot, Gorsas, Brissot, représentants du peuple,

1. *Le Calendrier républicain*, poème, par Cubières, citoyen français. An VII, p. 174.

membres de la Convention nationale, sont du nombre des représentants qui, après avoir coopéré à établir la liberté et à fonder la République, l'ont scellée de leur sang et sont morts victimes de leur dévouement à la patrie et de leur respect pour les droits de la nation ;

Considérant que, par leur mort, leurs femmes et leurs enfants sont privés de leurs secours et réduits à l'indigence ;

Considérant que le citoyen Phélippeaux, représentant du peuple et membre de la Convention nationale, a été conduit à la mort pour avoir révélé les intrigues par lesquelles se perpétuait la guerre de Vendée, que sa veuve est dans l'indigence ;

Considérant que Camille Desmoulins, aussi représentant du peuple, membre de la Convention nationale, fut conduit à la mort pour s'être élevé contre les proscriptions et avoir rappelé des principes d'humanité déjà trop longtemps oubliés ;

Qu'il est instant de venir au secours de ces infortunes, qui ont des droits égaux à la reconnaissance nationale ;

Le Conseil, déclarant qu'il y a urgence, prend la résolution suivante :

Article 1<sup>er</sup>. — Il sera payé, par le Trésor public, aux veuves ou enfants des citoyens Phélippeaux, Camille Desmoulins, etc., un secours annuel qui sera déterminé ainsi qu'il suit :

Article II. — Chaque veuve recevra annuellement deux mille francs ; dans le cas où elle aurait des enfants nés de son mariage avec le représentant du peuple, il lui est accordé une augmentation de mille francs pour chacun d'eux jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quinze ans ; toutefois le total des secours ne pourra excéder la somme de quatre mille francs.

Article III. — Si la mère vient à décéder, le secours accordé aux enfants leur sera continué jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Article IV. — Les enfants des citoyens sus-énoncés, qui dès à présent auraient perdu leur mère, recevront

deux mille francs ; s'ils sont plusieurs, le secours sera porté à trois mille francs. Ce secours leur sera payé jusqu'à ce qu'ils aient atteint dix-huit ans.

Article V. — La présente résolution sera imprimée, elle sera portée au Conseil des Cinq-Cents par un messenger d'État.

Collationné sur l'original par nous, président et secrétaires du Conseil des Cinq-Cents, à Paris, le 25 floréal an IV de la République française, une et indivisible.

CRASSONS DE L'HÉRAULT, *président*.

BION, LE BEFFROY, *secrétaires*.

La pension accordée à Horace, fils de Camille Desmoulins, par cet arrêté, ne lui fut jamais payée.

C'est par cet acte public que nous terminerons cette notice, laissant Camille Desmoulins se peindre et pour ainsi dire se raconter lui-même avec ses défauts, ses faiblesses, ses malices, ses cruautés, mais aussi ses vertus et son honnêteté. Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, en effet, celui-là ne saurait être considéré par la postérité comme un bourreau, mais comme une victime de sa propre pitié et comme un martyr.

JULES CLARETIE.

---

BIBLIOGRAPHIE  
DE  
CAMILLE DESMOULINS

---

OPUSCULES.

1<sup>o</sup> *Satyres ou choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la Révolution.* 32 pages in-8 avec gravures. A Paris, l'an I<sup>er</sup> de la liberté.

On ne connaît que cette première livraison. Il en devait paraître une tous les 15 jours.

ÉPIGRAPHE :

Ah ! quand il serait vrai que l'absolu pouvoir  
Eût entraîné Tarquin par delà son devoir,  
Qu'il en eût trop suivi l'amorce enchanteresse ;  
Quel homme est sans erreur et quel roi sans faiblesse ?

VOLTAIRE.

Cet infâme recueil n'est point de Camille Desmoulins, mais il contient quelques vers de lui. Voyez sa protestation dans les *Révolutions de France et de Brabant*, n<sup>o</sup> 29, t. III, p. 239 et suivantes.

AVERTISSEMENT.

« Parmi le grand nombre de pièces fugitives que la Révolution a fait éclore, nous nous sommes attachés à recueillir les plus intéressantes pour les livrer à l'impression ; la plupart ont paru depuis 1786 jusqu'en 1790. Tous les 15 jours doit paraître un cahier de 32 pages in-8. »

.... Cette entreprise, disait l'avertissement.... « servira à démontrer jusqu'à quel point les misérables qui environnaient le monarque lui avaient aliéné l'amour



des Français ; à l'égard de notre profession de foi sur Louis XVI, pour que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, nous déclarons qu'elle est contenue dans l'épigraphe même de ce recueil. »

« Lorsque le dernier cahier paraîtra, nous y joindrons une gravure pour orner le frontispice du premier ; nous y ajouterons, en outre, une table et des notes qui faciliteront l'intelligence de ce qui pourrait paraître obscur. »

Il faut donc que ce dernier cahier ait paru, puisque la gravure a été jointe au premier ; cependant on n'a jamais vu que cette première livraison ; elle est d'une grande rareté, la gravure est encore beaucoup plus rare. En voici la description :

Des enfants sautent autour d'un arbre de la liberté coiffé du bonnet rouge. Drapeau vert avec ceci : *Vive la liberté*. Un garde-française, un homme du peuple, un bourgeois, une femme du peuple. Ils portent des chaînes brisées. A droite, on démolit la Bastille. A gauche, un abbé violet joue de l'orgue sous un arbre et fait danser tout ce monde. Gravure en couleur.

2° *La France libre*, 71 pages in-8, gravure coloriée, fort rare.

3° *Discours de la Lanterne*, 67 pages in-8, gravure.

4° *Réplique aux deux Mémoires des sieurs Leleu, insignes meuniers de Corbeil*, 45 pages in-8 (l'an I<sup>er</sup> de la Liberté).

5° *Réclamation en faveur du marquis de Saint-Huruge*, 12 pages in-8.

6° *Jean-Pierre Brissot démasqué* par Camille Desmoulins.

7° *Lettre de Camille Desmoulins, député de Paris à la Convention, au général Dillon en prison aux Madelonnettes*. Paris, 1793.

8° *Fragment de l'histoire secrète des Révolutions (Histoire des Brissotins)*, 1793<sup>1</sup>.

1. C'est en parlant de ce pamphlet où il inventa le néologisme *brissoter* pour dire *voler*, que Desmoulins s'écriait, en sortant de voir condamner les Girondins : « Malheureux ! c'est moi qui les tue ! »

On a attribué à Desmoulins les brochures suivantes :

*Necker jugé par le tribunal de la Lanterne*, 30 pages in-8, grav.

*Grand réquisitoire de M. le procureur général de la Lanterne contre Marat et la fille Colombe.*

*Mémoire à consulter et consultation pour le marquis de Saint-Hurugé, contre les sieurs Bailly et Lafayette*, 20 pages in-8.

*Le marquis de Saint-Hurugé à l'Impératrice de Russie*, 8 pages in-8.

*Réclamation pour M. Desmoulins contre Sanson*, 56 pages in-8.

*Requête de la Reine à Messieurs du Tribunal de police à l'Hôtel de ville de Paris.*

*Étrennes à la vérité ou Almanach des Aristocrates*, 80 pages in-8.

*Arrêt de la cour du Parlement de Rouen, rendu par la Chambre des vacations qui condamne le précédent ouvrage.*

#### JOURNAUX.

1° Les 86 premiers numéros des *Révolutions de France et de Brabant*<sup>1</sup>.

2° *La Tribune des Patriotes.*

3° *Le Vieux Cordelier.*

#### OUVRAGES POSTHUMES.

*Fragment d'un n° 8 du Vieux Cordelier.*

*Lettres inédites.*

*Fragment de Salluste.*

M. Matton, avocat, petit-neveu de Camille Desmoulins, fit paraître en 1838 une nouvelle édition du *Vieux Cordelier*, dans laquelle il ajouta un fragment d'un n° 8, écrit par

1. Il a paru 104 numéros des *Révolutions de France et de Brabant*, mais Camille s'est arrêté au 86<sup>m</sup>e numéro, comme il le dit lui-même à la fin de cette livraison. Les 18 derniers numéros en continuation de 87 à 104 sont de Dusaulchoy.

Camille peu de temps avant sa mort et trouvé dans ses papiers avec une lettre de Lucile adressée à Robespierre et les vraies lettres de Camille envoyées à sa femme. La troisième lettre seule avait été publiée en 1794, avec le n° 7 de l'édition originale du *Vieux Cordelier*.

On peut aussi considérer comme de Desmoulins un *Fragment de Salluste, trouvé dans les papiers de Camille Desmoulins, ou Dénonciation qui devait être prononcée à la tribune contre la tyrannie*, avec quelques petits changements. (Cette production est sans date et sans nom d'imprimeur.)

M. Matton fit paraître, en 1838, chez Ébrard, libraire-éditeur, n° 24, rue des Mathurins-saint-Jacques, la *Correspondance* de Camille Desmoulins, avec un grand tableau donnant le fac-simile de l'écriture des principaux personnages de la révolution de 1789<sup>1</sup>.

#### DISCOURS.

- 1° *Observations sur l'échange du comté de Sancerre.*
- 2° *Violation de la loi* (signé *Camille Desmoulins, homme de loi*).
- 3° *Discours sur la situation politique de la nation, à l'ouverture de la seconde session de l'Assemblée nationale* (1791).
- 4° *Opinion sur le jugement de Louis XVI.*
- 5° *Discours sur la question de l'appel au peuple.*
- 6° *Discours sur la proposition de guerre*, prononcé aux Jacobins (1791).
- 7° *Discours sur le bannissement de la famille ci-devant d'Orléans* (1792).
- 8° *Discours sur la situation de la capitale.*
- 9° *Rapport sur les citoyens Harville et Bauchet.*

Nous possédons aussi diverses *affiches et placards* portant le nom de Camille Desmoulins. Ces raretés bibliographiques

1. A consulter divers écrits dirigés contre Camille Desmoulins :
  - 1° *Précis sur la vie du fameux Loustalot* ;
  - 2° *Plainte de M. Malouet* ;
  - 3° *Lettre d'un Impartial.*

nous viennent de la collection du regretté et érudit M. Édouard Carteron, ancien archiviste aux Archives nationales, directeur du supplément à l'*Encyclopédie* Firmin Didot, historien très-versé dans l'étude de la Révolution française, et dont nous avons mis à profit les notes, laissées par lui, pour une édition complète des œuvres de Camille Desmoulins, qui ne verra jamais le jour.

---

# PRINCIPAUX OUVRAGES A CONSULTER

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE CAMILLE DESMOULINS

---

M. Édouard Fleury. *Camille Desmoulins et Roch Marchandier* <sup>1</sup>. 2 vol. in-18, 1852. Ce livre est presque tout entier dirigé contre Camille.

Eugène Despois. *Les Journalistes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Camille Desmoulins* (dans la *Liberté de penser*). Cette étude remarquable sera sans doute un jour publiée sous forme de volume.

Marc Dufraisse. *Etude sur Camille Desmoulins* (dans la *Libre Recherche*, février 1857).

*Nouvelle biographie générale* de Firmin Didot. *Camille Desmoulins*, brochure in-32, 1848.

Cuvillier-Fleury. *Camille Desmoulins (Portraits révolutionnaires)*. 1 vol. in-18 (Lévy).

Voy. *Histoire parlementaire de la Révolution* de Buchez et Roux ; *Histoire de la Révolution* de Thiers, Mignet, Michelet, Louis Blanc, Ern. Hamel, etc.

Le théâtre a beaucoup usé de cette personnalité sympathique de Camille.

---

1. Auteur des *Hommes de proie*. Il fut le secrétaire et plus tard le diffamateur de Camille Desmoulins. Roch Marchandier et sa femme périrent décapités.

L'ODE  
AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

DE 1789

---

Cette *Ode aux États généraux de 1789* est devenue extrêmement rare, et les biographes de Camille Desmoulins ne l'ont connue sans doute que très-vaguement. L'un des derniers et des plus malveillants, M. Édouard Fleury (*Camille Desmoulins et Roch Marchandier*, 2 vol. in-18, 1852) en a cité la troisième strophe, mais d'après une copie tout à fait fautive : au second vers, par exemple, il écrit *Patou* au lieu de *Patru* que porte très-distinctement l'édition originale que nous avons sous les yeux. Ce nom bizarre, *Patou*, qui rend la strophe parfaitement inintelligible, n'a pas laissé d'embarrasser le savant biographe, et il a cru devoir le justifier par le commentaire instructif, mais un peu bien ingénieux, que voici : « *Patou*, sans doute la personnification du peuple. *Patou* est un vieux mot picard, *une bonne bête* » (tome I, page 28).

Ce qui est certain, c'est que la pièce est de Camille. Dans la *France libre* (page 94 du présent volume), il

en cite les quatre premiers vers de la quatrième strophe, et ailleurs, dans sa *Réplique aux deux Mémoires des sieurs Leleu, insignes meuniers de Corbeil*, pages 40 et 41, où il cite la sixième strophe, il la reconnaît expressément pour son œuvre. Aucun doute à cet égard. Ce sera d'ailleurs la seule poésie que nous donnerons de Camille Desmoulins, et seulement à titre de curiosité. Nous possédons encore bien des vers de lui, mais le versificateur est faible chez Camille et l'on peut dire qu'il n'est poète et artiste qu'en prose.

Ces vers ne sont d'ailleurs que des fragments, et quant aux autres, il est à peu près impossible aujourd'hui de publier, par exemple, les trois pièces de vers composées par Camille Desmoulins avant 89, et qui sont rapportées dans le volume : *Satyres ou choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la Révolution.*

---

AUX  
**ÉTATS GÉNÉRAUX**  
DE 1789

ODE

PAR CAMILLE DESMOULINS

AVOCAT, DÉPUTÉ DU BAILLIAGE DE GUISE.

FRANÇAIS, de vos veines stériles  
Les beaux vers ne coulent-ils plus ?  
Pourquoi le siècle des Virgiles  
N'est-il pas celui des Titus ?  
O honte ! c'est le nom d'Octave  
Que des Muses la lyre esclave  
Consacre à la postérité !  
Mais LOUIS enflamme ma verve,  
Et les mensonges de Minerve  
Vont céder à la vérité.

JE disais : Dieu livra la terre  
A la verge des oppresseurs :  
Sous cette verge héréditaire  
J'entends gémir nos successeurs.  
Louis, ton Peuple t'idolâtre,  
Mais, plus heureux que Henri quatre,



Pourras-tu faire son bonheur?  
Nous ne verrons plus, comme à Rome,  
Du temple de la vertu, l'homme  
Monter au temple de l'honneur.

Sous ses cheveux blancs et ses rides  
Patru voit, sur les fleurs de lys  
Les fils imberbes et stupides  
De pères par l'or ennoblis.  
Le sang fait seul nos Patriarches :  
De l'Autel sur les saintes marches  
Il élève le vice impur ;  
Et de Nobles une poignée  
De l'armée en vain indignée  
Guident seuls le courage obscur.

Pour les Nobles toutes les grâces :  
Pour toi, Peuple, tous les travaux.  
L'homme est estimé par les races  
Comme les chiens et les chevaux.  
Pourtant, au banquet de la vie  
Les enfants qu'un père convie  
Au même rang sont tous assis :  
Le Ciel nous fit de même argile,  
Et c'est un fil aussi fragile  
Que tourne pour eux Lachésis.

L'IMPÔT prend sa course incertaine :  
Dans le parc et dans le château  
Il ne pose son pied qu'à peine,  
Et foule vingt fois le hameau.  
Ton glaive trop longtemps repose :  
Du pauvre prends enfin la cause,  
Venge Naboth, Dieu protecteur !  
Vois sa vigne encor usurpée :  
D'Achab s'il ne fuit plus l'épée,  
Il fuit les fers du Collecteur.

QU'ENTENDS-JE? Quels cris d'allégresse  
Retentissent de toutes parts?  
D'où naît cette subite ivresse  
Et des enfants et des vieillards?  
NECKER descend de la montagne:  
La raison seule l'accompagne,  
En lui le Peuple espère encor;  
Lois saintes, lois à jamais stables,  
Dans ses mains il tient les deux Tables;  
Il va renverser le veau d'or.

LE Peuple sort de dessous l'herbe:  
Déjà, de ses mille cités  
Il voit, plein d'un espoir superbe,  
Partir ses mille députés.  
La Prière lente et boiteuse  
De son succès n'est plus douteuse,  
Elle a monté devant LOUIS;  
Et de nos cabanes plaintives,  
Par ses oreilles attentives,  
Ses gémissements sont ouïs.

CHER PRINCE, des Rois le modèle,  
Eh bien, nous doutions de ta foi,  
Et qu'au-dessus de Marc-Aurèle  
La France dût placer son Roi!  
Tu les as pourtant rassemblées,  
Ces Tribus si longtemps foulées!  
Ce n'est pas un Roi qui les craint.  
C'est à nous, Peuple sans ancêtres,  
Pour qu'il nous préserve de maîtres,  
Qu'il faut l'appui d'un souverain.

A l'égal des Grands et des Mages,  
Sûr de partager ton amour,  
Vois ce Peuple orner tes images,  
Et l'encens fumer à l'entour.  
Nation bouillante et légère,

Une éloquence mensongère  
A pu l'égarer quelques jours ;  
Mais, après un délire extrême,  
Elle redevient elle-même,  
Et ses Rois triomphent toujours.

Et vous, à l'heureuse puissance  
De briser leur joug odieux  
Préféreriez-vous l'espérance  
D'être un jour oppresseurs comme eux ?  
Non, la Nation vous écoute :  
Vous justifierez tous sans doute  
Son choix pour vous si glorieux.  
Tonnez, et Tribuns de la plèbe,  
De l'esclavage de la glèbe  
Effacez les restes honteux !

# LA FRANCE LIBRE

---

La *France libre*, composée dans les derniers jours de mai et les premiers jours de juin 1789<sup>1</sup> et imprimée dans le courant de juin, ne parut que le 17 ou le 18 juillet, c'est-à-dire trois ou quatre jours après la prise de la Bastille<sup>2</sup>. Camille en avait remis le manuscrit vers le 20 juin, à Momoro, libraire et imprimeur, rue de la Harpe, qui s'était déjà donné le titre de *premier imprimeur de la Liberté nationale*<sup>3</sup>.

Soit frayeur, soit cupidité, Momoro suscita au pauvre auteur, jusque-là obscur et inconnu, mille tribulations et ne se décida à lancer le brûlant petit livre que lorsque les électeurs eurent décidé que la Bastille serait immédiatement démolie<sup>4</sup>, et lorsque le roi, amené de Versailles à Paris, eut attaché lui-même à son chapeau la cocarde nationale<sup>5</sup>. Et même à ce moment, lorsqu'il n'y avait plus aucun danger pour lui, il résista aux plus vives instances de Camille et ne céda qu'à ses menaces : « J'ai eu les plus grands « désagréments possibles avec mon imprimeur et mon « libraire, » écrivait Camille à son père le 11 juillet.

1. *Lettres de Camille Desmoulins à son père*, du 3 juin et du 11 juillet. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 39, t. III, p. 724.

2. Mardi 14 juillet.

3. Voyez l'*Ode patriotique au Roi sur les états généraux assemblés à Versailles*. 1789 (8 pages in-8).

4. Arrêté du mercredi 15 juillet.

5. Vendredi 17 juillet.

« Si j'étais bien en fonds, j'achèterais une presse, tant  
« je suis révolté du monopole de ces fripons. »

Longtemps après, en l'an II, le terrible pamphlétaire, dans son duel à mort avec les Hébertistes, harcelé, injurié, calomnié par eux, évoqua et avec une précision accablante ce souvenir de lâcheté et de mauvaise foi contre Momoro, l'un de leurs coryphées. Voici ce qu'il fait dire par *le vieux reître* qui gourmande sa timidité :

« Passe encore que, suivant le conseil de Pollion,  
« tu n'écrives point contre qui peut proscrire. Mais  
« oserais-tu seulement parler de quiconque est en  
« crédit aux Cordeliers? Et, pour n'en prendre qu'un  
« exemple, oserais-tu dire que ce Momoro, qui se  
« donne pour un patriote sans tache et avant le  
« déluge, ce hardi président qui, partout où il occupe  
« le fauteuil, au club et à sa section, jette d'une main  
« téméraire un voile sur les *Droits de l'homme* et met  
« les citoyens debout pour jeter par terre la Conven-  
« tion et la République; comme quoi ce même  
« Momoro, le libraire à qui tu t'es adressé en 1789  
« pour ta *France libre*, retarda autant qu'il put l'émis-  
« sion de cet écrit, qu'il avait sans doute communiqué  
« à la police, ayant bien prévu la prodigieuse  
« influence qu'il allait avoir; comme quoi Momoro,  
« qui s'intitule *premier imprimeur de la Liberté*, s'ob-  
« stinait à retenir prisonnier dans sa boutique, comme  
« suspect, cet écrit révolutionnaire dont l'impression  
« était achevée dès le mois de juin<sup>1</sup>; comme quoi, la  
« Bastille prise, Momoro refusait encore de le publier;  
« comme quoi, le 14 juillet, à onze heures du soir, tu

1. L'édition originale, page 150, et celle de M. Matton, page 227, donnent août; l'erreur est manifeste.

« fus obligé de faire charivari à la porte de ce grand  
 « patriote, et de le menacer de la *Lanterne* le lende-  
 « main s'il ne te rendait ton ouvrage que la police  
 « avait consigné chez lui ; comme quoi Momoro brava  
 « la grande dénonciation à l'occasion des districts et  
 « des sociétés, et que, pour ravoit ton ouvrage, il te  
 « fallut un *laissez-passer* par écrit de Lafayette, qui  
 « venait d'être nommé commandant général et dont  
 « cet ordre fut un des premiers actes d'autorité<sup>1</sup>. Cet  
 « enfouisseur d'écrits patriotiques est aujourd'hui un  
 « des plus *ultrapatriotes* et l'arbitre de nos destinées  
 « aux Cordeliers, d'où il te fait chasser toi et Dufourny  
 « aux acclamations<sup>2</sup>. »

La pièce suivante qui, après quatre-vingt-trois ans, est encore inédite, et dont M. le baron de Girardot donna communication à M. Edouard Carteron, dans les cartons de qui nous l'avons trouvée, résume sous forme de requête tous les griefs de Camille contre Momoro ; c'est un *Mémoire adressé* (le 18 ou le 19 juillet 1789) *au District de Saint-André-des-Arcs* par l'auteur lésé pour obtenir justice du dépositaire infidèle. M. Carteron indique qu'il l'avait transcrit sur l'original.

« Ne sachant à quel tribunal recourir contre une  
 « violation de dépôt, et une complication de vols de  
 « l'espèce la plus criminelle, pour obtenir une prompte  
 « restitution, je m'adresse à notre commun District. Je  
 « suis avocat au Parlement et député du Bailliage de  
 « Guise, où mon père est lieutenant général. Je suis  
 « victime d'une spoliation infâme. Il y a quatre se-

1. La nomination de La Fayette est du jeudi 16.

2. *Vieux Cordelier*, fragments du n° VII, publiés par Deseune en prairial, an III, p. 150 et 151 ; p. 226 et 227, édit. Matton.

« maines, je lis au libraire Momoro un manuscrit  
 « patriotique: il se charge de l'impression de mille  
 « exemplaires; seulement il dit que l'ouvrage est bien  
 « fort et me fait payer horriblement le prétendu dan-  
 « ger et la célérité, et n'a pas honte de me prendre  
 « cent francs pour la feuille. Je devais avoir l'ouvrage  
 « au bout de quatre jours; il me fait attendre quatre  
 « semaines. Mon ouvrage devait avoir quatre feuilles;  
 « il en retranche la quatrième, malgré nos conven-  
 « tions. Je devais avoir un ouvrage avec ce titre : A  
 « tous les Français, LA FRANCE LIBRE, et cet épigrafe  
 « (sic) de Cicéron : *Quæ quoniam in foveam incidit,*  
 « *obruatur*<sup>1</sup>; et il fait tirer mon ouvrage sans titre.  
 « Enfin, quand la Bastille est prise et qu'il ne peut  
 « plus m'amuser en me disant qu'il y a du danger, je  
 « presse tant l'imprimeur qu'il remet les mille exem-  
 « plaires à un colporteur, et je dépose le tout avant-  
 « hier chés (sic) Momoro. J'en prends cinquante que  
 « je porte au Palais-Royal, et hier quand je vais en  
 « chercher cinquante autres, il me dit qu'il y a du pé-  
 « ril, et me fait défi de signer l'ouvrage. C'était un  
 « piège: il comptait que je n'oserais pas signer. Puis,  
 « se voyant pris au mot, que j'offrais ma signature,  
 « qu'il n'a plus de prétexte de retenir l'ouvrage, le  
 « misérable, voulant à toute force avoir mon argent,  
 « prix de l'impression, et le produit de la vente, se  
 « démasque: il nie le dépôt, et dit qu'il n'a pas mon  
 « ouvrage. Outré de tant de scélératesse, je crie à la  
 « garde, au voleur, et le somme de venir au district;  
 « mais voyant qu'il ne peut me voler, il cherche à me

1. Philippique IV<sup>e</sup>, § 5. Cicéron parle d'Antoine. « Non est vobis, quirites, res cum scelerato homine atque nefario, sed cum immani tetraque bellua: Quæ quoniam in foveam incidit, obruatur. »

« perdre et court me dénoncer à Versailles. Je me  
« mets sous la sauvegarde de mon district et demande  
« que mon dépôt me soit rendu<sup>1</sup>. »

Pour constituer définitivement le texte de la *France libre*, nous avons, à défaut de manuscrits, consulté toutes les éditions qui en furent données du vivant de l'auteur, les seules évidemment qui puissent faire autorité. Nous avons suivi de préférence la quatrième édition, qui est la plus complète.

La *France libre* eut la bonne chance d'être brûlée par arrêt du Parlement de Toulouse. Cet arrêt, loin d'en diminuer le succès, lui servit de recommandation auprès de la grande majorité des lecteurs. Elle n'en fut que plus recherchée.

Le Palais-Royal, où elle fut distribuée le 17 juillet, lui fit fête. La presse révolutionnaire, en général, l'accueillit avec beaucoup de faveur. Toutefois les *Révolutions de Paris* ne lui adressèrent que des éloges assez médiocres. Desmoulins, très-chatouilleux, et qui s'attendait à mieux de la part de Prudhomme et de Loustallot, en fait la remarque dans son *Discours de la Lanterne*.

Mirabeau, au contraire, fort sensible au plaisir de retrouver, revivifiées et rajeunies dans la *France libre*, maintes pages de ses *Lettres de cachet*, prit l'opuscule sous sa protection et l'honora de son suffrage.

Target, si réservé d'ordinaire et si sobre de louange, dit franchement et tout haut le bien qu'il en pensait, et il complimenta Camille de la plus flatteuse manière.

1. Au bas de cette pièce on lit : Le district de Saint-André-des-Arcs « a arrêté qu'il n'y a lieu à délibérer sur le présent Mémoire, sauf à Monsieur Desmoulins (sic) à se pourvoir devant qui il appartient. Fait au district de Saint-André-des-Arcs, ce 19 juillet 1789. Fornié, président ; Guynemer, secrétaire.



En revanche, tous ceux qui vivaient des abus vouèrent aussitôt au jeune publiciste une haine mortelle. Les politiques sérieux et honnêtes qui voulaient réformer les abus, mais affermir la monarchie en la transformant, s'inquiétèrent des hardiesses républicaines de l'irrévérencieux écrivain et le notèrent comme agitateur dangereux, comme fauteur de troubles et de désordres. Il ne déplaisait pas à Camille d'être haï des uns et redouté des autres. C'était même une partie du succès qu'il avait ambitionné. Mais ce qui lui fut amer, c'est que son père, honnête et loyal servant de la vieille royauté, portât sur cette première œuvre un jugement très-rigoureux, et que, tempérant l'autorité du censeur par les regrets affectueux de l'ami attristé, ce père probe et sévère reprochât à son fils d'avoir, par la virulence de son langage, soulevé l'*indignation publique*.

LA  
**FRANCE LIBRE**

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

PAR

CAMILLE DESMOULINS

Quæ quoniam in foveam incidit, obruatur.

CICÉRON.

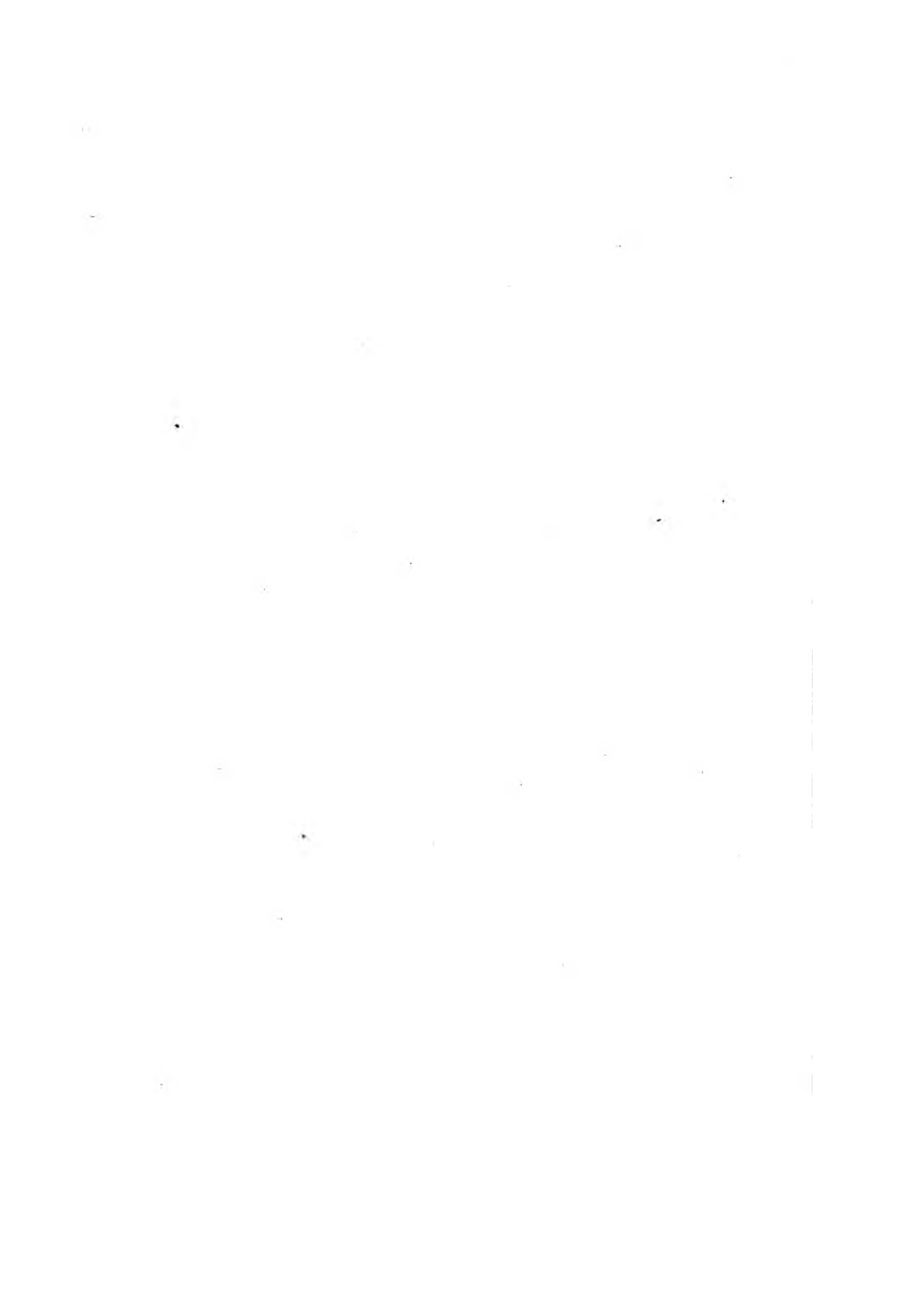
Puisque la bête est dans le piège, qu'on l'assomme.



A PARIS

CHEZ GARNERY, LIBRAIRE, RUE SERPENTE, 17

L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ



# LA FRANCE LIBRE

---

A la marge de son exemplaire de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, on est bien surpris de trouver ce vœu écrit de la main de Mézerai, il y a cent soixante ans : *Duo tantum hæc opto : unum ut moriens populum Francorum liberum relinquam ; alterum, ut ita cuique eveniat, sicut de republica merebitur.* « C'est ainsi que parmi les Seize, les honnêtes gens et ceux qui n'étaient pas d'imbéciles fanatiques s'était formé, dit de Thou, je ne sais quel plan de république. Il y a eu de tout temps, en France, des patriotes qui ont soupiré pour la liberté. »

Le retour de cette liberté chez les Français était réservé à nos jours. Oui, elle est déjà ramenée parmi nous ; elle n'y a point encore un temple pour les états généraux, comme celui de Delphes, chez les Grecs, pour les assemblées des Amphictyons ; celui de la Concorde chez les Romains pour les Assemblées du sénat : mais déjà ce n'est plus tout bas qu'on l'adore, et elle a partout un culte public. Depuis quarante ans, la philosophie a miné de toutes parts sous les fondements du despotisme ; et comme Rome, avant César, était déjà asservie par ses vices, la France, avant Necker, était déjà affranchie par ses lumières.

Écoutez Paris et Lyon, Rouen et Bordeaux, Calais et Marseille; d'un bout de la France à l'autre, le même cri, un cri universel se fait entendre. Quel plaisir pour un bon citoyen de parcourir les cahiers des provinces! Et comme cette lecture doit porter la rage dans le sein de nos oppresseurs! Que je te remercie, ô ciel, d'avoir placé ma naissance à la fin de ce siècle! Je la verrai donc s'élever dans toutes nos places cette colonne de bronze que demande le cahier de Paris <sup>1</sup>, où seront écrits nos droits et l'histoire de la Révolution, et j'apprendrai à lire à mes enfants dans ce catéchisme du citoyen que demande un autre cahier. La Nation a partout exprimé le même vœu. Tous veulent être libres. Oui, mes chers concitoyens, oui, nous serons libres; et qui pourrait nous empêcher de l'être? Les provinces du Nord demandent-elles autre chose que celles du Midi? et les pays d'élection sont-ils donc en opposition avec les pays d'état, pour que nous ayons à craindre un schisme et une guerre civile?

Non, il n'y aura point de guerre civile. Nous sommes les plus nombreux, nous serons les plus forts. Voyez la capitale même, ce foyer de corruption, où la monarchie, ennemie-née des mœurs, ne veille qu'à nous dépraver, qu'à énerver le caractère national, à nous abâtardir en multipliant autour de la jeunesse les

1. Le cahier du Tiers État de Paris se terminait par les demandes suivantes :

Que les États Généraux s'assemblent désormais à Paris dans un édifice public destiné à cet usage;

Que sur le frontispice il soit écrit : *Palais des Etats Généraux*; et que sur le sol de la Bastille on établisse une place publique au milieu de laquelle s'élèvera une colonne d'une architecture noble et simple, avec cette inscription :

A LOUIS XVI, RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ PUBLIQUE.

pièges de la séduction, les facilités de la débauche, et en nous assiégeant de prostituées ; la capitale même a plus de trente mille hommes prêts à en quitter les délices pour se réunir aux cohortes sacrées de la patrie, au premier signal, dès que la liberté aura levé son étendard dans une province et rallié autour d'elle les bons citoyens. Paris, comme le reste de la France, appelle à grands cris la liberté. L'infâme police, ce monstre à dix mille têtes, semble enfin paralysé dans tous ses membres. Ses yeux ne voient plus, ses oreilles n'entendent plus. Les patriotes élèvent seuls la voix. Les ennemis du bien public se taisent, ou, s'ils osent parler, ils portent à l'instant la peine de leur félonie et de leur trahison. Ils sont forcés de demander pardon à genoux. Linguet est chassé par les députés du milieu d'eux, où l'impudent s'était glissé ; Maury est chassé par son hôte ; Desprémesnil hué jusque par ses laquais ; le garde des sceaux honni, conspué au milieu de ses masses ; l'archevêque de Paris lapidé, un Condé, un Conti, un d'Artois, sont publiquement dévoués aux dieux infernaux. Le patriotisme s'étend chaque jour dans la progression accélérée d'un grand incendie. La jeunesse s'enflamme ; les vieillards, pour la première fois, ne regrettent plus le temps passé : ils en rougissent. Enfin, on se lie par des serments et on s'engage à mourir pour la patrie.

Les aristocrates, les vampires de l'État espèrent dans les troupes, et j'en ai entendu se vanter publiquement que les soldats se baigneraient dans notre sang avec plaisir. Non, chers concitoyens, non, les soldats n'assassinèrent pas avec plaisir leurs frères, leurs amis, des Français qui combattent pour les élever, eux soldats, aux grades militaires, pour rendre à la profession des armes sa noblesse originelle, pour que ce ne soit

point un métier plus infâme que celui des bourreaux ; car les bourreaux ne versent de sang que celui que demandent les rois, et nos soldats étaient prêts à verser tout le sang dont le despotisme a soif. Non, ces soldats esclaves de huit ans, héros plus avilis que nos laquais et soumis aux coups de bâton, punis par les galères d'une désertion qui, dans la paix, ne peut jamais être un crime et peut quelquefois être un devoir, et qu'en temps de guerre même on ne doit punir que par l'infamie et comme Rome châtia ceux qui avaient fui à Cannes<sup>1</sup> ; ces soldats que nous voulons affranchir ne

1. Voilà une théorie qu'il serait dangereux d'émeltre aujourd'hui, et qui, dans tous les temps, a été fausse.

Il faut pourtant se rappeler que le règne de Louis XVI avait valu au soldat le droit d'être bâtonné comme un Prussien, et de recevoir des coups de plat de sabre. Ce fut l'une des réformes du comte de Saint-Germain.

Cette innovation sauvage humilia, irrita toute l'armée, et devint une occasion de haine implacable des soldats contre les officiers, colonels et généraux qui eurent l'indignité de l'accueillir et de se dévouer avec ardeur à la maintenir. « Il s'établit, dit La Fayette, (*Mémoires*, t. III, p. 177, 278), entre beaucoup de ces chefs, une émulation de dureté, de tracasserie, de niaiserie brutale envers les corps et les individus soumis à leur commandement, qui, dénaturant toutes les idées du vrai mérite militaire, le plaça uniquement dans les écarts d'une activité sans objet, d'une sévérité sans jugement. Des colonels, munis de lettres en blanc pour casser les officiers, appelaient les chefs des autres corps, comme à un spectacle, pour entendre les propos injurieux, pour être témoins des punitions corporelles dont ils semblaient faire un plaisir et un passe-temps. »

L'opinion publique flétrit cette réforme ; toute l'armée, toute la France répéta ce mot d'un brave grenadier : *Je n'aime du sabre que le tranchant* (Droz, t. II, p. 193 ; Amédée Renée, *Louis XVI et la Cour*, p. 75).

Jamais la moindre réforme sérieuse de l'armée ne serait venue de la Cour. On put voir, le 23 juin 1789, qu'il n'y avait rien à attendre d'elle, lorsque Louis XVI s'appropriâ cette étrange Déclaration, que l'on a nommée le *Testament du Despotisme*, et qui représente les concessions extrêmes que, dans son meilleur moment et sous l'aiguillon d'un ministre populaire et honnête homme, crut pouvoir faire

tourneront point leurs armes contre leurs bienfaiteurs ; ils viendront se réunir en foule à leurs parents, à leurs compatriotes, à leurs libérateurs, et les Nobles s'étonneront de ne voir autour d'eux que la lie de l'armée, et le petit nombre des assassins et des parricides. Une pareille milice se dissipera devant la

la vieille Royauté. « J'ai voulu, messieurs, dit Louis XVI aux Représentants de la Nation, j'ai voulu vous remettre sous les yeux les différents *bienfaits* que j'accorde à mes peuples... Ceux qui, par des prétentions exagérées, ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, se rendraient indignes d'être regardés comme Français. » Or, entre autres *bienfaits* accordés par ce Roi à ses peuples, celui qui intéressait particulièrement l'armée était considérable : « Sa Majesté, après avoir appelé les États Généraux à s'occuper, de concert avec Elle, des grands objets d'utilité publique, et de tout ce qui peut contribuer au bonheur de son peuple, déclare de la manière la plus expresse qu'Elle VEUT CONSERVER EN SON ENTIER, ET SANS LA MOINDRE ATTEINTE, L'INSTITUTION DE L'ARMÉE, ainsi que toute autorité, police et pouvoir sur le militaire, tels que les monarques français en ont constamment joui. » (*Déclaration des intentions du Roi*, lue à la séance royale du 23 juin 1789, article XXXV ; dans le *Moniteur*, n° 10.)

Tel avait été le dernier mot de Louis XVI, mis en demeure de faire connaître ses intentions.

Le droit de recevoir des coups de plat de sabre, droit ignominieux que la Royauté avait octroyé aux soldats, leur fut maintenu jusqu'au 14 juillet 1789. Il ne fallut rien moins que la sommation de la plus impérieuse nécessité, pour que le maréchal de Broglie se décidât à déclarer abolie l'ordonnance qui mettait les coups de plat de sabre au nombre des punitions militaires. Dans la journée du 14 juillet, c'est à dire au moment où il allait soumettre les troupes à l'épreuve suprême de l'obéissance passive, en leur demandant de charger, sabrer, fusiller, mitrailler la population de Paris, il fit révoquer la funeste ordonnance du 25 mars 1776, qui avait causé tant de rébellions et tant de suicides, se flattant de l'espoir que cette révocation forcée les rattacherait à la cause royale et produirait le plus heureux effet sur le peuple (Condorcet, *Mémoires sur la Révolution française*, 1824 ; t. II, p. 66 ; Montgaillard, t. II, p. 87 ; Droz, t. II, p. 330, note). Mais il était trop tard, et ni l'armée, ni la population, ne firent le moindre cas d'une concession qui n'avait déjà plus d'objet.



multitude innombrable des patriotes, comme des brigands devant la justice.

Gardons-nous donc bien d'accepter la transaction que proposent les aristocrates. Il vaut mieux, a dit avec raison l'abbé Sieyès, ne point faire de constitution que d'en faire une mauvaise. Nous sommes sûrs de triompher. Nos provinces se remplissent de cocardes comminatoires. Nous avons une armée non encore ostensible et campée, mais enrôlée et toute prête, une armée d'observation. Cette armée est de plus de quinze cent mille hommes. Pour moi, je me sens le courage de mourir pour la liberté de mon pays, et un motif bien puissant entraînera ceux que la bonté de cette cause ne déterminerait pas. Jamais plus riche proie n'aura été offerte aux vainqueurs. Quarante mille palais, hôtels, châteaux, les deux cinquièmes des biens de la France à distribuer, seront le prix de la valeur. Ceux qui se prétendent nos conquérants seront conquis à leur tour. La Nation sera purgée, et les étrangers, les mauvais citoyens, tous ceux qui préfèrent leur intérêt particulier au bien général, en seront exterminés. Mais détournons nos regards de ces horreurs, et daigne le ciel éloigner ces maux de dessus nos têtes ! Non, sans doute, ces malheurs n'arriveront pas. Je n'ai voulu qu'effrayer les aristocrates, en leur montrant leur extinction inévitable, s'ils résistent plus longtemps à la raison, au vœu et aux supplications des communes. Ces Messieurs ne se haïront pas assez pour s'exposer à perdre des biens qu'il leur est facile de conserver, et dont nous n'avons sûrement nulle envie de les dépouiller.

Nous n'avons plus de tribune, et c'est par des discours imprimés qu'on parle aujourd'hui à une nation. Continuez de vous succéder tous sur cette tribune, ô

vous, nos généreux défenseurs ! tribuns éloquents, Raynal, Sieyès, Chapelier, Target, Mounier, Rabaut, Barnave, Volney, et toi surtout, Mirabeau, excellent citoyen, qui toute ta vie n'a cessé de signaler ta haine contre le despotisme et as contribué plus que personne à nous affranchir. Les pasteurs des vils troupeaux d'esclaves en voient sans cesse décroître le nombre. Poursuivez, redoublez de courage, et secondez de tout votre génie des circonstances inespérées. Le spectacle de la mort de Virginie rétablit à Rome la liberté. Tout le monde fut citoyen, parce que tout le monde se trouva père. En France, le déficit aura rétabli la liberté. Tout le monde sera devenu citoyen, parce que tout le monde aura été contribuable. O bienheureux déficit ! O mon cher Calonne !

C'est peu d'échauffer les esprits, de soulever le peuple à la liberté, et de détruire l'édifice des Goths et des Welches ; il faut, sous un ciel si beau et dans une terre si fertile, en construire un autre digne du sol, digne de la nation qui l'habite : cette nation si féconde en grands hommes, digne de ce siècle de lumière ; le plus beau monument, en un mot, que la philosophie et le patriotisme aient élevé à l'humanité. Il est du devoir de tout citoyen d'y concourir, et je vais donner aussi mes idées.

## I

### **De la délibération par tête ou par Ordre.**

Voyez comme la question est facile à résoudre, quand on évite toute déviation pour suivre le fil d'un

principe, et ne marcher que sur une seule ligne. Voici un dialogue fort court entre la Noblesse et les Communes<sup>1</sup>.

#### LA NOBLESSE.

Il y a trois Ordres en France : le Clergé, la Noblesse et le Tiers; le Tiers incomparablement plus nombreux, et n'ayant néanmoins qu'une voix, comme chacun des deux Ordres dans l'Assemblée nationale. Telle est notre constitution.

#### LES COMMUNES.

On pourrait nier le fait; mais courons au but. Ré-

##### 1. Voici un dialogue fort court entre la Noblesse et les COMMUNES.

Dès le 6 mai, les députés du *Tiers État* prirent le titre de *Représentants des Communes*, pour bien marquer qu'ils se considéraient comme les représentants non pas simplement d'un Ordre, mais de la Nation entière, formée de l'ensemble des Communes. « Chaque membre des États Généraux, écrivait Mirabeau dans sa première *Lettre à ses commettants*, doit se considérer, non comme le député d'un Ordre ou d'un District, mais comme le *procureur fondé de la Nation entière* (n° 2 du *Moniteur*). » Dans une lettre manuscrite de Robespierre, datée du 24 mai 1789, on lit : « Le mot *Tiers État* est ici proscrit comme un monument de l'ancienne servitude. » (Louis Blanc, II, 259.) La Noblesse, qui en éprouva un vif déplaisir, se plaignit amèrement que le mot *Communes* fût employé pour défigurer le *Tiers État*, cette innovation dans les termes pouvant amener une innovation de principes (n° 5 du *Moniteur*), et insista pour que l'on revînt à l'ancienne dénomination. La Cour résista le plus longtemps qu'elle put, et maintint jusqu'au dernier moment l'expression *Tiers État*. Même après la séance décisive du 17 juin, même après le *serment du Jeu de Paume*, Louis XVI, écrivant à Bailly, s'obstinait à le qualifier de *Président de l'Ordre du Tiers État*. Le premier article de la *Déclaration du Roi*, qui fut lue à la *séance royale* du 23 juin, est ainsi conçu : « Le Roi veut que l'ancienne distinction des trois Ordres de l'État soit conservée en son entier, comme essentiellement liée à la constitution de son royaume. » (N° 10 du *Moniteur*.)

pondez seulement : Qui a donné à cet usage force de constitution ?

Vous m'avouerez que ce n'est pas le Prince. Si Philippe le Bel a pu faire la Constitution, Louis XVI peut la changer ; ce que nous ne reconnaissons ni vous, ni moi.

Ce n'est pas non plus le Clergé et la Noblesse, qui se sont donné à eux-mêmes le privilège d'être comptés pour les deux tiers de la Nation. On ne se fait pas un droit à soi-même.

Reste donc que cette Constitution se soit établie par le consentement de l'universalité de la nation, c'est-à-dire de la pluralité des têtes ; car avant la naissance des ordres, nécessairement on a opiné par tête. Eh bien, ce que la Nation avait établi par tête, elle vient de l'anéantir par tête.

La Nation a été convoquée ; les assemblées de tous les bailliages, représentatives de l'universalité de la Nation, se sont tenues. On a compté les voix. Une pluralité, sans nulle proportion, a voté la délibération par tête : c'est une chose conclue. La Nation a profité du moment où elle s'est vue rassemblée, pour se ressaisir de l'excédant d'autorité qu'elle avait confié aux deux Ordres privilégiés ; elle les a rapprochés du droit commun ; elle leur a ôté ce qu'ils ne pouvaient tenir que d'elle. Qu'avez-vous à répliquer ?

En deux mots : ou bien la forme d'opiner par Ordre s'est établie sans le consentement de la Nation, et alors elle est inconstitutionnelle ; ou bien elle s'est introduite du consentement de la Nation, par l'usage, par le consentement tacite, et alors la volonté expresse fait cesser le consentement tacite. La volonté présente déroge à la volonté passée. La génération qui n'est plus doit céder à nous qui vivons, ou bien que

les morts se lèvent de leurs tombeaux, et qu'ils viennent maintenir contre nous leurs usages. La pluralité vient donc d'anéantir l'usage auquel la pluralité seule avait pu donner force de constitution ; cela est démontré, et on ne peut opiner que par tête.

#### LA NOBLESSE.

Cette forme d'opiner est-elle la meilleure ?

#### LES COMMUNES.

Que fait cette question ? La Nation a parlé : il suffit. Point d'argument, point de *veto* possible contre sa volonté souveraine. Sa volonté est toujours légale ; elle est la loi elle-même.

C'est donc une chose inconcevable que ces disputes, ces conférences à Versailles, si on votera par tête oui ou non. Ce n'est plus une question ; la presque universalité des Français a déclaré sa volonté <sup>1</sup>. La volonté des quatre-vingt-seize centièmes d'un peuple est la loi. Aussi, depuis que nos députés se sont assurés de cette

1. La Cour elle-même était forcée d'en convenir. On lit dans une lettre de Marie-Antoinette, datée du 20 juin 1789, jour même du *Serment du Jeu de Paume* :

« Vous êtes instruit du terrible coup que le Tiers État vient de frapper ; il s'est déclaré *chambre nationale* (17 juin). Le roi est indigné de cette nouveauté qui bouleverse toutes les notions connues. On délibère ici, mais je suis au désespoir de ne voir rien aboutir ; tout le monde est dans une grande alarme. SI ON SOUTENAIT LE TIERS, LA NOBLESSE EST ÉCRASÉE A JAMAIS ; MAIS LE ROYAUME SERA TRANQUILLE ; si le contraire arrive, on ne peut calculer les maux dont nous sommes menacés : voilà ce qui se dit autour de nous. Celui qui est au-dessus de moi garde le silence au milieu de tous ces discours. »

(Cette lettre, dont l'original fait partie de la Collection de M. E. Dentu, a été publiée en 1858 par M. Amédée Renée, *Louis XVI et sa Cour*, 2<sup>e</sup> édition, page 437.)

volonté générale par la communication de leurs cahiers, savent-ils bien qu'il n'y a lieu à délibérer.

## II

**Continuation du même sujet et du même entretien.**

### QU'EST-CE QU'UNE CONSTITUTION ?

#### LA NOBLESSE.

Vous ne reconnaissez donc de constitutionnel dans l'État que ce que la pluralité a établi ?

#### LES COMMUNES.

Voici nos principes :

Une nation a les mêmes droits, la deuxième, la dixième, la centième fois qu'elle se rassemble, que lorsqu'elle s'est assemblée la première fois.

En effet, la génération qui a passé ne peut pas avoir plus de droits que celle qui passe. Une génération succède aux droits de l'autre, comme un fils aux droits de son père avec cette différence que les pères ont quelquefois établi des substitutions perpétuelles, au lieu qu'une génération ne peut pas, sans absurdité, prétendre enchaîner la postérité par une substitution : la mort éteint tous droits. C'est à nous qui existons, qui sommes maintenant en possession de cette terre, à y faire la loi à notre tour.

Cette loi ne saurait être que la volonté générale ; et ce qui forme la volonté générale dans une nation comme dans une chambre de juges, c'est nécessaire-

ment la pluralité. La minorité ne peut pas invoquer la raison : comme chacun soutient qu'elle est de son côté, c'est la raison elle-même qui veut que la raison du petit nombre cède à la raison du plus grand.

#### LA NOBLESSE.

Quoi ! s'il plaisait à la pluralité en France d'avoir un despote, si le gros de la Nation voulait une loi agraire, ou une loi *regia*, il faudrait donc que le reste passât sous le joug ? Un principe ne saurait être vrai, quand il mène à des conséquences fausses.

#### LES COMMUNES.

La possibilité d'une loi agraire n'est point, comme il vous semble, une conséquence du principe : la société n'a que les droits que lui donnent les associés. Ne serait-ce pas une chose absurde de prétendre que les hommes, qui ne sont en société que pour se défendre des brigands, auraient donné le droit de les dépouiller ? Nulle puissance sans bornes sur la terre, et même dans le ciel. Ne reconnaissons-nous pas tous que la divinité même ne pourrait tourmenter l'innocence ? Au-dessus de la volonté générale, il y a le droit naturel, le pacte social. Le droit de faire une loi agraire ne peut donc jamais appartenir à la majorité.

#### LA NOBLESSE.

Qu'il lui appartienne ou non, si la pluralité des voix est souveraine, la loi agraire n'en sera pas moins.

#### LES COMMUNES.

Je ne traitais que le point de droit, et j'avais à prouver seulement qu'en droit la majorité ne peut attenter au pacte social primitif, aux propriétés.

Si nous venons au point de fait, jamais une telle loi ne passera. Les hommes qui se sont réunis les premiers en société ont vu d'abord que l'égalité primitive ne subsisterait pas longtemps; que, dans les assemblées qui suivraient la première, tous les associés n'auraient plus le même intérêt à la conservation du pacte social, garant des propriétés, et ils se sont occupés de mettre la dernière classe des citoyens hors d'état de le rompre. Dans cet esprit, les législateurs ont retranché du corps politique cette classe de gens qu'on appelait à Rome *prolétaires*, comme n'étant bons qu'à faire des enfants et à recruter la société; ils les ont relégués dans une centurie sans influence sur l'assemblée du peuple. Éloignée des affaires par mille besoins, et dans une continuelle dépendance, cette centurie ne peut jamais dominer dans l'État. Le sentiment seul de leur condition les écarte d'eux-mêmes des assemblées. Le domestique opinera-t-il avec le maître, et le mendiant avec celui dont l'aumône le fait subsister?

D'ailleurs, cette classe, quoique la plus nombreuse, prise séparément, ne peut jamais, par le nombre même, se mettre en équilibre avec toutes les autres centuries intéressées à la retenir dans la sienne; et si elle n'a pu obtenir le partage des terres, à Rome même, dans une ville qui avait la moitié de l'univers à donner, où Antoine faisait présent d'une ville à son cuisinier pour le complimenter d'une sauce, et de tout un territoire à son précepteur, on peut bien penser qu'une loi agraire ne passera jamais. La possibilité de cette loi n'est donc ni dans le droit, ni par le fait, une conséquence du principe établi.

Venons à l'autre conséquence, la possibilité d'une loi *regia*.

Si par cette loi on entend le pouvoir arbitraire, bien



certainement un pareil droit ne peut jamais être constitutionnel. Qui dit constitution, dit forme de gouvernement fondé en droit, et le gouvernement despotique ne peut l'être. Il est bien évident que le Souverain ne peut avoir que la puissance qui appartenait à la société, et la société n'a pu lui donner un droit qu'elle n'avait pas elle-même. Le pouvoir d'envoyer le cordon ne peut jamais appartenir ni au prince, ni au sénat, ni au peuple. Jamais la pluralité ne peut lier un citoyen à se laisser étrangler sans forme de procès<sup>1</sup>.

Il faudra bien céder aux *muets* comme il faut céder au pistolet d'un brigand. Mais si le souverain fait usage contre moi du pouvoir arbitraire, un tel pouvoir n'étant que le droit du plus fort, je serai aussi bien fondé que lui à l'étrangler de son cordon et à le prévenir si je puis. Un pareil gouvernement est une véritable anarchie; car, despotisme, anarchie, ou droit du plus fort, sont synonymes et emportent l'idée de l'absence des lois.

Si la loi *regia* n'est autre chose que l'abandon fait par le corps politique, à un de ses membres, de l'universalité de ses droits, il est sans difficulté que la pluralité oblige le reste à y donner les mains. Un individu a-t-il plus de droit que l'autre au pouvoir

1. J'excepte ceux qui sont pris les armes à la main. Fait-on le procès à une armée ennemie? Seulement il y a cette distinction. Dans une guerre de nation à nation, le droit de tuer l'ennemi cesse dès qu'il a mis bas les armes, parce qu'il n'est pas coupable de les porter; mais dans une guerre de conjurés contre une nation, dans l'armée de Catilina, par exemple, ou dans celle de Broglie, quoiqu'ils soient vaincus et qu'ils fuient, leur crime subsiste, et ils restent sous le cimenterre des vainqueurs, à qui il appartient incontestablement de frapper ou de faire grâce, sans qu'il soit besoin de faire le procès.

(Note de Desmoulins.)

législatif ou exécutif? Tous ne pouvant pas l'exercer, il faut des dépositaires. Et pour le choix, comment se décider autrement que par la pluralité? Il n'y a que le droit naturel auquel la pluralité ne saurait porter atteinte. Dans tout le reste, la volonté d'une nation est la loi. C'est à elle seule qu'il sied de dire : *Car tel est notre plaisir.*

## LA NOBLESSE.

Vous avez pourtant reconnu un autre principe que la pluralité, quand vous avez relégué dans la cent quatre-vingt-unième centurie, ou même privé entièrement du droit de suffrage la foule des *prolétaires*. Ce n'est donc pas parce qu'on a une tête qu'on est membre du corps politique, puisque tant de têtes sont comptées pour rien.

## LES COMMUNES.

Si elles sont comptées pour rien, c'est que la pluralité l'a voulu ainsi; c'est parce que la pluralité est contre eux, et que la pluralité donne aux choses force de constitution, que leur retranchement de la société est constitutionnel.

Il est donc incontestable que les députés des communes de France, représentant la presque universalité de la Nation, leur volonté est la volonté générale, c'est la loi elle-même : *Quand vous commandez, c'est à moi d'obéir*, disait à la nation Clotaire II, comme nous l'apprend M. d'Entraigues, dont l'autorité n'est pas suspecte. Charles le Chauve fait le même aveu aux États de Kierzy-sur-Oise. Tout ce que l'Assemblée nationale va décréter sera donc constitutionnel. La Nation n'a pas besoin de la sanction de son délégué : *c'est à lui d'obéir*. Ce qu'elle établira sera notre Code,

ce seront nos douze Tables, ce sera pour nous la loi et les prophètes.

### III

#### Du clergé

C'est la clergie qui a fait le clergé. Aujourd'hui que nous sommes tous clercs, que nous savons tous lire, il ne peut plus y avoir que deux Ordres, et chacun doit rentrer dans le sien. Nous sommes tous clergé.

Si ce n'est pas comme clercs, comme lettrés, que les ecclésiastiques prétendent être un Ordre à part, un premier Ordre, ce n'est pas non plus comme ministres de la religion. La religion veut, au contraire, qu'ils aient le dernier rang. Le cahier de la ville d'Étain, après avoir cité une foule de textes : *Que leur règne n'est pas de ce monde; que, s'ils veulent être les premiers dans l'autre, il faut qu'ils soient les derniers dans celui-ci, etc.*, leur fait ce dilemme admirable : « Si vous croyez à votre Évangile, mettez-vous donc à la dernière place qu'il vous assigne; soyez du moins nos égaux. Ou si vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites, vous êtes donc des hypocrites et des fripons; et nous vous donnons, très-révérendissime père en Dieu, monseigneur l'archevêque de Paris, six cent mille livres de rente pour vous moquer de nous : *Quidquid dixeris, argumentabor.* »

Les prêtres, en voyant la contradiction entre leurs mœurs et leur morale ne point dessiller les yeux et la facilité qu'ils ont partout de tromper les peuples et d'attirer leur argent, ont dû se dire : Quels imbéciles nous environnent ! Certainement nous sommes le pre-

mier Ordre. Il est naturel que l'Ordre des dupes passe après. Par quel autre raisonnement un abbé Maury,

Dans la chaire, chrétien, dans le fauteuil, athée ;

pourrait-il se persuader que l'Ordre de ses pareils est le premier ?

Je défie qu'on me montre dans la société rien de plus méprisable que ce qu'on appelle un abbé. Qui est-ce, parmi eux, qui n'a pas pris la soutane, cette livrée d'un maître dont il se moque entièrement, pour vivre grasement et ne rien faire ? Y a-t-il rien de plus vil que le métier de religion, le métier de continence, un métier de mensonge et de charlatanisme continuel ? Quelle différence y a-t-il entre notre clergé et celui de Cybèle, ces Galles si méprisés, qui se mutilaient pour vivre<sup>1</sup> ? Du moins il y avait, en faveur de ces prêtres de la déesse de Syrie, une forte présomption qu'ils ne se jouaient pas de la crédulité du peuple. Certes, un grand sacrifice prouvait leur foi<sup>2</sup>.

Chose étrange ! un prêtre est eunuque de droit, et s'il l'est de fait, on le répute irrégulier et inhabile à la prêtrise. On en demandait à l'un d'eux la raison, qui semble difficile à donner. Il fit une réponse applaudie à jamais de toute l'Église : « C'est bien la moindre chose que ceux qui peuvent *faire un Dieu* puissent faire un enfant<sup>3</sup>. » Mais cela n'est pas de mon sujet.

1. Voyez les *Saturnales* de Lucien et l'article *Combabus* du dictionnaire de Bayle.

2. Dans l'édition de 1840 (Ébrard, libraire-éditeur), on lit : Certes, un grand sacrifice prouvait leur foi, *au lieu que la castration spirituelle de l'abbé M... ne l'a pas empêché, l'année dernière, comme tout le monde le sait, de violer physiquement une femme.*

3. Allusion au passage, souvent cité, de Bourdaloue : *Exhorta-*

Puisque j'ai parlé de ses ministres, je dirai un mot de la religion elle-même.

On traite l'athéisme de délire, et avec raison. Oui, il y a un Dieu, nous le voyons bien, en jetant les yeux sur l'univers; mais nous le voyons comme ces enfants infortunés qui, ayant été exposés par leurs parents, voient qu'ils ont un père : il faut bien qu'ils en aient un; mais ce père, c'est en vain qu'ils l'appellent, il ne se montre point.

C'est en vain que je cherche quel culte lui est plus agréable; il ne le manifeste par aucun signe, et sa foudre renverse aussi bien nos églises que les mosquées. Ce n'est pas Dieu qui a besoin de religion, ce sont les hommes. Dieu n'a pas besoin d'encens, de processions et de prières; mais nous avons besoin d'espérance, de consolation et d'un rémunérateur. Dans cette indifférence de toutes les religions devant ses yeux, ne pourrait-on nous donner une religion nationale?

Au lieu d'une religion gaje, amie des délices, des femmes, de la population et de la liberté; d'une religion où la danse, les spectacles et les fêtes soient une partie du culte, comme était celle des Grecs et des Romains, nous avons une religion triste, austère, amie

*tion sur la dignité et les devoirs des prêtres* (p. 342, édition Rigaud; Paris, 1721):

« Quoique le prêtre ne soit dans ce sacrifice que le substitut de Jésus-Christ, il est certain, néanmoins, que Jésus-Christ *se soumet* à lui, qu'il *s'y assujettit*, et lui rend tous les jours sur nos autels *la plus prompte et la plus exacte obéissance*. Si la foi ne nous enseignait ces vérités, ne passeraient-elles pas dans nos esprits pour des fictions, et pourrions-nous même nous figurer de la part d'un Dieu *un si prodigieux abaissement*? Pourrions-nous penser qu'un homme pût jamais atteindre à une telle élévation et être revêtu d'un caractère qui le mît en état, si je l'ose dire, de *commander* à son souverain seigneur et de le faire descendre du ciel? »

de l'inquisition, des rois, des moines et du cilice ; une religion qui veut qu'on soit pauvre, non-seulement de biens, mais encore d'esprit, ennemie des riches et des plus doux penchants de la nature ; qui réproûve la joie ; qui veut qu'on marche les talons au rebours, comme les Carmélites, qu'on vive en vrai hibou, comme les Antoine, les Paul, les Hilarion ; qui ne promet ses récompenses qu'à la pauvreté et à la douleur ; qui n'est bonne, en un mot, que pour des hôpitaux. Peut-on souffrir sa maxime antinationale ? « Obéissez aux tyrans. » *Subditi estote non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis.* Le paganisme avait tout pour lui, excepté la raison, mais la raison n'est guère plus contente de notre théologie ; et folie pour folie, j'aime mieux Hercule tuant le sanglier d'Erymanthe, que Jésus de Nazareth noyant deux mille cochons <sup>1</sup>.

Il est à remarquer que les dévots furent, en général, les pires de nos rois. On verra, dans un moment, que depuis François I<sup>er</sup>, nous n'en avons pas eu un seul, excepté Henri IV, dont la religion n'ait pas été un des crimes de son règne, comme la débauche chez Henri III. La cruauté chez Louis XI était couverte de

1. « Or, il y avait là un grand troupeau de pourceaux, qui paisaient le long des montagnes ; et ces démons le suppliaient, en lui disant : *Envoyez-nous dans ces pourceaux, afin que nous y entrions.* Jésus le leur permit aussitôt ; et ces esprits impurs, sortant du possédé, entrèrent dans les pourceaux ; et tout le troupeau, qui était d'environ deux mille, courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, où ils furent tous noyés. » (Évangile selon saint Marc, ch. V, versets 11, 12 et 13.)

« Et ce sont là les augustes preuves de la mission du Rédempteur du genre humain, s'écrie Jean-Jacques Rousseau, les preuves qui doivent l'attester à tous les peuples de tous les âges, et dont nul ne saurait douter sous peine de damnation ! Juste Dieu ! la tête tourne, on ne sait où l'on est. Ce sont donc là, messieurs, les fondements de notre foi ? La mienne en a de plus sûrs, ce me semble. » (*Lettres écrites de La Montagne*, partie 1, lettre 3.)

scapulaires et de reliques. Ce Tibère de la France fut très-dévot, grand faiseur de pèlerinages et de neuvaines, et fit gravement une loi de l'*Angelus*, bien et dûment enregistrée. De quoi nous sert une telle religion et notre clergé? Du moins la voix de l'hiérophante fit trembler Néron, et le repoussa des mystères des initiés lorsqu'il osa s'y présenter. Il respecta la voix du crieur qui disait ces paroles : « Loin d'ici les homicides, les scélérats, les impies, les épicuriens! » Qu'on nous donne une religion courageuse et bonne à l'État, si l'on veut que ses ministres en soient le premier Ordre!

#### IV

##### **De la Noblesse.**

Ménénius, dans son apologue, comparait le corps politique au corps humain, et les nobles à l'estomac. La pensée de cet auteur, qui vient de les comparer à ces tumeurs, à ces loupes qui, sans être parties intégrantes de nous-mêmes, ne s'enflent et ne se nourrissent qu'aux dépens du corps, est bien plus juste.

« La noblesse, dit Bélisaire, n'est autre chose que  
« des avances que la patrie fait sur la parole de nos  
« ancêtres, en attendant que nous soyons capables de  
« faire honneur à nos gérants. »

Voilà tant de siècles que la patrie perd ses avances! encore si elle pouvait avoir son recours contre la caution! Nous ne voulons plus faire d'avances sur la garantie des morts. C'est une insolvabilité trop no-  
toire.

Les Grecs sont, sans contredit, chez les anciens, le peuple qui a le mieux connu la liberté; mais veut-on savoir en quoi ils la faisaient consister? Dans l'égalité des conditions. Point de satrapes, point de mages, point de dignités, point d'offices héréditaires. Les aréopagistes, les prytanes, les archontes, les éphores, n'étaient point des nobles, ni les amphictyons des milords. On était ou fourbisseur, ou sculpteur, ou laboureur, ou médecin, ou commerçant, ou orateur, ou artiste, ou péripatéticien, c'est-à-dire promeneur; on était fort ou faible, riche ou pauvre, courageux ou timide, bien ou mal fait, sot ou homme d'esprit, honnête homme ou fripon. On était d'Athènes ou de Mégare, du Péloponèse ou de la Phocide; on était citoyen, on était Grec; mais je n'aurais pas conseillé à Alcibiade de se dire gentilhomme ou marquis; je n'aurais pas conseillé aux initiés ou aux prêtres de Minerve de se dire du premier Ordre. Qu'est-ce qu'un premier Ordre? aurait dit un Athénien. Sachez qu'il n'y a qu'un Ordre dans une nation, l'Ordre de ceux qui la composent. Ce n'est qu'à Sparte qu'il y en a deux: l'Ordre des Lacédémoniens et celui des ilotes, c'est-à-dire l'Ordre des maîtres et celui des valets.

On a dit cela ailleurs; il est bon de le répéter.

Si la noblesse est un aiguillon pour imiter les exemples des ancêtres, ce sera un aiguillon bien plus puissant quand les enfants seront tout par eux-mêmes, et rien par leurs pères. Toute la Nation a pris acte de l'aveu du vicomte d'Entraigues: *La noblesse est le plus grand fléau qu'il y ait sur la terre.* Eux-mêmes ont porté leur arrêt. Qu'on ne connaisse plus en France que la noblesse personnelle. Est-ce que les talents et les qualités sont héréditaires? Il n'y eut jamais une famille dans l'univers où la vertu et le génie se soient



transmis du père aux enfants, et pas un secrétaire du roi qui ne croie avoir la noblesse transmissible. Qu'est-ce donc que la noblesse, stupides que nous sommes? Ils ont beau savonner, la barbe recroît. Chers concitoyens, anéantissez cette distinction absurde autant qu'onéreuse.

Pour les nobles toutes les grâces,  
 Pour toi, peuple, tous les travaux.  
 L'homme est estimé par les races,  
 Comme les chiens et les chevaux <sup>1</sup>.

Montrons que nous sommes des hommes, et non pas des chiens et des chevaux.

Et vous, généreux patriciens<sup>2</sup>, en qui la voix de la raison a été plus forte que celle de l'intérêt et que les préjugés germaniques, vous qui, en nous reconnaissant pour vos frères, en vous empressant de vous réunir avec nous pour coopérer à rendre le nom de citoyen français plus honorable que celui de gentilhomme, vous venez de vous ennoblir, bien plus que n'avaient fait vos pères, par un sacrifice pénible, ne craignez pas que nous l'oublions jamais. A Rome, lorsque le peuple eût forcé toutes les barrières qui lui fermaient l'entrée des charges et obtenu de pouvoir parvenir au consulat, il n'en abusa point, et continua

1. Voy. plus haut l'*Ode aux Etats Généraux*.

2. Le 25 juin, quarante-sept membres de la minorité de la Noblesse, bravant les menaces d'une majorité furieuse, se réunirent aux Communes, constituées, depuis le 17, en *Assemblée nationale*. C'étaient les ducs de la Rochefoucauld, d'Aiguillon et de Luynes; les comtes de Montmorency, de Castellane, de Clermont-Tonnerre, de Crillon; Adrien Duport, Alexandre de Lameth, Lally-Tolendal, etc. « Que je les plains! dit quelqu'un de la Cour. Voilà quarante-sept familles déshonorées, et auxquelles personne ne voudra s'allier. » (P.-J. Rabaut Saint-Etienne, *Précis historique*, p. 92.)

d'élever les patriciens aux premières dignités. Il en est aussi une foule parmi vous que nous saurons toujours distinguer, et dont nous pourrons placer à la tête des armées les noms redoutables à l'ennemi ; et nul n'aura plus illustré ces noms que ceux d'entre vous qui ont voulu généreusement renoncer à toutes les prérogatives qu'ils donnaient, et recommencer leur noblesse.

## V

### Des Rois.

En 1790, le pouvoir monarchique et l'état républicain furent représentés à Londres par une danse tout à fait neuve. On voyait d'abord un roi qui, après un entrechat, donnait un grand coup de pied dans le derrière de son premier ministre, celui-ci le rendait à un second, le second à un troisième, et enfin celui qui recevait le dernier coup figurait, par son gros derrière, la nation qui ne se vengeait sur personne. Le gouvernement républicain était figuré par une danse ronde où chacun donnait et recevait également.

Dans une matière si grave, ce n'est point l'opéra de Londres, ni des dissertations pour ou contre des philosophes qui doivent décider ; ce sont les faits. Il y a telle suite de faits contre laquelle il est impossible de disputer. La chaîne des événements sera aussi forte ici qu'une démonstration géométrique.

C'est l'histoire de France à la main que M. de Mirabeau confond, par des faits incontestables<sup>1</sup>, les vains

1. Le livre de Mirabeau qui a pour titre : *Des Lettres de cachet et des Prisons d'Etat*, parut en 1782, sous la rubrique de Ham-

discours de ceux qui soutiennent que le gouvernement monarchique est non-seulement le plus excellent de tous, mais le seul bon pour des Français, qu'ils ont le privilège d'être gouvernés par une famille unique, incomparable, dont pas un, pendant une si longue suite de siècles, qui n'ait été doux, modéré, et point tyran, point despote. Comme je n'aspire point à faire un livre, ni à dire des choses neuves, mais à redire des vérités utiles à mes concitoyens, et à ne point laisser éteindre le feu sacré du patriotisme, si heureusement rallumé par le flambeau de la philosophie, je ne puis mieux faire que de copier les portraits fidèles de nos rois d'après les faits. Il nous sera impossible de sortir de cette galerie sans proférer tous ce mot, que les enfants savaient dire à Sparte : *Je ne serai point esclave.*

Il ne faut qu'ouvrir nos annales, bien qu'écrites par des moines ou des historiographes, pour voir, malgré ces panégyristes, qu'aucune histoire ne présente une plus longue suite de mauvais rois. L'énumération en serait trop fatigante<sup>1</sup>. Ne remontons qu'à Philippe le Bel.

bourg, et comme *ouvrage posthume, composé en 1778* ; 2 vol. in-8°.

Camille Desmoulins y a puisé, pour tout ce qui suit, à pleines mains. Mirabeau le composa à Vincennes, en même temps que sa traduction de *Tibulle*. « La première partie est, je crois, un bon ouvrage ; elle m'a coûté un an de travail, et je ne voudrais pas perdre cet écrit qui renferme des vues, des idées et des choses. La deuxième ne contient pas un mot d'exagéré. » (Lettre de Mirabeau à Boucher, 27 mars 1779 ; dans Lucas Montigny, t. IV, p. 65, 66.) Le père de Mirabeau, l'*Ami des Hommes*, le qualifie, avec sa dureté et son injustice habituelles, de *sarrago furieux, où l'auteur a entassé tout ce qu'on a pu débiter contre le despotisme.* (*Ibid.*, p. 68.) Mirabeau lui-même en a dit : *il ne mourra pas* ; et cela est vrai.

1. On pourrait rapprocher ces jugements de ceux des historiens du dix-neuvième siècle. Desmoulins, en contradiction presque con-

Philippe le Bel. Faussaire, faux monnayeur, insatiable d'argent et de pouvoir, tyran ; il embastille, malgré la foi donnée, le comte de Flandre et son fils ; il altère la fabrication de la monnaie ; il s'arroge de la battre exclusivement, le premier, il ose créer des pairs ; il récompense ceux des templiers qui s'avouent dignes de mille morts, et il fait périr dans les flammes ceux qui persistent à se dire innocents, et qui lui demandent la preuve de leurs crimes. Il n'y eut jamais un auto-da-fé plus abominable. Son avarice déshonore la noblesse, en la rendant vénale. Il vexe les banquiers et les marchands en mille manières. Point de milieu pour les riches : ou il leur vend la noblesse, ou il les livre à la justice ; ils seront nobles ou scélérats. Il ne cesse de pressurer son peuple, et élève à quatre mille marcs les revenus du fisc, qui n'allaient, sous Philippe-Auguste, qu'à trois mille six cents.

Louis le Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel, ses trois fils, se succèdent sur son trône et se montrent héritiers de sa cupidité. Ils continuent de vendre la noblesse et la magistrature, achèvent d'enlever à tous les seigneurs le droit de battre monnaie, s'efforcent de mettre des impôts de leur seule autorité, et cimentent de leur mieux le despotisme. Il est difficile de dire, de ces trois princes indignes des regards de la postérité, lequel fut le plus intéressé, le plus médiocre, et fit le moins de bien à la France. Leur cocuage célèbre ne vengea pas la Nation, qu'il fit rire, et la mort de la femme de Louis Hutin, étranglée avec un linceul, le supplice affreux de Philippe et Gauthier de

stante avec Henri Martin et l'école doctrinaire, est d'accord presque toujours avec Michelet. On trouve dans la *France libre* les mêmes justices que dans la *Philosophie de l'Histoire de France* d'Edgar Quinet. (Note de l'éditeur de la *Bibliothèque nationale*.)

Launoï, le procès de Mahaut d'Artois, prouvent que l'injustice et la cruauté, chez ces despotes, allaient de pair avec l'avarice. Un trait dépeint ces règnes. Dans les instructions aux commissaires envoyés dans les provinces, pas un mot pour le bien public. On n'y parle que de la manière dont ils doivent s'y prendre pour attraper de l'argent.

Philippe de Valois. Sans forme de procès, il fait assassiner, par le bourreau, quatorze gentilshommes bretons. Il les avait priés à la noce de son fils. Voilà le tyran ; et voici le faux monnayeur. « Faites, dit-il aux officiers de la Monnaie, *en son ordonnance* de 1350, alloyer, par les marchands et changeurs, le billon à deux deniers six grains de loi, afin qu'ils ne s'aperçoivent de l'aloï, et défense aux tailleurs de relever ce fait. Faites-le tenir secret et jurer sur le saint Évangile. » Un particulier, pour tel méfait, irait à la Grève, ayant écriteau sur le dos avec ce mot : *escroc*. Mais on ne peut déshonorer les lis et le manteau royal d'une pareille épigraphe. Nos historiens se contentent de dire que Philippe VI fut ingrat, violent, et publicain insatiable.

Jean. Tout le monde connaît le mot du roi Jean : « Si la foi était exilée de la terre, elle devrait se retrouver dans la bouche d'un roi de France. » Admirez cette foi. Jamais on ne vit pareille mutation dans les monnaies. « Faites ouvrir les royaux, disait-il, ès coins de fer précédents. Afin qu'on ne s'aperçoive pas de l'abaissement, dites-leur bien qu'ils auront soixante-deux desdits écus au marc. » Telle est cette foi si vantée ! Et voilà ce prince vu du côté favorable.

Travaillée de mille maux sous tous ces règnes, et conduite à deux doigts de sa perte par l'inexpérience et la majorité du roi Jean, la France reçoit quelque

soulagement de Charles V. C'est un malade qui reprend un peu ses forces. Convalescence de courte durée ! Le règne de Charles VI, un des plus désastreux, n'est pour elle qu'une longue agonie. Ce n'est point Charles le Bien-Aimé qui pourrait faire aimer la monarchie. A ses côtés Isabelle de Bavière, mère dénaturée, s'applique à rendre le trône odieux.

Les plaies que cette étrangère avait faites à l'État, deux Françaises, Agnès et la Pucelle, aident à les fermer. Mais les plaies faites à la liberté ne cessent de s'agrandir. Charles VII se sert des besoins du royaume pour mettre des impositions sans le consentement des états généraux : « Et à ceci, dit Comines, consentirent, moyennant certaines pensions, » ces seigneurs qui s'obstinent aujourd'hui à demander le *veto*, sous prétexte qu'ils sont incorruptibles. C'est Charles VII qui porta le coup mortel à la liberté, en créant des troupes réglées et perpétuelles, et la France, épuisée alors par les guerres et l'anarchie, ne sut lui échapper qu'en tombant sous le sceptre de fer du despotisme.

Louis XI, *le compère du bourreau*<sup>1</sup>. Comme on montrait les ilotes aux Spartiates, pour les détourner de la boisson, il ne faut que regarder ce prince, pour avoir

1. Tout ce que Camille rappelle ici des cruautés de Louis XI, il l'emprunte aux *Lettres de cachet* de Mirabeau, chap. 1<sup>er</sup>, t. 1<sup>er</sup>, p. 18 et suiv.

La Fontaine a décrit en ces termes le tombeau de Louis XI à Cléry : « J'allai aussitôt visiter l'église. Louis XI y est enterré : on le voit à genoux sur son tombeau, quatre enfants aux coins : ce seraient quatre anges, et ce pourraient être quatre amours, si on ne leur avait point arraché les ailes. Le bon apôtre de roi fait là le saint homme, et est bien mieux pris que quand le Bourguignon le mena à Liège... A ses genoux sont ses Heures et son chapelet, et autres menus ustensiles, sa main de justice, son sceptre, son chapeau et sa Notre-Dame ; je ne sais comment le statuaire n'y a point mis le prévôt Tristan. » (*Lettres à M<sup>me</sup> de la Fontaine*, t. III, 3 septembre 1663 ; t. VI, p. 380, 381, Walcken.)

la monarchie en horreur. On ne voyait, dit son apologiste Duclos, que des gibets autour de son château. A ces affreuses marques, on reconnaissait les lieux habités par le roi. Il se plaisait à construire des cages de fer, et l'on appelait les *fillettes du roi*, comme l'objet de ses plus tendres affections, d'énormes chaînes qu'il fit fabriquer. En faisant donner la torture aux accusés, il était caché derrière une jalousie, se défiant de la pitié des juges, et même de Tristan. Il fit périr plus de quatre mille personnes par les supplices, grand nombre sous ses yeux, savourant leur martyre, et presque tous sans forme de procès. Il fit juger, sans assistance des pairs, son cousin germain, le duc de Nemours<sup>1</sup>, blâma l'indulgence des juges, qui l'avaient

1. « Il fut jeté d'abord dans une tour de Pierre-Scise, prison si dure que ses cheveux blanchirent en quelques jours... Il reste une lettre terrible du Roi, où il se plaint de ce qu'on le fait sortir de sa cage, de ce qu'on lui a ôté les fers des jambes. Il dit et répète qu'il faut le *gehennier bien estroit, le faire parler clair. « Faites-lemoy bien parler... »* Ce corps torturé fut mené à la mort sur un cheval drapé de noir, de la Bastille aux Halles, où il fut décapité. Quelques modernes ont dit que ses enfants avaient été placés sous l'échafaud pour recevoir le sang de leur père. Les contemporains n'en parlent point, même les plus hostiles. Rien dans Masselin. » (J. Michelet, *Histoire de France*, t. VI, p. 450 et 451.)

Mais, en revanche, voici ce qu'on lit dans la *Supplique* présentée aux États Généraux de 1484, pour messire Charles d'Armagnac : « Enlevé tout à coup de son château, il est conduit à Paris et jeté en prison. Là, torturé durant quatorze années entières, il vécut dans les chaînes et dans les ténèbres... Traîné de prison en prison, il endurait toujours de nouveaux supplices et de nouveaux tourments. Luillier, alors capitaine de la Bastille Saint-Antoine, le jeta dans un cachot très-étroit et ténébreux, et si profond, que l'eau qui entoure la Bastille monte souvent plus haut que cette fosse, ... sans cesse l'eau tombait goutte à goutte sur la tête du prisonnier ; et il restait enfoncé quelquefois jusqu'aux genoux dans la boue. Couvert de lambeaux usés, il manqua souvent de chemise et toujours de chaussure... Luillier donna des ordres, *et on lui arracha violemment plusieurs dents...* Plus de cent fois on le frappa jusqu'au sang, de verges de buis, en présence de Luillier qui l'avait

fait sortir de sa cage pour l'interroger, voulut qu'on lui donnât la question, et lorsqu'il fut décapité, qu'on plaçât ses deux fils sous l'échafaud, afin qu'ils fussent arrosés du sang de leur père. Qu'on cherche dans les fastes de Busiris un pareil raffinement de cruauté <sup>1</sup>! Ce

ordonné. Après ces quatorze ans de captivité, les tortures et les chaînes l'avaient privé de l'usage de tous ses membres. » (*Journal des Etats Généraux de France, tenus à Tours en 1484, sous le règne de Charles VIII, rédigé par Jehan Masselin ; traduction de Bernier, 1835, p. 284 et suiv.*)

Après la séance, plusieurs princes et seigneurs étant entrés dans la chambre du roi (Charles VIII), le comte de Dammartin, alors présent, dit : « Tout ce qui a été fait dans cette occasion l'a été par ordre du roi (Louis XI) ; et je soutiens que cela a été fait justement, car ledit d'Armagnac était coupable et traître. » (*Ibid.*, p. 297.)

Toutefois, il ne faut pas oublier que les *Etats Généraux* de 1484 ne furent qu'une réaction de l'aristocratie (Michelet, *Renaissance*, p. 7 et 318), et que Louis XI ne fut pas plus malhonnête homme que les autres princes du temps. Comme eux, il fut rusé, perfide, corrupteur ; mais, si nous en croyons Molinet, son ennemi, *peu sanguinaire*, évitant dans la guerre, autant qu'il le peut, l'effusion du sang. (*Id.*, t. VI, p. 488, 489.)

1. Il y a, dans la vie de Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, roi de Prusse et père du grand Frédéric, un trait qui en approche. Lorsqu'il eut, d'autorité, fait condamner à mort par ses commissaires le jeune et infortuné Katt, l'ami intime, l'ami dévoué de son fils, ce fut peu pour sa vengeance que le pauvre condamné eût la tête tranchée ; il voulut que l'exécution eût lieu à Küstrin, devant la citadelle, sous les yeux de son fils, qu'il y avait déjà enfermé. L'échafaud fut donc dressé sur la place même de la citadelle, de plain-pied avec la chambre du prince, afin qu'on pût y arriver par la fenêtre de cette chambre. Un passage, tendu de noir, conduisait de la fenêtre à l'échafaud. De l'ordre formel de ce père atroce, le prince fut tiré de sa chambre, amené par ce passage, et contraint d'assister au supplice de son ami, qui reçut la mort tout près de lui et en lui tendant les bras. Frédéric s'évanouit et roula à terre sans connaissance. Pour comble, le corps sanglant du supplicié fut laissé pendant un jour entier sur l'échafaud, devant la fenêtre du prisonnier. (Camille Paganel, *Histoire de Frédéric II*, t. I<sup>er</sup>, p. 188-191.) Voltaire ajoute même que *le père était présent à ce spectacle, comme il l'avait été à celui de la fille fouettée*. (*Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire, écrits par lui-même.*)



roi exécrationnable fit ensuite enfermer les jeunes princes dans des cachots pointus par le fond, afin qu'ils n'eussent pas de repos. On les en tirait deux fois par semaine pour être fustigés, et de trois en trois mois pour leur arracher une ou deux dents. L'aîné devint fou; le cadet fut assez heureux pour être délivré par la mort du tyran, et c'est de sa requête, présentée en 1483, qu'on apprend le détail de tous ces faits, qu'on ne pourrait croire ni même imaginer sans une preuve si constante. Exerçons au moins envers nos rois la justice posthume des Égyptiens. Ce Desrues, voué à l'exécration publique, qu'est-il, mis en comparaison de Louis XI<sup>1</sup>? L'intérêt en fit un scélérat; quel intérêt avait ce Tibère à se souiller de tant de barbaries? Comme la vertu la plus pure consiste à être bon gratuitement, ainsi le monstre le plus détestable est celui qui est gratuitement méchant, comme tant de rois.

Charles VIII, sans vices et sans vertus. (Voyez le portrait qu'en fait M. de Mirabeau, *Lettres de cachet*, chap. XII, où je puise la plupart de ces traits.)

1. Antoine-François Desrues, fameux par ses crimes, qu'il couvrait du manteau de la religion, fut rompu vif et brûlé à Paris, le 6 mai 1777, en vertu d'une sentence du Châtelet, confirmée par arrêt du Parlement. « Il hantait les églises, était sans cesse en prières, avait deux confesseurs, et portait sur lui deux cilices. Il passa le carême de 1769, couché sur la paille et jeûnant jusqu'au soir. Dans son quartier (rue Saint-Victor), on le regardait comme un saint... Jamais aucun criminel ne montra plus de sang-froid, de fermeté, de constance en lui dans sa prison, pendant l'instruction du procès, durant la question même, et en marchant au supplice. Il avait le calme de l'innocence, la sérénité d'un bienheureux, et se comparait à Calas. En voyant le crucifix, il s'écria : *O homme! je vais donc souffrir comme toi!* Aussi trompa-t-il quelques personnes, qui ne le crurent point coupable, et ses os furent recueillis et vendus fort cher. Le nom de cet abominable homme est devenu, comme celui de Tartufe, le synonyme d'un hypocrite scélérat. » (*Biographie universelle*, 2<sup>e</sup> édition, t. X, p. 554 et 555.)

Louis XII, père du peuple. J'aurai occasion de parler de ce bon roi dans le paragraphe suivant.

François I<sup>er</sup>. Il use de la France comme d'une terre qu'il aurait en propre. Prince inique, il fait perdre indignement le procès au connétable de Bourbon. Simoniaque, il trafique du sacerdoce avec Léon X. Hypocrite et barbare, il commande le supplice horrible de six luthériens. Despote, il enchaîne la liberté de la presse; il détruit les libertés de l'Église gallicane. Insolent et hautain, il menace les pontifes de la loi, qui résistent à ses innovations, de leur faire porter la hotte à Landrecy. Il érige en loi la vénalité de la magistrature; ce qui est comme si, dans un navire, on faisait quelqu'un pilote ou matelot pour son argent. Il insulte à la nation en lui donnant pour juge le dernier enchérisseur; et, comme Caligula, il fait un cheval consul, avec cette différence, qu'il n'était que consul honoraire, au lieu que nos magistrats jugent. Il accorde la mort de Semblençay, innocent, à la demande de Louise de Savoie, et la vie de Saint-Vallier, coupable, à la prostitution de sa fille. Il met la France au bord du précipice par son impéritie, il la ruine par ses prodigalités, il la corrompt par ses scandales. Je serais savant en chronologie, si des poètes avaient gravé dans ma mémoire toutes les époques aussi laconiquement que sa mort par cette épitaphe :

Le roi François est mort à Rambouillet,  
De la v..... qu'il avait,  
L'an mil cinq cent quarante-sept.

Henri II veut asservir ses sujets à ses opinions religieuses, et qu'on rampe à ses pieds, comme lui-même aux pieds d'une maîtresse surannée. Avec des mœurs aussi corrompues, il est hypocrite, despote et persé-

cuteur comme son père. Il envoie à l'échafaud Anne du Bourg, et fait rendre au parlement ce bel arrêt qui ordonne de tuer tous les huguenots partout où on les trouvera.

Dans un règne de dix-huit mois, François II fait banqueroute, défend à ses créanciers, sous peine de mort, de demander leur paiement; il s'efforce de planter l'Inquisition en France, donne les édits les plus atroces contre les protestants, fait périr des milliers de citoyens, et s'acharne contre son propre sang. Mais, me crie-t-on, c'est le cardinal de Lorraine qui fit tout le mal. Eh ! qu'importe au peuple ? Les ministres sont le crime des princes, et c'est au pasteur à ne pas confier le troupeau à un chien enragé.

Quel monstre lui succède ! Il extermine en une nuit cent mille de ses sujets<sup>1</sup>. Il arquebuse de son palais son peuple ; et l'on viendra s'extasier sur la douceur,

1. Brantôme, *Vie de Charles IX*. « Le roy fut plus ardent que tous (au massacre); lorsque le jeu se jouoit et qu'il fut jour, et qu'il mit la tête à la fenestre de sa chambre, et qu'il voyoit aucuns dans le faubourg de Saint-Germain qui se remuoient et se sauvoient, il prit un grand harquebus de chasse qu'il avoit, il en tira tout plain de coups à eux, mais en vain, car l'harquebus ne tiroit si loing. Incessamment crioit : Tuez, tuez. » Voyez aussi l'anecdote rapportée par Voltaire dans les Notes du Chant II de la *Henriade*.

Pas un écrivain, pas un document du temps n'infirme le récit de Brantôme. Au contraire, son témoignage est pleinement confirmé par celui de Théodore-Agrippa d'Aubigné, contemporain du massacre, et qui recueillit, de la bouche de Henri IV, de nombreuses particularités sur la Saint-Barthélemy. Dans son *Histoire universelle*, dont la première édition est de 1618, parlant de lettres adressées par Charles IX *par toutes les provinces pour se nettoier de l'horreur du fait*, il dit que ces lettres étaient signées *de la mesme main de laquelle ce prince giboyait de la fenestre du Louvre aux corps passants*. (Édition de 1626, fol. 548, 550; année 1572.) Dans ses *Tragiques* (page 240, édition Jannet), le même d'Aubigné dit encore de Charles IX :

« Ce roy, non juste roy, mais juste harquebusier, giboyoit

la bonté, les vertus héréditaires de cette famille incomparable, unique. Mais Néron, Vitellius, Caracalla, Commode n'étaient pas de la même famille. Oh! oui, c'est une famille unique.

Henri III prouve qu'un prince faible est le pire des rois. La mollesse d'un Sardanapale, et l'imbécile superstition d'un talapoin, semblent le fond de son caractère. Des trois fils de Henri II, on ne sait lequel fit le plus de mal à la France, année commune. Ils ne furent surpassés que par leur mère, cette Catherine de Médicis qu'on ne peut nommer sans horreur, qui bâtit sa domination sur nos calamités; qui, en élevant ses fils dans l'astuce italienne, ne leur apprenant qu'à s'envelopper de ruses méprisables et d'intrigues dangereuses, montra si bien, par les maux infinis de

*aux passants trop tardifs à noyer, vantant ses coups heureux, etc. »*

Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'argumentation lumineuse et concluante de Ludovic Lalanne (*Correspondance littéraire* du 5 août 1858, 2<sup>e</sup> année, p. 223 et 224; du 25 juillet 1861, 5<sup>e</sup> année, p. 410), et au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (novembre-décembre 1856, p. 332 et suiv.; mars-avril 1861). Dans une grande estampe gravée par un artiste du temps, et représentant la mort de l'amiral Coligny et les principales scènes du massacre, on voit s'élever non loin des berges de la Seine le palais du Louvre, et, à une fenêtre en balcon, surmontée de trois fleurs de lis, apparaît la figure sinistre de Charles IX. La fameuse fenêtre existait donc, quoi qu'on ait dit, au mois d'août 1572, et il n'y a qu'une hyperbole très-permise à un orateur, dans les mémorables paroles de Mirabeau, à la séance du 13 avril 1790 : « De cette tribune où je vous parle, on aperçoit la fenêtre, etc., etc. » Il est bien vrai qu'on ne pouvait l'apercevoir de là; *mais lui, il la voyait en effet, et tout le monde la vit.* (Michelet, t. II, p. 107.)

En l'an II, le Conseil général de la Commune de Paris prit un arrêté (le 29 du 1<sup>er</sup> mois de l'an II; 20 octobre 1793), portant qu'un poteau de pierre serait planté à l'endroit du quai des galeries du Louvre où Charles IX, d'une des fenêtres du palais, tirait sur le peuple, et qu'à ce poteau il serait attaché une inscription infamante à la mémoire de l'assassin. (*Moniteur* de l'an II, n<sup>o</sup> 31, p. 123, col. 3; *Répertoire de la Révolution*, t. 1<sup>er</sup>, p. 168, 169.)

ce règne, que savoir être roi, ce n'est que savoir dissimuler et trahir.

On souffre à placer Henri IV, comme Louis XII, dans une telle galerie. Encore Sully fut-il menacé quinze fois d'une disgrâce; encore était-il incessamment assiégé d'une foule d'édits bursaux, extorqués par les courtisans et les maîtresses; encore le code des chasses et la fuite de la princesse de Condé montrent-ils combien il est difficile, même à Henri IV, de ne pas abuser de l'autorité.

Louis XIII. Plus misérable que les rois fainéants, dont les cent quatorze années de règne ne donnent que dix-huit ans de majorité, il ne quitte point, étant majeur, les lisières de son enfance. Le mot qu'il dit à la dernière heure de Cinq-Mars, en tirant sa montre, le sang-froid avec lequel il regarde ce favori si cher<sup>1</sup>, et cette lettre qu'il arrache à madame de Hautefort, assez despote pour l'exiger et la prendre dans son sein, assez dévot pour n'oser la prendre avec la main et se servir de pincettes, ont dépeint son caractère. Il se bouchait les oreilles quand on lui parlait des privilèges des provinces. Il s'appelle *le Juste*, et il accorde la grâce de son frère, plus coupable, tandis qu'il fait décapiter Montmorency. Le sang du vertueux de Thou, et même de Concini et de sa femme intrigante, crient contre son iniquité. Il s'appelle *le Juste*, et il exerce les jugements par des commissaires. Il emprunte le costume de la justice pour déguiser sa tyrannie. Il a à sa suite une bande de juges, vice-

1. Louis XIII, au moment qu'il supposait fixé pour le supplice de Cinq-Mars, tira sa montre et dit à ceux qui l'entouraient : « *Cher ami* doit faire à présent une vilaine grimace ; » mais le courage de Cinq-Mars donna un démenti à cet ignoble et odieux propos. (Bazin, *Louis XIII*, t. LV, p. 416.)

despotes, et bourreaux ambulants. L'ordonnance interlocutoire de l'infâme Laubardemont, qui, pour étouffer le cri de l'indignation publique, défend à toutes personnes, à peine de dix mille livres d'amende, de dire que les religieuses de Loudun ne sont pas possédées du démon, est un trait unique de stupidité et de tyrannie judiciaire ; et lorsque le malheureux Grandier, les os brisés par la question, et ne pouvant proférer une parole, était porté au supplice, que dire de ce crucifix de fer chaud qu'un moine lui appliquait aux lèvres, afin que la douleur le forçant de détourner le visage, le curé parût au peuple un sorcier et un apostat ? On n'impute ici à Louis le Juste que les assassinats publics. Que serait-ce, si on le chargeait de tous les crimes secrets de son ministre, si on lui demandait compte de tout le sang qui a coulé dans cette boucherie souterraine de Ruel ? O rois ! oui, je vous ai en horreur ! Comment ne vous haïrait-on pas, tigres que vous êtes ? Que me fait que ce soit un Louis XI ou un Louis XIII qui occupe le trône ? La différence du tyran et du roi faible est nulle. Le calcul des assassinats, des violences et des injustices, ne donne-t-il pas le même résultat sous l'un et l'autre règne ?

Louis le Grand. Ce prince dont l'Académie française s'est tant engouée, et qu'on a divinisé pendant un siècle, aux yeux de la raison, au tribunal de la postérité, et jugé d'après les faits, témoins irrécusables, qu'est-il réellement ? Mauvais parent, qui trouvait bourgeois d'aimer sa famille ; mauvais ami, égoïste, qui recommandait à Philippe V de n'aimer personne ; mauvais époux, à qui Marie-Thérèse rendit ce témoignage le jour de sa mort, qu'elle n'avait pas eu un seul jour heureux depuis son mariage,

lorsque ce roi était forcé de lui en rendre un si différent : que sa perte était le premier sujet de chagrin qu'il recevait d'elle ; mauvais frère : on sait combien il fut jaloux de la victoire de Cassel, succès qui fit perdre pour jamais à Philippe le commandement des armées ; mauvais père, qui comptait ses filles pour rien : on connaît le mot plein d'insensibilité qui lui échappa auprès du grand bassin, lorsque madame de Lude lui apportait la nouvelle si affligeante du danger de la duchesse de Bourgogne<sup>1</sup> ; prince vindicatif et

1. On connaît le mot plein d'insensibilité qui lui échappa auprès du grand bassin. Voici le récit de Saint-Simon, qui entendit cet étrange propos :

« Madame la duchesse de Bourgogne était grosse ; elle était fort incommodée. Le roi voulait aller à Fontainebleau, contre sa coutume, dès le commencement de la belle saison, et l'avait déclaré. Il voulait ses voyages de Marly en attendant. Sa petite fille l'amusait fort, il ne pouvait se passer d'elle, et tant de mouvement ne s'accommodait pas avec son état. Madame de Maintenon en était inquiète, Fagon en glissait doucement son avis. Cela importunait le roi, accoutumé à ne se contraindre pour rien, et gâté pour avoir vu voyager ses maîtresses grosses, ou à peine relevées de couches, et toujours alors en grand habit. Les représentations sur les voyages de Marly le chicanèrent sans les pouvoir rompre. Il différa seulement à deux reprises celui du lendemain de la Quasimodo, et n'y alla que le mercredi de la semaine suivante, malgré tout ce qu'on pût dire et faire pour l'en empêcher, ou pour obtenir que la princesse demeurât à Versailles.

« Le samedi suivant, le roi se promenant après sa messe, et s'amusant au bassin des carpes entre le château et la perspective, nous vîmes venir à pied la duchesse du Lude toute seule, sans qu'il y eût aucune dame avec le roi, ce qui arrivait rarement le matin. Il comprit qu'elle avait quelque chose de pressé à lui dire, il fut au-devant d'elle, et quand il en fut à peu de distance, on s'arrêta, et on le laissa seul la joindre. Le tête-à-tête ne fut pas long. Elle s'en retourna, et le roi revint vers nous, et jusque près des carpes sans mot dire. Chacun vit bien de quoi il était question, et personne ne se pressait de parler. A la fin le roi arrivant tout près du bassin, regarda ce qui était là de plus principal, et sans adresser la parole à personne, dit d'un air de dépit ces seules paroles : « La duchesse de Bourgogne est blessée. » Voilà M. de La Rochefoucault à s'exclamer, M. de Bouillon, le duc de Tresme et

cruel, qui fit enlever, au mépris du droit des gens, un étranger, ce malheureux gazetier de Hollande, et lui fit expier pendant onze années, dans une cage de fer où les rats lui rongeaient ses pieds goutteux, le crime d'avoir attenté à la gloire d'un ennemi ; prince fourbe, qui donnait pour instruction au dauphin de violer la foi des traités ; jaloux de la plus chétive gloire, jusqu'à

le maréchal de Boufflers à répéter à basse note, puis M. de La Rochefoucault à se récrier plus fort, que c'était le plus grand malheur du monde, et que s'étant déjà blessée d'autres fois, elle n'en aurait peut-être plus. « Eh, quand cela serait, interrompit le roi tout d'un coup avec colère, qui jusque-là n'avait dit mot, qu'est-ce que cela me ferait ? Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils ? et quand il mourrait, est-ce que le duc de Berry n'est pas en âge de se marier et d'en avoir ? et que m'importe qui me succède des uns ou des autres ? ne sont-ce pas également mes petits-fils ? » Et tout de suite avec impétuosité : « Dieu merci, elle est blessée, puisqu'elle avait à l'être, et je ne serai plus contrarié dans mes voyages et dans tout ce que j'ai envie de faire par les représentations des médecins et les raisonnements des matrones. J'irai et reviendrai à ma fantaisie, et on me laissera en repos. » *Un silence à entendre une fourmi marcher* succéda à cette espèce de sortie. On baissait les yeux, à peine osait-on respirer. Chacun demeura stupéfait. Jusqu'aux gens des bâtiments et aux jardiniers demeurèrent immobiles. Ce silence dura plus d'un quart d'heure.

« Le roi le rompit, appuyé sur la balustrade, pour parler d'une carpe. Personne ne répondit. Il adressa après la parole sur ces carpes à des gens des bâtiments qui ne soutinrent pas la conversation à l'ordinaire ; il ne fut question que de carpes avec eux. Tout fut languissant, et le roi s'en alla quelque temps après. Dès que nous osâmes nous regarder hors de sa vue, nos yeux se rencontrant se dirent tout. Tout ce qui se trouva là de gens furent pour ce moment les confidents les uns des autres. On admira, on s'étonna, on s'affligea, on haussa les épaules.

« Quelque éloignée que soit maintenant cette scène, elle m'est toujours également présente. M. de La Rochefoucault était en furie, et pour cette fois n'avait pas tort. Le premier écuyer en pâma d'effroi ; j'examinais, moi, tous les personnages des yeux et des oreilles, et je me sus gré d'avoir jugé depuis longtemps que le roi n'aimait et ne comptait que lui, et était à soi-même sa fin dernière. Cet étrange propos retentit bien loin au delà de Marly. » (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. VI, p. 214, 215, édit. Hachette.)



donner pour siens les vers qu'il s'était fait dicter par Benserade ou Dangeau ; vers, après tout, qui lui appartenaient aussi bien que les victoires de Turenne ou de Luxembourg, et dont il avait autant de droit de tirer vanité. Prince si aveuglé par les succès, si infatué par les flatteries, qu'il s'était persuadé que ce n'étaient point ses généraux qui gagnaient les batailles, mais son règne ; et qu'il croyait indifférent de mettre à la tête des armées un de ses valets ou un grand homme. Pour prix des éloges de la Nation, et de son administration insensée, il l'écrasa de son faste, il l'obéra pour jamais ; il nous donna la capitation et le dixième, il greva l'État, en vingt ans, de quinze cents millions de rentes ; il créa pour deux millions d'offices, et laissa plus de quatre milliards de dettes. Mais c'est son despotisme qui rend sa mémoire abominable devant les citoyens. Il ne trouvait rien de beau comme d'être le sophi ; et quel sophi fut jamais plus absolu ? Il régita le peuple par des lettres de cachet. Il osa nous défendre, à peine des galères, de sortir du royaume, comme si nous étions ses serfs et des nègres attachés à l'habitation. Persécuteur jusqu'à la démence, ce roi jésuite commanda à ses dragons de convertir trois millions d'hérétiques. Il en fit périr près de dix mille par la roue, par la corde, par le feu, sans compter un million de fugitifs que la France perdit pour jamais. Despote jusqu'à la frénésie, il ne voulait pas que les Anglais fussent plus libres que nous ; il prétendit les forcer à reprendre un tyran. Tel fut le mépris que faisait ce sultan d'une nation alors illustrée par tant de héros et de grands personnages, que jeune, il osa venir au parlement en bottes et le fouet à la main ; et vieux, lui désigner pour maître le fruit de ses débauches. Ce fut lui surtout qui se donna le plaisir de la guerre,

comme on se donne celui de la chasse, et qui toute sa vie exposa ses peuples comme on lancerait une meute. Je n'oublierai jamais que, pour prendre parti dans la guerre entre les Étoliens et les Acarnaniens, les Romains firent valoir, dans leur manifeste, qu'ils étaient descendants d'Énée, et que les Acarnaniens n'avaient point été au siège de Troie. Telles furent, si on excepte celle de la succession, toutes les guerres de Louis XIV, où il périt vingt millions d'hommes. Que sont ces assassinats obscurs, ces incendies d'une maison que châtient les lois, en comparaison de l'embrassement du Palatinat et de ses massacres en bataille rangée ? « J'ai trop aimé la guerre, » disait-il. Non, tu n'aimais point la guerre. C'était là, si c'en peut faire une, l'excuse de Charles XII : le sifflement des balles était sa musique ; mais toi, tu étais lâche ; tu fuyais loin du danger, autour de la calèche d'une prostituée ; tu lui donnais le spectacle d'une Saint-Barthélemy en rase campagne. Non, tu n'aimais point la guerre ; tu n'aimais que toi, tu ne voyais que toi, tu croyais que tout était à toi, et la vie de tes sujets et leurs femmes. Oh ! si j'avais été le marquis de Montespan, au lieu de prendre sottement le deuil, au lieu d'écrire au pape une lettre ridicule pour lui demander des secondes noces, j'aurais fait comme le sénateur Maxime, où comme le savetier de Messine<sup>1</sup>, dont je m'étonne toujours qu'il y ait si peu d'imitateurs.

1. Patriote qui mérita mieux qu'Aristide le surnom de Juste. Dévoré du zèle du bien public, il ne put souffrir de voir les Maupeou, les Terrai, les Saint-Florentin de son temps, et cette multitude de fripons et de scélérats des deux premiers ordres, demeurer impunis, et mourir dans leur lit de la mort des justes. Il pérora tant sur sa sellette, qu'il enflamma ses ouvriers du même zèle de la justice. Les voilà se distribuant les rôles. L'un fut le rapporteur, l'autre fit les fonctions de procureur général, et le savetier était le

Depuis Richelieu, l'oppression ministérielle et fiscale, parvenue au dernier degré, y était demeurée fixe. La Nation était façonnée au despotisme, et nos accadémies elles-mêmes semblaient ne pas avoir une autre idée du monarque que celle des Juifs, ce peuple stupide et grossier. « Il pourra prendre vos femmes et vos enfants, et vous charger comme des bêtes de somme. *Hoc erit jus regis qui vobis imperaturus est.* » Semblable à ces insensés qui raisonnent parfaitement sur tout le reste, et dont on ne remarque la démence que dans un point, la Nation française donnait des leçons à l'Europe dans toutes les sciences, et déraisonnait, était dans une véritable enfance sur les principes du droit naturel, dans la seule science qu'on n'a pas besoin d'apprendre, et qui est gravée dans tous les cœurs. Le Régent semble surpasser en audace toute cette suite de mauvais rois; du moins le despotisme de Louis XIV ennoblit la nation, celui de la Régence nous dégrada aux yeux de l'univers. Ce prince pouvait-il pousser plus loin l'outrage que de donner à la religion un évêque, à la Nation un duc et pair, pour me servir de son expression, en *ch...*? Il cherche dans

président. Sa boutique fut bientôt la tournelle de l'univers la plus formidable aux scélérats. Ils décrétaient, informaient, récoletaient, confrontaient, jugeaient, et, bien plus, exécutaient. M. le président sortait sur la brune avec une arquebuse à vent; il attendait son homme, et ne le manqua jamais. On n'entendait parler dans la Sicile que de fripons fusillés par une main invisible, et on commençait à croire à la Providence. Cet homme, d'un grand caractère, fut pris un soir sur le fait, purgeant la terre des brigands, à l'exemple de Thésée et d'Hercule. L'inventaire de son greffe et la production de toutes ses instructions criminelles, qui justifiaient que le procès avait été fait et parfait à chacun des accusés, et qu'il ne manquait au bien jugé que les formes, ne purent le sauver du dernier supplice. Il périt sur l'échafaud, honoré des regrets et de l'admiration de tout le peuple, et digne d'un meilleur sort.

(Note de Desmoulins.)

les mauvais lieux de la capitale le débauché le plus crapuleux, un homme dont le nom salit l'imagination et présente l'idée de tous les vices, de toutes les bassesses et de toutes les ordures ensemble. Il en fait un pontife et ose le placer sur le siège du vertueux Fénelon. Sans doute ce prince athée voulut défier les morts, et s'affermir dans l'incrédulité d'une autre vie, puisque l'ombre de Fénelon ne se levait point du tombeau pour refuser l'infâme Dubois. Comme Amasis, le Régent met un pot de chambre sur l'autel, et commande au peuple de se prosterner<sup>1</sup>. Mais que craindre de ce peuple qui recevait du papier à la place de son or, et se contentait de chançonner le banqueroutier? Grâce au ciel, enfin, nous ne faisons plus de chansons!

1. Hérodote, livre II, ch. CLXXII : « Parmi un grand nombre de meubles magnifiques, Amasis possédait un bassin d'or, dans lequel lui et les convives qu'il invitait avaient coutume de se laver les pieds. Il ordonna de le briser et d'en faire la statue d'un dieu, qu'il plaça dans le lieu le plus fréquenté de la ville. Les Égyptiens eurent la nouvelle image en grande vénération, et s'empressaient autour d'elle. » (*Traduction du comte Miot*, t. I, p. 361).

On sait la grande place que la *chaise percée* occupe dans les récits de Saint-Simon :

« M. de Vendôme se levait assez tard à l'armée, se mettait sur sa chaise percée, y faisait ses lettres et y donnait ses ordres du matin. Qui avait à faire à lui, c'est-à-dire pour les officiers généraux et les gens distingués, c'était le temps de lui parler. Il avait accoutumé l'armée à cette infamie. Là, il déjeunait à fond, et souvent avec deux ou trois familiers, rendait d'autant, soit en mangeant, soit en écoutant ou en donnant ses ordres, et toujours force spectateurs debout; il faut passer ces honteux détails pour le bien connaître. Il rendait beaucoup; quand le bassin était plein à répandre, on le tirait et on le passait sous le nez de toute la compagnie pour l'aller vider, et souvent plus d'une fois. Les jours de barbe, le même bassin, dans lequel il venait de se soulager, servait à lui faire la barbe. C'était une simplicité de mœurs, selon lui, digne des premiers Romains, et qui condamnait tout le faste et le superflu des autres. » (*Bibliothèque des chemins de fer, Louis XIV et sa cour*, p. 246.)

Toutes les places vendues, le masque levé par des courtisanes; des enregistrements forcés sans nombre; les parlements lançant autant de décrets de prise de corps contre les molinistes, que Fleury expédiait de lettres de cachet contre les jansénistes; un roi levant sur ses sujets plus d'impôts que tous ses prédécesseurs ensemble; les vols les plus violents et les plus infâmes ne réparant rien, parce que les fantaisies du jour engloutissent le pillage de la veille; un contrôleur général faisant l'aveu public qu'il n'était en place que pour piller, et autant qu'il y excellait. La Nation attachée au char d'une prostituée, qui décidait également du sort des princes et des peuples, du duc et pair et de l'histrion; qui disgraciait un lâche cardinal, un vieil archevêque s'il ne lui baisait le d..... et le chancelier de France, s'il ne mettait du rouge et ne lui servait de bouffon. Au dedans, l'oppression et la misère, au dehors la faiblesse et le mépris; le pavillon des Jean Bart, des Duguay-Trouyn, des Duquesne déshonoré sur toutes les mers, enfin, chose horrible à penser, le roi faisant publiquement le monopole des grains, et affamant ses peuples pour entretenir une fille! cent mille lettres de cachet. Tel fut le règne de *Louis le Bien-aimé*; mais il ne fut pas méchant. Et qu'aurait-il fait de plus, s'écrie Mirabeau, s'il l'eût été? Tarquin non plus, s'écriait Cicéron, n'était pas méchant. Il n'était pas cruel, il n'était que fier<sup>1</sup>, et nos pères l'ont

1. *Atqui Tarquinius quem majores nostri expulserunt, non crudelis, non impius, sed superbus habitus est.* Ces Romains magnanimes, qui chassèrent Tarquin, uniquement parce qu'il était fier, qu'auraient-ils dit s'il se fût qualifié *Tarquin, roi par la grâce de Dieu*? s'il eût motivé les lois par ces mots : *Car tel est notre bon plaisir*? Jamais conquérant n'osa dire aux peuples vaincus rien de si insolent que ce discours avec lequel nous sommes si familiarisés. Je ne sais quel patriote, choqué de voir le roi de France sanctionner par

chassé ; mais c'étaient des Romains. Et nous.... pardon, chers concitoyens, quand j'ai assisté à l'Assemblée nationale, j'ai dit : Nous valons mieux que les Romains, et Cinéas n'a rien vu de pareil dans le sénat.

Tels furent nos rois. Je n'ai montré dans la plupart que l'homme public, le monarque. Que serait-ce si, fouillant dans leur vie privée, j'avais peint les crimes domestiques ? Isabelle de Bavière, mère dénaturée ; Louis XI, parricide ; Catherine de Médicis, empoisonnant le dauphin François ; Marie de Médicis, assassinant son mari ; son fils Louis XIII vengeant son père par un parricide et la laissant mourir de faim ; et, de nos jours, ces morts de la reine, du dauphin, de la dauphine, qui rendirent Choiseul et Louis XV si odieux. Comment pourrais-je mieux terminer ce cha-

ces mots un édit hursal, et nous demander de l'argent, parce que tel est son bon plaisir, ce qui est précisément la même raison que donnent les voleurs quand ils en demandent sur le grand chemin, a fait ces vers pleins de bon sens :

Apprends, mon cher Louis...  
 Que tel est ton plaisir, n'est pas telle ma loi.  
 Rends compte, et l'on veut bien encor payer ta dette ;  
 Mais du moins sois poli, quand tu fais une quête.  
 D'un gueux, dit Salomon, l'insolence déplaît ;  
 Et c'est au mendiant à m'ôter son bonnet.

Je voudrais que ce poète eût fait quelques vers sur ces autres mots, qui ne donnent pas moins d'humeur, *Louis, par la grâce de Dieu*. Ne semblerait-il pas que le ciel aurait manifesté par quelque miracle sa volonté de l'établir roi ? Peut-il seulement guérir les écrouelles ?  
 (Note de Desmoulins.)

Ce patriote, c'est Camille lui-même, et la pièce est de 1787. Sa citation qu'il fait ici commence par un vers tronqué. Voici le vers complet, dont il a supprimé, et pour cause, le second hémistiche : « Apprends mon cher Louis, *mon gros benêt de Roi*. » Il revendique ce mot dans le *Vieux Cordelier*, n° 5, p. 64 : « J'ai bien appelé Louis XVI, *mon gros benêt de roi*, en 1787, sans être embastillé pour cela. Bouchotte serait-il un plus grand seigneur ? »

pitre que par ces mots touchants qu'adressait à son instituteur, après la lecture de l'histoire de France, le dauphin que nous venons de perdre : « Père Corbin, dans tous ces rois, je n'en vois aucun de bon ? »

## VI

### **Quelle constitution convient le mieux à la France.**

Je m'attends aux clameurs que ce paragraphe va exciter. Messieurs, point de colère, je vous prie. Je ne prétends asservir personne à mon opinion, et suis prêt à en faire le sacrifice, si elle est réprouvée par leurs hautes puissances nos seigneurs de l'Assemblée nationale. Mais on était étouffé par ses pensées. Souffrez que je profite du moment pour les exhiler. C'est un esclave qui use des saturnales. Poursuivons. *Age utere libertate decembri.*

Après avoir fait le procès à la mémoire de nos rois, Mirabeau ajoutait cette réflexion alors si courageuse : « Toute l'Europe a applaudi au sublime manifeste des États-Unis d'Amérique. Je demande si les puissances qui ont contracté des alliances avec eux ont osé lire ce manifeste ou interroger leur conscience après l'avoir lu. Je demande si, sur les trente-deux princes de la troisième race, il n'y en a pas eu au delà des deux tiers qui se sont rendus beaucoup plus coupables envers leurs sujets que les rois de la Grande-Bretagne envers les colonies. »

Pour se renfermer dans les cinq siècles que nous venons de parcourir, que répondre à une expérience

de cinq cents ans? La chose parle de soi. Les faits ne crient-ils pas que la monarchie est une forme de gouvernement détestable? Dans une si longue période de temps, trois rois seulement ne sont pas indignes du trône. Et qu'on ne fasse pas honneur de ces trois princes à la royauté : ils durent à leurs premières années, si différentes de celles des dauphins, de n'être pas comme le vulgaire des rois. Quand nous sommes malades, nous devenons bons. Charles V, prince valétudinaire, s'instruisit encore à l'école du malheur. Les règnes désastreux de Jean et de Henri III donnèrent l'expérience à Charles V et à Henri IV leurs successeurs ; l'éducation de ce dernier, les vicissitudes de sa fortune, en firent ce prince que nous regrettons encore ; et si Louis XII fut *le père du peuple*, remercions la grosse tour de Bourges. Tant que les enfants des rois seront élevés sur les degrés du trône, livrés à des instituteurs courtisans, nourris de ces leçons qui font les rois par la grâce de Dieu, et non par la grâce du peuple ; complimentés dès le berceau par les robes rouges et les soutanes violettes, qui s'empressent d'aduler basement l'auguste marmot ; tant qu'on ne dira pas du prince héréditaire comme Henri IV de son fils, *cet enfant est à tout le monde*<sup>1</sup>, que la Nation n'aura pas le droit de diriger exclusivement son éducation, de l'arracher de la cour et du sein empesté de la flatterie dont il suce la maxime avec le lait, il sera impossible aux rois de n'être pas ce qu'ils ont toujours été.

Eh ! pourquoi vouloir que le bonheur d'un empire

1. Aux premières couches de Marie de Médicis, Henri IV laissa entrer plus de deux cents personnes dans le cabinet de la reine, pour voir le nouveau-né. La sage-femme se récriant de cette irruption, il lui dit : *Tais-toi, tais-toi, sage-femme ; ne te fâche point ; cet enfant est à tout le monde ; il faut que chacun s'en réjouisse.* (Mirabeau, t. 1<sup>er</sup>, p. 77, note 2.)



dépende d'un précepteur, que la destinée d'un peuple soit dans la main d'un seul homme? Ce mot de Cicéron à Atticus m'a toujours frappé : *César voudra-t-il ressembler à Phalaris ou à Pisistrate? Je n'en sais rien, mais il en est le maître.* Comment les peuples ont-ils pu placer leurs espérances dans un seul homme? Élevés loin de la cour et par les plus sages instituteurs, la plupart ne seront alors que de méchants rois. Les Césars, nés presque tous loin du trône, en furent-ils moins de mauvais princes? La royauté, la puissance se corrompt d'elle-même. Que sert de préparer le vase? c'est la liqueur qui ne vaut rien. Pourquoi juger les rois plus favorablement qu'ils n'ont fait eux-mêmes? Écoutons un empereur rendre ce témoignage aux monarques : « Il ne faut que quatre ou cinq courtisans déterminés à tromper le prince pour y réussir ; ils ne lui montrent des choses que le côté qu'ils veulent. Comme ils l'obsèdent, ils interceptent tout ce qui leur déplaît, et il arrive, par la conspiration d'un petit nombre de méchants, que le meilleur prince est vendu, malgré sa vigilance, malgré même sa défiance et ses soupçons. »

C'est Dioclétien qui fait cet aveu : il suppose le meilleur roi. Que dire d'un prince faible, d'un prince médiocre, d'un prince comme il y en a tant? « Point de bête plus féroce, dit Plutarque, que l'homme, quand à des passions il réunit le pouvoir. »

Telle est l'idée qu'on a eue des rois dans tous les temps. Je parle de ceux qui ont été vraiment rois ; car il est ridicule de donner le même nom à Agis et à Xerxès, au premier magistrat de Lacédémone et au grand roi. Beaucoup de peuples ont chassé les rois, si on excepte les Juifs, à qui Dieu prédit qu'ils s'en repentiraient ; je ne connais aucune nation qui se soit

donné des rois proprement dits, ce qui est la preuve que ce gouvernement a été rejeté avec horreur par tous les peuples qui ont eu la liberté de choisir et de se constituer.

Chers concitoyens, il faut que ce soit un grand bien que la liberté, puisque Caton se déchire les entrailles plutôt que d'avoir un roi; et de quel roi peut-on comparer la bonté et les qualités héroïques à celles de ce César dont Caton ne put supporter la dictature; mais c'est ce que nous ne pouvons comprendre. Abâtardis par la servitude, nous ne concevons pas les douceurs et le prix de la liberté; nous sommes comme ce satrape qui vantait à Brasidas les délices de Persépolis, et à qui ce Lacédémonien répondit : « Je connais les plaisirs de ton pays, mais tu ne peux connaître ceux du mien. » Ce qui fait saisir à J.-J. Rousseau ce rapprochement admirable : « Il en est de la liberté comme de l'innocence et de la vertu, dont on ne sent le prix que lorsqu'on en jouit soi-même, et dont le goût s'éteint sitôt qu'on les a perdues<sup>1</sup>. »

Il est pourtant, chez les peuples les plus asservis, des âmes républicaines. Il reste encore des hommes en qui l'amour de la liberté triomphe de toutes les

1. *Discours sur l'Inégalité des conditions*, 2<sup>e</sup> partie :

« Les politiques attribuent aux hommes un penchant naturel à la servitude, par la patience avec laquelle ceux qu'ils ont sous les yeux supportent la leur; sans songer qu'il en est de la liberté comme de l'innocence et de la vertu, dont on ne sent le prix qu'autant qu'on en jouit soi-même, et dont le goût se perd sitôt qu'on les a perdues. »

Jean-Jacques dit ailleurs :

« La liberté est un aliment de bon suc, mais de forte digestion; il faut des estomacs bien sains pour le supporter. Je ris de ces peuples avilis, qui, se laissant ameuter par des ligueurs, osent parler de liberté sans même en avoir l'idée, et, le cœur plein de tous les vices des esclaves, s'imaginent que, pour être libre, il suffit d'être des mutins. » (*Gouvernement de la Pologne*, chap. vi.)

institutions politiques. En vain elles ont conspiré à étouffer ce sentiment généreux ; il vit caché au fond de leurs cœurs, prêt à en sortir à la première étincelle, pour éclater et enflammer tous les esprits. J'éprouve au dedans de moi un sentiment impérieux qui m'entraîne vers la liberté avec une force irrésistible ; et il faut bien que ce sentiment soit inné, puisque, malgré les préjugés de l'éducation, les mensonges des orateurs et des poètes, les éloges éternels de la monarchie dans la bouche des prêtres, des publicistes, et dans tous nos livres, ils ne m'ont jamais appris qu'à la détester.

J'ai peine à croire ce qu'on raconte de Voltaire, que tous les ans la haine du fanatisme, réveillée par l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, lui donnait une fièvre périodique et commémorative. Ce que je puis attester, c'est que me trouvant un jour à je ne sais quelle entrée de la Reine dans la capitale, et voyant pour la première fois se déployer tout le faste de la royauté, bien que j'aie l'honneur d'être Français, et que je croie en avoir le cœur, je n'éprouvai point du tout cette idolâtrie qu'on assure que nous avons pour nos rois. Le souvenir de ces chars de triomphe des Romains, où à côté du grand homme un esclave l'avertissait qu'il était simple citoyen ; ici, au contraire, le sentiment profond de leur orgueil, de leur mépris pour la Nation, cette idée extravagante que je croyais lire dans leur visage que c'est à Dieu et à leur épée, et non à nous qu'ils doivent d'être élevés sur le pavois, la comparaison de leur petitesse individuelle avec cette grandeur soufflée, la vue d'un peuple immense qui se précipitait, qui se culbutait, qui s'étouffait pour jouir de son humiliation et de son néant, cette multitude de satellites, de valets, de cochers, et de chevaux

même plus fiers que les citoyens, toutes ces images me remplirent d'une indignation inexprimable, et la haine de la royauté me causa une fièvre, la seule que j'aie jamais eue <sup>1</sup>.

Avant la séance royale, je regardais Louis XVI avec admiration, parce qu'il a des vertus, qu'il ne marchait point dans la voie de ses pères, n'était point despote, et avait convoqué les États généraux. Au fond de ma province, j'avais lu dans la gazette sa belle parole : *Qu'importe que mon autorité souffre, pourvu que mon*

1. Depuis la première édition de cet ouvrage, de quelle entrée différente j'ai eu le bonheur d'être témoin, le 18 juillet. Lorsque le dimanche 12, quatre heures après midi, monté sur une table au Palais-Royal, et montrant un pistolet, je m'écriais qu'il n'y avait que ce seul moyen de prévenir une Saint-Barthélemy dont les patriotes étaient menacés cette nuit même, lorsque, versant des larmes de désespoir et déterminé à périr glorieusement, j'appelais tout le monde aux armes, qu'ensuite, encouragé par mille embrassements de ceux qui m'entouraient, et pressé contre leur cœur, à l'instant où j'arborais le premier à mon chapeau la cocarde verte, le signe de nos espérances et de notre liberté : chers concitoyens, que nous étions loin de penser que le mardi suivant nous verserions de plus douces larmes : des pleurs d'attendrissement et de joie, en embrassant sur les tours de la Bastille ces braves gardes françaises qui l'avaient emportée d'assaut en 25 minutes ! Que nous étions loin de prévoir cette entrée triomphale du mercredi, cette marche auguste et puissante des représentants de la nation, au milieu d'un million de citoyens, depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à l'hôtel de ville, l'ivresse des patriotes, la fraternité qui respirait dans tous les visages, les mains des citoyens enlacées dans celle des militaires, ces fleurs, ces rubans que les femmes jetaient des croisées, ces cris infinis de *Vive la Nation!* Que nous étions loin surtout de nous attendre à voir, le vendredi, Louis XVI, sans gardes, au milieu de 250,000 hommes de milice parisienne, tous les armes hautes, abaisser la fierté du premier trône du monde devant la majesté du peuple français, s'abandonner à la générosité de ce peuple, et des mains du premier maire de Paris, recevoir, attacher lui-même à son chapeau, et porter à sa bouche cette cocarde que, cinq jours auparavant, les plus courageux n'avaient prise qu'en tremblant et croyant se dévouer à une mort certaine. Ces trois jours sont les plus beaux de notre histoire, ils seront les plus beaux de ma vie.

(Note de Desmoulin.)

*peuple soit heureux?* Aurions-nous, m'étais-je dit, un roi plus grand que les Trajan, les Marc-Aurèle, les Antonin, qui n'ont point limité leur puissance? J'aimais personnellement Louis XVI; mais la monarchie ne m'était pas moins odieuse.

J'entends dire de tous côtés que la monarchie est nécessaire à la France, que la Nation est tombée dans les derniers malheurs toutes les fois qu'elle s'est détachée de l'obéissance due à ses rois.

Je sais que l'on doit à l'autorité royale d'avoir détruit ces châteaux antiques, dont les ruines, liées au souvenir des désordres de ces temps, représentent encore à l'imagination *la carcasse et les ossements des grandes bêtes féroces*. Mais de bonne foi, avons-nous à craindre aujourd'hui que ces ossements ne se raniment? Ces châteaux vont achever de n'être plus que les maisons de campagne des aristocrates déchus. De bonne foi, avons-nous à craindre de voir, comme du temps de la Fronde, une troupe de robins, ou les Seize, comme du temps de la Ligue, ou Caboché et le prévôt Marcel, prendre les rênes du gouvernement? Ce sera la Nation qui se régira elle-même, à l'exemple de l'Amérique, à l'exemple de la Grèce. Voilà le seul gouvernement qui convienne à des hommes, aux Français, et aux Français de ce siècle.

N'est-ce pas se moquer, d'assimiler la monarchie au gouvernement paternel? Le père commande parce qu'il est père, parce que ses enfants tiennent tout de lui, parce que la nature répond de son amour et l'expérience de sa sagesse. Quelle parité y a-t-il entre un roi et une Nation? Mettez d'un côté Louis XVI et de l'autre l'Assemblée nationale. De quel côté seront les lumières et l'expérience? A Louis XVI, joignez le Conseil, la Reine, d'Artois, Barentin, Villedeuil, Lamoi-

gnon, Brienne, Calonne, Foulon; joignez Conti, Condé, les favoris et les favorites; de l'autre côté, mettez Necker, que la Nation entière a choisi, et cette foule de députés de tous les ordres, à qui leur patriotisme, leurs talents, leurs vertus ont mérité le suffrage des provinces, souverains collectivement, individuellement subordonnés à leurs bailliages, mandataires révocables à la première infidélité, et dites par qui vous aimez mieux être régis?

Le gouvernement populaire, le seul qui convienne à des hommes, est encore le plus sage. Un exemple va le prouver sans réplique. Prenons le meilleur de nos rois, Louis XII; il eut les vertus d'un monarque, mais sa prison de trois ans ne put lui donner les talents qui lui manquaient, la prévoyance et la sagacité. Ses guerres furent mal conduites, ses traités peu honorables. Prenez-y garde, chers concitoyens, si vous concevez à la place du gouvernement monarchique celui que Coligny méditait, que les Seize cherchaient, après lequel Mézerai a soupiré, que l'Amérique a trouvé, les jours tant regrettés de Louis XII ne seront pas les beaux jours de ce gouvernement. Le gouvernement étant alors l'assemblée générale, il sera impossible que le gouvernement ait d'autre intérêt que le sien, et, partant, que l'intérêt général; et comme les vertus publiques ne sont autre chose que l'amour de l'intérêt général, le gouvernement aura toujours des vertus. Des deux choses à désirer dans les chefs de l'État, les vertus et les talents, nous serons donc toujours sûrs de trouver l'une. Quand les deux seront réunies, alors quel empire florissant que la France! Et si nous faisons toujours de mauvais choix; s'il arrivait, ce qui est impossible, que nos chefs manquassent toujours d'habileté, eh bien! les choses

iraient comme du temps de Louis XII, où le prince n'avait que des vertus, et nous serions au pair de ce règne. Il ne pourrait donc manquer à ce gouvernement que des talents et des lumières; et la France en manqua-t-elle jamais? Mais la plupart de ses grands hommes lui ont été inutiles. Qu'on compare les chefs que nomme la voix publique à ceux que nomme la cour. Aurions-nous jamais été vaincus, si nous avions choisi nos généraux, jamais foulés, si nous avions choisi nos ministres. Je me déclare donc hautement pour la démocratie. Et comment répondre aux exemples de la Grèce, de la Suisse et de l'Amérique?

On répond que la lenteur des délibérations dans les républiques nuit à la promptitude nécessaire aux opérations d'un bon gouvernement: quelle mauvaise foi, ou quelle ignorance! Les Romains, demande l'*Orateur des États généraux*, étaient-ils les derniers en campagne? Quelle incroyable célérité dans la première expédition navale de Duilius! dans l'armement de Carthage à la troisième guerre punique! L'histoire n'offre rien de pareil, si ce n'est l'armement de la ville de Paris le 14 juillet 1789.

On répond encore que cette forme de gouvernement ne convient qu'à des petites villes comme Athènes et Genève, à des îles comme l'Angleterre, à des pays de montagnes comme la Suisse, ou à ceux qui sont séparés des nations conquérantes par un archipel, comme l'Amérique. Chers concitoyens, ces contrées, tour à tour libres et asservies, montrent que ce n'est point à leur position qu'elles durent le bienfait de la liberté. Qui ne voit que ces exemples se réfutent l'un par l'autre? Si l'Angleterre est environnée de mers, Genève ne l'est point. Si l'Attique est petite, l'Amérique est un vaste continent. Si la Suisse a des montagnes,

la Hollande n'en a point. Si l'Amérique a besoin des barrières de l'Océan pour se défendre, c'est une preuve que la petitesse d'un État, loin d'être favorable au gouvernement républicain, lui serait plutôt contraire, puisque plus il est petit, plus il est facile à envahir. Un grand pays comme la France, constitué république, n'aurait besoin ni de la barrière des mers, ni du boulevard des Alpes. La liberté y serait invincible <sup>1</sup>.

Mais, dit-on, les parties *de ce grand tout* se désuniront ; nous deviendrons autant de petites républiques. Je ne saurais me persuader la possibilité de ce démembrement. Pourquoi nous désunir ? Pourquoi vouloir être des Bretons, des Béarnais, des Flamands ? Y aurait-il alors sous le ciel un nom plus beau que celui de Français ? C'est à ce nom déjà si célèbre qu'il faut tous sacrifier le nôtre. C'est à vous, dignes représentants de la Nation, à arracher toutes ces haies de division qui séparent les provinces, à nous unir si fortement, à nous donner une Constitution si belle, si heureuse, que cette année 1789 soit pour nous ce qu'était pour les Juifs celle de la délivrance des Pharaons ; et qu'une loi divine et descendue du ciel nous inspire pour les gouvernements étrangers la même aversion que ce peuple avait pour les idoles des nations. Quelque mépris qu'on ait pour les Juifs, il est impossible de ne pas admirer leur législateur et la profondeur des fondements sur lesquels il a bâti une Constitution impérissable. Quand je lis le psaume cxiii, je ne m'étonne plus qu'éparse depuis tant de siècles, cette nation n'ait jamais pu se fondre et se dissoudre avec les peuples au milieu desquels elle vit. Nous ne

1. La France n'était pas alors véritablement constituée comme aujourd'hui.



pouvons pas demander à nos députés qu'ils fassent *sauter les montagnes comme des béliers*; mais la raison seule peut nous organiser aussi fortement que le merveilleux, et la main de justice fera plus que la baguette de Moïse.

O vous! dignes représentants de la Nation et les pères de la patrie, voyez tous les amis de la liberté et de l'humanité, tous ceux pour qui le bien public et la gloire du nom français ne sont pas des chimères, tourner incessamment vers notre auguste Assemblée des yeux pleins d'espoir et de reconnaissance. Jusqu'à ce jour vous avez rempli votre tâche avec courage, et la sagesse de vos délibérations est la meilleure réponse aux détracteurs du gouvernement populaire. Votre serment avant la séance royale, et depuis votre réponse au marquis de Brézé, qu'on vous envoyait comme si vous étiez une procession, et que vous eussiez à écouter un maître des cérémonies, toute cette conduite ferme et sage a bien justifié notre confiance. Vous avez donc juré de ne point vous séparer que la France n'ait une Constitution digne d'elle. Poursuivez sans crainte, le despotisme frémit de lâcher sa proie : il a déployé tout l'appareil de sa puissance : il a osé lutter un moment contre vous. Lutte impuissante! Vous avez persisté, et avec vous la nation entière. Continuez de donner au monde le plus beau des spectacles, un spectacle inconnu aux siècles passés, celui de la raison toute nue aux prises avec la force, et victorieuse.

Déjà la plus étonnante merveille s'est opérée. Nos soldats ont jeté bas les armes. L'exemple qu'ont donné les gardes françaises ne sera point perdu pour l'armée. Braves soldats, venez vous mêler parmi vos frères, recevoir leurs embrassements. Nous allons nous entr'é-

gorger : venez, mes amis, recevez les couronnes civiques qui vous sont dues. Vous avez ennobli vos épées ; maintenant elles sont honorables ; maintenant vous n'êtes plus les satellites du despote, les geôliers de vos frères, vous êtes nos amis, nos concitoyens, les soldats de la patrie ; maintenant vous n'avez plus une livrée, vous avez un uniforme. Venez vous asseoir à nos tables ; portons ensemble un toast à la santé des augustes représentants du peuple français, à la santé de l'immortel Necker, du duc d'Orléans, et que depuis les Alpes et les Pyrénées jusqu'au Rhin on n'entende plus que ce seul cri : *Vive la Nation ! vive le peuple français !*

Comme la face de cet empire est changée ! comme nous sommes allés à pas de géant vers la liberté ! Altérés d'une soif de douze siècles, nous nous sommes précipités vers sa source dès qu'elle nous a été montrée. Il y a peu d'années, je cherchais partout des âmes républicaines ; je me désespérais de n'être pas né Grec ou Romain, et ne pouvais pourtant me résoudre à m'éloigner de la terre natale et d'une nation que, dans son asservissement même, on ne pouvait s'empêcher d'aimer et d'estimer. Mais c'est à présent que les étrangers vont regretter de n'être pas Français. Nous surpasserons ces Anglais si fiers de leur Constitution et qui insultaient à notre esclavage. Plus de magistrature pour de l'argent, plus de noblesse pour de l'argent, plus de noblesse transmissible, plus de privilèges pécuniaires, plus de privilèges héréditaires. Plus de lettres de cachet ; plus de décrets ; plus d'interdits arbitraires, plus de procédure criminelle secrète. Liberté de commerce, liberté de conscience, liberté d'écrire, liberté de parler. Plus de ministres oppresseurs, plus de ministres déprédateurs, plus d'intendants vice-

despotes, plus de jugements par commissaires, plus de Richelieu, plus de Terrai, plus de Laubardemont, plus de Catherine de Médicis, plus d'Isabelle de Bavière, plus de Charles IX, plus de Louis XI. Plus de ces boutiques de places et d'honneurs chez la Dubarry, chez la Polignac. Toutes les cavernes de voleurs seront détruites, celle du rapporteur et celle du procureur, celles des agioteurs et celles des monopoleurs, celles des huissiers-priseurs et celles des huissiers-souffleurs. La cassation de ce conseil qui a tant cassé ; l'extinction de ces parlements qui ont tant enregistré, tant décrété, tant lacéré et se sont tant nosseigneurisés. Qu'il en périsse jusqu'au nom et à la mémoire. Suppression de ce tribunal arbitraire des maréchaux de France. Suppression des tribunaux d'exception. Suppression des justices seigneuriales. La même loi pour tout le monde. Que tous les livres de jurisprudence féodale, de jurisprudence fiscale, de jurisprudence des dîmes, de jurisprudence des chasses, fassent le feu de la Saint-Jean prochaine ! ce sera vraiment un feu de joie, et le plus beau qu'on ait jamais donné aux peuples. Qu'on extermine surtout cette robe grise, cette police, l'inquisition de la France, le vil instrument de notre servitude, ces milliers de délateurs, ces inspecteurs, la lie du crime et le rebut des fripons même. Qu'il fuie de la terre des Francs, l'infâme qui depuis l'ouverture des États généraux aurait dénoncé un citoyen ; qu'il fuie ou qu'il soit sûr que le fer ardent du bourreau le poursuit, qu'il l'atteindra et lui imprimera sur la joue le mot *espion*, afin qu'on le reconnaisse. Qu'on détruise un autre espionnage plus odieux encore ; du moins je me défie de la police ; mais je me fie à la poste, et elle me trahit ; le commis de la barrière ne fouille que dans ma poche, celui de la

poste fouille dans ma pensée ; que le secret des lettres soit inviolable. Que les vils auteurs du despotisme, que les d'Esprémesnil, que Moreau, que Linguet, que l'abbé Maury, l'abbé Roy, que Condé, que Conti, que d'Artois vivent<sup>1</sup> ; qu'ils respirent pour montrer notre tolérance ; mais que le mépris s'attache à leurs pas ; qu'ils ne marchent qu'investis de l'exécration publique, qu'au milieu de leurs valets et de leur faste, ils soient devant nos yeux et dans l'opinion comme ces traîtres que les Germains plongeaient dans la vase, dans le borbier, dans une mare, et où ils les tenaient enfoncés jusqu'aux oreilles. La Bastille sera rasée, et sur son emplacement s'élèvera le temple de la Liberté, le *palais de l'Assemblée nationale*. Peuples, on ne lèvera plus sur vous d'impositions royales, mais nationales, et pas un denier au delà des besoins de l'année. Le trésor national, l'armée nationale composée de milice bourgeoise, de milices<sup>2</sup> comme la magistrature, comme le sacerdoce, où les vertus, la voix publique, la considération mèneront à tout, et la naissance, l'argent, la

1. De Launey, Flesselles, Foulon, Berthier, ont été punis plus exemplairement. Quelle leçon pour leurs pareils, que l'Intendant de Paris, rencontrant au bout d'un manche de balai la tête de son beau-père, et une heure après sa tête à lui-même, ou plutôt les lambeaux de sa tête au bout d'une pique ; ensuite son cœur et ses entrailles arrachés et portés en triomphe ; enfin le corps décapité, traîné aux flambeaux dans les rues, couvert de sang et de boue, et devant, un citoyen qui criait : *Laissez passer la justice du peuple ! justice épouvantable !* Mais l'horreur de leur crime passe encore l'horreur de leur supplice. Les voilà donc enfin disparus ces traîtres qui voulaient nous égorger sans forme de procès. Ils ont subi la peine du talion. Les uns sont morts, la fuite a sauvé tout le reste. Comme les Tarquins, qu'ils ne rentrent jamais dans le pays d'où ils sont chassés. (Note de Desmoulins.)

2. « M. de Mirabeau qui, dans son excellent ouvrage des *Lettres de cachet*, dès 1782, avait montré tant de choses à faire, et en avait laissé si peu à dire à l'Assemblée nationale, me paraît y avoir parfaitement prouvé que les troupes réglées et perpétuelles ne sont

faveur du prince, à rien. Nous aurons des bailliages provinciaux, des assemblées municipales, une assem-

bonnes qu'à retenir une nation dans les fers, et non à la défendre<sup>1</sup>. A Rome, les troupes réglées sous les empereurs perdirent tout ce qu'avaient conquis les milices bourgeoises sous les consuls. Ces Grecs si fameux avaient-ils des troupes réglées? Les Suisses en ont-ils? Le jeune Scipion, Lucullus, l'eunuque Narsès, Torstenson, Alexandre, Annibal et tous les grands capitaines ont montré que ce n'est point la poussière des camps et l'expérience qui donnent le génie des batailles; et pour remporter des victoires, à dix-neuf ans, comme Pompée, il n'a manqué à notre cher et illustre général, M. de Lafayette, que d'avoir des armées à commander; aujourd'hui que l'artillerie et les ingénieurs décident presque seuls des événements d'une campagne, que l'esprit de conquête s'est perdu, que l'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre commence à n'être plus le rêve d'un homme de bien, que la philosophie et l'esprit de liberté ne sauraient manquer de franchir les Alpes, les Pyrénées et les mers; que je ne désespère pas de voir la cocarde au saint-père, au Grand Turc, au roi de Prusse et à la czarine, et que les Etats généraux de l'Europe pourraient bien se tenir dans une cinquantaine d'années. Pourquoi fouler le peuple afin d'entretenir à grands frais vingt mille oisifs? Pourquoi ne pas retrancher soixante-dix millions d'impôts sur un seul article de dépense inutile? En attendant cette diète européenne, ayons d'excellentes écoles d'artillerie et de génie, une excellente marine; que chaque ville ait son champ de Mars; point de privilège exclusif de porter les armes. Soyons tous dans la paix *quirites*, dans la guerre *milites*. Qu'il n'y ait de troupes réglées et perpétuelles qu'une maréchaussée formidable aux brigands, étant elle-même une des divisions de la milice bourgeoise, et en portant l'uniforme. Ayons surtout la liberté et une patrie, et ces armées de serfs, ces automates prussiens, russes et autrichiens, malgré les manœuvres de Potsdam et les coups de canne de leurs officiers, ne pourront tenir contre nos légions républicaines. »

Ici s'arrête, dans toutes les éditions la note de Desmoulins. Ce qui suit est la fin de cette note, copiée sur un manuscrit de Camille :

« Dans la harangue de Marcelin, orateur du Tiers aux États

1. Cette thèse a été posée et soutenue au XVIII<sup>e</sup> siècle par nombre de publicistes. Mirabeau s'en est expliqué nettement dans ses *Lettres de cachet* (ch. VII, t. I, p. 135, 136, et la note 2, p. 150-153) : « Les troupes réglées, les armées perpétuelles n'ont été, ne sont et ne seront bonnes qu'à établir l'autorité arbitraire et à la maintenir. » Le service militaire obligatoire pour *tous les citoyens* résout aujourd'hui la question.

blée nationale perpétuelle, arbitre de la paix et de la guerre; des traités et des ambassades; non pas une Assemblée nationale dont les membres puissent se déclarer inamovibles, héréditaires, comme M. de Mirabeau en admet la possibilité dans sa onzième lettre<sup>1</sup>, hypothèse qui m'a étrangement surpris de la part d'un écrivain dont la logique est aussi saine; mais une Assemblée nationale subordonnée à la nation, de manière

généraux de 1484, on trouve ces paroles remarquables : « La France, quand elle n'aurait aucunes troupes mercenaires, ne pourrait être regardée comme un État sans défense. Elle porte dans son sein une Noblesse brave et aguerrie. Elle nourrit un peuple immense et naturellement belliqueux. Pendant bien des siècles, elle s'est contentée de ses défenseurs naturels, et bien qu'elle se trouvât exposée aux injures de ses voisins, elle a fait la loi à tous les peuples de l'Europe. Ces armées de mercenaires, dont on nous vante aujourd'hui l'utilité, doivent leur première institution à des tyrans soupçonneux, qui pensaient n'avoir point d'autre moyen de se dérober à la vengeance publique. Qu'on ne vienne donc pas nous dire qu'en eux repose le salut de l'État. Mais puisqu'il paraît qu'on ne veut point renoncer à l'usage malheureux introduit de nourrir et de stipendier cette engeance meurtrière et vorace, nous demandons au moins qu'on ne se déporte point de ce qui se pratiquait sous Charles VII, et qu'on ne conserve que douze cents lances. »

Mably enseigne partout la même doctrine. « Un peuple, observe-t-il, à qui on rend le droit de faire ses lois, ne les conservera pas longtemps si les citoyens payent des soldats pour se défendre, et ne se croient pas destinés à repousser les ennemis de la patrie les armes à la main. La République romaine fut inviolable, parce que ses citoyens étaient soldats, et qu'il fallait avoir fait la guerre pour parvenir aux magistratures. L'histoire ne nous apprend-elle pas que la Grèce ne commença à désobéir et à éprouver le désordre de l'anarchie et de la tyrannie, que quand les citoyens isolés, amollis par le plaisir, le luxe et l'oisiveté, distinguèrent les fonctions civiles des militaires, ne portèrent plus les armes, et ne contribuèrent qu'aux frais de la guerre? » (*Instruction au prince de Parme.*)  
(*Note de Desmoulins.*)

1. Allusion à ce passage fameux du discours prononcé par Mirabeau devant les Communes à la séance du 16 juin : « Le préopinant, dont la jeunesse peut bien ajouter à mon estime pour ses talents, mais n'est pas un titre pour m'en imposer, répond à ce que

qu'un bailliage puisse retirer ses pouvoirs à son représentant, et qu'on soit destitué comme on a été institué. *Fiat ! fiat !* oui, tout ce bien va s'opérer ; oui, cette révolution fortunée, cette régénération va s'accomplir ; nulle puissance sur la terre en état de l'empêcher. Sublime effet de la philosophie, de la liberté et du patriotisme ! nous sommes devenus invincibles. Moi-même j'en fais l'aveu avec franchise, moi qui étais timide, maintenant je me sens un autre homme. A l'exemple de ce Lacédémonien, Otyrhades, qui, resté seul sur le champ de bataille et blessé à mort, se relève, de ses mains défaillantes dresse un trophée et écrit de son sang : *Sparte a vaincu !* je sens que je mourrais avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirai aussi de mon sang : *La France est libre !*

j'ai dit sur la nécessité de la *fonction royale*, que lorsque le peuple a parlé, il ne la croit pas nécessaire. Et moi, messieurs, je crois le *veto* du roi tellement nécessaire, que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, s'il ne l'avait pas ; oui, je le déclare pour la seconde fois, je ne connaîtrais rien de plus terrible que l'aristocratie souveraine de six cents personnes *qui demain pourraient se rendre inamovibles, après-demain héréditaires, et finiraient, comme les aristocrates de tous les pays du monde, par tout envahir.* » (Onzième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants, des 13, 14, 15, 16 et 17 juin 1789, pages 39 et 40 ; *Moniteur* de 1789, n° 8.)

DISCOURS  
DE LA LANTERNE

AUX PARISIENS

---

Le *Discours de la Lanterne aux Parisiens* parut d'abord, chez Garnery, en une brochure de 67 pages in-8°, précédée de deux pages en petit texte : *A Nosseigneurs du Parlement de Toulouse*. Cette édition ne portait pas de nom d'auteur. La seconde édition, corrigée et augmentée, est datée ainsi : *En France l'an premier de la Liberté!* Elle a 72 pages. Elle contient aussi l'*Épître dédicatoire à Nosseigneurs du Parlement*. Camille leur fait hommage de cette *seconde* édition, c'est-à-dire de la seconde édition de la *France libre* et signe son épître : *l'auteur de la France libre*. La troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, est signée, en toutes lettres, de Camille Desmoulins (chez Garnery, 67 p. in-8°). [La pagination est exactement celle de la première édition. Seulement, l'auteur a supprimé l'*Épître dédicatoire*. Cette troisième édition est remarquable par l'estampe placée en tête et qui reproduit la vue de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la fameuse *Lanterne* ou réverbère. Le



*fatal réverbère*, comme disent les pamphlets et les journaux du temps, était en face de l'Hôtel de ville, au coin de la rue de la Vannerie et de la place de Grève, au-dessus de la boutique d'un épicier qui avait pour enseigne une tête de Louis XIII ou Louis XIV, avec l'écriteau : *Au coin du Roi* (voy. les *Révolutions de Paris*, la planche du n° I, p. 27, et le n° VI; le *Précis historique de la Révolution française*, par P.-J. Rabaut, 1792. p. xx, et les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 47, t. IV, p. 364, 365). C'est à ce réverbère que furent pendus, le 14 juillet, un invalide à cheveux blancs, espion du gouverneur de la Bastille; le 22 juillet, le protégé de mesdames Foullon; et, le 21 octobre, Denis-François, maître boulanger. Les bandes affamées qui se portèrent à Versailles dans la matinée du 5 octobre s'étaient donné rendez-vous au pied de la lanterne, et c'est de là qu'elles se mirent en marche. Le 19 août 1789, le *fameux réverbère* fut remis à la branche de fer qui avait servi de potence.

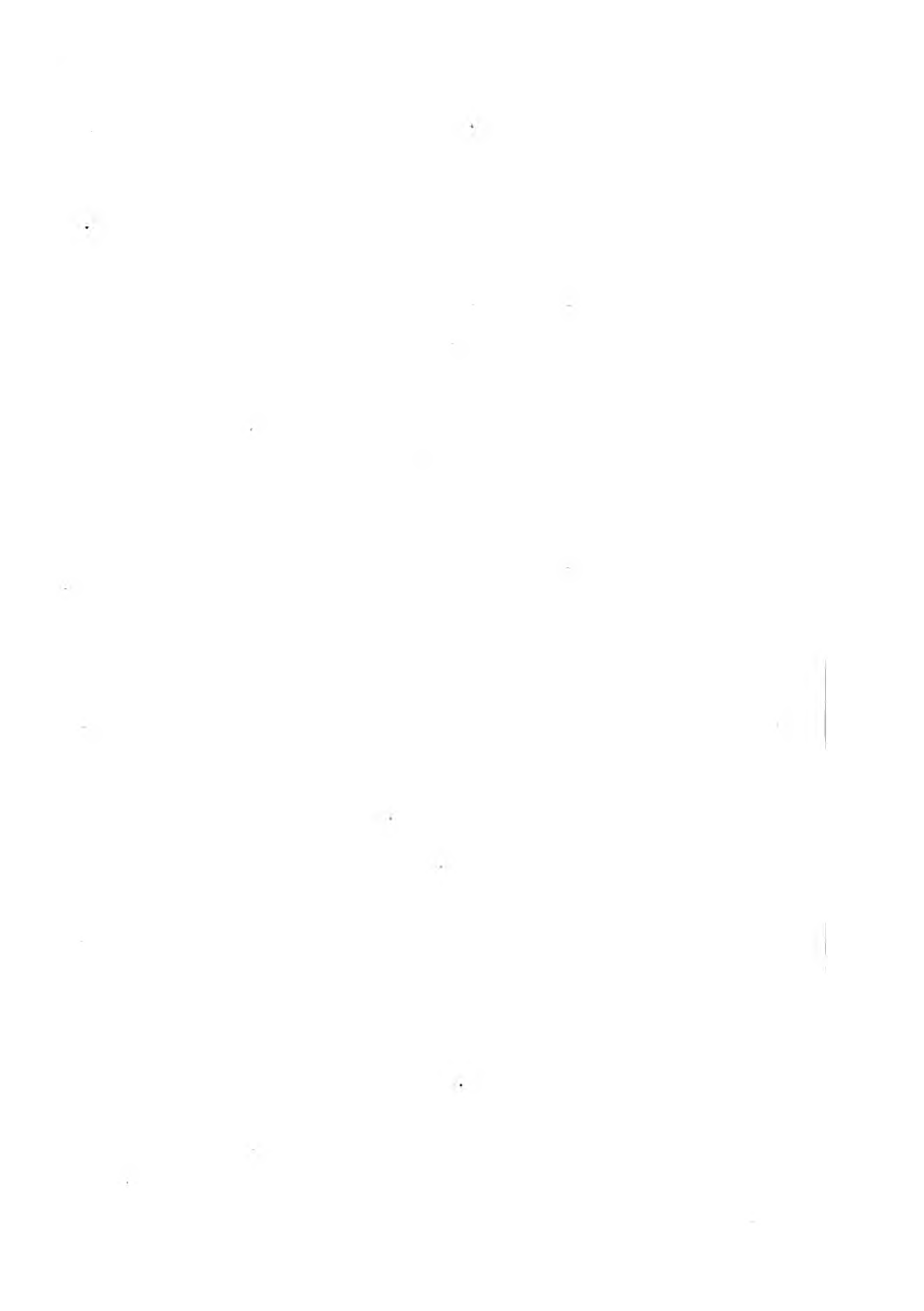
La *Lanterne!* Camille Desmoulin devait, plus tard, se donner en riant, du rire inconscient de ces pamphlétaires entraînés par leur verve, le titre de *procureur général de la lanterne*. Titre et mot sinistres, surtout à cette époque d'explosion populaire. M. Michelet a d'ailleurs remarqué, et M. Eugène Despois après lui, que Camille, en ces plaisanteries lugubres, ne faisait que rééditer les vieilles gouailleries qui « remplissent tout le moyen âge, sur la potence, la corde, les pendus, etc. » L'horreur, le dégoût que ces drôleries funèbres excitent en nous étaient inconnus alors. D'ailleurs, c'était là le ton de la polémique. Les

journaux royalistes tiraient aussi, pour s'égayer, la corde de la potence. Robespierre est-il nommé juge au tribunal de Versailles? aussitôt, les *Actes des Apôtres* s'écrient :

« Monsieur le député d'Arras,  
Versailles vous offre un refuge ;  
De peur d'être jugé là bas,  
Ici constituez-vous juge.  
Juger vaut mieux qu'être pendu...  
Je le crois bien, mon bon apôtre,  
Mais différé n'est pas perdu,  
Et l'un n'empêchera pas l'autre. »

« Arnoult, qui n'était certes ni fanatique, ni un homme cruel, ajoute M. Despois en citant cette épigramme assez sauvage, nous apprend lui-même, dans ses *Souvenirs*, qu'il était l'auteur de ces vers, et il ne semble pas embarrassé de cet aveu. »

Camille Desmoulins devait peut-être, au surplus, ranger lui-même cet étincelant pamphlet parmi ses écrits *trop nombreux*, alors que, dans sa prison du Luxembourg, il attendait la mort pour avoir si vaillamment réclamé ce qu'il appelait, en pleine Terreur, le *Comité de clémence*.



DISCOURS  
DE  
**LA LANTERNE**  
AUX PARISIENS

Qui male agit, odit lucem.

S. MATTHIEU.

Les fripons ne veulent pas de lanterne.

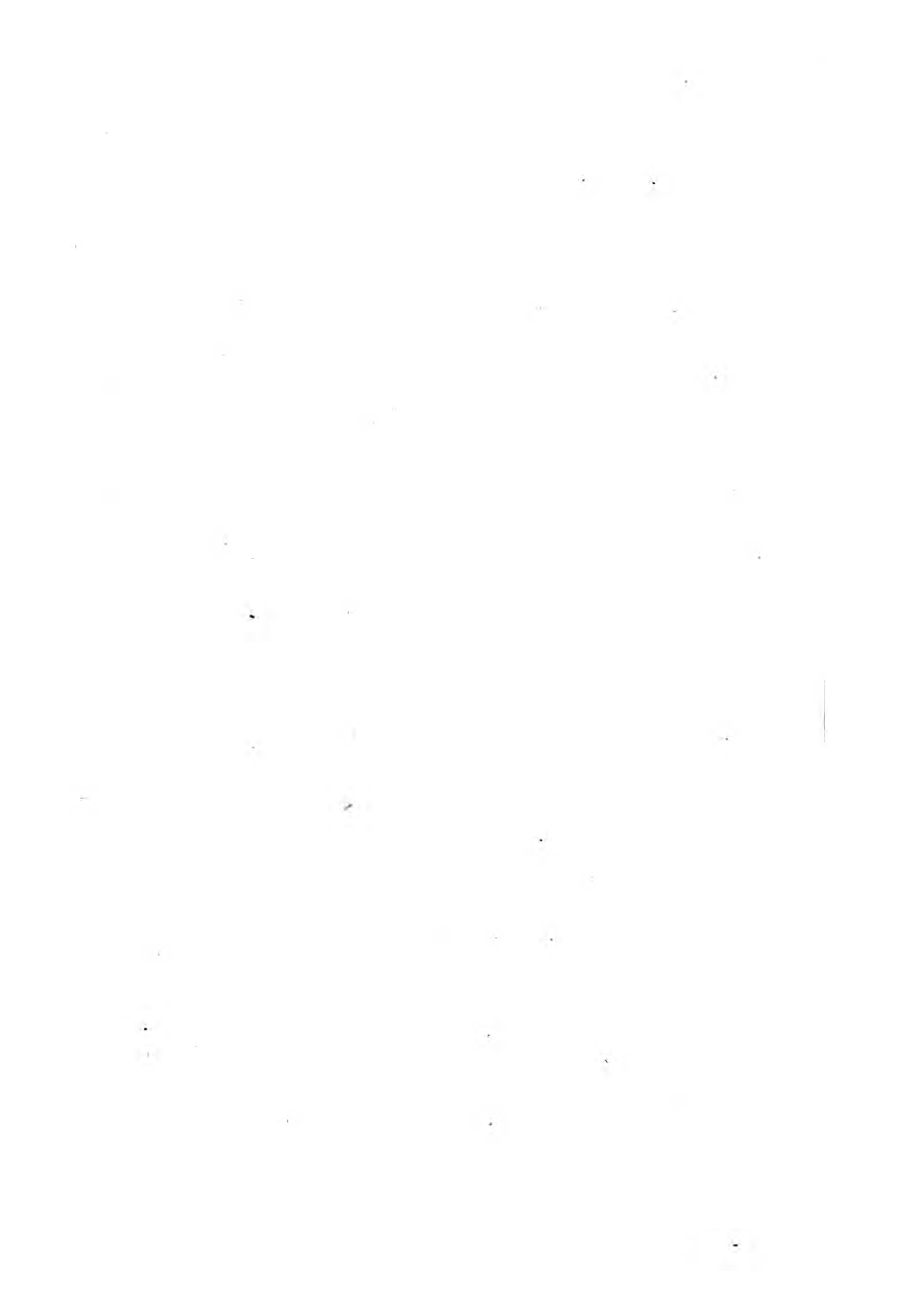


EN FRANCE

L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ 1

1. In-8, 62 pages.

42.



# ÉPITRE DÉDICATOIRE

A NOSSEIGNEURS

## DU PARLEMENT DE TOULOUSE

---

NOSSEIGNEURS,

On m'a conté que vous aviez brûlé la *France libre*. Tous les livres de physique de Salomon furent brûlés par le roi Ézéchias en personne, sur les degrés du Temple, de peur qu'ils ne détournassent le peuple de son attention à la sainte Écriture ; cela doit consoler les auteurs dont les brochures sont brûlées par les gens du roi, au pied du grand escalier. Pour moi, je vous remercie de ces flammes honorables. Le feu qui consumait la victime montrait qu'elle était agréable aux dieux ; le feu qui consume un livre montre qu'il n'a jamais déplu aux hommes. Cette flamme qui s'élève autour de ses feuilles est comme l'auréole qui couronne un auteur.

Agréez donc, de ma reconnaissance, l'hommage de cette seconde édition, et puisse ma chère *Lanterne* obtenir de vous la même faveur ! Je doute que ce cadet fasse autant fortune que son aîné ; mais je vous prie de ne point mettre de jalousie dans ma famille. Je me hâte de vous le présenter, pendant qu'il en est

temps encore. Pourquoi faut-il que ce flambeau bien-faisant, qui a fait renaître de sa cendre ma brochure, et a procuré au libraire une quatrième édition, soit prêt à s'éteindre dans vos mains? Hélas! NOSSEIGNEURS, malgré les efforts de MM. Cazalès et Martin de Castelnau-dary, dont les principes ont fait ici tant d'honneur à votre province, il est vraisemblable que la *France libre* est le dernier écrit que vos Seigneuries auront brûlé; et j'aurai la gloire immortelle d'avoir fermé la marche qui commence à Salomon, doyen des auteurs lacérés et mis à l'*index*; il est bien juste qu'en reconnaissance vous receviez de moi une épître dédicatoire, vraisemblablement la dernière aussi qui vous sera adressée.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

NOSSEIGNEURS.

L'auteur de la *France libre*.

# LA LANTERNE

AUX PARISIENS

---

BRAVES PARISIENS,

Quels remerciements ne vous dois-je pas? Vous m'avez rendue à jamais célèbre et bénie entre toutes les lanternes. Qu'est-ce que la lanterne de Sosie ou la lanterne de Diogène, en comparaison de moi? Il cherchait un homme, et moi j'en ai trouvé deux cent mille. Dans une grande dispute avec ce Louis XIII, mon voisin<sup>1</sup>, je l'ai obligé de convenir que je méritais mieux que lui le surnom de Juste. Chaque jour je jouis de l'extase de quelques voyageurs anglais, hollandais, ou des Pays-Bas, qui me contemplent avec admiration; je vois qu'ils ne peuvent revenir de leur surprise, qu'une lanterne ait fait plus en deux jours que

1. D'autres documents contemporains (Prudhomme, n° I, p. 27; n° VI, p. 24) disent Louis XIV. Le *fatal réverbère* était attaché à la maison d'un sieur de la Noue, qui avait pour enseigne une tête de Louis XIII (ou de Louis XIV), avec cet écriteau : *Au coin du Roi*.

Dans le pamphlet abominable qui a pour titre : *Convoi, service et enterrement de très-hauts, très-puissants seigneurs Foullon, président, et Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, morts subitement en place de Grève, et enterrés à... leur paroisse*, il est parlé de cette utile potence de fer qui servait à porter la lanterne, et qui maintenant a un autre emploi.



tous leurs héros en cent ans. Alors je ne me tiens pas d'aise, et je m'étonne qu'ils ne m'entendent pas crier : *Oui, je suis la reine des lanternes!*

Citoyens, je veux me rendre digne de l'honneur qu'on m'a fait de me choisir. Le public se groupe et se renouvelle sans cesse autour de moi. Je n'ai pas perdu un mot de ce qui s'y est dit; j'ai beaucoup observé et je demande aussi la parole.

Avant de venir aux reproches que je voudrais bien n'avoir pas à faire à la Nation, d'abord elle recevra de moi les compliments qui lui sont dus. Dans les dernières ordonnances, on remarque un style tout nouveau. Plus de *Louis, par la grâce de Dieu*; plus de *Cartel est notre plaisir*. Le roi fait à son armée l'honneur de lui écrire; il demande aux soldats leur affection. Je n'aime pas qu'il la demande au nom de ses ancêtres, et on voit bien que le libraire Blaisot<sup>1</sup> ne lui a point remis d'exemplaire d'une certaine brochure<sup>2</sup> où on a fait le portrait de ses pères. Au demeurant, la lettre est des plus polies. Le nouveau secrétaire de la guerre connaît les bienséances, et ce style m'enchanté.

N'avez-vous pas remarqué encore que le cri de *Vive le roi* n'est plus si commun, et vieillit comme le cri *Montjoie Saint-Denis*. Autrefois, si les Parisiens avaient donné au prince un vaisseau, ou accordé un octroi,

1. Pierre Blaisot, libraire ordinaire du roi et de la famille royale, à Versailles. Il était lié avec Mirabeau et eut le dépôt de ses *Lettres à mes commettants*. C'est à lui que Mirabeau disait, cinq à six jours avant les 5 et 6 octobre : « Mon cher, je crois apercevoir qu'il y aura, d'ici à peu, des événements malheureux à Versailles; mais les honnêtes gens et ceux qui vous ressemblent n'ont rien à craindre. » (*Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris*, n° XXIV, p. 51.)

2. La brochure est évidemment *la France libre*, publiée en juillet.

au lieu de crier : *Vive la bonne ville de Paris!* on criait : *Vive le roi!* Si nous avions battu les impériaux, au lieu de crier : *Vivent nos soldats! vive Turenne!* sous leurs tentes remplies de blessés, les bonnes gens criaient : *Vive le roi!* pendant qu'à cent lieues de là le roi reposait mollement sous les pavillons de la volupté, ou poursuivait un daim dans la forêt de Fontainebleau. Dernièrement encore, dans la nuit du 4 août, lorsque la Noblesse et les Communes disputaient de sacrifices, se dépouillaient à l'envi, et qu'on entendait de toutes parts dans l'Assemblée nationale ces mots touchants : *Nous sommes tous amis, tous égaux, tous frères;* au lieu de s'écrier : « Vive le vicomte de Noailles, vive le duc d'Aiguillon, vive Montmorency, vive Castellane, vive Mirabeau<sup>1</sup>, qui leur a donné l'exemple, vive la Bretagne, vive le Languedoc, l'Artois et le Béarn, qui sacrifient si noblement leurs privilèges, » n'a-t-on pas vu M. de Lally s'égosiller à crier : *Vive le roi, vive Louis XVI, restaurateur de la liberté française!* Il était alors deux heures après minuit, et le bon Louis XVI, sans doute dans les bras du sommeil, ne s'attendait guère à cette proclamation, à

1. A la séance des communes du lundi 25 mai, Mirabeau fit cette déclaration : « J'attache si peu d'importance à mon titre de *comte*, que je le donne à qui le voudra; mon plus beau titre, le seul dont je m'honore, est celui de représentant d'une grande province et d'un grand nombre de mes concitoyens. » (*Moniteur* de 1789, n° 4.)

Camille commet ici une grave erreur (volontaire, involontaire, on ne sait); car non-seulement Mirabeau s'abstint d'assister à la fameuse séance de nuit du 4 août, mais encore il la qualifia d'*orgie*, et en parla dans le *Courrier de Provence* avec humeur et dédain. (*Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. I, pages 100, 101 et 103; Droz, II, 419; Michelet, I, 227). Il est à remarquer aussi qu'il n'assista point à la séance du 17 juin, où les Communes se constituèrent en *Assemblée nationale* et prirent possession du pouvoir. (Droz, II, 215.)

recevoir, à son lever, une médaille, et qu'on lui ferait chanter, avec toute la cour, un fâcheux *Te Deum* pour tout le bien qu'il venait d'opérer. M. de Lally, rien n'est beau que le vrai.

Aujourd'hui l'Assemblée nationale semble mieux sentir sa dignité. M. Target<sup>1</sup> en a fait l'expérience, lorsque, suivant le vieux style, ayant commencé sa dernière adresse par ces mots : « Sire, nous apportons *aux pieds de Votre Majesté*, » on lui cria : « A bas les pieds ! » Ce qui doit consoler l'honorable membre de cette disgrâce, c'est l'adresse de remerciement qu'il vient de recevoir de la part des anguilles de Melun, sur son sursis au droit de pêche. Français, vous êtes toujours le même peuple, gai, aimable et fin moqueur. Vous faites vos doléances en vaudevilles, et vous donnez dans les districts votre scrutin sur l'air

1. Le 12 août 1789, Target monta à la tribune pour lire l'adresse qui accordait à Louis XVI le titre de *Restaurateur de la liberté française*. Dès qu'il parut, il se fit un grand silence. Mais à peine eut-il prononcé ces premiers mots : « Sire, l'Assemblée nationale a l'honneur... » qu'une tempête de cris s'éleva contre lui : « Point d'honneur ! point d'honneur ! Nous ne voulons point de ce mot ! » Il reprit sa lecture : « A l'honneur de remettre aux pieds de Votre Majesté ;... » sur quoi une clameur retentit, si générale et si violente, que les fenêtres de la salle en tremblèrent. D'un ton railleur et véhément, Mirabeau dit : « La Majesté n'a point de pieds ; » et les rires éclatèrent, bruyants et prolongés. Au mot *offrande*, qui venait ensuite, l'Assemblée se récria encore : « Offrande ! offrande ! cela ne se dit qu'en parlant de Dieu ou d'une idole : le Roi n'est ni l'un ni l'autre ; » et le mot fut rejeté au milieu des applaudissements.

Le *Moniteur* (n° 40) passe sous silence ces incidents du 12 ; ils ont été indiqués, mais sommairement et avec beaucoup d'atténuations, par Mirabeau, dans le n° 27 du *Courrier de Provence*, p. 5. Il est certain que le cri : *A bas les pieds !* éclata de toutes parts ; le témoignage de Camille fait foi, et ce témoignage, ici très-considérable, confirme le récit des *Lettres écrites à Paris à l'époque de la Révolution* (Brunswick, 1790, en allemand), par Campe, qui assistait à la séance du 12. (Voyez Louis Blanc, t. III, pages 21 et 22.)

de Malbroug. Mais ce peuple railleur, la nuit du 4 août l'élève au-dessus de toutes les nations. On a bien vu chez les autres peuples le patriotisme faire des sacrifices, et les femmes, dans les calamités, porter leurs pierreries au trésor public. Les dames romaines se dépouillaient de leur or; mais il leur fallait des distinctions, des litières, des chars, des ornements exclusifs, et du rouge : « autrement, disaient-elles, et si on ne révoque la loi *Appia*, nous ne ferons plus d'enfants. » Il était réservé aux dames françaises de renoncer même aux honneurs, et de ne plus vouloir de distinctions que celles dont les vertus ne sauraient se défendre : les bénédictions du peuple.

Français, est-ce que vous n'instituerez pas une fête commémorative de cette nuit où tant de grandes choses ont été faites sans les lenteurs du scrutin, et comme par inspiration? *Hæc nox est*. C'est cette nuit, devez-vous dire, bien mieux que celle du Samedi-Saint, que nous sommes sortis de la misérable servitude d'Égypte. C'est cette nuit qui a exterminé les sangliers, les lapins, et tout le gibier qui dévorait nos récoltes. C'est cette nuit qui a aboli la dîme et le casuel. C'est cette nuit qui a aboli les annates et les dispenses, qui a ôté les clefs du ciel à un Alexandre VI, pour les donner à la bonne conscience. Le pape ne lèvera plus maintenant d'impôts sur les caresses innocentes du cousin et de la cousine. L'oncle friand, pour coucher avec sa jeune nièce, n'aura plus besoin de demander qu'à elle une dispense d'âge. C'est cette nuit qui, depuis le grand réquisiteur Séguier jusqu'au dernier procureur fiscal de village, a détruit la tyrannie de la robe. C'est cette nuit qui, en supprimant la vénalité de la magistrature, a procuré à la France le bien inestimable de la destruction des parlements.

C'est cette nuit qui a supprimé les Justices seigneuriales et les duchés-pairies; qui a aboli la main-morte, la corvée, le champart, et effacé de la terre des Francs tous les vestiges de la servitude. C'est cette nuit qui a réintégré les Français dans les *Droits de l'homme*, qui a déclaré tous les citoyens égaux, également admissibles à toutes les dignités, places, emplois publics; qui a arraché tous les offices civils, ecclésiastiques et militaires, à l'argent, à la naissance, et au Prince, pour les donner à la Nation et au mérite. C'est cette nuit qui a ôté à une madame de Béarn sa pension de quatre-vingt mille livres pour avoir été si dévergondée que de présenter la du Barry; qui a ôté à madame d'Éprémèsnil sa pension de vingt mille livres pour avoir couché avec un ministre. C'est cette nuit qui a supprimé la pluralité des bénéfices, qui a ôté à un cardinal de Lorraine ses vingt-cinq ou trente évêchés, à un prince de Soubise ses quinze cent mille livres de pension, à un baron de Besenval ses sept à huit commandements de province, et qui a interdit la réunion de tant de places qu'on voit accumulées sur une seule tête dans les épîtres dédicatoires et les épitaphes. C'est cette nuit qui a fait le curé Grégoire évêque, le curé Thibaut évêque, le curé du Vieux-Pouzauges<sup>1</sup> évêque, l'abbé Sieyès évêque. C'est elle qui ôte aux Éminences la calotte rouge, pour

1. Ce curé est Dillon, membre de l'Assemblée de département de Thouars, sénéchaussée de Poitiers, qui fut des premiers à se réunir aux Communes (dimanche, 14 juin), et qui, le 13 octobre 1789, lors de la discussion relative aux biens du clergé, appuya vivement la proposition de Mirabeau par ces paroles remarquables : « Les biens-fonds et les dîmes ont été donnés au clergé par le peuple, et le peuple les a repris dans des circonstances pressantes. Chaque fois que ces circonstances reparassent, la même chose doit arriver... Il ne faut pas examiner la question de propriété, il faut seulement reconnaître que notre devoir serait de renoncer à cette

leur donner la calotte de Saint-Pierre; qui a ôté à leurs Excellences, à leurs Grandeurs, à leurs Seigneuries, à leurs Altesses ce ruban bleu, rouge, vert :

Que la grandeur insultante  
Portait de l'épaule au côté,  
Ce ruban que la vanité  
A tissu de sa main brillante.

Au lieu de ce cordon de la faveur, il y aura un cordon du Mérite, et l'Ordre national au lieu de l'Ordre royal. C'est cette nuit qui a supprimé les maîtrises et les privilèges exclusifs. Ira commercer aux Indes qui voudra. Aura une boutique qui pourra. Le maître tailleur, le maître cordonnier, le maître perruquier pleureront; mais ses garçons se réjouiront, et il y aura illumination dans les lucarnes. C'est cette nuit enfin que la Justice a chassé de son temple tous les vendeurs pour écouter gratuitement le pauvre, l'innocent et l'opprimé; cette nuit qu'elle a détruit, et le tableau, et la députation, et l'Ordre des avocats, cet Ordre accapareur de toutes les causes<sup>1</sup>, exerçant le monopole de la parole, prétendant exploiter exclusivement toutes les querelles du royaume. Maintenant tout homme qui aura la conscience de ses forces et la confiance des clients pourra plaider. M<sup>e</sup> Erucius

propriété, même quand elle serait établie» (*Moniteur* de 1789, n<sup>o</sup> 73). Les *Mémoires de Bailly* rapportent un peu différemment les paroles de l'abbé Dillon, et leur donnent un tour plus vif; mais le fond est absolument le même dans l'une et l'autre version. Thibaut, curé de Soupes et député par le bailliage de Nemours, est celui qui, à la séance du 4 août, offrit, en son nom et au nom de plusieurs curés, l'abandon du *casuel*, pour venir en aide au peuple (*Courrier de Provence*, n<sup>o</sup> 23, t. II, p. 18).

1. Un auteur latin a appelé les avocats de son temps, *Vautours en toge, vultures togati*.

sera inscrit sur le nouveau tableau, encore qu'il soit bâtard; M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Rousseau, encore qu'il soit fils d'un cordonnier; et M<sup>e</sup> Démosthène, bien que dans son souterrain il n'y ait point d'antichambre passable. O nuit désastreuse pour la grand'chambre, les greffiers, les huissiers, les procureurs, les secrétaires, sous-secrétaires, les beautés solliciteuses, portiers, valets de chambre, avocats, gens du roi, pour tous les gens de rapines! Nuit désastreuse pour toutes les sangsues de l'État, les financiers, les courtisans, les cardinaux, archevêques, abbés, chanoines, abbesses, prieurs et sous-prieurs! Mais, ô nuit charmante, *o vere beata nox* pour mille jeunes recluses, bernardines, bénédictines, visitandines, quand elles vont être visitées par les pères bernardins, bénédictins, carmes, cordeliers, que l'Assemblée nationale biffera leur écrou, et que l'abbé Fauchet alors, pour récompense de son patriotisme et pour faire crever de rage l'abbé Maury, devenu patriarche du nouveau rit, et à son tour président de l'Assemblée nationale, signalera sa présidence par ces mots de la Genèse que les Nonnains n'espéraient plus d'entendre : *Croissez et multipliez*. O nuit heureuse pour le négociant à qui la liberté de commerce est assurée! heureuse pour l'artisan dont l'industrie est libre et l'ardeur encouragée, qui ne travaillera plus pour un maître, et recevra son salaire lui-même! heureuse pour le cultivateur, dont la propriété se trouve accrue au moins d'un dixième par la suppression des dîmes et droits féodaux! Heureuse enfin pour tous, puisque les barrières qui fermaient à presque tous les chemins des honneurs et des emplois sont forcées et arrachées pour jamais, et qu'il n'existe plus entre les Français d'autres distinctions que celles des vertus et des

talents'. Immortel Chapelier ! toi qui présidas à cette nuit fortunée, comment as-tu levé si tôt la séance, et pu entendre sonner l'heure, au milieu d'une assemblée saisie de tant de patriotisme et d'enthousiasme ? Tu as cru qu'il ne fallait pas être *envieux des succès du temps*. Mais, avec cette métaphysique, la Bastille serait encore debout. Comment n'as-tu pas vu qu'en prolongeant la séance deux heures de plus<sup>2</sup>, l'impétuosité française achevait de détruire tous les abus ? Cette Bastille était aussi emportée en une seule attaque, et le soleil se levait en France sur un peuple de frères et sur une république bien plus parfaite que celle de Platon.

L'illustre *Lanterne*, après avoir un peu repris haleine, continua en ces termes :

Il est temps que je mêle à ces éloges de justes plaintes. Combien de scélérats viennent de m'échapper ! Non que j'aime une justice trop expéditive, vous savez que j'ai donné des signes de mécontentement lors de l'ascension de Foullon et Bertier ; j'ai cassé

1. Décret du 11 août 1789, art. 11 : « Tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous les emplois et dignités ecclésiastiques, civiles et militaires, et nulle profession utile n'emportera dérogeance. » Article 6 de la *Déclaration des droits*, rédigé par l'évêque d'Autun et adopté dans la séance du 22 août : « Tous les citoyens, étant égaux aux yeux de la loi, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » Ces derniers mots : *sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents*, furent proposés par Lally-Tolendal (*Moniteur* de 1789, n° 44).

2. La fameuse séance du mardi 4 août commença vers huit heures du soir, et ne fut suspendue qu'à deux heures après minuit (*Moniteur* de 1789, nos 33 et 34).



deux fois le lacet fatal<sup>1</sup>. J'étais bien convaincue de la trahison et des méfaits de ces deux coquins ; mais le menuisier mettait trop de précipitation dans l'affaire. J'aurais voulu un interrogatoire, et révélation de nombre de faits.

Au lieu de constater ces faits, aveugles Parisiens, peut-être aurez-vous laissé dépérir les preuves de la conspiration tramée contre vous, et tandis qu'elle n'a

1. La double exécution de Foullon et de son gendre Bertier de Sauvigny eut lieu à la place de Grève, le mardi 22 juillet (*Voyez dans Louis Blanc le récit de son agonie*). Foullon était surtout détesté par le peuple pour avoir dit cette atroce parole : *On devrait faucher Paris comme on fauche un pré*. On lui passe la corde autour du cou et on le suspend. La corde casse, il tombe sur ses genoux et implore la pitié de la foule. La corde est aussitôt rattachée, et on le suspend de nouveau ; elle casse une seconde fois. Quelques-uns, peut-être par un sentiment d'humanité, lèvent leurs sabres pour abrégier son supplice ; mais on arrête leurs bras, et l'épouvantable agonie du patient est prolongée jusqu'à ce qu'on ait trouvé une corde neuve. Bertier, lui, parvint à arracher un sabre des mains des assassins ; saisi par eux, il tombe percé de coups de baïonnettes. Un homme vêtu d'un uniforme de dragon et suivi d'une foule immense s'avança jusque vers le bureau des électeurs, tenant à la main un morceau de chair ensanglantée et dit : « *Voilà le cœur de Bertier !* » (Procès-verbal des électeurs). — Il ajouta, dit-on : « *Maintenant, j'ai vengé mon père !* » Ceux qui avaient observé la cruelle habileté des meneurs à enforcener la foule crurent que les complices de Bertier avaient précipité l'exécution de manière qu'il n'eût pas le temps de faire des révélations compromettantes. — Le soir même, ce sauvage soldat fut tué en duel par un de ses camarades.

Mirabeau prit vraiment en trop grande patience ces affreuses scènes de barbarie ; il y trouva pourtant l'occasion de récriminer avec vérité contre les *Corps de Justice* : « Des circonstances douloureuses, des tourments ont accompagné, il est vrai, la mort de ces tristes victimes ; mais ces cruautés sont loin d'atteindre aux solennelles férocités que des *Corps de Justice* exercent sur des malheureux que les vices des gouvernements conduisent au crime. Félicitons-nous que le peuple n'ait pas appris tous ces raffinements de la barbarie, et qu'il ait laissé à des Compagnies savantes l'honneur de ces abominables inventions. » (*Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*) — Réplique de la barbarie populaire à la barbarie féodale !

prêté son ministère qu'à la justice et à la patrie, qui le demandaient, vous déshonorez la *Lanterne*. Ma gloire passera, et je resterai souillée de meurtres dans la mémoire des siècles. Voyez comme le sieur Morande, dans son *Courrier de l'Europe*, et le *Gazetier de Leyde* m'ont déjà calomniée ! Je laisse aux lanternes de ce pays-là le soin de me venger : quoi que disent ces journalistes passionnés,

Grâce au ciel, mes mains ne sont point criminelles.

Cependant, pourquoi vous mettre si peu en peine de notre commune justification ? Déjà le corps du délit est constant. Est-ce qu'on peut douter du complot formé contre Brest<sup>1</sup> ? Est-ce qu'il n'est pas évident qu'il y avait une conspiration plus épouvantable encore contre Paris ? Est-ce qu'il n'y avait pas des maisons marquées à la craie ? Est-ce qu'on n'a pas découvert une quantité énorme de mèches soufrées ? Que signifiaient ces deux régiments d'artillerie, cent pièces de canon, et ce déluge d'étrangers, ce régiment de Salis-Samate, Châteaueux, Diesback, Royal-Suisse, Royal-Allemand, Roemer, Bercheny, Esterhazy, cette multitude de hussards et d'Autrichiens altérés de pillage, et prêts à se baigner dans le sang

1. De l'aveu de Montmorin, ministre des affaires étrangères, la proposition avait été faite de livrer aux Anglais le port de Brest. Averti officiellement, dès les premiers jours de juin, par le duc Dorset, ambassadeur d'Angleterre, il avait gardé le secret pendant six semaines, sans agir ni poursuivre. Mis en demeure de s'expliquer sur la coupable inaction du gouvernement, il alléguait cette dérisoire excuse, que les renseignements fournis par l'ambassadeur d'Angleterre étaient trop vagues pour qu'une enquête pût avoir quelque résultat utile. (Séance du 27 juillet 1789 ; Prudhomme, n° III, p. 3, 4 et 5.) La révélation de ce complot amena la création du fameux *Comité des recherches*.

de ce peuple si doux, qu'aujourd'hui même à peine peut-il croire à l'existence de ce complot infernal? Mais comment ne pas y croire? Est-ce qu'on n'avait pas transporté trois pièces d'artillerie<sup>1</sup> jusque sur la terrasse d'un citoyen à Passy, parce qu'on l'avait trouvée propre à canonner de là les Parisiens, sur ce même quai où Charles IX les avait arquebusés<sup>2</sup> il y a deux cents ans? Est-ce que Besenval ne s'est pas mis en fureur à la nouvelle du renvoi imprudent de M. Necker, parce que c'était sonner avant le temps les Vêpres Siciliennes et éventer toute la mine? Est-ce que ce Memmay<sup>3</sup>, le conseiller du Parlement de

1. Les meneurs songèrent même un instant à placer du canon dans un jardin qui avoisinait la salle des États, et ils n'abandonnèrent ce projet que parce qu'ils craignirent d'être trahis par le propriétaire (*Essais historiques* de Beaulieu, t. I, p. 308.) Le témoignage de Beaulieu est ici très-considérable et ne saurait être récusé : écrivain royaliste, il rapporte ce fait, comme en ayant eu personnellement connaissance à Versailles même, où il se trouvait alors.

2. L'histoire et la légende ont été sévères pour Charles IX ; il est des souverains qui ont fait pis que lui sans avoir personnellement tiré sur le peuple.

3. Toutes les éditions du *Discours de la Lanterne* portent *Mesmoi* ; nous rétablissons le vrai nom, qui est *de Memmay*. M. de Memmay, conseiller au Parlement de Besançon et seigneur de Quincey (ou Quincy, près de Vesoul), avait fait annoncer à Vesoul qu'à l'occasion de l'événement heureux, auquel toute la Nation prenait part, il traiterait tous ceux qui voudraient se rendre à son château et leur donnerait une fête. Son invitation attira une foule de personnes qui furent conduites à quelque distance du château. Lui-même, il se retira, disant que sa présence pourrait diminuer la gaieté de la fête, attendu qu'il était *protestant* (il avait protesté contre la double représentation), noble et parlementaire. Tandis que les invités se livraient à la joie (19 juillet), le feu prit, ou fut mis tout à coup à une mèche qui allait aboutir à une mine creusée dans l'endroit où l'on se divertissait, et un grand nombre de personnes furent tuées ou blessées. (Procès-verbal de la maréchaussée du lieu, lu par Pinelle, député de Franche-Comté, à la séance du 25 juillet.) Les gens du pays et, après eux, les membres de l'Assemblée nationale, crurent qu'il y avait eu crime prémédité ; la lecture des pièces excita dans *l'âme de tous les auditeurs des senti-*

Besançon, n'a pas dévoilé aussi follement la scélératesse des aristocrates, ses pareils, et toute la noirceur de leurs desseins? Est-ce que, pour surprendre notre confiance, et afin que notre artillerie ne jouât point entre des mains perfides, on n'a pas revêtu de l'habit de canonnier des espions qu'un véritable canonnier, M. Ducastel, a démasqués, et sur lesquels il est tombé à coups de sabre? Est-ce qu'on n'avait pas de même préparé une infinité d'habits de Gardes-Françaises, pour en revêtir des traîtres qui nous égorgeassent sans peine? Est-ce que Flesselles<sup>1</sup> n'a pas envoyé les citoyens de cinq à six districts chercher, le lundi à minuit, des armes aux Chartreux et dans d'autres endroits aussi écartés, espérant qu'il en serait fait une boucherie, et que les assassins enrégimentés qui rôdaient autour de la ville, les voyant sans armes, hâteraient l'exécution de leurs desseins, et s'enhardiraient à pénétrer dans la capitale? Est-ce qu'il n'est

*ments d'exécration contre l'auteur d'un pareil forfait, et des poursuites furent immédiatement ordonnées. (Moniteur de 1789, nos 24 et 25.) Deux ans après, M. de Memmay fut réhabilité. (Voyez le jugement rendu par le tribunal de Vesoul, relatif au désastre du château de Quincy, et inséré au procès-verbal de l'Assemblée constituante, 4 juin 1791, p. 27; Michelet, I, 191.)*

1. La trahison de Flesselles, prévôt des marchands, fut révélée et mise hors de doute par une lettre, signée de lui, que l'on trouva dans la poche du marquis de Launey, gouverneur de la Bastille, et qui contenait cette phrase : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses ; tenez bon jusqu'au soir, et vous aurez du renfort. » La production de cette pièce fut son arrêt de mort. Jusque-là il avait fait bonne contenance, disant que *sa conscience était pure* ; mais aussitôt que cette phrase, qui confondait son imposture, eut été lue, lui présent, au Comité des électeurs, il se troubla, perdit toute assurance, et ne put que balbutier quelques mots incohérents. « Sortez, lui cria Garran de Coulon, l'un des électeurs, vous êtes un traître ; vous avez trahi la patrie, la patrie vous abandonne ! » Peu d'instant après cette foudroyante apostrophe, un coup de pistolet, tiré à bout portant par un inconnu, l'étendait mort sur le quai Pelletier.

pas évident que l'émeute du faubourg Saint-Antoine si bien payée<sup>1</sup> n'avait été excitée par le parti des aristocrates, qu'afin de s'autoriser à faire avancer des troupes? Qui ne voit qu'on n'a ordonné alors aux Gardes-Françaises et à Royal-Cravate de tirer sur les citoyens et de fusiller des gens sans armes, ivres, et épars dans les jardins de Réveillon, qu'afin de faire déguster aux soldats le sang de leurs concitoyens et d'essayer leur obéissance? Enfin, qui n'a pas entendu les canonniers révéler qu'ils avaient avec eux une forge ambulante et leurs grils prêts pour nousenvoyer des boulets rouges? Sentinelles vigilantes des peuples, M. Gorsas et autres journalistes ont observé, du haut de leur guérite, toutes les manœuvres de nos ennemis<sup>2</sup>. On a développé dans le *Courrier de Versailles à Paris*, dans le *Point du Jour*, etc., leur plan d'attaque; et j'ai entendu de respectables militaires, des officiers généraux attachés au Prince par des pensions, et

1. Le 28 avril 1789, la manufacture de Réveillon, riche fabricant de papiers peints, établi au faubourg Saint-Antoine, rue de Montreuil, hôtel Titon, fut assaillie, envahie et pillée. « Tous les espions de la police qui nous rapportaient des nouvelles s'accordaient à dire : qu'on voyait des gens exciter le tumulte et distribuer de l'argent... Tout Paris me regarda comme son libérateur, et je ne pouvais me montrer nulle part qu'on ne m'accablât d'éloges et de remerciements. Il n'en fut pas de même à Versailles, où personne ne me donna de témoignages de satisfaction, ni même on ne dit un mot sur ce qui s'était passé. » (Mémoires de Besenval, t. III, p. 387-389). L'abbé Roy, censeur royal et secrétaire du comte d'Artois, avait été aperçu circulant à travers les groupes et parlant avec mystère à ceux qui menaient la foule.

2. Le jeudi 16, veille du jour où le Roi vint à Paris, on saisit, dans une maison sise près de l'Hôtel de ville, une malle pleine de mèches soufrées. On découvrit en même temps des traînées de poudre, continuées depuis cette maison jusqu'aux caves où sont les magasins. Un des électeurs vint annoncer cette nouvelle au Comité militaire, qui envoya aussitôt des Commissaires pour s'assurer du fait. Le procès-verbal des Commissaires a constaté la vérité de son récit.  
(Note de C. Desmoulins.)

non suspects, malgré leur répugnance à croire que Louis XVI eût pu, comme le grand Théodose, commander un massacre de Thessalonique, obligés de s'avouer à eux-mêmes qu'il n'est que trop vrai qu'une cour aussi corrompue que celle de Catherine de Médicis était aussi sanguinaire.

Ainsi donc, ces petits-mâîtres et petites-maîtresses, si voluptueux, si délicats, si parfumés, qui ne se montraient que dans leurs loges, ou dans d'élégants phaétons; qui chiffonnaient dans les pasetemps de Messaline et de Sapho l'ouvrage galant de la demoiselle Bertin<sup>1</sup>, à leurs soupers délicieux, en buvant des vins de Hongrie, trinquaient dans la coupe de la volupté à la destruction de Paris et à la ruine de la Nation française. Là, les Broglie, les Besenval, les d'Autichamp, les Narbonne-Fritzlard, Lambesc, de Lambert, Bercheny, Condé, Conti, d'Artois, le plan

1. Mademoiselle Bertin était marchande de modes de la Reine. Ses mœurs étaient extrêmement décriées, et elle aurait valu bien peu si elle n'eût pas valu mieux que sa réputation. *Voyez* le pamphlet qui a pour titre : *Etrennes à la Vérité*, ou *Almanach des Aristocrates*, p. 32.

Ce pamphlet fut, par arrêt de la Cour du Parlement de Rouen, lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, dans la cour du palais, au pied du grand escalier, le 4 janvier 1790. Quelques biographes, soit erreur, soit malveillance, l'ont attribué à Camille Desmoulins; mais il n'en est point l'auteur, cela est certain. On n'y retrouve ni son alacrité, ni sa verve, ni son esprit, ni son érudition de gamin de Paris élevé au Portique.

On a toujours cité, pour donner une idée de l'extrême infatuation où était arrivée la demoiselle Bertin, l'anecdote suivante : Une dame du plus haut rang venait lui demander des articles depuis longtemps attendus : « Je ne puis vous satisfaire, répondit gravement la marchande de modes; dans le conseil tenu dernièrement chez la Reine, nous avons décidé que ces modes ne paraîtraient que le mois prochain. » (*Biographie des Contemporains*, t. I, p. 378 B; Fs. Barrière, notes sur les *Mémoires de madame Campan*, p. 99, Didot.) Elle fut d'ailleurs fidèle à la reine, à cette Marie-Antoinette, souveraine des dentelles et des chiffons.

de Paris à la main, montraient gaiement comme le canon ronflerait des tours de la Bastille, comme des hauteurs de Montmartre les batteries choisiraient les édifices et les victimes, comme les bombes iraient tomber paraboliquement dans le Palais-Royal. J'en demande pardon à M. Bailly, cet excellent citoyen, ce digne Maire de la capitale ; mais il sait bien que le Maire de Thèbes, Épaminondas, au rapport de Cornélius Népos, ne se serait jamais prêté à un mensonge, même pour ramener le calme. A qui fera-t-il croire que la plate-forme de Montmartre n'ait pas été destinée uniquement à nous foudroyer, et qu'elle puisse servir à un autre usage ?

Bons Parisiens, il y avait donc contre vous une conspiration exécrationnelle. La conjuration des poudres, dont la découverte est célébrée à Londres par une fête anniversaire, était mille fois moins constatée ; et vous n'avez échappé au meurtre que par votre courage, parce que les scélérats, les traîtres sont toujours lâches, qu'ils ne sont animés que par l'égoïsme et le vil intérêt, et que, d'une passion basse, il ne peut naître de grandes choses ; au lieu que le patriotisme, c'est-à-dire l'amour de ses frères et l'oubli de soi-même, enfant des actions héroïques. Vous n'avez échappé enfin à ce péril que parce que l'ange tutélaire des bords de la Seine a visiblement veillé sur vous, et que, comme le disait Benoît XIV, la France est le royaume de la Providence.

Puisque la trahison est avérée, pourquoi s'enquérir si peu des traîtres ? Je le dirai avec la modération qui sied à une Lanterne, mais aussi avec la franchise qui convient dans un pays libre, et remplissant le rôle de vigilance qu'on doit attendre de mon ministère et de l'œil du grand justicier de France : nous tenons Be-

senval<sup>1</sup>, d'Éprémèsnil, Maury, le duc de Guiche; tant mieux s'ils se trouvent innocents! Mais je n'aime point qu'on ait relâché Cazalès. Sa personne est sacrée, dit-on. Je n'entends point ce mot-là. Veut-on dire du sieur Cazalès comme la loi romaine, c'est-à-dire le flatteur Ulpien, le disait du prince : Il est au-dessus des lois, *legibus solutus est*. Cela est faux; il n'y a de sacré et d'inviolable que l'innocence; elle seule peut braver la Lanterne. Une foule de cahiers prononcent la responsabilité des Députés, loin de défendre qu'on leur fasse le procès, si le cas y échet. D'Éprémèsnil, Maury, Cazalès sont-ils plus inviolables que le prêteur Lentulus, le dictateur César, le tribun Saturninus, qui tous étaient personnes sacrées? C'était aussi une personne sacrée que le roi Agis. Qu'on me montre dans les archives de la justice un monument plus auguste, et qui inspire à tous les mortels une terreur plus sainte, plus salutaire pour son glaive, que l'inscription qu'on lisait sur une colonne dans le temple de Jupiter Lycéen. Les Arcadiens, après avoir mis à mort leur roi Aristodème<sup>2</sup>, traître envers la patrie, avaient érigé cette colonne, et gravé ces mots : *Les rois parjures sont punis tôt ou tard, avec l'aide de Jupiter. On a enfin dé-*

1. Besenval, arrêté dans sa fuite, après le 14 juillet, à Ville-neuve-la-Grande, près de Nogent-sur-Seine, fut enfermé dans le vieux château de Brie-Comte-Robert; l'abbé Maury fut arrêté à la diligence des officiers municipaux de Péronne; mais l'Assemblée qui, le 23 juin, avait déclaré l'inviolabilité de la personne des députés, ordonna qu'il fût relâché. (Séance du 27 juillet.)

L'ardent Cazalès fut arrêté à Caussade et courut les plus grands dangers. Relâché presque aussitôt, il reprit son siège à l'Assemblée nationale; mais il resta toujours ulcéré de cette manifestation de l'animadversion populaire, qui s'adressait beaucoup moins à sa personne qu'à la cause dont il était le plus véhément défenseur.

2. Ce passage sur le roi des Arcadiens fut pris, trois ans après, par Camille, pour épigraphe de son *Discours sur le jugement de Louis XVI*, 1792.



*couvert la perfidie de celui-ci, qui a trahi Messène. Grand Jupiter, louanges vous soient rendues !*

Pourquoi a-t-on relâché ce marquis de Lambert <sup>1</sup>? Il pleurait, et j'entendis un jeune homme lui dire : « Misérable, il fallait pleurer quand tu reçus l'ordre horrible d'égorger tout un peuple, s'il persistait à réclamer ses droits. Lâche, tu étais prêt à massacrer des femmes, des enfants, des vieillards ; tu étais général d'une armée de bourreaux, et tu ne sais pas mourir ! Tu n'échapperas point à la Lanterne. » Il m'a pourtant échappé <sup>2</sup>.

Pourquoi relâcher encore l'abbé de Calonne, le duc de la Vauguyon <sup>3</sup> et tant d'autres ? Je ne veux pas dire qu'ils fussent coupables. L'image du menuisier ter-

1. Le marquis de Lambert, maréchal de camp, et l'un des plus ardents champions de l'aristocratie, fut des premiers à émigrer. Désigné par son exaltation notoire au choix du maréchal de Broglie, il fut associé par lui à l'exécution du complot de juillet, et reçut un commandement important au même titre que d'Autichamp, Lambese, Narbonne-Fritzlard. (*Semaine mémorable*, p. 38 ; *Mémoires de Besenval*, t. III, p. 378, 400.) Son fils, le comte Lambert, qui l'avait suivi à l'étranger, fit la campagne de 1814 comme aide de camp de l'empereur de Russie. C'est lui qui, le 30 mars, attaqua, non en Français mais en Russe, Belleville et Ménilmontant ; ce qui lui valut de son maître le cordon de Saint-Alexandre.

2. La Lanterne n'avait point lu l'affiche justificative du marquis. (Note de C. Desmoulins.)

3. L'abbé de Calonne, suppléant du clergé pour le bailliage de Melun, ayant été reconnu à Nogent-sur-Seine, quoiqu'il eût changé de costume et pris un faux nom, les officiers municipaux le mirent en état d'arrestation et le retinrent prisonnier jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût prononcé. (Séance du 27 juillet.)

Le duc de la Vauguyon, ambassadeur du roi en Espagne, qui avait été désigné pour succéder à Montmorin dans le département des affaires étrangères, se rendait au Havre, muni d'un faux passe-port, avec le projet de passer en Angleterre ; il était accompagné de son fils, M. de Carency. Ils furent découverts et mis en état d'arrestation le 26 juillet. Sur l'avis de Mirabeau, l'Assemblée, après avoir pris l'assurance qu'il n'était pas coupable, fit écrire à la municipalité du Havre que, ne connaissant aucune raison de prolonger la déten-

rible et l'exemple de quelques fatales méprises peuvent effrayer, même l'innocence. Mais la fuite, le travestissement et les circonstances les rendaient au moins suspects; et c'est un mot plein de sens que celui que l'orateur romain adresse quelque part aux patriotes<sup>1</sup> : *In suspicione latratote. Dans la nuit les oies du Capitole font bien de crier. Nous sommes maintenant dans les ténèbres, et il est bon que les chiens fidèles aboient même aux passants, pour que les voleurs ne soient point à craindre.* Le comité des crimes de lèse-Nation a ordonné l'élargissement de tel ou tel, nonobstant la rumeur publique qui les accusait. Puisque l'Assemblée nationale l'a prononcé, qu'ils partent librement, qu'ils continuent leur route vers Botany-Bay; moi je féliciterai au moins M. de Robespierre de s'être opposé de toutes ses forces à l'élargissement du duc de la Vauguyon. M. Glezen s'y opposa d'une autre manière, plus éloquente encore. Membre du comité criminel, il a donné sa démission à l'instant même. La chose parle de soi. Honneur à MM. Glezen et de Robespierre!

Je me permettrai de dire encore : « Pourquoi n'avez-vous pas rassemblé les morceaux déchirés de la lettre du baron de Castelnau<sup>2</sup>? Pourquoi le public ne

tion de l'ex-ministre, elle laissait au pouvoir exécutif la décision entière sur ce qui le concernait. (Séance du 6 août.) Robespierre et Desmarniers insistèrent pour que l'arrestation fût maintenue; Mirabeau et Sieyès demandèrent, au nom des principes, et obtinrent, mais non sans peine, qu'il fût relâché. (Voyez le *Moniteur* de 1789, nos 29, 31 et 35.)

1. Cicéron, *Sex. Roscio Amenino*, cap. XX. On accuserait volontiers Camille de pédanterie si ces citations multipliées n'arrivaient pas de la façon du monde la plus naturelle sous sa plume. Il n'est point frotté, il est nourri d'antiquité. Cette langue de Cicéron est, dirait-on, sa langue maternelle. J'ai entre les mains son cahier de notes : la plupart sont des citations en latin.

2. Le 23 juillet, dans l'après-midi, un homme du comte d'Artois, le baron de Castelnau, résident de France à Genève, fut ar-

les a-t-il pas lus? On a cité les Athéniens qui renvoyaient, sans les ouvrir, les lettres interceptées de Philippe à sa femme. Oui, mais ils décachetaient celles qui étaient adressées aux ennemis. En temps de guerre les Anglais ouvrent toutes les lettres.» Je nommerai M. de Clermont-Tonnerre<sup>1</sup>, quoique président, et le premier personnage<sup>2</sup> de la Nation, dans cette quinzaine. L'honorable membre, un peu trop éloquent, a

rêté à Paris, sur le Pont-Royal, et conduit au district des Petits-Augustins. Au moment où il fut saisi, il déchira précipitamment une lettre dont les fragments furent rassemblés aussitôt et envoyés au maire, qui les adressa au duc de Liancourt, président de l'Assemblée, avec trois autres lettres ouvertes et une quatrième cachetée, à l'adresse du comte d'Artois lui-même. (*Moniteur*, n° 29 ; Prudhomme, n° II, p. 26 et 27). Le président respecta l'inviolabilité du secret des lettres, ne se permit d'en lire aucune, et, prenant sur lui d'interpréter les sentiments de l'Assemblée, qu'il ne pouvait consulter en ce moment, renvoya en présence de plusieurs députés les paquets et le procès-verbal de saisie, au Comité permanent de l'Hôtel de Ville. Lorsqu'il exposa ces faits à la séance du 25, une vive discussion s'engagea au sein de l'Assemblée. Camus, l'austère janséniste, invoqua le vœu formel des cahiers pour l'*inviolabilité du secret des lettres*, et se prononça énergiquement contre la rupture des sceaux, qu'il qualifia de violation des droits les plus sacrés. Guoy d'Arcy objecta que la France, étant en état de guerre, devait nécessairement employer les mêmes moyens qui sont en usage en guerre. L'évêque de Langres (La Luzerne), Adrien Dupont, et surtout Mirabeau, firent honte à ceux qui proposaient de donner le pas sur la justice à ce que, dans leurs étroites combinaisons, ils avaient appelé l'*utilité publique*. L'Assemblée passa à l'ordre du jour. (N° 207 du *Moniteur*.)

1. Stanislas de Clermont-Tonnerre fut élevé deux fois, en 1789, à la présidence de l'Assemblée nationale. Sa première présidence dura du 17 au 31 août ; la seconde, du 14 au 28 septembre. C'est de la première qu'il est ici question. Ce passage fixe avec précision la date de la composition de ce pamphlet, et cette indication est pleinement confirmée par d'autres passages, celui où il est question de la séance du 30 août et de l'arrestation du marquis de Saint-Huruge.

2. Oui, le premier personnage de la nation. J'entends dire : « Quel honneur a reçu M. Chapelier au *Te Deum* ! Il est passé avant le Garde des Sceaux ; le Grand-Maître des cérémonies et les Masses le précédaient. Il s'est agenouillé sur un coussin à la droite

excédé étrangement ses pouvoirs; quand il s'est fait si zélé médiateur pour Besenval, pour son oncle, et Castelnau. Cette lettre, est-il venu dire à l'Assemblée nationale, est purement d'honnêteté, je l'ai lue. Ce *je l'ai lue* est plaisant. Parisiens, aviez-vous donc dit, comme les Grecs assemblés à Thémistocle : « Lisez-le à Aristide? » Et M. de Clermont-Tonnerre est-il votre Aristide<sup>1</sup>? Il y a une loi qui dit : *Adultera, ergo venefica*. Je ne veux pas conclure de même : il est noble, donc aristocrate. A Dieu ne plaise! Moi-même, le mercredi 15 juillet, lorsque les augustes Représentants de la Nation se rendirent à la ville, comme ils défilèrent sous les drapeaux des Gardes-Françaises, je n'oublierai jamais que je vis un noble, le vicomte de Castellane, baiser avec transport ces drapeaux de la patrie. Je l'ai vu, et j'en ai tressailli de joie. Tout ce que je veux dire, c'est que la lettre déchirée par le baron de Castelnau devait être lue publiquement et affichée, comme on devait afficher la lettre de Flesselles à Delauney, la lettre de Besenval à Delauney, l'ancienne lettre de Sartine à son digne ami Delauney.

Cela est vieux, dit-on, et devrait être oublié. Mais s'imagine-t-on que j'aie oublié qu'un certain électeur de Paris, dépêché alors à Versailles pour remettre à l'instant les lettres interceptées dans les mains de Cas-

du Roi. » Mais il me semble que ce n'est pas le Président qui devait être à la droite du Roi, c'est le Roi qui devait être à la droite du Président. *Filii hominum, usquequo gravi corde?*

(Note de C. Desmoulin.)

1. L'illustre Lanterne a tort. M. de Clermont-Tonnerre, offrant la démission de sa présidence, plutôt que de la déshonorer en proclamant le décret du dimanche 23 août, a montré qu'il n'était pas indigne de l'honneur suprême de prince du Sénat. Notre chère Lanterne montre ici trop d'humeur. Le zèle l'emporte.

Mais quel auteur, grand Dieu! ne va jamais trop loin?

(Note de C. Desmoulin.)

telnav, et rendu à trois heures après-midi, ne remit ces dépêches qu'à dix heures du soir? S'imagine-t-on que je ne me souvienne plus que le sieur de Memmay, figurant aujourd'hui parmi les représentants de la Commune, était le féal du sieur Barentin et le directeur de la librairie? S'imagine-t-on que j'aie oublié que dans la consternation de la capitale, le dimanche 12 juillet, quand les plus zélés patriotes, parmi les Électeurs, conjuraient M. de la Vigne, leur président, de sonner à l'instant le tocsin et de convoquer leur Assemblée générale, ce pusillanime président les désespéra par ses refus; et malgré les reproches les plus durs qu'il essayait de ces zéloteurs du bien public, sut reculer encore de vingt-quatre heures, en temporisant, une Assemblée dont la tenue était si urgente, et qu'il reculait déjà depuis plusieurs jours, malgré le murmure général; s'imagine-t-on que j'aie oublié que le sieur de Beaumarchais était l'intime du sieur Le Noir, cet honnête lieutenant de police? Encore je pardonnerais plutôt au député de Sainte-Marguerite. Il a bafoué le comte Almaviva, les Robins, le directeur de la librairie et la Chambre syndicale. *Figaro* et *Tarare* étaient de bonnes pièces de théâtre, politiquement parlant. Le monologue de Figaro est une œuvre méritoire; et les Perses tenaient de Zoroastre la coutume de mettre les bonnes actions de l'accusé dans un plat de la balance, et les mauvaises dans l'autre.

J'aimerais pourtant mieux voir la Commune de Paris représentée par des citoyens tels que l'auteur des *Études de la Nature* et de *Paul et Virginie*<sup>1</sup>. Com-

1. Voir dans le beau livre de M. Eugène Despois, le *Vandalisme révolutionnaire*, ce que fit la République pour les littérateurs en général, et, en particulier, pour l'auteur, — cependant réactionnaire, — de *Paul et Virginie*.

ment se peut-il que les honneurs n'aillent pas chercher au fond de sa retraite cet homme de lettres si modeste, ce sage qui fait aimer la nature. O vertu! resteras-tu toujours sans honneurs? Le philosophe observateur qui a fait l'*An 2240*, le *Tableau de Paris*<sup>1</sup>, et d'autres ouvrages qui ont eu plus d'utilité que d'éclat, devait aussi n'être pas oublié. Mais le mérite dédaigne l'intrigue, au lieu qu'il y a des gens qui ne vont jamais au fond; quoi qu'on fasse, ils se trouvent toujours sur l'eau.

Combien j'en pourrais nommer qui, venus à la onzième heure, ou même n'étant pas venus du tout, ou même désespérés, et dans le secret de leur cœur gémissant sans cesse de la Révolution, non-seulement ont osé demander les récompenses de ceux qui avaient avancé l'aurore et supporté seuls tout le poids du jour, mais qui leur ont envié jusqu'à la plus petite feuille de la palme qui leur était due<sup>2</sup>! Qu'Ulysse, que Ther-

1. Ce pamphlet curieux, l'*An 2240*, est fort amusant à consulter aujourd'hui. Que de choses que l'avenir a réalisées parmi les *impossibilités* mises en scène par Mercier! Quels pas faits en avant depuis la publication de ce livre, — et aussi quels pas faits en arrière! La science a marché sans doute, — mais la liberté?...

2. Dans les *Révolutions de Paris*, journal où on a un peu maltraité la *France libre*<sup>1</sup>, mais où respire à chaque page le patriotisme,

1. Cela n'est pas tout à fait exact. Le journal de Prudhomme ne maltraita point la *France libre*, mais il en parla froidement, trop froidement au gré de l'auteur :

« Le bruit a couru, mal à propos, que le comité de police avait fait arrêter l'auteur de la *France libre*. Cet ouvrage, sans doute, est dicté par un patriotisme exalté, par une imagination ardente; mais le comité de police en aurait-il moins fait un acte de violence et d'oppression? Ce citoyen est un de ceux qui, dans les mémorables journées des 12, 13 et 14 juillet, ont rendu de grands services à la patrie; un acte de violence ne troublerait-il pas plus la tranquillité publique que la publication de son ouvrage, en faisant passer dans tous les cœurs une juste indignation contre une autorité qu'il faut faire aimer? » (*Révolutions de Paris*, n° IX, page 14.)

Ainsi que le dit Camille, les *Révolutions de Paris* ne cessèrent de rappeler les services des soldats et des citoyens qui s'étaient distingués au siège de la Bastille, et de les recommander à la reconnaissance publique (N°s I, p. 17, 20; V, p. 19, 20; VIII, 32; IX, 46; X, 44; XI, 23; XII, 20, etc.)

site même, ou que Stentor ravisse les armes d'Achille, qu'importe aux généreux patriotes qui ont bravé la mort au pied de la Bastille, qui ont bravé les supplices en soulevant le peuple à la liberté, en appelant la Nation aux armes ! Ils jouissent d'une récompense,

et qui de jour en jour se fortifie en principes, combien j'aime l'obstination des efforts de l'auteur, pour ne pas laisser tomber dans l'oubli les soldats qui se sont signalés à la Bastille ! Sans doute, à la prochaine revue, on cherchera à la tête de la milice parisienne les sieurs Hullin, Elie, Maillard, Humbert, Arné, Richard, Dupin ; on s'étonnera de ne pas les voir du moins à côté de messires de Montholon, d'Ormesson, le prince Léon, le duc d'Aumont, de Lally-Tolendal, de Saint-Christeau ; et le public se rappellera ce que dit Tacite <sup>1</sup>, au sujet d'un salon de son temps, où les peintres n'avaient osé exposer les portraits de Brutus et de Cassius : *Præfulgebant Cassius et Brutus eo magis quod illorum effigies non videbantur*. Les plus remarquables étaient Cassius et Brutus, précisément parce qu'ils ne s'y trouvaient point. Sans doute, M. de La Fayette lavera Paris de ce reproche. Il a dans son cabinet, parmi les estampes de la guerre d'Amérique, celle où le comte d'Estaing embrasse, sur les murs de Grenade, un soldat qui y était monté le premier, et le fait capitaine, dans un temps où les soldats étaient exclus des grades militaires. *Duces ex virtute sumunt, non ex nobilitate* <sup>2</sup>, dit encore Tacite, en parlant de nos ancêtres. Il n'y avait donc point de nobles chez nos vieux pères les Germains. « Mais, disent les nobles, que pouvons-nous faire, à moins que d'être officiers ? » Que pouvez-vous faire ? Montez les premiers à l'assaut, montrez-vous les premiers au péril ; alors vous serez les premiers au *Te Deum* et à la procession. *On fait officiers, non ceux qui montrent du parchemin, mais ceux qui montrent du courage*. O honte ! au dix-huitième siècle, en 1789, après la prise de la Bastille, les enfants si éclairés de ces barbares sont moins philosophes que leurs pères.

(Note de C. Desmoulins.)

1. « Tibère permit d'honorer les funérailles de Junie (nièce de Caton, femme de C. Cassius et sœur de Brutus) par l'éloge à la tribune et les autres solennités d'usage. On y porta les images de vingt des plus illustres familles, des Manlius, des Quintien et d'autres personnages d'une aussi haute noblesse ; mais Brutus et Cassius brillaient au-dessus de tous, par cela même que l'on n'y voyait pas leurs images. » (*Annales*, fin du livre III.)

2. « Chez les Germains, la naissance fait les rois ; le courage les chefs. La puissance des rois n'est point arbitraire et sans borne. Les chefs commandent par l'exemple plutôt que par l'autorité ; et, s'ils se mettent en vue, s'ils combattent au premier rang, on leur obéit parce qu'on les admire. » (Tacite, *Germanie*, cli. VII.)

la seule digne d'eux : ils ont vu fuir les aristocrates ; ils voient la nation affranchie ; il ne peut manquer à leur bonheur qu'une seule chose, l'assurance que le peuple français ne reprendra plus ses fers, qu'il ne retombera point d'une aristocratie dans une autre.

Mais il me semble qu'on ne s'applique pas assez à étouffer tous les germes de l'aristocratie. Pourquoi ces épaulettes<sup>1</sup>, cette pomme de discorde jetée dans les soixante districts ? Lorsqu'on n'a pris les armes que contre l'aristocratie, c'est-à-dire contre l'orgueil des distinctions, contre l'esprit de domination, pour se rapprocher, autant qu'il est possible, de l'égalité originelle, et amener un état de choses qui avertît sans cesse que tous sont frères, pourquoi distinguer l'épaule de l'officier de celle du soldat<sup>2</sup> ? Il existait un arrêté

1. Camille Desmoulins n'aime point les épaulettes. Sa verve s'aiguëra plus tard aux dépens des gardes nationales et des « épaulettiers ; » et ce Brutus Magnier, élève de Camille, dont on a pour la première fois dessiné la physionomie dans les *Derniers Montagnards*, en fera autant à chaque page de son journal manuscrit, le *Démocrate*, ce curieux monument révolutionnaire, qu'un éditeur publiera sans doute bientôt.

2. Il paraît que M. de La Fayette pense différemment, d'après sa réponse à quelques gardes nationales qui lui demandaient la permission de porter l'épaulette : « Volontiers, dit-il, à condition que les officiers n'en porteront point. » On voit que M. le marquis est persuadé de la nécessité des distinctions. Il sait pourtant que dans le plus grand danger d'Athènes (ce nom d'Athènes commande l'attention et en impose plus que le district de Saint-Joseph), l'armée campée à Marathon avait pour chefs dix bourgeois, dont chacun était tour à tour le commandant général de la milice athénienne. Ils commandaient chacun leur jour ; mais ils attendirent, pour livrer la bataille, le jour de Miltiade ; et toute la distinction accordée à ce grand homme fut de le placer le premier à la tête des dix, mais sans épaulettes, dans le grand tableau que fit faire la ville, en mémoire de cette journée. Miltiade s'était immortalisé en un jour ; il avait son couvert mis dans le Prytanée, à la table des patriotes illustres. Mais la ville ne songea point à lui faire un traitement de cinquante talents pour tenir table. *Songes creux*, s'écrie un journaliste, *projet d'un cerveau exalté, d'un jeune écrivain qui prend les*



si sage du district Saint-Joseph, que tout le monde aurait le même uniforme, qu'il n'y aurait de marques

*Français pour un peuple de Solons !* Comme si Athènes n'avait pas eu son faubourg Saint-Denis et ses Dames de la Halle ! Il y avait cette différence que ces Dames remontraient à Théophraste, et lui apprenaient à parler le grec purement. D'où vient cela ? C'est qu'à Athènes le comité de police n'empêchait point les colporteurs de crier dans les rues. Laissez s'enrhumer les aboyeurs ; arrêtez la licence par des peines et non par des prohibitions, et dans les six mois notre port au blé ne cédera en rien au port de Pirée.

Je reviens à la milice bourgeoise d'Athènes, qui ne put souffrir que Miltiade eût une épaulette, et que les officiers fussent distingués des soldats. On peut penser que, dans ces beaux jours de la République, le commandant général n'avait pas besoin de faire prêcher au théâtre, par les bouffons, la subordination militaire, ni d'aller faire des remerciements solennels à une compagnie qui avait fait le serment coupable de lui obéir aveuglément. Le soldat obéissait aujourd'hui, parce que demain c'était son tour d'être officier ; et quand l'ennemi était aux portes, le bourgeois dont le tour était venu d'être généralissime se gardait bien d'exposer sa patrie, en hasardant la bataille ce jour-là ; mais il attendait le jour du commandement de M. de Lafayette, qui battait Mardonius, lui tuait cent mille hommes, et revenait, avec sa couronne de laurier, prendre sa place de bourgeois dans le parterre, et disputer au *Café de Foi* sur le *veto*. Telle est l'image de République et d'égalité que je me plais sans cesse à considérer.

Après la guerre d'Amérique, tous les soldats de Washington devinrent citoyens. « Chacun reprit, dit un historien, non pas sa place, il n'y en a pas de distinctive en Amérique, mais son métier. Le colonel, le général, l'officier, le fusilier, le tambour, redevinrent charpentiers, laboureurs, cordonniers. Dans la joie qui transportait les militaires, mêlée au regret qu'ils avaient de se séparer, ils imaginèrent de se donner une marque de fraternité qui leur servît de récompense, et qui rappelât à jamais cette glorieuse constitution. L'*Ordre de Cincinnatus* fut créé. Le ruban devait en être porté par tous les officiers qui avaient eu part à la révolution. » On ne peut qu'applaudir à ce motif ; mais les conséquences qu'une pareille institution pouvait avoir dans une démocratie où cet Ordre introduisait des distinctions inconstitutionnelles et impolitiques, où il pouvait entraîner de la jalousie et de la discorde, effrayèrent les patriotes éclairés. Plusieurs États le proscrivirent, et ses fondateurs le réformèrent.

Et vous, mes chers camarades, gardes nationales, dites-moi, quelle est cette manie de vouloir être au moins un sous-lieutenant ? Est-ce que nous ne sommes pas maintenant tous égaux ? Quoi ! vous

distinctives qu'aux heures du service; comment se peut-il que l'auteur d'une motion qui coupait les racines de tant de querelles, de jalousies, de cabales, n'ait pas été remercié, que sa motion n'ait pas été unanimement accueillie? Si les Français sont un peuple vain, et qu'il leur faille absolument des distinctions, eh bien, que l'Assemblée nationale institue un Ordre national; que la décoration en soit accordée à ceux qui se seront signalés par une action héroïque. Mais dans ce moment je demande à tous ces Messieurs, aristocrates sans le savoir, que nous rencontrons dans les promenades, marqués d'une épaulette, pourquoi ils veulent se distinguer des autres, et quelle est l'action belle et généreuse qui leur a acquis ce droit? Dans une conscription militaire de bourgeois, dans un moment où on a eu à peine le temps de se reconnaître, ou l'épaulette ne peut pas encore être une preuve de mérite et de courage, la porter n'est-ce pas porter sur l'épaule une accusation de brigue, d'ambition et de cabale, ou au moins cet écriteau : *Aristocrate*? Car qu'est-ce que l'aristocratie, sinon la fureur de primer sans raison? La nature n'a mis que trop d'inégalités parmi les hommes, sans que l'ambition en introduise encore de chimériques.

Cette sortie contre les épaulettes m'a entraîné bien loin de mon sujet. Revenons à l'Assemblée nationale

êtes les égaux des colonels, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des princes du sang; vous êtes les égaux du roi lui-même, puisque vous n'avez au-dessus de vous que la loi, qui règne aujourd'hui sur Louis XVI ainsi que sur vous; vous êtes maintenant *très-hauts et très-puissants Seigneurs*, quoique les auteurs du *Journal de Paris* et l'abbé Aubert persistent à ne reconnaître pour tels que certains gens, confessent leur turpitude, et veulent demeurer des vilains. Parisiens, voulez-vous n'être qu'un peuple de sous-lieutenants, quand vous êtes un peuple de rois? (*Note de C. Desmoulins.*)

et au comité criminel. Encore une petite anecdote. Je ne sais quel district avait écrit au comité que l'abbé de Vermond<sup>1</sup> était en tel endroit, où, pour l'arrêter, on n'attendait que l'autorisation des Douze. Mais parmi eux il y avait un évêque qui abhorre le sang<sup>2</sup>, et M. Tronchet, qui abhorre l'aristocratie comme un bâtonnier. La réponse fut que cette affaire ne les regardait pas. Eh! Messieurs, c'est donc moi que cela regarde? Comment l'Assemblée nationale, de qui on peut dire avec vérité que *tout pouvoir lui a été donné*

1. Lorsque le mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette avec le dauphin eut été décidé, on désira à Vienne et à Versailles qu'elle eût un instituteur français, et le duc de Choiseul fit partir pour Vienne l'abbé de Vermond, qui lui était recommandé par l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. L'abbé de Vermond était digne de la recommandation de ce prélat décrié; c'est dire que la jeune princesse ne pouvait avoir un pire instituteur. Louis XVI le détestait. Étant dauphin, il ne lui avait jamais dit une seule parole, et très-souvent il ne lui avait répondu que par un haussement d'épaules. « La Reine, disait cet impudent, ne doit avoir ici que moi pour confident des choses qui doivent être ignorées. » (*Mémoires de madame Campan*, ch. IV, p. 90, 91; Didot.)

Madame Campan, qui l'a bien connu, a raison de le juger avec sévérité (ch. II); mais elle a tort de s'en excuser, car le mal qu'il fit est incalculable. Quelques jours après le 14 juillet, il parvint à s'échapper de Versailles, gagna Valenciennes, puis partit pour Vienne, où il resta (*Ibid.*, ch. XV). Né bavard et indiscret, il s'était fait singulier et brusque pour masquer ces deux défauts. Une personne qui avait dîné avec lui chez le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de la cour de Vienne à Versailles, disait à celui-ci : « Comment supportez-vous ce bavard ennuyeux? — Comment me le demandez-vous? répondit le comte; vous pourriez vous-même faire la réponse : *c'est que j'en ai besoin.* »

2. Que ce prélat n'accuse pas la *Lanterne* d'injustice à son égard. Elle se souvient encore de son zèle pour le Tiers; elle-même a aimé ses efforts et ses prières ardentes pour arracher, à Poissy, le sieur Thomassin à la colère aveugle de la multitude. Jamais le pontife de Rome, du haut de sa chaire, régna sur les rois à ses pieds, n'a été si grand que l'évêque de Chartres aux pieds du peuple et suppliant pour l'innocence. Mais autant un ministre des autels était à sa place à la tête de la députation de Saint-Germain, autant sa présence dans le comité criminel est dérisoire. (*Note de C. Desmoulins.*)

*sur la terre*, doute-t-elle si elle a autant de droit qu'un bailli de village de décréter sur la rumeur publique ? Quand on ne marie pas ses filles, disait le vieux Bélus<sup>1</sup>, le père de la princesse de Babylone, elles se marient elles-mêmes. Quand on ne fait pas justice au peuple, il se la fait lui-même. Aussi ai-je vu ce jour-là des citoyens courir éperdus autour de moi, en criant avec une voix terrible : *O Lanterne ! Lanterne !*

Loin de moi l'affreux dessein de décrier les représentants de la nation, et une assemblée telle qu'il n'y en eut jamais dans l'univers d'aussi auguste, aussi remplie de lumières et enflammée de patriotisme. Ce sont nos législateurs et nos oracles<sup>2</sup>. Mais la défiance est mère de la sûreté. Bons Parisiens, où en seriez-vous si vous aviez ajouté foi à ces belles paroles, que les hussards et le canon n'avançaient que pour garantir vos boutiques du pillage et faire la police ? L'aristocratie respire encore. Les Tarquins sont errants et cherchent Porsenna ; mais que Porsenna tremble, et qu'il sache que la France ne manque pas d'hommes aussi courageux que Mutius, et qui cette fois ne se tromperont pas de victime. Français, les ennemis du bien public, désespérant de vous conquérir si vous voulez être libres, ont pris le parti de vous dégoûter de la liberté par les excès de la licence.

1. Dans *la Princesse de Babylone*, de Voltaire, § 4.

2. La *Lanterne* se doit à elle-même de publier ce que les citoyens se disaient depuis longtemps à l'oreille, et ce qu'un journaliste patriote n'a pas craint d'imprimer, *que petit à petit, quelques membres se laissent gagner par des pensions, des projets de fortune... des caresses...* Heureusement il y a des galeries, les galeries incorruptibles, toujours du côté des patriotes ; elles représentent ces *tribuns du peuple* qui assistaient sur un banc aux délibérations du Sénat, et qui avaient le *veto*. Elles représentent la capitale, et heureusement c'est sous les batteries de la capitale que se fait la Constitution.

(Note de C. Desmoulins.)

C'est dans cette vue qu'ils ont lâché contre le peuple ces enragés, ces hordes de brigands qui désolent et pillent les provinces. Non, ce n'est point ce peuple qui commet tant de brigandages; ce n'est point ce peuple que j'ai vu rapporter avec tant de fidélité l'or et les bijoux de Flesselles, Delauney, Foullon, Bertier; ce ne peut pas être ce même peuple qui, à Paris, faisait justice si prompte et si exemplaire des filous<sup>1</sup> pris sur le fait, et qui, à Versailles, vient d'arracher au supplice un parricide. Mais il est des brigands soudoyés par un parti, des hommes sans asile, la lie des hommes, qu'on a versés sur la France<sup>2</sup>. Plusieurs se promènent dans nos villes; ils se mêlent dans le groupe des citoyens; ils font presse au Palais-Royal. Ce sont eux qui ont bien osé demander la tête de M. de La Fayette et de M. Bailly.

« Il est clair, remarque très-bien le *Courrier de Versailles à Paris*, qu'il y a des moteurs secrets et puissants de ces insurrections. Des gens déguenillés, que des travaux continuels pouvaient à peine préserver de la faim, il y a quelque temps, passent les journées sur la place. Ils sont donc payés. On a vu

1. Voyez *Lettres* de Camille à son père.

2. Au commencement des troubles, la ville de Lyon se trouva remplie d'une foule d'étrangers aussi déchaussés que les Carmes, dont le derrière n'était couvert que d'une méchante veste, et dont les figures n'étaient rien moins que prévenantes. Justement effrayés des désordres qu'ils commettaient, et dont on ne pouvait prévoir le terme, les bourgeois ayant pris les armes et fait feu sur cette multitude, parmi cent prisonniers, quelle fut leur surprise de trouver les épaules de quatre-vingt-seize chargées<sup>1</sup> de symboles et d'hiéroglyphes! Les dos de cette troupe, rangés à l'Hôtel de Ville, offraient l'image d'un cabinet de médailles, et les écussons de toutes les puissances de l'Europe. (Note de C. Desmoulins.)

1. Voyez *Lettres* de Camille Desmoulins à son père.

des hommes semer de l'argent dans la dernière classe du peuple : que sont-ils devenus ? Qu'est-il devenu cet abbé qu'on avait été contraint d'arrêter parce qu'il avait été dénoncé par des personnes au témoignage desquelles on devait des égards, et qu'on n'a mis dans les liens d'un décret que pour le soustraire à la Lanterne et à la question, où on voulait l'appliquer préalablement ? Qu'est-il devenu ce chevalier décoré soi-disant d'un Ordre étranger, au jugement duquel on n'a sursis que pour ne point le juger du tout ? Que sont devenus tant d'autres personnages suspects, dont on a facilité et payé l'évasion ? Ne serait-il pas de la justice de l'Assemblée nationale de se faire rendre un compte public de ce qu'on a fait de ces premiers coupables et de leur interrogatoire ? » Quoique... , tout le monde sait que le chancelier d'Aguesseau s'enferma en vain douze heures avec le plus habile déchiffreur, pour lire le dernier interrogatoire et le testament de mort de Ravailiac. Il était écrit en lettres invisibles par un certain Gilbert, alors greffier de la Cour. De lui viennent les présidents Gilbert. Il y a eu des interrogatoires écrits de la sorte. Mais voilà bien assez de doléances pour cette fois, et j'aurai fourni matière assez ample aux réflexions.

Il reste à vous prémunir contre le venin de quelques motions faites dans l'Assemblée nationale et contre quelques écrits qui circulent dans la capitale. Parmi ces brochures dangereuses, il y en a une assez piquante, intitulée : *le Triomphe des Parisiens*. L'auteur voudrait leur faire croire que leur cité va devenir aussi déserte que l'ancienne Babylone, que les Français vont être transformés en un peuple de laboureurs, de jardiniers et de philosophes, avec le bâton et la besace ; que dans six mois l'herbe cachera le pavé de la rue

Saint-Denis et de la place Maubert, et que nous aurons des couches de melon sur la terrasse des Tuileries <sup>1</sup> et des carrés d'oignons dans le Palais-Royal. Adieu les financiers, dit l'auteur. Turcaret renverra son Suisse et mangera du pain sec. Les prélats, les bénéficiers à gros ventre vont devenir d'étiques congruistes. Si les bonnes mœurs renaissent, adieu les beaux-arts ! Ah ! M. Fargeon, que vous sert d'avoir surpassé tous les parfumeurs de l'Égypte ? Et vous, monsieur Maille <sup>2</sup>, que vous servira d'avoir imaginé le vinaigre styptique, qui enlève les rides et unit le front comme une glace ; le vinaigre de cyprès, qui en douze jours change inmanquablement la blonde en une brune ; le vinaigre sans pareil, qui blanchit, polit, affermit, embellit ; enfin ce vinaigre qui fait les vierges, ou du moins les refait, et dans l'annonce duquel vous prévenez si plaisamment les dames qu'elles peuvent l'envoyer chercher, sans craindre que le porteur en devine l'usage ? Tant de belles découvertes vont devenir inutiles.

Encore si la réforme ne frappait que sur les filles à la grande pension ! Mais cette armée innombrable dont le sieur Quidot était l'inspecteur, cette armée

1. Chaumette, en 1793, y voulait faire planter des pommes de terre.

2. M. Maille, vinaigrier du Roi, *breveté*, rue Saint-André (*Almanach royal* de 1773, p. 553.)

Ailleurs (*Révolutions de France et de Brabant*, n° 40, t. IV, p. 22). Camille parle encore des fameux vinaigres de Maille :

« Je ne sais si M. Maille, qui excelle à décomposer un visage avec son vinaigre, si bien qu'il faut huit jours au domestique de Bonne-Savardin pour reconnaître son maître ; je ne sais, dis-je, s'il a composé un vinaigre à l'usage des ministres, avec lequel il a su leur faire un front qui ne rougit jamais ; mais il faut bien croire, d'après ce qui se passe, que toutes les fois que le prince fait un ministre, il lui frotte les tempes de ce vinaigre d'effronterie, » etc.

qui, sous les galeries du Palais-Royal et à la clarté des lampes de Quinquet, passe en revue tous les jours devant nous, revue mille fois plus charmante que celle de Xerxès; eh bien, cette armée va être licenciée faute de paye. Bien plus, l'arrière-ban de cette milice va être encore dispersé. A la suite de trois mille moines défroqués, de vingt mille abbés décalottés, qui retourneront dans leurs provinces guider l'utile charrue ou auner dans le comptoir paternel, il faudra bien que trente mille filles descendent des gale-tas des rues Trousse-Vache et Vide-Gousset, etc., renoncent aux douceurs de Saint-Martin et de la Salpêtrière, et, comme la pauvre Pâquette de *Candide* aux bords du Pont-Euxin, aillent faire de la pâtisserie avec le frère Giroflée. L'auteur de ce pamphlet va plus loin encore. Adieu, dit-il, les tailleurs, les tapissiers, les selliers, les éventailistes, les épiciers, la grand'chambre, les procureurs, les avocats, les enlumineurs, les bijoutiers, les orfèvres, les baigneurs, les restaurateurs; il ruine les six corps; il ne fait pas grâce au boulanger, et se persuade que nous allons « brouter l'herbe ou vivre de la manne <sup>1</sup>. »

1. L'auteur de ce pamphlet, M<sup>e</sup> Le Tellier, vient d'être arrêté et conduit à l'Abbaye. La *Lanterne* déteste les principes de cet avocat, ennemi de la régénération; mais elle n'en criera pas moins de toutes ses forces qu'il est affreux, lorsque la Nation vient d'élever un autel à la liberté de la presse, d'en avoir arraché un malheureux écrivain qui le tenait embrassé. Le soleil luit pour les méchants comme pour les bons. Aujourd'hui, c'est dans la personne d'un écrivain aristocrate que la liberté de la presse est violée: « Mais, ô vous tous! s'écriait Théramène, lorsque les trente tyrans l'eurent rayé de la liste des citoyens, il n'est pas plus difficile à Critias de vous effacer du rôle de citoyen que d'en effacer Théramène. » Il faut demander à cor et à cri l'élargissement de ce pauvre diable d'auteur, et punition exemplaire du sieur Miromesnil, qui, malgré la défaveur d'un nom odieux, a su se glisser parmi les représentants de la Commune, et, en sa qualité de chef du comité de police, a ordonné



Il est facile de montrer que loin de déchoir de sa splendeur, la capitale va devenir plus florissante que

la détention de M<sup>e</sup> Le Tellier. Quoi ! Lorsque Beauvilliers a été envoyé à l'Abbaye, et certes à bon droit, il y a eu une insurrection de tous les gourmands de la capitale en faveur du cuisinier, et quand la liberté de la presse est violée par un emprisonnement, personne ne réclame l'écrivain ! Les Parisiens ressemblent à ces Athéniens à qui Socrate disait : « Je suis médecin, je plaide contre un pâtissier ; vous êtes des enfants, ainsi je perdrai mon procès. » O Athéniens du dix-huitième siècle, ne comprenez-vous jamais la nécessité de la liberté indéfinie de la presse ! Quel est le gage le plus sûr de la liberté civile et politique ? C'est la liberté de la presse. Et ensuite, quel en est le gage le plus sûr ? C'est la liberté de la presse. Et ensuite ? C'est encore la liberté de la presse.

Mais, s'écrie un bon curé, laisserez-vous débiter du poison ? Ne voyez-vous pas, monsieur le curé, que ce que vous appelez du poison, et que vous mettez à l'index, le curé Rabaut le nomme remède de l'âme. Sans doute, c'est à une mère à veiller sur la lecture de sa fille. Les pères et les maîtres sont des censeurs domestiques que l'Assemblée nationale ne supprimera point ; toute autre censure est une inquisition monacale... Quand ce serait du poison, pour user de vos termes, que répondrez-vous, monsieur le curé, à un citoyen qui vous dira : « J'aime ce poison » ; et, comme la femme de Sganarelle : « Je veux qu'on me batte » ? « Mais, s'écrie encore l'abbé Maury, je serai calomnié ; on dira que j'ai commis un viol. » « Et moi, s'écrie d'Eprémèsnil, on dira que je suis cocu. » Messieurs, trois réponses, comme faisait M. Pincé : 1<sup>o</sup> Vous savez que Caton fut calomnié et traduit en justice soixante-dix fois ; en est-il moins le sage Caton ? il prêtait sa femme obligeamment à son ami Hortensius ; ce qui, au témoignage de Virgile, lui a obtenu, dans les Champs-Élysées, aux acclamations, la présidence de tous les cocus passés, présents et à venir, *His dantem jura Catonem*. En est-il moins un honnête homme ? Soyez des Catons et vous ne craignez point la liberté de la presse ; 2<sup>o</sup> La presse est comme cette lance qui guérissait les blessures qu'elle avait faites. On imprimera chez Knapen, que M. Defontaine tient de M. de Clugny une pension de 20,000 livres, violente présomption de cocuage. Bien des gens diraient ici, comme La Fontaine : *Cocuage n'est pas un mal* ; mais si vous pensez autrement, eh bien, faites imprimer chez Grangé<sup>1</sup> que l'anecdote

1. Grangé était imprimeur patriote. Ce fut lui qui imprima en 1789 le Mémoire adressé à la marquise de Pompadour par Latude, des lettres du même prisonnier à M. de Sartines, toutes pièces qui furent trouvées au greffe de la Bastille. L'une d'elles se termine ainsi : « A la Bastille, le 12 septembre 1760. Le 25 de ce mois de septembre, à quatre heures du soir, il y aura cent mille heures que je suis dans la souffrance. » (Prudhomme, n<sup>o</sup> XIII, p. 38.)

jamais. On accuse la génération de tout renverser et de ne rien édifier. Mais ne faut-il pas avoir détruit la Bastille avant de rien élever sur son emplacement? Déjà maint architecte s'évertue à imaginer un palais digne des augustes représentants de la nation. Bientôt vous le verrez sortir de dessous les ruines de cette Bastille. Là, dans son sein, Paris aura l'Assemblée nationale, le congrès de quarante-cinq provinces, le siège de la majesté, de la loyauté du peuple français, l'autel de la concorde, la chaire de la philosophie, la tribune du patriotisme, le temple de la liberté, de

de la pension est fausse ; vous avez encore l'abbé Aubert qui vous offre ses bons offices ; pour vingt-quatre sous, il démentira le fait dans ses affiches, et vous serez décocufié : tôt ou tard, la vérité perce ; 3° Si vous êtes calomnié, accusez l'auteur ; sans doute, la loi des Douze Tables, qui condamnait à mort tous les faiseurs de vau-devilles et de brochures caustiques, était trop sévère. On voit bien, comme l'observe Montesquieu, que cette loi avait été faite par les Décemvirs, grands aristocrates, et, partant, ennemis de la liberté de la presse. Depuis, on a imprimé sur le front du calomniateur la lettre initiale C, peine trop forte encore et atroce, en ce qu'elle ne distinguait point entre les calomnies. Cependant il y a bien de la différence entre celui qui imprime que M... a empoisonné ses trois femmes, et celui qui imprime que Duval a le désagrément d'être jugé digne du secrétariat de l'Ordre le plus nombreux du royaume. Il faut espérer que l'Assemblée nationale établira des peines proportionnées à l'exigence des cas ; alors les cocus se pourvoiront contre les auteurs. Cependant il importe surtout que la Nation conserve sa liberté, dont la presse est la plus sûre gardienne. Ainsi, liberté indéfinie de la presse, liberté pour tous les partis, et dans ce moment même où on ne prononce qu'avec horreur le nom des Parlements, où l'abbé Fauchet demande que l'on institue, le jour de leur expulsion, une fête de grand solennel, une messe en faux-bourdon, vu que *c'est un parlement aristocrate qui a crucifié J.-C.*, tandis que d'autres patriotes moins chrétiens proposent, pour l'anniversaire, une fête dans le goût des païens, pendant huit jours, une danse générale de la veuve et de l'orphelin dans tout le royaume ; eh bien, dans ce moment même il doit être permis à l'honorable membre, M. Bergasse, d'exalter leur courage, leur candeur, leur désintéressement, leur dévouement, et d'enterrer la synagogue avec honneur.

(Note de C. Desmoulins.)

l'humanité et de la raison, où tous les peuples viendront chercher des oracles.

Le conseil permanent de la Nation, étant alors sédentaire à Paris, cette ville recouvrera enfin, par la transmigration des bureaux, ce surcroît de richesse, de santé et d'embonpoint qu'elle ne cessait de regretter depuis que Louis XIV l'avait comme dédoublée pour créer Versailles. Ce bienfait, si grand, n'est pas le seul dont la Révolution doit enrichir la capitale. Comme ce n'est pas, ainsi que les autres, une ville qui appartienne en propre à ses habitants; que Paris est plutôt la patrie commune, la mère patrie de tous les Français, il n'est aucune cité dans le royaume qui ne s'intéresse à sa splendeur, et toutes les provinces s'empresseront d'y concourir. L'industrie et l'activité parisienne, secondées de cette conspiration unanime du reste de la Nation à embellir la métropole, y créera des merveilles, et M. Mercier ne mourra pas, je l'espère, sans ce qu'il a tant souhaité, *Paris port*. Oui, *Paris port*, et tellement port, que la galère d'Hiéron y pourrait manœuvrer; et je prétends voir passer ici en revue à M. de La Fayette l'infanterie parisienne, la cavalerie parisienne, l'artillerie parisienne et la marine parisienne.

Il est vrai que la Révolution porte un coup mortel à l'*Almanach royal*. Adieu le privilège de M. d'Houry<sup>1</sup>. Mais M. Baudouin<sup>2</sup> nous imprimera un *Almanach national*<sup>3</sup>. Il est vrai qu'il y aura moins de séminaires, de

1. L'*Almanach royal* fut présenté pour la première fois à Sa Majesté, en 1699, par Laurent d'Houry, éditeur; en 1789 il fut mis en ordre et publié par Debure, gendre du dernier d'Houry, avec approbation et privilège du Roi.

2. Baudouin était l'imprimeur de l'Assemblée nationale.

3. On ne peut plus parler d'almanach, qu'on ne se rappelle le

couvents, de célibataires, mais il faut espérer que la population n'en souffrira point; il est vrai que le Parlement passera, mais la Basoche ne passera point. Nous aurons des magistrats moins aristocrates, moins insolents, moins ignorants, moins chers; mais nous ne manquerons point de jurisconsultes qui ne céderont en rien à ceux de l'université de Louvain, d'Oxford et de Salamanque. Certainement tant qu'il y aura des hommes il y aura des plaideurs. Ne dirait-on pas qu'on ne plaide que dans les monarchies? On plaidait à Athènes, à Rome, et on voit même, par leurs sacs, que les Romains étaient bien plus grands chicaneurs

divin faiseur, Monseigneur le comte de Rivarol <sup>1</sup>. On sait tout le mal que lui fait la Révolution et le mélange impur des trois Ordres. Les lettres de Bagnoles mandent que les paysans ont brûlé l'ancien et superbe château de Rivarol. Comme les princes ont des pièces de canon et des drapeaux devant leurs palais, le comte avait aussi des batteries et un enseigne devant sa porte. Tout a été pillé; son terrier, ses titres de noblesse n'existent plus; heureusement, la manufacture des almanachs va lui rendre de quoi faire rebâtir un château bien plus magnifique. Voyez quels beaux almanachs vous avez à faire, monsieur le comte: l'Almanach de l'Assemblée nationale, l'Almanach de l'Hôtel de Ville, l'Almanach des Districts, l'Almanach des douze mille brochures de cette année, l'Almanach des quarante pensionnaires du Roi, l'Almanach des soixante mille filles, l'Almanach des cent mille cocus. O mon cher comte, la belle chose que les almanachs et la liberté de la presse!

(Note de C. Desmoulins.)

1. Antoine, comte de Rivarol, auteur du *Petit Almanach des grands hommes*. Diseur de froids bons mots, il a beaucoup dénigré, insulté, calomnié. De Louis XVI, qu'il devait aimer pourtant, il a dit: « Ce monarque, qui n'a jamais été dans le secret de son existence, dont le premier travail, en montant sur le trône, fut avec son serrurier, et dont la première ordonnance fut une ordonnance sur les lopins. » De Mirabeau: « Il est capable de tout pour de l'argent, même d'une bonne action. » Du peuple: « Le peuple est un souverain qui ne demande qu'à manger; Sa Majesté est tranquille quand Elle digère. »

Esprit dépourvu de fermeté et de rectitude, il fut, avec Peltier, ce faiseur, et Champcenez, ce bel esprit, le principal rédacteur des *Actes des Apôtres*, vaste compilation où des jugements sans portée, ridicules, brutalement insolents, alternent avec des impostures cyniques.

que nous. Il est vrai qu'il n'y aura plus vingt professeurs de droit intéressés à peupler le barreau d'ignorants, parce que leurs revenus croissent en proportion de l'ignorance et de la paresse; mais les écoles de droit subsisteront cependant, avec cette différence qu'il y aura une véritable chaire, au lieu d'un comptoir. Il est vrai que Calchas n'aura plus cent mille livres de rente : mais il ne faut à Termosiris qu'une flûte et un livre d'hymnes, tandis qu'il faut à Mathan des tiaras et des trésors. Il est vrai que le sieur Léonard<sup>1</sup> ne fera plus crever six chevaux pour aller mettre des papillotes à Versailles, qu'il ne perdra plus 50,000 livres sur la caution de son peigne; mais les coiffeurs ne seront pas bannis de la République. L'esclavage des rois est secoué, mais pour charmer le songe de la vie, on a besoin de l'esclavage des femmes, et la galanterie française restera. L'auteur du *Triumphé de la capitale* croit-il que la liberté soit ennemie des spectacles et d'Aspasie? Qui ne voit comment elle se plaît au Palais-Royal? Jamais monarchie n'a fait pour le théâtre autant de dépense que la démocratie d'Athènes. Les Thébains élevèrent une statue au comé-

1. Antié dit Léonard était coiffeur de la Reine. Lors des préparatifs de ce qu'on appelle le *Voyage de Varennes*, et que l'on devrait appeler la *fuite à l'abbaye d'Orval*, ce fut à Léonard, dont le dévouement lui était connu, qu'elle confia son coffre de diamants, pour qu'il le portât à sa sœur l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas. Léonard partit avec le duc de Choiseul, et réussit à remplir la difficile et périlleuse mission qu'il avait acceptée. Rentré en France après un séjour de quelque temps à l'étranger, il fut condamné à mort par le tribunal du 22 prairial, et monta sur l'échafaud le 7 thermidor an II, le même jour qu'André Chénier, Rottcher, Goëzmann, le baron de Trenck, un jour avant la comtesse d'Ossun, dame d'atours de la Reine. (*Mémoires de madame de Campan*, chap. XVIII, p. 289, Didot; *Liste exacte et très-fidèle des guillotins*, Supplément au n° IX, p. 4, n° 2538; *Monit.* du 23 thermidor an II, p. 1324, col. 3.)

dien Pronomus à côté de celle d'Épaminondas<sup>1</sup>; et ces Lacédémoniens, devant qui dansaient toutes nues,

1. Nous ne discernons pas encore de statues à nos comédiens, mais le district des Cordeliers a déjà montré qu'il pensait sur cette profession comme les Grecs, et il a nommé M. Grammont capitaine, ce qui a donné lieu à une discussion plaisante. « Messieurs, a dit quelqu'un, je suis très-fier d'avoir pour commandant Orosmane ou Tancrède; mais, pour l'honneur du district, je fais la motion qu'il soit défendu aux cinquante-neuf autres de siffler au parterre notre capitaine. » La motion causa une grande rumeur. La plupart représentaient que tous les citoyens sont égaux, et que s'il y avait quelque différence entre eux, elle serait peut-être à l'avantage de ceux qui, à la fuite de M. Necker, en fermant leur théâtre, ont donné les premiers l'exemple du deuil national, et qui, en ressuscitant quelquefois à nos yeux la grande ombre de Cicéron, de Brutus ou de Cornélie, n'avaient pas laissé mourir dans les cœurs la dernière étincelle de patriotisme.

Néanmoins ces raisons n'étaient pas entièrement satisfaisantes, et l'honneur du district semblait compromis, lorsque M. Perilhe<sup>1</sup>, très-digne président du district, et patriote illustre, mit tout le monde d'accord et sut concilier tous les droits. « Messieurs, dit-il, je pense qu'il serait tyrannique et contraire au progrès des arts d'interdire au parterre de siffler le comédien et le poète, mais il doit être permis aussi de siffler l'avocat et le capitaine, qui ne sont pas plus privilégiés. Le marquis d'Uxelles, maréchal de France, fut sifflé à l'Opéra, au retour de la campagne, pour avoir rendu par capitulation la ville de Mayence. C'est ainsi que nos pères les Parisiens ont sifflé le régiment de Corinthe et le coadjuteur, commandant général de la milice parisienne. Vous avez vu siffler dans maintes audiences le Parlement; nous avons vu siffler les chanceliers, les archevêques, les cardinaux, notre S.-P. le pape, Condé, Conti, d'Artois; trop heureux s'ils en étaient quittes pour des sifflets! Chez une nation aussi gaie, l'article premier doit être la liberté du sifflet. Quant à moi, Messieurs, je vous permets de siffler votre président si cela vous fait plaisir, et je tiens que M. Grammont n'est point irrégulier et inhabile à être capitaine et qu'il n'y a lieu à délibérer. »

C'est un charmant district que les Cordeliers, et je ne saurais m'empêcher de le proposer pour modèle au district Saint-Roch. Ce sont les Cordeliers qui ont obtenu l'élargissement de M. Le Tellier,

1. Ce Perilhe ou Pedrilhe, président du district des Cordeliers, était l'un des maîtres en l'art et science de chirurgie de la ville de Paris, professeur et démonstrateur royal de *chimie chirurgicale et de botanique* (*Almanach royal* de 1789, p. 629 et 634). En septembre 1789, il était l'un des représentants de la commune de Paris pour le district des Cordeliers (*Étrennes à la vérité*, p. 48).

et développaient leurs grâces, au pied du mont Taygète, toutes les vierges du Péloponèse, haïssaient-ils les femmes? C'était là leur spectacle, et avaient-ils si grand tort d'en préférer la simplicité à toute la magie de l'opéra d'Athènes? Sur quel fondement notre auteur aristocrate prédit-il donc la solitude du parterre et des loges, la ruine des marchandes de modes, des fabriques de plumes et de gazes, de la foire Saint-Germain et de la rue des Lombards. La *Lanterne* prédit, au contraire, que jamais les arts et le commerce n'auront été si florissants. Les Anglais excellaient à faire des étoffes que les Français excellaient à porter. Mais patience, citoyens, vous aviez cent quarante mille calotins qui n'étaient pas la partie de la nation qui eût le moins d'industrie, puisqu'ils savaient vivre à vos dépens. Figurez-vous ces deux cent quatre-vingt mille bras rendus au commerce ou à l'agriculture. L'un s'occupe à polir l'acier; l'autre, au lieu de sécher

l'élargissement de M. le baron de Tintot. Ils ont arrêté de respecter les promenades publiques et de ne point profaner, par des patrouilles, la sainteté de ce palais, qu'on devrait bien appeler le Palais *national*, plutôt que le Palais *royal*. Le district des Cordeliers a encore autorisé les libraires à se passer de l'approbation de la Ville; il a déclaré les colporteurs personnes sacrées, et leur a rendu la voix dans son arrondissement, sauf la responsabilité des auteurs. On sait que ce district se ressent du voisinage du *Café Procope*. Ce café n'est point orné, comme les autres, de glaces, de dorures, de bustes; mais il est paré du souvenir de tant de grands hommes qui l'ont fréquenté, et dont les ouvrages en couvriraient tous les murs s'ils y étaient rangés; on n'y entre point sans éprouver le sentiment religieux qui fit sauver des flammes la maison de Pindare. On n'a plus, il est vrai, le plaisir d'entendre Piron, Voltaire, Jean-Baptiste Rousseau, mais les patriotes soutiennent encore sa réputation. C'est à ce café que l'Assemblée nationale doit d'avoir l'abbé Sieyès dans son sein. Il a la gloire unique que jamais le langage de la servitude n'a osé s'y faire entendre; que jamais les patrouilles nationales, non plus que les patrouilles royales, n'ont osé y entrer; et c'est le seul asile où la liberté n'ait pas été violée.

(Note de C. Desmoulins.)

pendant nombre d'années à faire un carême, fait voile pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. Que d'esprit perdu dans le *Quinquennium*, dans la poussière des Écoles et sur les bancs de la Sorbonne ! Les bons effets de tant de talents, appliqués à perfectionner une manufacture ou à étendre une branche de commerce, sont incalculables.

A la vérité, le clergé tient furieusement à ses cheveux coupés en rond, à ses surplis, ses mitres, ses soutanes rouges et violettes, à ses bénéfices, à l'oreiller et à la cuisine, il ne veut pas entendre parler de la liberté de la presse, et il a une peur extrême de la raison. Depuis la grande victoire remportée sur lui dans la journée des dîmes, je pensais qu'il n'y avait que le premier pas qui lui aurait coûté, mais la séance du dimanche 23 août me détrompe. *Ecce iterum Crispinus*. Scapin a mis de nouveau la tête hors du sac en criant comme un diable, et tous les efforts du comte de Mirabeau n'ont pu parvenir à l'y faire rentrer.

Poursuis, courageux Mirabeau. Ils ont étouffé un moment ta voix à Versailles ; mais Paris, la France et l'Europe entière écoutent cette voix, la voix de la philosophie, du patriotisme et de la liberté, et nos citoyens lui répondent en faisant retentir leurs dards. Quand te verrons-nous enfin président de l'Assemblée nationale ? Cependant, continue d'en être l'orateur, et d'opposer la hache de Phocion aux périodes arrondies et aux phrases sonores de quelques-uns de nos Pères conscrits. Poursuis tes douze travaux, et achève de triompher du fanatisme. Vois combien tu es devenu cher aux patriotes ! Les alarmes du Palais-Royal, le 30 août, montrent qu'on ne sépare point tes dangers des dangers de la patrie. Sans doute la Nation



saura récompenser tes services : sans doute cette nation va se ressaisir du droit, qui lui appartient incontestablement, de choisir ceux qui doivent la représenter. Ce sont ses ambassadeurs qui la représentent chez l'étranger; c'est donc à elle à les nommer. Oui, elle disposera des ambassades. Elle a vu avec quelle dignité tu as soutenu ses droits; elle se rappelle ton Adresse pour l'éloignement des troupes.

*Nec dignius unquam  
Majestas meminuit sese Romana locutam.*

La voix publique te désigne déjà le représentant de la Nation dans l'Europe. Va faire oublier à nos anciens et éternels auxiliaires que leurs secours ou leur amitié ont été payés d'ingratitude, que l'infidélité à des pactes de trois cents ans et aux alliances les plus inviolables a démenti et déshonoré la loyauté française, ou plutôt conçois un dessein digne de ta philosophie et de ton génie : il t'appartient de convoquer la Diète européenne et de réaliser l'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

Je suis pourtant fâchée qu'on t'accuse de soutenir la sanction royale et d'avoir dit que, si le roi n'a point le *veto*, il vaut mieux demeurer dans Constantinople. C'est une calomnie <sup>1</sup>, et la contradiction serait trop grossière avec les principes dans lesquels tu n'as jamais varié, si tu accordais à un homme le droit de se jouer des plus sages décrets de toute une nation, et de lui dire : « Ce que vous voulez, vous, vingt-cinq millions d'hommes, je ne le veux pas, moi, moi tout seul. » Non, il n'est pas possible que Mira-

1. Mirabeau a dit en effet cela.

beau ait tenu ce langage, aussi nous le ferons ambassadeur.

Pour M. Mounier qui veut, non-seulement un *veto* suspensif, mais un *veto* absolu, et qui a bien osé nous proposer un sénat vénitien, il s'en ira au Dauphiné comme il était venu, avec cette différence que, venu au milieu des applaudissements, il s'en retournera au milieu des huées. Et M. de Lally, si fervent royaliste, et qui s'imagine apparemment qu'en reconnaissance de son zèle pour le pouvoir d'un seul, nous allons créer pour lui, comme dans le Bas-Empire, la charge de grand-domestique; il ira, s'il veut, prendre séance dans la Chambre haute du Parlement d'Irlande, qu'il nous cite pour modèle.

Lorsque cet honorable membre proposa à l'Assemblée nationale une chambre haute, une cour plénière et deux cents places de sénateurs à vie et à la nomination royale<sup>1</sup>, lorsqu'il fit briller ainsi à tous les yeux

1. O mes chers concitoyens! je gémiss, quand je vois autour de moi cette multitude de gens qui de l'auguste et sainte liberté font une affaire, et qui spéculent sur la Constitution. Dans le degré de corruption et d'égoïsme où nous sommes parvenus, si nous voulons conserver la liberté, gardons-nous bien de créer un Sénat et des places inamovibles, de mettre la feuille des bénéfices et d'accumuler les richesses dans la main d'un seul homme. Quand toutes les consciences sont à vendre, il ne reste plus qu'à combiner tellement la Constitution qu'il n'y ait personne en état de les acheter. Les trésors de la Numidie avaient corrompu trois fois, et les généraux, et les consuls, et la municipalité, et les tribuns, et la magistrature, dans l'affaire de Jugurtha. Mais quand le peuple romain en eut évoqué la connaissance à l'assemblée générale, il fut impossible à Jugurtha de corrompre tout le peuple; non que le peuple fût moins corruptible que les sénateurs, mais où trouver un acheteur assez riche?

Ce ne sera point assez, dans un siècle corrompu, que le peuple ne se dépouille point de sa toute-puissance pour en revêtir un Sénat, et qu'il soit seul dispensateur des places, il faut que l'amovibilité des charges soit telle, que les mutations soient si rapides, qu'il n'y ait point d'aliment à la cupidité. Alors les emplois sont réellement

deux cents récompenses pour les traîtres, comment les Chapelier, les Barnave, les Pétion de Villeneuve,

des charges et non des bénéfices. Alors, à ceux qui veulent primer et se faire remarquer, il restera, non plus l'ambition des grandes places, mais l'ambition des grandes choses. L'ambition qui vient de l'orgueil sera nécessairement détruite; il ne restera que l'ambition qui vient de la bienfaisance, l'ambition nécessaire aux grands cœurs, celle d'être utile. Malheureusement ce n'est point de cette noble ambition que la plupart sont travaillés, mais d'une tout autre fièvre.

A la ville, on sait quel conflit il y a eu entre les électeurs et les représentants de la Commune, chacun se disputant et tirant à soi la chaise curule. Dans les districts, tout le monde use ses poumons et son temps pour parvenir à être président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire. Ce ne sont que comités de subsistances, comités de finances, comités de police, comités civils, comités militaires. Hors des districts, on se tue pour des épauettes. On ne rencontre dans la rue que dragons, graines d'épinards.

*Que voulez-vous ? chacun cherche à paraître.*

Il n'est pas jusqu'au fusilier qui ne soit bien aise de me faire sentir qu'il a du pouvoir. Quand je rentre à onze heures du soir, on me crie : *Qui vive ?* « Monsieur, dis-je à la sentinelle, laissez passer un patriote picard. » Mais il me demande si je suis Français, en appuyant la pointe de sa baïonnette. Malheur aux muets ! Prenez le pavé à gauche, me crie une sentinelle ; plus loin, une autre crie : Prenez le pavé à droite ; et, dans la rue Sainte-Marguerite, deux sentinelles criant : Le pavé à droite, le pavé à gauche ; j'ai été obligé, de par le district, de prendre le ruisseau.

Je prendrai la liberté de demander à MM. Bailly et Lafayette ce qu'ils prétendent faire de ces trente mille uniformes. Je n'aime point les privilèges exclusifs ; le droit d'avoir un fusil et une baïonnette appartient à tout le monde, pourvu que ces armes protectrices restent suspendues dans le foyer, à côté des dieux pénates, et n'en sortent que lorsque l'on bat la générale. M. de Lafayette est colonel, non de 30,000, mais de 250,000 hommes. Nous sommes tous soldats de la patrie ; il me semble qu'il n'est pas besoin de tant de soldats de la police. Oh ! le beau gouvernement que celui où, comme à Lacédémone ou en Normandie du temps du duc Rollo, à la *clameur de haro*, tout citoyen que j'appelle chez le magistrat est obligé de m'y suivre. A Amsterdam, vingt-quatre mille hommes sans armes suffirent pour la garde ; cependant la ville est composée d'autant de nations différentes qu'il y en avait à la tour de Babel.

*(Note de C. Desmoulins.)*

les Target, les Grégoire, les Robespierre, les Buzot ; les de Landines, les Biauzat, les Volney, les Schmits, les Glezen, les Mirabeau et tous les Bretons ; comment ces fidèles défenseurs du peuple n'ont-ils pas déchiré leurs vêtements en signe de douleur ? Comment ne se sont-ils pas écriés : Il a blasphémé. Certes, je suis zélé partisan de la liberté de haranguer et de faire des motions, moi-même j'ai besoin d'indulgence, *veniam petimusque, damusque vicissim*. Jamais je ne proposerai, comme le célèbre législateur Zaleucus, que celui qui viendra faire une motion ait la corde au cou et pérore au pied de la *Lanterne*. Cependant, proposer un *veto* et, pour comble de maux, des aristocrates à vie, à la nomination royale, je demande si on peut concevoir une motion plus *liberticide*.

Le Palais-Royal avait-il donc si grand tort de crier contre les auteurs et fauteurs d'une pareille motion ? Je sais que la promenade du Palais-Royal est étrangement mêlée, que des filous y *usent* fréquemment de la liberté de la presse, et que maint zélé patriote a perdu plus d'un mouchoir dans la chaleur des motions. Cela ne m'empêche point de rendre un témoignage honorable aux promeneurs du Lycée et du Portique. Le jardin est le foyer du patriotisme, le rendez-vous de l'élite des patriotes qui ont quitté leurs foyers et leurs provinces pour assister au magnifique spectacle de la Révolution de 1789, et n'en être pas spectateurs oisifs. De quel droit priver de suffrages cette foule d'étrangers, de suppléants, de correspondants de leurs provinces ? Ils sont Français, ils ont intérêt à la Constitution, et droit d'y concourir. Combien de Parisiens même ne se soucient pas d'aller dans leurs districts ! Il est plus court d'aller au Palais-Royal. On n'a pas besoin d'y demander la parole à un président,

d'attendre son tour pendant deux heures. On propose sa motion. Si elle trouve des partisans, on fait monter l'orateur sur une chaise... S'il est applaudi, il la rédige; s'il est sifflé, il s'en va. Ainsi faisaient les Romains dont le *Forum* ne ressemblait pas mal à notre Palais-Royal. Ils n'allaient point au district demander la parole. On allait sur la place, on montait sur un banc, sans crainte d'aller à l'Abbaye. Si la motion était reçue, on la proposait dans les formes, alors on l'affichait sur la place, elle y demeurait en placard pendant vingt-neuf jours de marché. Au bout de ce temps, il y avait assemblée générale; tous les citoyens, non pas un seul, donnaient la sanction. Honnêtes promeneurs du Palais-Royal, ardents promoteurs de tout bien public, vous n'êtes point des pervers et des Catilinas, comme vous appellent M. de Clermont-Tonnerre et le *Journal de Paris*<sup>1</sup>, que vous

1. N'est-il pas incroyable que, sur la dénonciation du *Journal de Paris*, M. de Saint-Huruge<sup>1</sup> reste en prison? Quoi! parce que le *Journal de Paris* l'a accusé d'avoir écrit une lettre de menaces au président de l'Assemblée nationale; malgré son domicile, malgré sa dénégation, sans reconnaissance d'écriture, sans vérification préalable, un citoyen a été jeté en prison! Le marquis de Saint-Huruge a demandé au *Journal de Paris* une rétractation; et le refus obstiné du journaliste a montré que ce n'était point de sa part une erreur, mais une calomnie. Le marquis de Saint-Huruge a demandé où était son accusateur, et on a refusé de le lui confronter, de le lui nommer; et cependant il reste en prison! Il a demandé où était cette lettre, cette signature, il défie de la produire, elle n'existe pas; et cependant il reste en prison. Y a-t-il rien de plus tyrannique et de plus horrible? Le *Chronique de Paris*, les *Révolutionnaires de Paris*, l'*Observateur*, tous les écrivains patriotes ont publié ce *trait de bienfaisance* du *Journal de Paris*; ils ont soulevé l'indignation publique: l'innocence de l'accusé est évidente, et cependant il reste en prison! Et pourquoi y reste-t-il? C'est que la dénonciation du *Journal de Paris* est appuyée sur une lettre de

1. Ce colossal agitateur dont Camille prendra la défense dans une autre brochure (voyez plus loin), une des plus bizarres physionomies de la Révolution française.

ne lisez point. Catilina, s'il m'en souvient, voulait se saisir du *veto*, à l'exemple de Sylla, qui avait ôté au peuple ses tribuns et son *veto*. Ainsi, loin d'être des Catilinas, vous êtes tout le contraire, et les ennemis de Catilina. Mes bons amis, recevez les plus tendres remerciements de la *Lanterne*. C'est du Palais-Royal que sont partis les généreux citoyens qui ont arraché des prisons de l'Abbaye les gardes françaises détenus ou présumés tels pour la bonne cause. C'est du Palais-Royal que sont partis les ordres de fermer les théâtres et de prendre le deuil le 12 juillet. C'est au Palais-Royal que, le même jour, on a crié *aux armes!* et pris la cocarde nationale. C'est le Palais-Royal qui, depuis six mois, a inondé la France de toutes ces brochures qui ont rendu tout le monde, et le soldat même, philosophe. C'est au Palais-Royal que les patriotes, dansant en rond avec la cavalerie, les dragons, les chasseurs, les Suisses, les canonniers; les embrassant, les enivrant, prodiguant l'or pour les faire boire à la santé de la Nation, ont gagné toute l'armée et déjoué les projets infernaux des vrais Catilinas. C'est le Palais-Royal qui a sauvé l'Assemblée nationale et les Parisiens ingrats d'un massacre général. Et parce que

deux membres de l'Assemblée nationale; les deux honorables membres seraient compromis; la turpitude du *Journal de Paris* et une grande iniquité seraient dévoilées, et il vaut mieux que le marquis de Saint-Huruge demeure sous les verrous, si son élargissement peut troubler le sommeil de ces journalistes, qui, payés pour détourner notre curiosité sur des fadaises, pour entretenir la badauderie, pour faire circuler dans les cafés et y faire avaler, avec les bavares et les limonades, les mensonges grossiers du Gouvernement, en nous faisant des dissertations exquises sur la manière dont on se crotte en marchant, en nous apprenant comment la boue s'échappe par la tangente, et tant d'autres belles choses, ont su se tirer eux-mêmes du trottoir et de la boue où ils devaient rester, et se donner un carrosse bien suspendu, où les faquins nous écla-

(Note de C. Desmoulins.)

deux ou trois étourdis, qui eux-mêmes ne veulent pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, auront écrit une lettre comminatoire, une lettre qui n'a pas été inutile, le Palais-Royal sera mis en interdit, et on ne pourra plus s'y promener sans être regardé comme un Maury et un d'Éprémèsnil!

On ne réfléchit pas assez combien ce *veto* était désastreux. Peut-on ne pas voir qu'au moyen du *veto*, en vain nous avons fait chanter un *Te Deum* au clergé pour la perte de ses dîmes; le Clergé et la Noblesse conservaient leurs privilèges. Cette fameuse nuit du 4 au 5 août, le roi eût dit : « Je la retranche du nombre des nuits, je défends qu'on en invoque les décrets, j'annule tout, *veto*. » En vain l'Assemblée nationale aurait supprimé les fermiers généraux et la gabelle, le roi aurait pu dire : *Veto*. Voilà pourquoi M. Treilhard, avocat des publicains, a défendu le *veto* jusqu'à extinction de voix. Il a bravé l'infamie, et s'est dit comme M. Pincemaille dans Horace :

*Populus me sibilat, at mihi plaudo  
Ipse domi, nummos simul ac contemtor in arcâ.*

Je ne suis qu'une *Lanterne*, mais je confondrais en deux mots ces grands défenseurs du *veto*, Mounier, Clermont-Tonnerre, Lally, Thouret, Maury, Treilhard, d'Entraigues, etc. En faveur de ce monstrueux et absurde *veto*, qui ferait de la première nation de l'univers et de vingt-quatre millions d'hommes un peuple ridicule d'enfants, sous la férule d'un maître d'école, ils ne savent que s'appuyer des cahiers des provinces. Ils ne prennent pas garde qu'il n'est pas un seul de ces cahiers qui, en même temps qu'il accorde le *veto*, ne renferme quelque article contradictoire et destructif de ce *veto*. Par exemple, toutes les provinces

ont voté impérativement une nouvelle Constitution; donc elles ont déclaré implicitement que nul n'avait le droit de s'opposer à cette Constitution. Toutes les provinces ont voté impérativement la répartition égale des impôts, l'extinction des privilèges pécuniaires, etc.; donc, par ce mandat impératif, elles ont déclaré indirectement que nulle puissance n'avait le droit de dire *veto*, et de maintenir l'ancien usage.

Cette contradiction qui se trouve dans tous les cahiers, entre l'article qui accorde le *veto* et un ou plusieurs articles, n'a pas échappé aux rédacteurs dans les provinces. On en a fait la remarque dans plusieurs bailliages. Mais les provinces suivaient alors le précepte de l'Évangile, qui recommande *la prudence du serpent*. Il leur suffisait d'établir par un ou deux articles, que sur ces points où la Nation avait déjà manifesté son vœu unanime, il n'y avait lieu au *veto*; elles ont affecté d'accorder un *veto* contradictoire, pour ne pas trop alarmer le despotisme. Dans cette contradiction de tous les cahiers, quel parti plus sage que de faire expliquer de nouveau les provinces, de demander qu'elles déclarassent leur dernière volonté; ce qui est, en propres termes, la motion du Palais-Royal? Il est vrai qu'il y a eu des contrefaçons.

Les défenseurs du *veto* à Versailles s'appuient encore de leur prétendue majorité. La *Lanterne* va relever ici une grande erreur; et l'observation qu'elle soumet au jugement du Palais-Royal, son district favori, est d'une telle importance, qu'elle élimine, elle seule, de l'Assemblée nationale au moins cinq cents ennemis de la raison et de l'optimisme.

Nous n'avons plus d'états généraux qui faisaient des doléances; nous avons une *Assemblée nationale* qui fait des lois. Une telle assemblée ne peut être com-



posée que des représentants de la nation, et la *Lanterne* ne reconnaît pour ses représentants que les six cents députés des Communes. Il est évident que les six cents autres membres sont députés, non de la Nation, mais du Clergé et de la Noblesse. Le clergé et la noblesse n'ont pas plus le droit d'envoyer six cents députés à Versailles, que n'en aurait la magistrature ou toute autre corporation. Voilà donc six cents membres de l'Assemblée qu'il faut renvoyer dans les galeries. Comme tous les citoyens sont égaux et ont droit de concourir à la constitution, il serait injuste que la noblesse et le clergé ne fussent pas représentés. Il faut qu'ils aient leurs députés dans la même proportion que le reste des citoyens, et un par vingt mille. Le dénombrement du clergé et de la noblesse s'élève à trois cent mille individus; c'est donc quinze représentants à choisir parmi les six cents. Tout le reste n'a, dans l'Assemblée, pas plus le droit de voter que les citoyens du Palais-Royal. Ainsi pense la *Lanterne*. A ces causes, elle *proteste* contre l'article de la constitution qui établit une *religion dominante* et un culte exclusif; et sa protestation est fondée en droit, vu que si le clergé n'avait pas eu trois cents représentants dans l'Assemblée nationale, la motion de M. Rabaut de Saint-Étienne aurait prévalu.

Mais il faut pardonner au clergé de crier tout haut de sa tête en faveur d'un culte dominant.

Don Pourceau raisonnait en subtil personnage.

L'abbé Maury voit que la mense du prieuré de Lihons court le plus grand risque. « Perfides Communes, s'écrie l'abbé François, quand vous nous embrassiez dans l'église de saint Louis, c'était donc pour

nous étouffer. Voilà déjà la dîme et les prémices supprimées; si la liberté du culte est établie, les portes de l'enfer auront bientôt prévalu contre nous, malgré la prophétie. »

M. François a raison. Lorsqu'il va être question de contribuer à l'entretien du prêtre catholique : « Moi, dira le paroissien, que je nourrisse le prêtre! c'est à celui qui va à la messe à payer le sacristain<sup>1</sup>. » Tout le monde se fera hérétique, schismatique, et même juif, s'il le faut, pour ne point payer. Le philosophe dira : « C'est à celui qui se fait enterrer dans le cimetière, ou qui est jaloux des honneurs du caveau, à payer le luminaire, la grande sonnerie, et les jurés-crieurs. Pour moi, mon tombeau est dans mon jardin; là reposeront ma femme et mes enfants. Cette idée que les cendres de son père sont éparses dans cette enceinte attachera mon fils à sa propriété. Cet héritage consacré, jamais il ne le vendra. Au riche, son voisin, qui marchanderait ce coin de terre, il répondra comme ce chef des Canadiens à qui des Européens proposaient de céder leur pays : « Nous ne pouvons nous éloigner de cette terre; dirons-nous aux ossements de nos pères : *Levez-vous et marchez*<sup>2</sup>! »

Consolez-vous pourtant, bons Parisiens, vous aurez

1. L'acte de la république de Virginie, qui établit la liberté de religion, déclare qu'il est criminel et tyrannique de forcer un citoyen à payer des contributions destinées à répandre des opinions qui ne sont pas les siennes. Bien plus, la loi ajoute que même le forcer de fournir à l'entretien de tel ou tel prédicateur d'une croyance religieuse, qui est la sienne, c'est le priver de la douce liberté de donner sa contribution au pasteur en particulier qui lui prêche l'honnêteté et la droiture de la manière la plus persuasive, et dont il voudrait prendre la marche pour son modèle, etc., etc.

2. (Voyez les projets de Chaumette en 93.) — Il serait assez curieux de comparer tout cela aux idées déjà oubliées de M. Haussmann et au cimetière futur de Méry-sur-Oise.

toujours votre chère patronne, et on n'enlèvera pas au curé son Saint-Eustache, comme le disait si plaisamment un de nos devanciers. Vous aurez toujours vos processions, vos serpents, vos basses-contre, et vous serez toujours maîtres de vous faire enterrer à Clamart ou à Saint-Sulpice; seulement vous ne regarderez plus comme des païens et des employés des fermes, ceux qui, à l'exemple d'Abraham et de Jacob, voudront être portés dans la terre de Chanaan, et dormir à côté de Sara et de Rachel.

Il est une religion qui n'appartient pas à certains peuples, à certains climats, comme le christianisme, le paganisme, le judaïsme et le mahométisme; mais une religion qui est répandue chez tous les peuples, une religion de tous les siècles et de tous les pays, une religion innée; c'est celle qu'ont conservée dans sa pureté les hommes éclairés et les Sages. C'est la religion des Socrate, des Platon, des Cicéron, des Scipion, des Marc-Aurèle, des Épictète, des Confucius, des Plutarque, des Virgile, des Horace, des Bayle, des Érasme, des Bacon, des l'Hôpital, des Buffon, des Voltaire, des Montesquieu, des J.-J. Rousseau. Sa foi est de croire en Dieu, sa charité d'aimer les hommes comme des frères, son espérance est celle d'une autre vie. Cette religion ne procurera jamais des extases comme celle de sainte Thérèse ou de saint Ignace qui transpirait l'amour divin et en était trempé au point de changer trois fois de chemise à une messe de minuit.

N'a pas qui veut le bonheur d'être fou.

Mais il y a un conte charmant de Voltaire fait pour nous consoler. C'est un Muphti philosophe, qui, sur le récit des visions extatiques d'une vieille dévôte

musulmane, va lui rendre visite; il la trouve aussi heureuse que madame Guyon, et je ne sais plus quelle sainte religieuse à qui un ange perce le cœur d'un coup de lance, et applique le stigmaté de saint François. Le Muphti ne peut s'empêcher de lui porter envie, et néanmoins il retourne au palais patriarcal en se disant : « Voudrais-je de ce bonheur-là? »

Assurément il y aurait de la cruauté d'empêcher personne de marcher les talons au rebours, de se donner la discipline, et d'être ravi comme saint Paul au troisième ciel, *d'y voir ce que l'œil n'a point vu, et d'entendre ce que l'oreille n'a point entendu*. Ce serait un attentat à la liberté, et je prie de ne point calomnier la *Lanterne* à ce point, que de lui prêter de pareilles intentions; je déclare, au contraire, qu'il doit être permis à qui voudra d'aller à Sainte-Geneviève, à Notre-Dame de Lorette ou à Saint-Jacques de Compostelle, et même, comme le bienheureux Labre, de pousser jusqu'à Jérusalem. Heureux ceux qui croient! La foi transporte les montagnes; elle ferait venir la mer jusques à Paris, et nous épargnerait la dépense énorme d'élargir la Seine et de creuser un port au-dessus du Champ de Mars. Mais cette foi n'est pas donnée à tous, et il est juste que l'Assemblée nationale s'occupe des intérêts de tout le monde. Si le peuple a besoin d'une religion, le philosophe, l'homme sensible et honnête en ont plus besoin encore. Voyez quels efforts ont fait Platon, Cicéron et Jean-Jacques pour nous persuader l'immortalité. Nous sommes en France un million de théistes, observait, il y a vingt-cinq ans, le patriarche de Ferney; depuis, ce nombre s'est accru à l'infini, et très-probablement le théisme deviendra peu à peu la religion catholique, c'est-à-dire universelle. L'estimable M. Rabaut, dont le

civisme et les talents font tant d'honneur au clergé de Genève, demande des temples pour quatre millions de protestants. Le temple du théiste est l'univers : mais la *Lanterne* demande des *églises*, c'est-à-dire des lieux d'assemblées pour huit millions de théistes. Cette religion serait digne de la majesté et des lumières du peuple français. Dépouillée des mensonges des autres cultes qui tous ont défigurés la divinité, elle ne conserverait que ce qu'ils ont d'auguste, la reconnaissance de l'Être Suprême et l'idée de la justice, inséparable de la récompense des bons et de la punition des méchants. Le philosophe exerce le sacerdoce de cette religion ; et il y a cet avantage pour le peuple, qu'il ne lui faut ni dîme, ni casuel, ni abbaye, ni prieuré, ni croupe, ni pension sur les bénéfices. Après avoir été entendre l'abbé Maury prêcher aux Quinze-Vingts le célibat, on irait à Saint-Sulpice ou à Saint-Roch suivre un carême ou un Avent de l'abbé Raynal, ou de J.-J. Rousseau. Les cérémonies religieuses et touchantes ne manqueraient pas à ce culte. Que l'Église lui restitue tout ce qu'elle a emprunté du paganisme, qui n'est que le théisme altéré ; et au lieu de la procession des Rogations, nous aurons la procession de la fête de Palès ; au lieu de l'eau bénite, l'eau lustrale ; au lieu du pain bénit, les agapes, les repas en commun des Pythagoriciens ; au lieu de cette plaque de cuivre ou d'argent qu'on nous présente, nous aurons l'ancienne cérémonie du baiser de paix, institution si charmante pour ceux qui savaient se placer avantageusement. Avons-nous rien de plus pieux que la prière d'Épictète ou l'hymne de Cléanthe ? Qui est-ce qui ne se trouve pas aussi dévot, aussi recueilli, lorsqu'à l'Opéra d'*Alceste* il entend la prière du grand-prêtre, que lorsqu'à Notre-Dame il entend

l'*O Salutaris* de Gossec? Pas une de nos fêtes qui ne soit une imitation des païennes. Il y a plus; nous n'avons souvent imité de ces fêtes que leurs extravagances, sans retenir leur but moral. Je n'en veux pour exemple que ces saturnales tant décriées, auxquelles est venu succéder le carnaval. Aux saturnales les païens se comportaient comme si le monde allait finir. C'était une fête commémorative, instituée pour rappeler l'égalité originelle; c'était une espèce de déclaration chômée des droits de l'homme. Tout y représentait l'anéantissement futur des sociétés. Il n'y avait plus de tribunaux, plus d'écoles, plus de sénat, plus de guerre. Tous les états étaient confondus. On régalaient les pauvres à sa table sans distinction de rang. Les maîtres changeaient d'habits avec leurs esclaves, et les servaient à leur tour. On payait les dettes, les mois de nourrices, et les loyers des pauvres. J'en ai dit assez pour faire sentir au clergé qu'il a tort de se tant prévaloir de la prétendue nécessité de sa morale dont on peut fort bien se passer. Je laisse à l'abbé Fauchet à faire un beau livre là-dessus, à nous donner un corps complet de religion, et à achever le Dieu national qu'il a si heureusement commencé<sup>1</sup>.

1. A la fin de la seconde édition, on lit : *Le second discours DE LA LANTERNE paraîtra incessamment.*

Cette suite n'a jamais paru. — J. C.



# RÉCLAMATION

EN FAVEUR

## DU MARQUIS DE SAINT-HURUGE

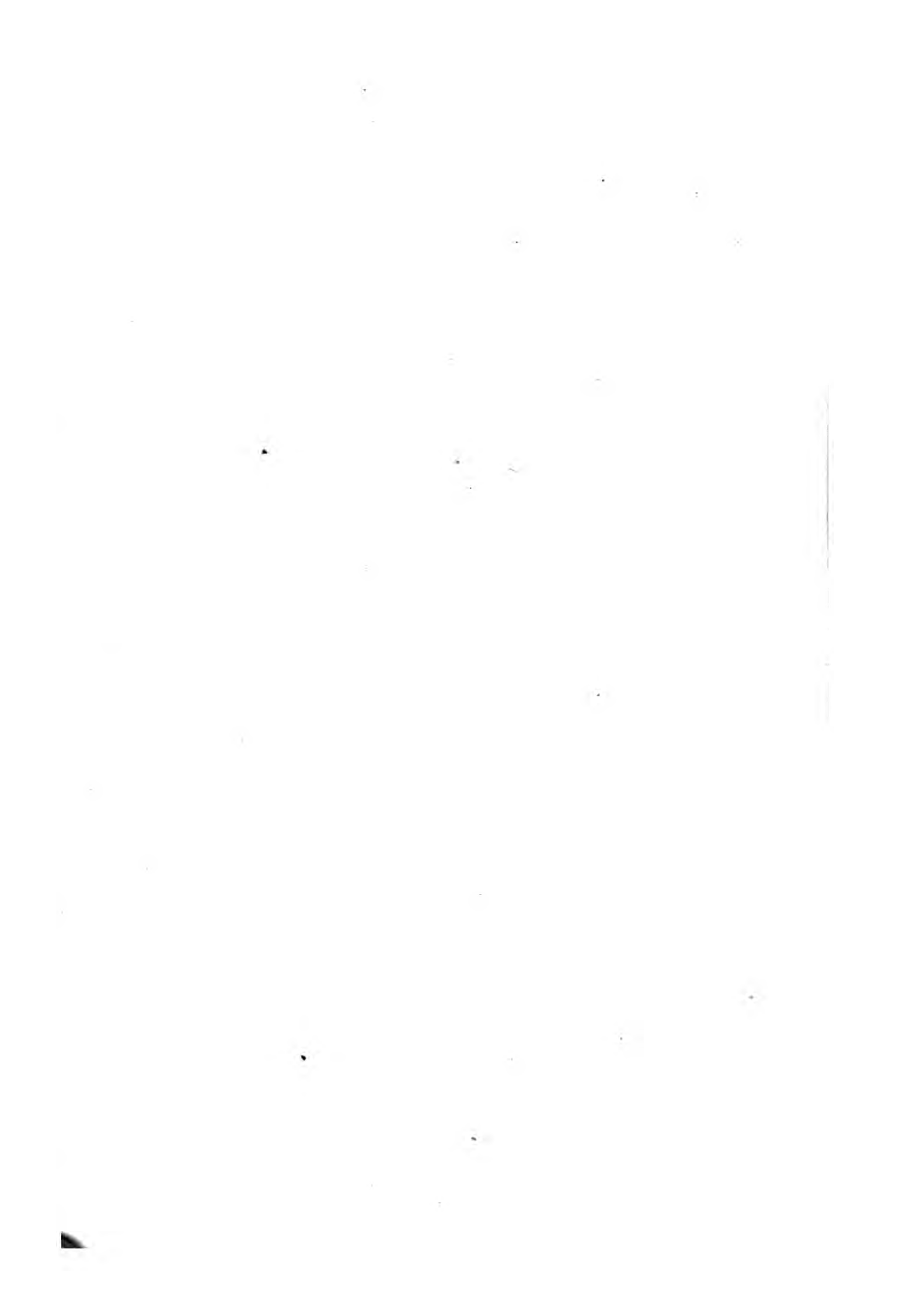
(Septembre 1789)

---

La brochure de Camille Desmoulins explique assez pourquoi fut arrêté ce colossal et bruyant personnage, dont la haute taille s'élevait au-dessus de la foule assemblée, au Palais-Royal, sous l'*arbre aux nouvelles*, l'arbre de Cracovie. Camille aussitôt prit la plume et écrivit cette brochure qui n'a pas été réimprimée depuis 1789.

Le marquis de Saint-Huruge était né à Mâcon, en 1750. Tour à tour soldat, voyageur, ami de toutes les folies et de toutes les aventures, vrai héros de roman, fort comme un hercule, il fut enfermé à Charenton, vécut en Angleterre de 1784 à 1789, et devint, au moment de la révolution, un des plus fougueux orateurs populaires. Depuis les Gracques, la foule aime à suivre les gens *titrés*. Emprisonné au Luxembourg, il fut délivré au 9 thermidor et vécut dès lors assez obscur pour finir à soixante ans, en 1810.





# RÉCLAMATION

EN FAVEUR

DU

## MARQUIS DE SAINT-HURUGE

---

Le sieur Victor-Amédée, marquis de Saint-Huruge, a été conduit au Châtelet, où il est jugé prévôtalement. Je ne dirai pas : il est gentilhomme, il est filleul du roi de Sardaigne ; je dis : il est citoyen français. Un citoyen français vaut bien un citoyen romain, et si la fameuse loi *Porcia*, qui défendait de mettre à mort un citoyen romain, ne peut pas revivre parmi nous, au moins est-il certain qu'un citoyen français ne doit pas être jugé prévôtalement, parce que tout jugement prévôtal, et même tout jugement criminel qui n'est pas public, est horrible devant les honnêtes gens.

Citoyens, le premier édifice que vous avez à construire est une tournelle criminelle, un vaste cirque, au milieu duquel s'élèvent les bancs des juges, celui de l'accusé, la tribune de l'accusateur et du défenseur, et autour une immense galerie pour les philanthropes protecteurs des lois, mais aussi de l'innocence. Il faut que tout citoyen arrêté soit d'abord conduit à ce grand théâtre, pour y subir un interrogatoire en public,

avant qu'on puisse l'écrouer dans une prison. Lorsque toute la France a poussé dans les cahiers un cri universel d'indignation contre les formes expéditives de la prévôté, contre la nuit éternelle qui enveloppe les procédures criminelles; lorsqu'on entend répéter partout, avec tant de raison, que le vœu unanime des cahiers a force de loi, et qu'il ne manque à cette loi que d'être proclamée, comment les prévôts n'ont-ils pas la délicatesse de se dire :

« La promulgation n'est qu'une formalité pour ceux qui ne connaissent pas la loi ; quant à moi, je connais le vœu unanime de la nation, mon droit de mort est au moins douteux à mes yeux ; je n'environnerai plus mon tribunal d'odieuses tenèbres ; je ne jugerai plus prévôtalement. » Mais non, tous les juges, sans y penser, ressemblent à Pilate. L'orgueil est flatté de pouvoir dire à un citoyen : « Sais-tu que j'ai le droit de te crucifier et de t'absoudre ? » Revenons à M. de Saint-Huruge.

Accusé d'avoir écrit une lettre comminatoire à l'Assemblée nationale, d'avoir signé une motion attentatoire à la liberté de l'Assemblée nationale, sa place est, non au Châtelet, mais à l'Abbaye ou à Brie-Comte-Robert, parmi les accusés de crime de lèse-nation ; ses juges sont le comité des douze, et non le prévôt.

Or, lorsque M. de Clermont-Tonnerre a requis son décret, et le comité des douze et l'Assemblée nationale ont prononcé qu'il n'y avait lieu à délibérer ; et cependant on le juge prévôtalement.

Je déclare que je connais à peine M. de Saint-Huruge, que je n'ai fait que l'entrevoir le dimanche 30 août au café de Foi, où je l'ai observé comme un homme singulier, et un patriote de la meilleure trempe. Je me suis avisé de lui faire une petite re-

marque, à laquelle il a répondu fort brutalement, mais ce n'est point le marquis de Saint-Huruge que je défends ici personnellement ; c'est un Français, c'est moi, c'est nous tous, citoyens.

M. de Saint-Huruge dénie que la signature au bas de cette lettre comminatoire soit la sienne ; et malgré sa dénégation, malgré son domicile, malgré son affectation de se montrer à la tête d'une patrouille, sans reconnaissance d'écriture ou vérification préalable, il est appréhendé au corps et jeté en prison.

Cependant une chose saute aux yeux : s'il n'a point signé cette lettre, il n'est point coupable, et s'il l'a signée, c'est une preuve qu'il ne se croyait point coupable : cette signature même est sa meilleure justification.

Mais, crie-t-on, la rumeur publique était contre lui. Il ne peut nier du moins avoir signé la motion du Palais-Royal.

Il est vrai que cette motion est telle, que M. Mounier a promis 500,000 livres à celui qui en dénoncerait les auteurs. A ces offres je reconnais bien un sénateur de Venise. Gardez, M. Mounier, ces 500,000 livres ; elles aideront à payer les 24 ou 36 livres par jour qu'on dit que ce bon peuple vous alloue pour défendre si bien sa cause. Si vous avez une si grande envie de connaître les auteurs de cette motion, que vous appelez un complot infernal, je me dénonce, non comme l'ayant proposée, je n'ai pas cet honneur, mais comme l'ayant signée des premiers. La voici en entier, cette motion qu'ont signée avec moi six cents pervers, six cents Catilinas.

## MOTION DU PALAIS-ROYAL.

« 1° Que, vu la contradiction de tous les cahiers sur le *veto*, il serait sursis au décret jusqu'à ce que les provinces et les districts eussent déclaré leur dernière volonté.

« 2° Que, vu la rumeur publique et la violence des soupçons, qui se fortifient de jour en jour contre nombre de députés, les provinces et la ville de Paris seraient suppliées d'examiner si la conduite de leurs représentants était irréprochable, s'il n'était pas à craindre que quelque honorable membre ne fût flatté de devenir sénateur de Venise; et qu'au lieu de *maître un tel*, on l'appelât *milord*, ou *Votre Seigneurie*: dans ce cas, de le rappeler incessamment comme suspect, parce qu'il ne faut pas qu'un député soit suspect, et que pour l'honneur du nom français, nous ne devons pas laisser croire à l'Europe, que sur 24 millions d'hommes nous ne puissions trouver parmi nous six cents citoyens notoirement incorruptibles et au-dessus de tous soupçons.

« 3° Attendu la grande affection que les patriotes portent à M. le comte de Mirabeau, et les alarmes que leur a causées la nouvelle des menaces qu'on lui avait écrites, à l'exemple de cette foule de jeunes gens qui allaient chercher Cicéron à sa maison du mont Palatin, et l'escortaient jusqu'au sénat au milieu des applaudissements, l'élite des patriotes irait offrir à M. de Mirabeau une garde défensive, et au moins le bouclier de leur corps. »

M. de Saint-Huruge n'a signé en ma présence rien de plus.

Je soutiens que le droit de faire une pareille motion,

et en général une motion quelconque, appartient, je ne dis pas à vingt mille citoyens, mais même à un seul. Un décret est légal ou illégal; mais une motion est raisonnable ou folle, et je ne sais pas ce que c'est qu'une *motion légale*.

En Angleterre, tout citoyen, sans aller au district, peut rédiger une adresse chez lui, au café, au club, à la taverne, et la faire signer à qui bon lui semble.

A Athènes, le citoyen ne se retirait point dans son bourg pour faire des pétitions; il y avait des gens qui faisaient des motions du matin au soir, sur la place publique, sans que l'archonte le trouvât mauvais et les menaçât de la ciguë, et on n'eût pas souffert une patrouille dans le Céramique.

Je puis faire une motion au Palais-Royal ou dans la rue, pourvu que je n'obstrue pas le passage. C'est un principe reconnu par l'Assemblée nationale, que *la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne porte pas préjudice à autrui*; et il n'y a au monde que M. Jusserand qui soit fondé à se récrier contre les inondations des patriotes qui viennent submerger son café de Foi. Cette motion du Palais-Royal n'est donc point si criminelle. Cependant, ô douleur! j'ai vu une foule de citoyens, des citoyens éclairés, se faire une fête d'être commandés, disaient-ils, pour dissiper à coups de baïonnette les groupes du Palais-Royal! J'ai entendu un vice-président de District jeter en public des cartouches sur une table, se plaindre de n'avoir pu s'en servir pour arquebuser des citoyens sans armes. Et quand j'ai demandé où était la réquisition du magistrat, des bourgeois depuis hier en uniforme m'ont répondu qu'ils ne connaissaient que leur capitaine.

A l'égard des menaces qu'on dit avoir échappé à M. de Saint-Huruge, il y a un trait dans l'histoire dont

tout le monde saisira la ressemblance, et qui le justifiera mieux que tout ce que je pourrais dire. On sait que dans l'affaire de Catilina, Caton avait opiné qu'on envoyât les conjurés à la lanterne, sans forme de procès. Ce Caton était fort en principes; il haranguait comme Pétion de Villeneuve; mais, malgré ses principes, un orateur brillant, César, fit tant de prodiges d'éloquence, que Cicéron eut besoin de tout l'avantage que lui donnait sa présidence pour faire prévaloir l'avis de Caton, et fut obligé d'aller deux fois au scrutin. Cependant les patriotes, dans le vestibule du Sénat, étaient furieux que César eût osé solliciter l'indulgence de son cousin Lentulus. A la sortie du Sénat, les Chevaliers Romains qui étaient de garde poussèrent les menaces jusqu'à présenter à l'orateur la pointe de leurs épées. Cicéron leur fit signe de respecter dans un sénateur la liberté de haranguer pour ou contre, mais il excusa cette ferveur du patriotisme : il ne fit point jeter ces jeunes gens dans des cachots; il ne les menaça point de la roche Tarpéienne; et César, désigné préteur, et qui déjà était un aussi grand personnage au moins qu'un souverain, ne requit point, comme M. Mounier et M. de Clermont-Tonnerre, que ces jeunes gens fussent mandés à la barre du Sénat et que leur procès fût réglé à l'extraordinaire. Que serait-ce si, au lieu de le menacer de leurs épées, ils ne l'avaient menacé qu'en paroles? Que serait-ce si ces paroles leur avaient échappé, non dans le vestibule du Sénat et étant de garde, mais au café et en buvant du punch? Que serait-ce si elles avaient échappé à un citoyen enfermé sept ans à Charenton, victime si longtemps du despotisme, et qui est bien excusable, dans une fièvre épidémique de liberté, d'avoir des accès plus violents que les autres?

Et combien n'est-il pas douloureux de voir se grossir tous les jours, dans l'Assemblée nationale, le nombre des membres suspects! Se peut-il que tant d'orateurs aient trompé les espérances que nous avons conçues de leurs talents? Comment les ambitieux ne voient-ils pas qu'aujourd'hui il n'y a plus d'emplois, plus de fortunes, plus de dignités à attendre que de la reconnaissance publique? Comment ne voient-ils pas que c'est se bercer de chimères que de se persuader que nous souffrirons une *Chambre Haute*, et des membres permanents pendant un nombre d'années fixe, des membres dont on puisse acheter les voix pour sept ans, comme ceux du Parlement d'Angleterre. Non, Messieurs, nous aurons une Assemblée nationale permanente; mais, selon les principes éternels de tout mandat, nos mandataires seront révocables *ad nutum*, du jour au lendemain. Croyez-moi, Messieurs, vous qui avez le malheur d'être suspects, purgez ce soupçon et rentrez en vous-mêmes. Les menaces du Palais-Royal étaient paternelles, et pour vous faire ouvrir les yeux. C'étaient des foudres monitoires et de conseil. N'est-il pas évident que, lorsqu'à chaque pas on est étonné du bon sens du manœuvre et du journalier, toute la prudence de l'aristocratie doit nécessairement échouer tôt ou tard, et l'insurrection est inévitable autant de fois que l'intérêt général sera sacrifié à l'égoïsme. Qu'espérez-vous, et quelle espérance peut faire supporter une condition aussi misérable que celle de M. d'Eprémesnil? Encore s'il pouvait échapper au souvenir de ces applaudissements, de ces fêtes qu'il recevait l'année dernière! Au milieu d'une nation aussi clairvoyante, il va devenir plus difficile de jour en jour de vous dérober aux regards vigilants de quarante-huit millions d'yeux.



Pour moi, Messieurs, rien ne pourra m'empêcher de vous suivre avec ma lanterne, et d'éclairer tous vos pas. Lorsque tant de gens s'évertuent à faire des motions dans l'Assemblée nationale et dans les Districts, Diogène ne restera pas seul oisif, et il roulera son tonneau dans la ville de Corinthe. Je dénoncerai tous les abus, je poursuivrai tous les mauvais citoyens, tous, jusqu'à ce qu'on m'ait arraché la vie et qu'on ait soufflé ma lanterne.

LES  
RÉVOLUTIONS DE FRANCE  
ET DE BRABANT<sup>1</sup>

(28 novembre 1789 - juillet 1792)

---

Nous ne pouvons réimprimer ici ce journal qui ne comprend pas moins de 86 numéros d'au moins trois feuilles in-8 chacun. C'est dommage, car la verve de Desmoulins n'a jamais été si étincelante que dans ces pages souvent cruelles, toujours éblouissantes. A la fin de juillet 1791, forcé par les événements d'abandonner son entreprise, Camille légua à Prudhomme, l'éditeur des *Révolutions de Paris*, son obligation envers les souscripteurs de leur fournir les cinq numéros qu'il lui restait à faire jusqu'au 91<sup>e</sup>, pour compléter le septième trimestre.

Camille Desmoulins était *né journaliste*. Dès le début de la révolution, il écrit à Mirabeau « pour être, s'il y a  
« possibilité, un des coopérateurs de la fameuse ga-

1. Voy. Eug. Hatin. *Bibliographie historique et critique de la presse périodique en France* (1 vol. gr. in-8, 1866). — Dulsauchoy avait essayé, avec le libraire Garnéry, de faire concurrence à Camille sous le même titre, mais il fut forcé bientôt de transformer ses *Révolutions* en la *Semaine politique et littéraire*.

« zette de tout ce qui va se passer aux États généraux, « à laquelle on souscrit par mille et qui rapportera cent « mille écus, dit-on, à l'auteur. » Les provinces belges tentaient alors contre l'empereur une révolution analogue à celle des Français contre leur roi, Desmoulin associa ces deux mouvements l'un à l'autre dans son titre ; mais bientôt il effaça le mot *Brabant*, déclarant qu'il abandonnait « un peuple assez stupide pour baiser « la botte de Bender. » Ces *Révolutions de France et de Brabant* firent fortune. Le libraire Garnéry donnait à Desmoulin deux mille écus par an. On peut voir, dans son journal même et dans ses correspondances, combien Desmoulin connut de tranches et de découragements dans sa tâche de journaliste. Dix fois il est sur le point de se retirer, « *d'aller, comme Milon, manger des poissons « à Marseille.* » Mais il continue d'écrire pour ces *juifs de libraires*, parce que Robespierre l'accuse de désertion la cause. Les événements du Champ de Mars forcèrent Camille à quitter la plume. Caché, comme Danton, il avait terminé sa publication par une virulente apostrophe à Lafayette « phénix des alguazils-majors. »

On trouve dans le *Journal des Révolutions de l'Europe en 1789 et 1790* (*Neuwied sur le Rhin*, chez la Société typographique, et à *Strasbourg*, chez J. Treuttel) une note piquante sur le journal de Desmoulin :

« *Révolutions de France et de Brabant*, par M. Desmoulin, auteur de la *France libre* et du *Discours de la Lanterne aux Parisiens*. C'est encore un de ces démocrates déterminés, qui croient devoir offrir des victimes au peuple, et rassemblent autour d'eux les passants à force de crier des invectives. »

Sauf le mot *invectives*, le jugement est malheureusement un peu juste. Comme l'auteur du *Vieux Cordelier* se repentira plus tard d'avoir écrit certains passages de ses premiers écrits qu'il qualifiera alors de *trop nombreux!*

Le *Cousin Jacques* (Beffroy de Reigny) avait cité dans son *Lendemain* le journal de Desmoulins parmi les écrits de « la petite canaille libelliste. »

Nous donnerons, pour faire un peu connaître ce journal très-peu connu, d'abord le très-curieux *prospectus* de Camille, puis quelques extraits des volumes de cette collection.



# RÉVOLUTIONS

DE

# FRANCE ET DE BRABANT

PAR

**M. DESMOULINS**

Auteur de LA FRANCE LIBRE, et du DISCOURS DE LA LANTERNE  
AUX PARISIENS.

Quid novi?

---

**PROSPECTUS**

---

A TOUS LES PATRIOTES, SALUT.

---



## A TOUS LES PATRIOTES, SALUT

A l'exemple de M. l'abbé Sabatier qui s'écrie que malgré la désertion de tous ses imprimeurs, libraires et courtiers, il persiste à vouloir faire un journal, qu'il est du devoir d'un bon citoyen de se faire en ce moment journaliste, et d'allier aux principes ses compatriotes ; je cède aussi, comme M. l'abbé, à l'amour de la Patrie et au zèle des principes.

Comme j'arrive à la onzième heure, et que mes devanciers se sont emparés de tous les titres propres à séduire un lecteur, le titre n'est pas ce qui m'a le moins embarrassé.

Nous avons déjà *le Rôdeur, le Moniteur, le Censeur, le Chroniqueur, l'Observateur, le Modérateur et le Dénonciateur* ; nous avons *le Nouvelliste Parisien, et les Nouvelles de Paris, et les Nouvelles de la Ville, l'Ami du Peuple, le Tribun du Peuple, le Mercure, le Furet, le Courrier de Paris, le Courrier Français, etc., etc.* ; enfin nous avons, dans *le Cousin Jacques*, un *Patriote* assez zélé pour nous apporter des nouvelles de la lune, et entreprendre la messagerie des planètes. Le *Journal politique, Universel, National, Général, Littéraire, Patriotique, Véridique*, ne me laissait à choisir que le *Journal comique*. Ce titre m'aurait plu fort, si j'avais pu le soutenir ; mais sentant mon insuffisance, au risque d'avoir un procès, je me suis déterminé à voler à M. Tournon son titre de RÉVOLUTIONS.

Après avoir volé un titre, je vais maintenant dérober un Prospectus.



Voici l'extrait d'un ancien Prospectus de l'abbé Royou, que j'ai la modestie de m'approprier :

Messieurs, voici du bon ;  
 Je ne suis point un écrivain vulgaire,  
 Ainsi que mon cousin Fréron ;  
 Daignez des souscripteurs enfler la matricule :  
 Foi de prêtre, je fais serment  
 De faire de moi mieux pour être bien méchant.  
 Maître C... m'a vendu sa fêrule ;  
 Je veux purger la terre de géants ;  
 Je veux faire oublier Hercule,  
 Par cinquante travaux répétés tous les ans.

Scudéry fit étouffer trois portiers de comédie à une représentation de je ne sais plus quel chef-d'œuvre.

Je m'engage, avec mes abonnés présents et à venir, à n'être pas content de moi, que je n'aie fait étouffer quatre colporteurs, au moins, à la porte de mon libraire, afin d'être un passe-Scudéry.

Ce journal paraîtra tous les samedis ; chaque numéro sera divisé en trois sections. Première section, *France* ; seconde section, *Brabant, et les autres Royaumes, qui arborant la cocarde et demandant une Assemblée nationale, mériteront une place dans ce Journal*. Troisième section, afin de reculer le plus qu'il est possible les frontières de notre empire censorial ; sous le titre de *Variétés*, ce paragraphe embrassera tout ce qui pourra intéresser mes chers concitoyens, et les désennuyer cet hiver au coin de leur feu. Je m'attends aux malédictions des aristocrates ; je les vois étendus négligemment dans leurs fauteuils, se lever en fureur, et saisir les pincettes : *maudit auteur, si tu étais là ! ...* Mais je me souviens de ce que dit mon cher Cicéron : *Subeundæ sunt bonis inimicitiae, subeantur !*

Je le déclare donc : j'agrandis mon ressort, et j'é-

tends ma compétence et ma juridiction généralement sur tout ce qui pourra piquer la curiosité.

Nous parlerons des anecdotes du jour et des réflexions de la veille. Tous les livres, depuis l'in-folio jusqu'au pamphlet, tous les théâtres, depuis Charles IX jusqu'à Polichinelle ; tous les Corps, depuis les Parlements jusqu'aux Confréries ; tous les citoyens, depuis le président de l'Assemblée nationale, Représentant du pouvoir législatif, jusqu'à M. Sanson, représentant du pouvoir exécutif, seront soumis à notre revue hebdomadaire. Nous ne reconnaissons pour sacré et inviolable que l'innocence ; et s'il y a encore en France des personnes au-dessus de la sévérité des lois, du moins n'y aura-t-il personne au-dessus de la liberté de notre censure.

Les personnes qui auront des faits intéressants à publier, des vues utiles à communiquer, des avis, réclamations, dénonciations ou justifications à insérer, quelque bien public en un mot à proposer, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous. Ces envois seront reçus avec reconnaissance.

Nous n'avons rien négligé pour nous procurer des nouvelles fraîches et sûres, et tenir à nos souscripteurs la promesse de notre épigraphe : *Quid novi..?*

Le prix de l'abonnement est de 7 livres 10 sous pour trois mois, franc de port par tout le royaume.

On souscrit, à Paris, chez GARNÉRY, libraire, quai des Augustins, n° 25 ; chez PETIT, libraire, au Palais-Royal ; chez DEBRAY, libraire, au Palais-Royal ; chez les Directeurs des postes et principaux Libraires de la France, en ayant soin d'affranchir le port de l'argent et de la lettre.

Des gravures accompagnaient chacun des numéros des *Révolutions de France et de Brabant* recouverts d'un papier gris bleu, format in-8. Ces gravures tantôt sérieuses, comme la *Délivrance d'un prisonnier par des patriotes brabançons*, tantôt satiriques comme *le général d'Alton poursuivi par les réverbères patriotiques*, ne dépendaient que de l'éditeur Garnéry, non de Camille. Le général d'Alton, dans cette gravure, tient deux têtes coupées à la main, et des lanternes à forme humaine, chaussées de bottes de sept lieues, courent à sa suite portant cet écriteau : *Premier vengeur des crimes*. Tout cela est très-naïf. Aucune ressemblance : ailleurs on voit un aristocrate devant le *Manneken-Piss* de Bruxelles pour le punir d'avoir déchiré des affiches. La gravure qui représente Favras arrivant aux enfers sur la barque à Caron, et rencontrant au rivage quatre corps portant quatre têtes (au bout d'une pique), Foulon, Berthier, Delaunay, Fléchelles, sans compter Desrues, est tout bonnement sinistre. Desmoulins avait raison de réclamer contre cet *embellissement* apporté à sa prose.

Le n° 1 des *Révolutions de France et de Brabant* est daté du 28 novembre 1789. En voici le titre exact :

*Révolutions de France et de Brabant, et des royaumes qui, demandant une Assemblée nationale et arborant la cocarde, mériteront une place dans ces fastes de la liberté, par Camille Desmoulins, de la Société de la Révolution.*

Chez Garnéry, libraire, rue Serpente, n° 17;  
A Marseille, chez Mossy, libraire.

L'an Premier de la Liberté. Présidence de Thourey.

Camille aussitôt s'y abandonne à sa verve, à son enthousiasme et à son impertinence.

*Consummatum est*, tout est consommé. Le roi est au Louvre, l'Assemblée nationale aux Tuileries; les canaux de la circulation se désobstruent, la Halle regorge de sacs, la Caisse nationale se remplit, les moulins tournent, les traîtres fuient, la calotte est par terre, l'aristocratie expire, les projets des Mounier et des Lally sont déjoués, les provinces se tiennent par la main et ne veulent point se désunir; la Constitution est signée, les patriotes ont vaincu, Paris a échappé à la banqueroute, il a échappé à la famine, il a échappé à la dépopulation qui le menaçait; Paris va être la reine des cités, et la splendeur de la capitale répondra à la grandeur, à la majesté de l'empire français.

Après la défaite de Persée, au moment où Paul-Émile descendait de son char triomphal et entrait dans le temple de Jupiter Capitolin, un député des villes de l'Asie, haranguant le Sénat à la porte, lui adressa ce discours : « Romains, maintenant vous n'avez plus  
« d'ennemis dans l'Univers, et il ne vous reste plus  
« qu'à gouverner le monde et à en prendre soin,  
« comme les dieux mêmes. » Nous pouvons dire de même à l'Assemblée nationale : à présent vous n'avez plus d'ennemis, plus de contradicteurs, plus de *veto* à craindre, il ne vous reste qu'à gouverner la France, à la rendre heureuse, et à lui donner des lois telles qu'à votre exemple tous les peuples s'empres- sent de les transplanter et de les faire fleurir chez eux.

Vous imaginez-vous, mon cher lecteur, que je vais continuer sur ce ton et épuiser mon haleine par de si

longues tirades? N'y comptez pas; je ne vous prodiguerai pas les grands mouvements oratoires.

Tel est le ton; quelquefois, Camille discute sérieusement :

Le Comité de constitution avait proposé ce projet de loi : *Les électeurs pourront choisir les députés à l'Assemblée nationale parmi les éligibles de tous les départements.* Mirabeau, Desmeuniers, Chapelier, appuyaient très-fort ce projet. Cependant, sur la motion de M. d'Ambly, l'Assemblée adopta un autre décret, dont voici la teneur :

*Tous les députés à l'Assemblée nationale seront choisis dans le département électeur, sans pouvoir être pris hors de ce département.*

Puisque c'est chose jugée et que le décret est passé, la nation doit le respecter jusqu'à ce que ce soit réformé par une autre élection; afin de préparer cette réforme, je vais proposer quelques réflexions tardives et montrer combien cette motion de M. d'Ambly est attentatoire aux droits de l'homme et du citoyen.

Toutes ces considérations qu'on a présentées, qu'il y avait les coureurs de bailliages, des gens tels que M. Simon, etc., qui feraient crever des chevaux de poste et iraient de sénéchaussées en sénéchaussées semer l'or, solliciter les électeurs, et se ranger parmi les candidats, que la Cour pourrait ainsi éparpiller dans les départements une cinquantaine d'accapareurs de suffrages; qu'elles sont petites ces considérations auprès de ce grand principe, la liberté des suffrages et de la confiance! Est-ce qu'il y a encore des distinctions de province? Est-ce que vous voulez nous désunir, nous parquer, nous cantonner? Est-ce que nous

ne sommes pas tous une grande famille? Est-ce qu'il y a des haies, des barrières dans le Champ de Mai? ne sommes-nous pas tous sous la même tente? Quoi! vous ferez à ma conscience une violence sacrilège et je ne pourrai nommer celui que je croirai le plus digne! Il n'y a d'État vraiment libre que celui où tout citoyen peut écrire sur sa coquille: «Je donne ma voix contre Aristide parce qu'il est juste,» et cependant moi, je ne pourrai écrire sur mon scrutin: «Je donne ma voix à Pétion parce qu'il n'a jamais varié dans ses principes.» Y a-t-il rien de plus tyrannique? Ce saint Paul, qui a été éloquent deux ou trois fois dans sa vie, écrit admirablement quelque part: «Vous tous qui avez été régénérés par le baptême, vous n'êtes plus juifs, vous n'êtes plus Samaritains, vous n'êtes plus Romains, vous n'êtes plus Grecs, vous êtes tous chrétiens.» C'est ainsi que nous, qui venons d'être régénérés par l'Assemblée nationale, nous ne sommes plus de Chartres ou de Montlhéry, nous ne sommes plus Picards ou Bretons, nous ne sommes plus d'Aix ou d'Arras, nous sommes tous Français, tous frères. Je vois bien que M. le marquis d'Ambly n'a jamais lu les *Offices* de Cicéron, ce chef-d'œuvre de sens commun. Il aurait appris, dans ce catéchisme, que la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; ce sont là les droits de l'homme et du citoyen auxquels l'Assemblée nationale ne peut pas elle-même attenter. Oh! monsieur d'Ambly, vous auriez beau courir de bailliage en bailliage, s'il y a des philosophes, vous n'aurez jamais leurs voix.

---

Camille, tout en regrettant de n'être point législateur, est satisfait de son rôle de critique :

Si j'avais l'honneur d'être de l'Assemblée natio-

nale, je sens que j'aurais fait opposer à l'inégalité réelle des fortunes l'égalité fictive des droits.

Mais me voilà journaliste et c'est un assez beau rôle. Ce n'est plus une profession méprisable, mercenaire, esclave du gouvernement. Aujourd'hui, en France, c'est le journaliste qui a les tablettes, l'album du censeur!

---

Nous ne pouvons, d'ailleurs, que donner de courts extraits de cette publication, et encore en choisissant ceux qui se rapportent plus intimement à l'histoire de Camille ou à l'histoire générale. Le cadre de notre édition serait trop étroit pour contenir même un résumé des 86 numéros des *Révolutions de France et de Brabant* :

Je fais la motion qu'il soit défendu dans les actes publics d'user de ce mot *Reine des Français* comme contraire à la loi salique, malsonnant à l'oreille des patriotes, et sentant la servitude. Comme je n'ai point l'avantage d'être de l'illustre district des Cordeliers, je lui adresse cette motion par la voie de ce journal. Je supplie son digne président M. d'Anton, de la proposer aux honorables membres pour la discuter dans leur sagesse et l'adresser aux cinquante-neuf autres; je laisse ma motion sur leurs bureaux et je la signe... *Un Français*. (N° 3, p. 99.)

---

Un libraire d'Oloron en Béarn me mande que j'ai fait en sa personne un martyr de la liberté. Trois de nos moines qui désertaient en Espagne étant venus

lire les nouvelles chez lui où il tient un cabinet littéraire, il leur donna la *France libre* pour passe-temps. Mais au paragraphe *Clergé*, ces fugitifs furent transportés d'une telle colère, que ne pouvant tomber sur l'auteur ils faillirent assommer le libraire à sa place. Avant qu'il eût eu le temps d'appeler la garde nationale, ils étaient déjà montés sur leurs mules. Le sieur d'Aubert me mande qu'il est estropié pour le reste de ses jours, qu'il ne sait contre qui recourir et il m'appelle en garantie pour les frais du médecin. Il dit qu'ayant fait pour moi la recette, il convient que je fasse pour lui la dépense. Cela est trop juste, monsieur d'Aubert ; mais quoique je partage votre ressentiment, je ne laisserai pas d'être ici de l'avis de Dom Gerle.

Liberté de conscience, liberté pour tout le monde. Il ne faut donc point faire violence à ces pieux solitaires vieillis dans la vie contemplative. (N° 4, p. 146.)

---

VARIÉTÉS.

Et priez Dieu qu'il préserve la ville  
De tout couplet, satire ou vaudeville,  
Et de tous vers sous le manteau portés ;  
Car, à coup sûr, ils vous seront prêtés.

Il vient de paraître une brochure de 32 pages d'impression, intitulée : *Satyres ou choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la révolution*. Si ce ne sont pas les meilleures pièces, ce sont du moins les plus cyniques et les plus dévergondées. Quelques-unes sont même d'une grossièreté dégoûtante. L'éditeur, dans un avertissement, *promet d'honneur*, sous l'honneur de la démocratie, est-il dit, de donner une suite à ce recueil et de publier dans les quinze jours



un nouveau cahier, jusqu'à parfait épuisement du scandaleux portefeuille. Il faut espérer que le comité de police l'encouragera dans cette entreprise. Ce libelliste a pris un épigraphe tiré de Voltaire. L'épigraphe qui lui convient le mieux est le mot de Desfontaines : *Il faut bien que tout le monde vive*. Quelque indulgence que je professe pour la liberté de la presse, j'ai senti tout ce qu'elle avait de danger, en voyant mon nom jusqu'à trois fois au bas des pièces litigieuses de cet infâme recueil. L'imposteur affamé, s'il voulait persuader au public que j'en fusse l'auteur et lui faire avaler le poison de la calomnie, aurait dû le préparer plus habilement, il aurait dû s'instruire que faire des vers n'est pas seulement tirer sur le papier des lignes d'égale grandeur. Il ne se contente pas de compromettre le repos de l'anonyme, dont il prétend lever le voile et désigner le dos; à cette obligation que nous lui devons, il ajoute la faveur d'estropier nos vers, et voici comme il nous imprime :

De ses Bourbons ce peuple autrefois idolâtre  
 Et qui soupirait au seul nom de Louis XII et d'Henri IV,  
 Ne chérit plus ses rois, disait le vieux Mitra :  
 Le parterre de l'Opéra veut siffler notre auguste reine....

A qui le rédacteur fera-t-il croire que je suis l'auteur de ces vers ? Certainement je ne les aurais pas alignés ainsi, mais bien comme il suit :

De ses Bourbons ce peuple autrefois idolâtre  
 Et qui soupirait au seul nom  
 De Louis douze et d'Henri quatre,  
 Ne chérit plus ses rois, disait le vieux Mitra ;  
 Le parterre de l'Opéra  
 Veut siffler notre auguste reine ;  
 Ce peuple enfin est las de voir qu'on le promène, etc.

Quand aurons-nous une bonne loi sur la liberté de la presse? Je pourrais, à mon tour, assigner l'auteur au Châtelet, et lui demander, ainsi que M. de Chénier, la preuve que c'est nous qui sommes les auteurs de ces satires; je pourrais conclure, comme on fait tous les jours contre moi, à cinquante, à cent mille livres de dommages-intérêts. Mais un pauvre diable qui fait un pareil recueil à ses risques et périls est notoirement insolvable. (N° 29, p. 239.)

---

Mes honorables confrères de la *Chronique du Manège* prennent soin de ma célébrité. Ils viennent de publier ma vie dans les formes sous le titre modeste de *Faits et gestes de CAMILLE DESMOULINS*. Je commence à me croire un personnage, puisque j'ai des biographes si illustres; il ne manque plus à ma gloire que d'entendre crier dans les rues: Grande trahison de *Camille Desmoulins!* et je suis marqué du sceau de l'immortalité. De tous les détracteurs de mes pauvres feuilles, nul n'a la dent plus acérée et plus longue, comme de raison, que ces journalistes louveteaux.

Lupi ceu quos improba ventris  
Exegit cæcos rabies.

Ils ne me pardonnent pas ces deux gros bataillons de souscripteurs, dont j'ai eu tort de me vanter, et où je crains bien que la désertion ne se mette.

..... J'ai vu dès la première page que l'historien ne connaissait pas même la naissance de son héros, ce qui ne m'a pas peu mortifié, car je croyais être connu d'un pôle à l'autre. Dès lors je m'attendais, puisque ces *faits* et ces *gestes* étaient purement d'imagination,

à me trouver noirci de tous les crimes. Que ce fut pour moi une agréable surprise de voir que le plus grand des méfaits que me prête l'historiographe était d'avoir volé des livres, crime dont il peut être bien sûr que pour lui on ne le soupçonnera point. J'ai même de grands remerciements à lui faire; car, s'il ne me peint pas en beau, il ne dit du mal que des qualités que je ne puis cacher, et il dit beaucoup de bien de certaines qu'on ne peut pas montrer; je lui en ai une véritable reconnaissance. L'honneur d'être *Apollon* ne vaut pas le plaisir d'être le dieu *Faune*; mais l'excédant de bonnes fortunes que je crains que sa narration ne m'attire m'oblige de protester contre le bien autant que contre le mal que dit de moi l'estimable auteur. Ma reconnaissance pour le sieur *Marchand*, que j'apprends être auteur de la *Chronique du Manège* et mon *Plutarque*, m'oblige à lui observer que, puisqu'il m'appelle folliculaire comme lui, il y a cette différence entre moi et ce confrère *bénévole*, qu'il ne m'est jamais arrivé de fouiller dans la vie privée de qui que ce soit. Le folliculaire *Camille*, qui se dévoue à la haine et brave les menaces et les outrages pour éclairer ses concitoyens sur la vie publique de ceux qu'ils ont mis à leur tête, exerce en effet la censure la plus importante comme la plus honorable magistrature chez un peuple libre; au lieu que le folliculaire *Marchand*, qui remplit sa chronique de mes prétendus *faits* et *gestes*, et de la vie d'un citoyen qu'il ne connaît pas, serait vil et odieux, si ces faits étaient vrais, et lorsqu'il les controuve, c'est un libelliste digne de la sévérité des lois. Qu'il n'appréhende pas néanmoins que je l'invoque; je n'invoque qu'une chose: la liberté de la presse pour moi, et contre moi j'en permets jusqu'à la licence. Quel mal

me font les libelles qui pleuvent depuis quelque temps sur ma tête? Je passe la main sur mon front et je ne me sens point blessé. Ce n'est que pour les hommes sans philosophie qu'il faut des lois en cette matière. Je serai toujours fort aise qu'un pauvre diable dine à mes dépens et tire un assignat de vingt-cinq livres sur ma vie secrète. L'espèce humaine est si mêlée de méchants et de scélérats que quand on veut être homme de bien, avoir une patrie et aimer le peuple, on doit se croire trop heureux d'en être quitte pour des outrages et de n'être pas massacré, pendu ou éventré comme on doit s'y attendre, et comme l'ont été tant de patriotes à Nancy. (N° 42, p. 130.)

---

Pour moi, je ne suis ni aux Lameth, ni aux Barnave, ni aux jacobins, je suis à la patrie. Il n'y a que Pétion et Robespierre que j'aie loués constamment, parce que tout homme de bonne foi conviendra qu'ils ont toujours été irréprochables. J'ai pris, avec Mirabeau, tantôt la trompette et tantôt le fouet: c'est le privilège d'une maîtresse qu'on ne puisse l'aimer ni la haïr à demi, mais on ne peut pas en conclure que j'aie jamais varié; car ce n'est pas la girouette qui change, mais le vent. (N° 69.)

---

#### MORT DE MIRABEAU.

Mais... Mirabeau se meurt! Mirabeau est mort! *De quelle immense proie la mort vient de se saisir!* J'éprouve encore en ce moment le même choc d'idées, de sentiments qui me fit demeurer sans mouvement et sans

voix devant cette tête pleine de systèmes, quand j'obtins qu'on me levât le voile qui la couvrait et que j'y cherchais encore son secret, que le silence de la mort ne gardait pas mieux que la vie <sup>1</sup>. (N° 71.)

---

Pour moi, lorsqu'on m'eût levé le drap mortuaire, à la vue d'un homme que j'avais idolâtré, j'avoue que je n'ai pas senti venir une larme, et que je l'ai regardé d'un œil aussi sec que Cicéron regardait le corps de César percé de vingt-trois coups; je contemplais ce superbe magasin d'idées démeublé par la mort: je souffrais de ne pouvoir donner des larmes à un homme et qui avait un si beau génie et qui avait rendu de si éclatants services à sa patrie et qui voulait que je fusse son ami. Je pensais à cette réponse de Mirabeau mourant à Socrate mourant, à sa réfutation du long entretien de Socrate sur l'immortalité par ce seul mot: *dormir*. Je considérais son sommeil, et ne pouvant m'ôter l'idée de ses grands projets contre l'affermissement de notre liberté, et jetant les yeux sur l'ensemble de ses deux dernières années, sur le passé et sur l'avenir, à son dernier mot, à cette profession de matérialisme et d'athéisme, je répondais aussi par ce seul mot: *tu meurs*. (N° 72.)

---

On ne parla pendant trois jours que de Mirabeau.

1. C'est à M. Carreaux, officier de la cavalerie parisienne, auteur du magnifique tableau représentant Louis XVI à cheval, qui est exposé dans la galerie, que je dois d'avoir pu contempler encore un moment Mirabeau mort. Le célèbre Houdon venait de le modeler. Cette tête semblait vivre encore, et avait conservé tout son caractère; c'était un sommeil, et ce qui me frappa au delà de toute expression, telle on peint la sérénité du sommeil du juste ou du sage. Jamais je n'oublierai cette tête glacée et la situation déchirante où sa vue me jeta. Mirabeau est mort! (Note de Desmoulins.)

Le peuple effaça le nom de la rue de la Chaussée-d'Antin qu'il habitait et écrivit à la place : *rue de Mirabeau*. Le doyen des gens de lettres, M. de La Place, entrant chez un restaurateur au Palais-Royal, un garçon lui dit : « Monsieur de La Place, il fait bien beau aujourd'hui. — *Oui, mon ami, il fait bien beau, mais Mirabeau est mort.* » On prendrait ce beau mot d'un académicien pour le mot d'une femme du peuple, et voici un mot d'une femme du peuple qu'on aurait pris, du temps de Balzac, et il n'y a pas si longtemps encore, pour le mot d'un bel esprit. Cent mille personnes suivaient le convoi. Des élégantes se plaignant de l'excessive poussière et disant que la municipalité aurait bien dû faire arroser le boulevard, une poissarde répondit : « *Elle a compté sur nos pleurs.* » (N° 72.)

---

## RÉPONSE

DE CAMILLE DESMOULINS A JEAN-PAUL MARAT <sup>1</sup>.

Il paraît que dans mon n° 73 il y a une faute grossière d'impression, *exercer l'apostat* pour *exercer l'apostolat*, quoique les numéros qui me restent portent : *l'apostolat*. D'abord la langue indique qu'il faut lire *apostolat*, ensuite le sens de la phrase, car dans cette phrase je loue Marat de sa constance. Cependant Marat part de là pour m'adresser huit pages d'injures. Écoute, Marat : je te recommande seulement de

1. Camille avait parlé de l'*apostolat* de Marat. On avait imprimé *apostat*. Marat s'indigna, fulmina contre le jeune Camille qui répondit à son tour.

ne pas l'autoriser tout à fait tant de l'exemple de Gauthier, et de calomnier un peu moins, même les gens en place. Quant à moi, je te permets d'en dire tout le mal que tu voudras. Tu écris dans un souterrain où l'air ambiant n'est pas propre à donner des idées gaies, et peut faire un *Timon* d'un *Vadé*. Tu as raison de prendre sur moi le pas de l'ancienneté et de m'appeler dédaigneusement *jeune homme*, puisqu'il y a vingt-quatre ans que Voltaire s'est moqué de toi ; de m'appeler *injuste*, puisque j'ai dit que tu étais celui de tous les journalistes qui as le plus servi la révolution ; de m'appeler *malveillant*, puisque je suis le seul écrivain qui ait osé te louer ; enfin de m'appeler *mauvais patriote*, puisqu'il s'est glissé sur quelques numéros une faute d'impression si lourde que personne ne peut s'y méprendre. Tu auras beau me dire des injures, Marat, comme tu fais depuis six mois, je te déclare que tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la révolution, je persisterai à te louer, parce que je pense que nous devons défendre la liberté, comme la ville de Saint-Malo, non-seulement avec des hommes, mais avec des chiens.

---

Je demande pardon à mes lecteurs d'avoir pris dans mon journal pour la réponse à Marat un terrain qui appartient tout entier aux affaires publiques. En cela j'ai eu la faiblesse de suivre son exemple : les journalistes sont comme les poètes, *genus irritabile* ; c'est bien assez que je dédaigne de faire attention au tombereau d'injures aristocratiques qui ne manque pas de s'arrêter tous les matins devant ma porte, c'est un fumier qu'y laissent Marchand, Champigny, Gauthier, Étienne, et qui engraisse mes terres ; mais quand

je vois la charretée aux trois couleurs de Marat s'y arrêter aussi, mon respect pour le charretier tricolore m'oblige à lui faire des observations (N° 76).

---

*N° 86 et dernier.*

---

## CAMILLE DESMOULINS

ENVOYANT A LA FAYETTE SA DÉMISSION DE JOURNALISTE.

Nous avons tort, la chose est par trop claire  
Et vos fusils ont prouvé cette affaire.

Libérateur des deux mondes, fleur des janissaires Agas, phénix des alguazils-majors, Don Quichotte des Capets et des deux chambres, constellation du cheval blanc, je profite du premier moment où j'ai touché une terre de liberté pour vous envoyer ma démission de journaliste et de censeur national que vous me demandez depuis si longtemps, et que je mets aux pieds de M. Bailly et de son drapeau rouge. Je sens que ma voix est trop faible pour s'élever au-dessus des clameurs de vos trente mille mouchards et d'autant de vos satellites ; au-dessus du bruit de vos quatre cents tambours et de vos canons chargés à raisin.

Puissé-je me tromper dans mes conjectures ! car je me suis éloigné de cette ville comme Camille, mon patron, s'exila d'une ingrate patrie en lui souhaitant toute sorte de prospérité ! Je n'ai pas besoin d'avoir été empereur, comme Dioclétien, pour savoir que les belles laitues de Salone, qui valent mieux que l'em-



pire d'Orient, valent bien l'écharpe dont se pare un municipal et les inquiétudes avec lesquelles un journaliste jacobin rentre le soir chez lui, craignant toujours de tomber dans une embuscade d'ennemis de la liberté de la presse et de coupe-jarrets du général. Il m'en coûte pourtant de quitter la plume ! Mais si tous les écrivains patriotes se taisaient ! Pour moi, ce n'est point pour substituer ni des Décemvirs à la royauté, ni des comités aux ministres, ni un M. d'André, ni un M. Barnave aux premiers ministres, ni les proscriptions des codicteurs La Fayette et Lameth aux lettres de cachet ; ce n'est point pour établir deux chambres que j'avais pris le premier la cocarde nationale ; ce n'était point la peine de nous délivrer des bourrades des *tristes à pattes*, pour nous percer de la baïonnette de nos concitoyens, et on n'a point renversé la Bastille, on n'a point affranchi de la prison ceux qui regimbaient contre l'ancien régime, pour fusiller et éventrer ceux qui, soumis au nouveau et en vertu des décrets, signent une pétition.

---

Le dernier numéro des *Révolutions de France et de Brabant*, signé *Camille Desmoulins, électeur du département de Paris*, est accompagné de cet avis au lecteur (4 août 1791).

CAMILLE DESMOULINS, A SON ABONNÉ,  
SALUT.

Cher et féal souscripteur, j'ai exposé dans mon n° 86 la raison suffisante qui m'obligeait à vous dire un adieu qui, j'espère, ne sera pas éternel. Aux raisons générales j'aurais pu en joindre de personnelles qui

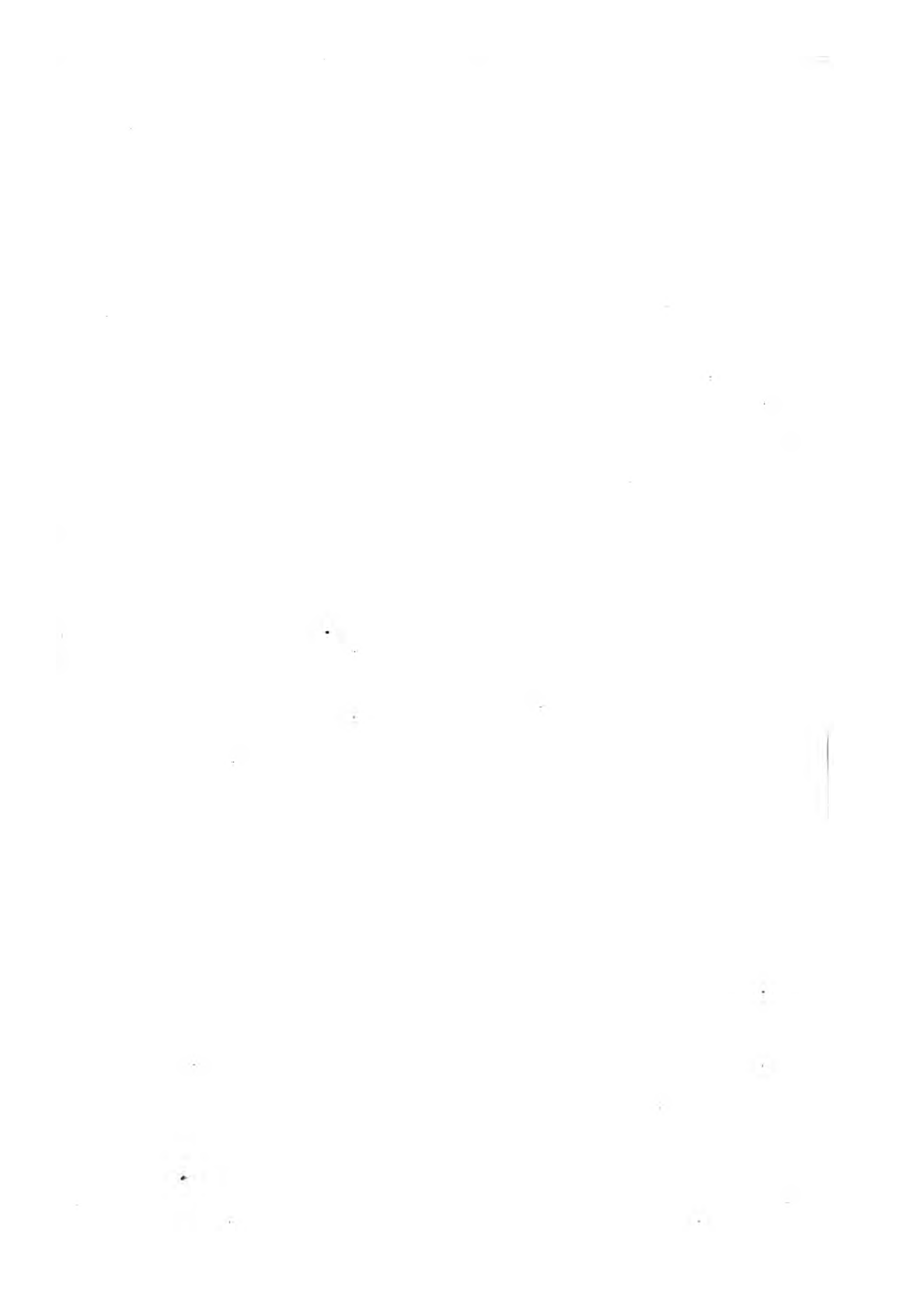
n'étaient pas moins pertinentes. Il faut que le journaliste vive du journal, du moins n'est-il pas obligé de s'y ruiner. Les infidélités de la poste<sup>1</sup>, mon inexpérience et mon peu de loisir pour diriger un journal avaient rendu l'expédition du septième trimestre si onéreuse pour moi que je voyais mon ci-devant *pécule*, lequel je puis bien appeler *castrense*, s'engloutir ès mains de l'imprimeur, graveur, brocheuses; et, malgré les florins de la Prusse et les guinées de l'Angleterre et les ducats de Hollande que j'avais touchés pour médire du cheval blanc, je courais, aussi rapidement que Louis XVI, à l'insolvabilité et à l'inéligibilité. A ces causes, peut-être est-ce trop présumer de la bienveillance de mes souscripteurs, mais j'ai cru pouvoir déléguer à Prudhomme mon obligation envers eux, de leur fournir les cinq numéros qu'il me restait à faire jusqu'au 91, pour compléter le septième trimestre<sup>2</sup>. En conséquence, j'ai pris des arrangements avec lui, en lui remettant la note des abonnés, et il remplira mes engagements. Prudhomme est l'homme qui leur convient. Il vient de faire le serment emphytéotique de ne cesser son journal que lorsque la France sera libre.

Camille, enfin, appelle le journal de Prudhomme l'*Encyclopédie de la révolution*, et termine par ces mots comme par un cri :

*Honneur aux Jacobins, mépris aux Feuillans!*

1. A la fin du n° 85, on lit : *Nota*. L'administration des postes est contre-révolutionnaire. Je reçois les réclamations de toutes parts que les numéros que j'expédie n'arrivent point.... La poste me vole d'abord mon papier et ensuite l'argent que je lui paye pour le prix. Vous voyez, citoyens, comme tout vous trahit.

2. Prudhomme, au même moment, accusait Camille de *lâcheté*.



LA

## TRIBUNE DES PATRIOTES

30 avril à mai 1792.)

---

« *Il m'en coûte pourtant de quitter la plume !* » avait dit Camille en annonçant qu'il allait cesser de publier les *Révolutions de France et de Brabant*. « C'est une « grande sottise que j'ai faite, écrivait-il à son père, car « mon journal était une puissance qui faisait trembler « mes ennemis, qui aujourd'hui se jettent lâchement sur « moi, me regardant comme le lion à qui Amaryllis a « coupé les ongles. » Ceux-là surtout comprendront le désespoir de Camille qui ont été mordus de cette passion du journal, qui ont cette sorte d'ivresse irrésistible, l'ivresse de l'encre. Le journaliste a toujours quelque chose à dire. S'il est désarçonné, il aura la fièvre jusqu'à ce qu'il soit remonté en selle. Il lui faut le cheval quotidien, le journal. Camille s'associa donc bientôt à son ami Fréron, Stanislas Fréron, l'*Orateur du peuple*, le futur proconsul de Toulon, le fils du critique

de l'Année littéraire qui est passé à la postérité les épaules toutes chaudes encore des coups d'étrivières de Voltaire.

Il est difficile de publier les quatre numéros de la *Tribune des Patriotes* (30 avril à mai 1792), puisqu'on ne sait trop ce qui, dans ce journal, appartient à Fréron ou à Camille. Le *Prospectus* et l'*Avertissement* cependant sont tout entiers de la main de Desmoulins, et à ce titre nous les réimprimons.

M. Hatin fait très-justement remarquer, à propos de cette *Tribune des Patriotes*, que, malgré sa courte existence, elle ne fut pas sans influence sur cette journée du 10 août 1792 qui jeta bas la royauté.

Ce nouveau journal (in-8°, couverture grise) porte le titre de *La Tribune des patriotes ou Journal de la majorité, pour servir de suite au n° 86 du Journal des Révolutions de France et de Brabant*, par Camille Desmoulins, et à la rédaction duquel concourront MM. Camille Desmoulins et Fréron, l'orateur du peuple, — et autres, tant législateurs qu'officiers municipaux, connus par leur talent et leur patriotisme.

*Le prix de la souscription est de trente-six livres par an, port franc par tout le royaume, dix-huit livres pour six mois, et neuf livres pour trois mois.*

On souscrit chez tous les libraires de France et des pays étrangers, et chez tous les directeurs des postes ;

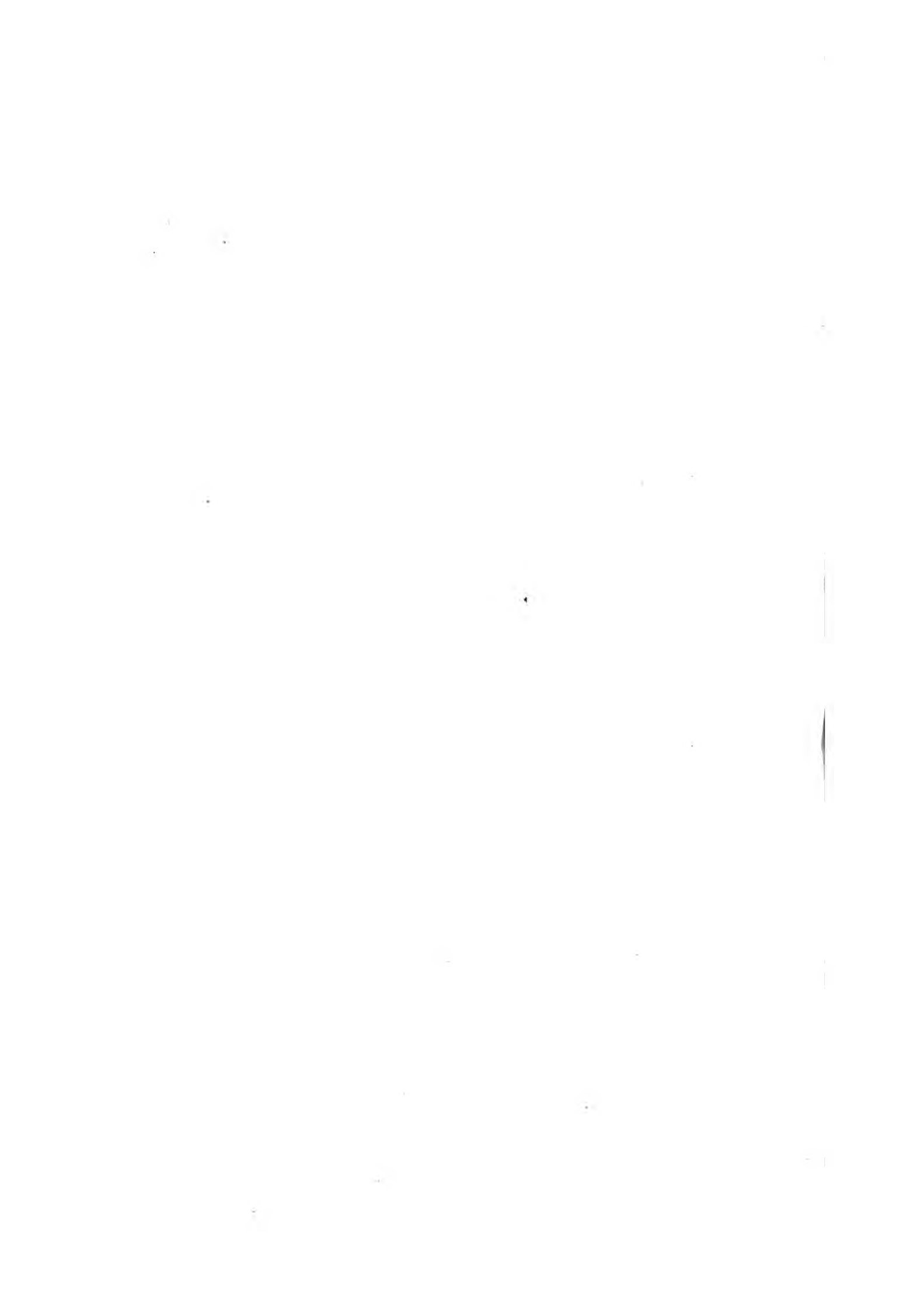
Et à Paris, chez Pierre-Jacques Duplain, Imprimeur-libraire, cour du Commerce.

C'est à ce dernier qu'on aura soin d'envoyer toutes les lettres, avis, livres nouveaux, en affranchissant le port des lettres et de l'argent.

Ce journal, composé de trois feuilles, paraîtra tous les samedis <sup>1</sup>.

1. Sur l'exemplaire de la *Tribune des patriotes* que j'ai consulté, on a écrit, une main d'enfant ou d'ouvrier, l'écriture inhabile le dit assez :

*A la gloire des sans-culottes parisiens, destructeurs : de la Bastille le 14 juillet 1789 ; de la Royauté, le 10 août 1792 ; du fédéralisme, le 31 mai 1793 et trois fois libérateurs. Vive la république une et indivisible !*



LA  
**TRIBUNE DES PATRIOTES**

OU  
JOURNAL DE LA MAJORITÉ

OUVRAGE destiné à servir de suite au n° 86 et dernier *des Révolutions de France et de Brabant*, par CAMILLE DESMOULINS, et à la rédaction duquel concourent MM. CAMILLE DESMOULINS, FRÉRON, *l'orateur du peuple* et autres, tant législateurs qu'Officiers Municipaux, connus par leurs talents et leur patriotisme.

---

PROSPECTUS

PAR CAMILLE DESMOULINS.

---

AUJOURD'HUI, un journal est une puissance, même une haute puissance, et M. Necker ne soupirait pas plus dans sa retraite, après son rappel à l'hôtel du Contrôle général, que je n'ai fait depuis ma démission de journaliste, après un imprimeur qui me rappelât au gouvernail de l'opinion. Le libraire s'est présenté. En donnant de fiers regrets à ma solitude et au doux éloignement des affaires, je cède à une violence encore plus douce, et me voilà redevenu journaliste, c'est-à-dire un des nouveaux pairs de France et un peu plus puissant seigneur qu'un prince français.



Aussi bien, je vois que dans une révolution, il en est de la plume comme de l'épée, qu'on ne peut plus remettre dans le fourreau, une fois qu'elle en est dehors. A peine m'étais-je retiré sous mon toit, pour me reposer de mes fatigues polémiques et respirer un peu des décrets de prise de corps et des haines de plus d'un parti, que ç'a été une noble émulation parmi mes bons amis, mes généreux confrères, à qui dauberait davantage sur moi, et me lâcherait le plus de ruades. Ces messieurs me regardaient sans doute comme le lion qui s'est laissé faire les ongles par Amaryllis.

*Sans dent ni griffes le voilà  
Comme place démantelée,  
On lâcha sur lui quelques chiens.*

Encore s'ils ne s'étaient jetés que sur moi, la chose publique n'en souffrirait pas beaucoup; mais déjà ils commençaient à mordre ces hommes que je regarde comme le point de ralliement des patriotes et le panache sans tache qui mènera enfin la nation à la liberté et au bonheur.

C'en est trop, on n'y peut plus tenir, et il faut dégainer la plume de l'écritoire. De l'encre! du papier! Tremblez, intrigants, ambitieux, aristocrates, contre-révolutionnaires de toutes les couleurs. Je vais dire encore une fois la vérité à tous les partis. Justement nous avons trouvé un libraire selon notre cœur et qui consent à se faire entrepreneur de vérités.

C'est assurément une mauvaise opération de librairie qu'une entreprise de vérités. Candide a-t-il jamais fait fortune? Mais, d'un autre côté, peut-il y avoir un plus beau moment pour reprendre le journal intitulé : *Révolutions de France et de Brabant et des Royaumes qui, arborant la cocarde nationale, mériteront*

*une place dans ces fastes de liberté?* Ce que j'avais prédit dès sa naissance et en 1789, de la Société des Amis de la Constitution (de la Révolution, comme on l'appelait alors) s'accomplit tous les jours. « Ce grand arbre, disais-je dans un de mes premiers numéros, planté aux Jacobins, par les Bretons, a déjà poussé de toutes parts, jusqu'aux extrémités de la France, des racines qui lui promettent une durée éternelle, et tous les peuples viendront s'asseoir à son ombre. »

Le temps n'est pas loin où cet arbre va couvrir l'univers de ses rameaux. A l'entrée de ce printemps, au moment des plus hautes espérances des émigrés et des Feuillants, l'Agamemnon de la ligue contre les Jacobins, Léopold, meurt. A six cents lieues de nous, un tyrannicide, affilié aux Jacobins, Ankarstrom tue Gustave, qui devait être l'Achille de la ligue des despotes. Au dehors, mille villes demandent en secret leur affiliation à cette société mère. Au dedans, tel écrivain qui, il n'y a pas un an, disait encore : *Les Jacobins passeront*, vient de prendre, pour ses amis, possession du ministère français, en sa qualité de Jacobin. Et dans la fête des soldats de Château-Vieux, dans la pompe de ce triomphe décerné, en leurs personnes, à tous les soldats qui ont posé les armes devant la volonté du peuple, il y aurait eu de quoi rendre Jacobins tous les camps et armées de l'Europe.

Cette face des affaires et la séve du printemps font sortir les révolutionnaires de leurs quartiers d'hiver.

*Le bruit court que Marat va tout réduire en poudre,  
Et dans les Cordeliers est entré comme un foudre.*

Aux presses de l'Ami du peuple, saisies tant de fois, et immortelles par l'honneur d'avoir soutenu un siège, l'orateur du peuple joint aussi les siennes, en-

noblies par des décrets de prise de corps. C'est dans ce journal, que nous intitulos : *la Tribune des Patriotes*, et qui fait suite au n° 86 des *Révolutions de France et de Brabant*, après lequel j'ai posé la plume, que Stanislas Fréron, l'orateur du peuple et président des Cordeliers, va rentrer en campagne avec Camille Desmoulin, membre de la Société des Amis de la Constitution, en 1789, et aujourd'hui le doyen des Jacobins. A ce formidable armement de journalistes, les seuls qui aient obtenu les honneurs de la persécution, et criblés de décrets de prise de corps, les contre-révolutionnaires, les intrigants, les aristocrates de toutes les couleurs croient voir le président Fréron monté sur le Bucentaure, comme le Doge de Venise, et précédé du brûlot Marat, sortir du port des Cordeliers pour leur donner la chasse. Nous aurions désiré que Marat, déphlogistiqué tant soit peu, voulût combattre avec nous sur le même bord, afin d'opposer ce trio de glorieux confesseurs de la révolution, au trio académique de M. Pankoucke, ou à cette kyrielle de noms fortunés dont Nicolas Bonneville pare le frontispice de sa Chronique du mois, mais Marat nous a répondu fièrement :

*L'Aigle va toujours seul, et le dindon fait troupe.*

Je ne ferai point ici au public les promesses pompeuses que je lui faisais dans le prospectus des *Révolutions de France et de Brabant*. Alors j'étais sûr, pour ainsi dire, de ma main, et mon style devait tenir de mon imagination, qui voyait tout en beau, et n'avait point été encore gâtée par la méditation et les expériences de la vie. Aujourd'hui, si mon lecteur ne rit plus tant, je tâcherai qu'il n'en pense pas moins.

Il est au moins une qualité qu'il est bien sûr de retrouver dans ce journal : c'est la franchise. On ne peut pas exiger d'un écrivain périodique, surtout dans la partie de sa feuille qui n'est pas purement historique mais conjecturale, qu'il rencontre toujours la vérité. Tout ce qu'on doit à la rigueur lui demander, c'est la bonne foi, qu'on peut appeler la vérité relative, puisque Candide, lors même qu'il se trompe, ne dit que ce qu'il pense ; et cette candeur est toujours un avantage que, dans un temps de factions et de cabales, le public est trop heureux de trouver dans un journal.

Quant au style, faire des livres est un métier qui s'apprend et s'oublie comme un autre. Demandez-le à Mercier, etc. Mais c'est la paresse et la désuétude qui m'a rogné les ongles, et j'espère, mes bons amis, mes chers confrères, qu'avec un peu d'exercice, ils repousseront à la longueur des vôtres.

Pour ne pas prendre un fardeau au-dessus de mes forces, je ne rédigerai qu'une feuille de ce journal, composé de trois, qui paraîtront tous les lundis. Les deux autres seront rédigées par une société de Cordeliers, Jacobins, Municipaux législateurs, qui ne veulent pas être connus. J'ai nommé seulement Fréron, à qui s'applique si bien le vers d'Horace :

*O Matre pulchrâ ilia pulchrior.*

Chacun de nous, au demeurant, signera ses articles, sous sa responsabilité individuelle, et signera au moins en lettres initiales.

Ce serait le lieu, dans un prospectus, d'indiquer la matière dont traitera l'ouvrage. Mais pourquoi indiquer les objets et circonscrire l'auteur ? Le cheval de la Renommée n'a point de bride.

*Le prix de l'abonnement est de 30 livres par an, pour Paris, de 36 livres pour les départements, et de 9 livres pour 3 mois, franc de port.*

On souscrit à Paris, au bureau de la *Société Littéraire Typographique*, place de l'Estrapade, n° 40.

*On aura soin d'affranchir tous les objets que l'on voudra faire insérer dans ce journal, dont le premier numéro paraîtra le lundi 30 de ce mois.*

## AVERTISSEMENT

---

Nous n'avions plus de journal qui dît la vérité, du moins *toute la vérité*. Nous n'en avons plus un seul. Tous nos écrivains périodiques étaient si notoirement livrés à un parti ou à un autre, qu'un citoyen estimé et qu'on n'a jamais taxé d'exagération, M. Tallien, m'a promis de me faire passer au premier jour le tarif de chacun d'eux sur ces deux colonnes,

*M. Tel, telle somme.*

*M. Tel, telle place.*

.....

.....

*Signé : Tallien.*

Dans cette conjoncture, le salut de la patrie appelait aux armes le ban et l'arrière-ban de tous les écrivains qui ont juré de s'ensevelir sous les ruines de la liberté. J'ai donc quitté les invalides pour remonter dans ma guérite; j'ai repris ma plume, cet ornement que l'historien doit toujours porter à sa boutonnière, celui que portait chez les Égyptiens le ministre de la justice<sup>1</sup>. « Il avait toujours pendue à son cou, dit Élien, une petite image de pierrerie et de saphir qu'on appelait *la vérité*. »

1. « Circa collum, imaginem è gemmâ saphyroque gestabat quæ vocabatur veritas. » *Élien*.

En recommençant mon journal, en dévouant de nouveau ma tête à toutes les haines et à toutes les malédictions des mauvais citoyens, je m'attendais bien à une multitude de traverses qu'a toujours éprouvées le cours de mes feuilles trop véridiques. Je m'attendais aux infidélités de la poste (qui ne respecte pas même les assignats, comme il résulte des plaintes de nombre de députés, dont on a décacheté et intercepté les assignats qu'ils faisaient circuler sous le contre-seing de l'Assemblée nationale). Je m'attendais à un espionnage dans mon imprimerie, et à la suppression et à un brigandage ouvert de mes feuilles, comme il est arrivé à plusieurs numéros des *Révolutions de France et de Brabant*, qui, arrêtés je ne sais où et par qui, ne sont jamais parvenus à la plupart de mes souscripteurs. Mais j'étais loin de prévoir ce qui vient de m'arriver.

Le bruit s'étant répandu que je voulais reprendre mon journal, plusieurs libraires s'étaient présentés. Je donnai la préférence à M. Patris, mon confrère à la fois aux Jacobins et à la municipalité. Déjà le prospectus était publié ; le premier numéro, imprimé et tiré, était prêt à paraître, le lundi 7 mai, quand le sieur Patris écrit à Fréron et à moi, qu'il a un différend avec le sieur Momoro, son associé, que le journal ne paraîtra pas. N'étant pas la dupe de ce détour grossier, et ne pouvant comprendre comment une querelle dans l'imprimerie avec un tiers, pouvait suspendre mon journal et faire ajourner la publication de vérités si urgentes, je menace de dénoncer Patris à la société des Jacobins dont il est membre. MM. Legendre et Collot-d'Herbois le pressent alors de lever le *veto* nouveau d'un imprimeur sur la pensée de l'écrivain, et il leur donne sa parole d'honneur

que le premier numéro sortira le lendemain. Le lendemain, j'étais chez Patris de grand matin ; point de journal, point de Patris ; je ne trouve qu'une femme qui me dit que son mari aurait gagné avec moi dix mille francs, mais qu'il n'imprime point de libelles. Ici il n'est plus question d'une dispute avec Momoro ; j'observe que j'ai signé mes articles, que Fréron a signé les siens, que son mari est à couvert, et que d'ailleurs si nous avons fait un libelle, il doit être charmé d'avoir en main de quoi purger enfin la société des libellistes, en publiant un ouvrage qui va les faire décréter d'accusation. A ces deux arguments qui ne souffraient point de réponse, celle de la dame fut : « Le journal ne paraîtra point. — Mais ce numéro est ma propriété, il ne m'a point été payé, et puis voilà un traité rompu, j'aurai des dommages-intérêts. — Plaidez. — Tenez, j'ai en horreur les tribunaux ; quoique certain du succès, je vous tiens quitte de tout. Rendez-moi seulement mon manuscrit. — Vous n'aurez point votre manuscrit. » Qu'on juge de ma colère. Trois heures après, en courant dans Paris, je rencontre le sieur Patris : « Rendez-moi mon manuscrit ou un exemplaire, et je vous rends votre acte, je vous tiens quitte de tout. — Je rendrai ce manuscrit, si vous me remettez votre acte et celui de Fréron et de Momoro ; » c'était, en d'autres termes, me demander cent ou deux cents louis, pour me rendre mon ouvrage ; car il est clair que Fréron et Momoro, qui avaient à exercer contre Patris une action en vertu de cet acte, ne m'auraient pas remis son obligation sans être désintéressés. Vit-on jamais un brigandage plus audacieux ? Un libraire perfide vient s'offrir à moi, sous un masque de patriotisme ; pour étouffer la vérité dans mon sein, il ne voit pas de plus sûr moyen que de s'offrir à en être



l'accoucheur. Il me leurre par un traité, pour me soustraire mes pensées les plus secrètes, puis il retient à la fois et le prix modique convenu pour le manuscrit, et le manuscrit lui-même, et il a l'effronterie de me demander un prix énorme pour me le rendre; et ce libraire est un Jacobin, c'est un homme que le peuple a nommé officier municipal pour sa réputation de patriotisme ! Comment puis-je croire que cet homme qui a fait des frais considérables pour l'impression du prospectus et du premier numéro, n'ait pas été payé pour perdre ces avances et pour commettre l'attentat inouï de me voler à moi ma propriété, et au public la vérité ? Surtout quand je viens à penser aux sommes énormes qui m'avaient été offertes pour me taire et pour écrire dans d'autres principes ? Qui ne voit que ce libraire n'aura pas été perfide à demi, et que parce que je réclame en vain mon manuscrit, le secret de ma pensée est sûrement livré à tous mes ennemis, qui ne sont que ceux de la révolution ? Qui ne les voit en ce moment posséder seuls mon numéro, entrer en fureur de voir que j'ai si bien découvert leurs trames, et méditer ma perte, pendant qu'en violant le dépôt de ma pensée dans son imprimerie et en retenant mon ouvrage, le libraire a cherché à me ravir le moyen de mettre cet écrit entre les mains de tous mes concitoyens et de prendre la nation pour juge ? Qui ne voit que ces précautions inouïes contre la circulation de mon premier numéro sont une preuve qu'il étincelle de vérités, car il n'y a que la vérité dont on puisse s'effrayer à ce point, avant qu'elle ne paraisse ! Au reste, le sieur Patris n'aura que retardé l'impression du premier numéro, et le public va juger si ce premier numéro était un libelle.

Quoique cet honnête libraire ait écrit dimanche

soir aux personnes qui s'étaient abonnées de venir retirer leur souscription, que le journal rédigé par MM. Camille Desmoulins et Fréron n'aurait pas lieu, quoiqu'il paraisse ne s'être fait entrepreneur de vérités que pour faire échouer l'entreprise, qu'il ne se flatte pas d'avoir réussi, le journal aura lieu. Il est de généreux patriotes qui n'ont pu souffrir que cette trahison obligeât Fréron et moi à finir sitôt la campagne; ils ont cru que des souscriptions pour la guerre contre l'ennemi du dehors n'étaient pas plus utiles à la chose publique que des souscriptions pour soutenir les écrivains contre l'ennemi du dedans. Quel temps, en effet, eut jamais plus besoin d'écrivains courageux? Quand les patriotes ont-ils eu plus besoin de se réunir pour soutenir la liberté de la presse, sans laquelle il n'est point de liberté politique? On fabrique un faux Marat pour avoir un prétexte de décréter le véritable; et c'est Brissot, le plus opiniâtre champion de la liberté la plus illimitée, de la licence même de la presse, c'est lui qui n'a pas honte de provoquer un décret pour se venger d'un écrivain, sans donner même lecture de sa feuille! Quelle petitesse! il n'y a pas d'exemple d'apostasie plus infâme et d'une abjuration plus impudente de tous les principes qu'on avait professés. Parce qu'il n'y a pas moyen de décréter d'accusation Fréron et moi, pour ce premier numéro, on empêche de paraître notre journal, sous prétexte que c'est un libelle, tandis que si c'était un libelle, on s'empresserait de l'imprimer, pour avoir occasion de nous décréter. Enfin, ce qui est le comble de la perversité, le seul homme que la calomnie avait respecté jusqu'ici, celui dont les royalistes et les monarchiens, les 89 et les Feuillants n'avaient osé contester la probité et le patriotisme, des Jacobins n'ont

pas honte de le diffamer. C'est Prudhomme qui insinue, dans un journal, que l'incorruptible Robespierre, l'Aristide de la révolution, « a des conférences chez la Lamballe, dit-il, avec Médicis-Antoinette, et que c'est à l'issue d'une de ces conférences qu'il a donné sa démission d'accusateur public, pour faire passer cette place à l'ex-ministre Duport. » Il y a tant de scélératesse dans cette calomnie, il y a tant de perfidie à la faire circuler par Prudhomme, que ceux qui connaissent Robespierre, en voyant une pareille atrocité, prennent tout le genre humain en horreur, et sont tentés de fuir dans les forêts, avec Simon le misanthrope. Sans doute Robespierre a fait une grande faute, pour lui, et comme homme, de donner sa démission, puisqu'il a sacrifié huit mille livres de rente, lorsqu'il est sans fortune, puisqu'il a jeté le bouclier, et si j'ose parler ainsi, son inviolabilité, lorsqu'il a une nuée d'ennemis. Mais pour nous, et comme citoyen, il a fait une action magnanime. Il a quitté le nom d'accusateur public, pour en exercer bien plus réellement les fonctions dans son journal.

O mon cher Robespierre, il y a trois ans que je te donne ce nom ! Qu'on relise mes écrits : dans le moment de ma plus haute admiration pour les Mirabeau, La Fayette, les Lameth et tant d'autres, je t'ai toujours mis à part, j'ai placé ta probité, ton caractère et ta belle âme avant tout ; et j'ai vu que le public, tout en riant de mes écrits, a jusqu'ici confirmé mes jugements, six mois ou un an après que je les eus portés. Puisque de généreux amis viennent au secours de l'impuissance de nos moyens pour faire les frais de ce journal, Fréron et moi nous ne t'abandonnerons pas sur la brèche, au milieu d'une nuée d'ennemis. Les efforts de tous ces faux patriotes acharnés au-

jourd'hui contre toi seul, nous les diviserons, en attirant sur nous leur haine et en combattant à tes côtés, non pour un homme, non pour toi, mais pour la cause du peuple, de l'égalité, de la Constitution, qu'on attaque en toi.

---

A la séance du 9 mai, après une plaidoirie contradictoire, dans la tribune des Jacobins, où M. Patris a parlé cinq fois pour tenter une justification impossible, par une délibération prise à l'unanimité, la société a arrêté que M. Patris remettrait sur-le-champ sa carte de Jacobin sur le bureau et demeurerait exclus de la société. Il est sorti au milieu d'un murmure universel d'indignation et convaincu de mensonge par sa propre signature. Après un tel exemple, au milieu de cette corruption générale qui gagne toutes les imprimeries, ne sachant plus à qui confier notre manuscrit, nous nous sommes adressés, en toute confiance, à un citoyen éprouvé de notre section, ce n'est point vainement que nous avons réclamé ses bons offices.



# JEAN-PIERRE BRISSOT

## DÉMASQUÉ

---

Le pamphlet que voici n'a jamais été réimprimé depuis la date de sa première publication. C'est pourtant là une des brochures qui firent le plus de bruit sous la Révolution. On peut dire qu'elle contribua, avec l'*Histoire des Brissotins*, à la chute, à la perte de la Gironde, dont avec Vergniaud, J.-P. Brissot était le chef. Enfiévré de colère lorsqu'il écrivit ces pages, Camille Desmoulins devait plus tard se repentir amèrement de les avoir données à l'imprimeur. Ici, chaque coup est mortel, et la plume sert d'avant-coureur au couperet.

C'était un honnête homme que ce J.-P. Brissot de Warville que Desmoulins attaqua ainsi. Fils d'un traiteur de Chartres, Brissot (né le 14 janvier 1754, mort le 30 octobre 1793) s'appela d'abord de Ouarville, du nom du village où il fut élevé, puis de Warville. Ce fut un écrivain remarquable, un peu froid, mais correct et convaincu. Sa *Théorie des lois criminelles*, dont la préface, dédiée à Voltaire, attira l'attention et gagna les suffrages du philosophe, est à lire encore aujourd'hui. Brissot avait longtemps habité l'Amérique, puis l'Angleterre, où il avait été élu membre d'une société fondée pour l'abo-

lition de la traite des noirs. A son retour en France il fonda à Paris même une société parallèle, la *Société des amis des noirs*, dont faisaient partie Mirabeau, La Fayette, Volney, Lacépède, Pétion, Sieyès, Lavoisier, etc. Plus tard, Brissot devait faire partie de l'Assemblée nationale, puis être député à la Convention par les électeurs d'Eure-et-Loir. Comme journaliste, Brissot se fit remarquer par la publication de son *Patriote français*. Ce fut dans ce journal qu'il attaqua Camille, dont l'humeur ardente et l'esprit primesautier ne pouvaient convenir à sa nature calme, grave, austère à la façon des quakers.

Camille, dont le journal, *les Révolutions de France et de Brabant*, avait cessé de paraître, fit placarder un peu légèrement dans Paris une affiche où il prenait, par amour du paradoxe peut-être, ou par goût pour une République aimable et facile, la défense des teneurs de tripots. Aussitôt, J.-P. Brissot, avec son ton de prédicant, de relever l'affiche du publiciste et de publier, dans le *Patriote français*, un article qui se terminait par ces mots cruels :

« *Cet homme (Camille) ne se dit patriote que pour calomnier le patriotisme!* »

Brissot parlait encore du placard dont Camille avait sali les murailles avec sa scandaleuse apologie des jeux de hasard<sup>1</sup>.

1. M. Despois analyse ainsi le placard de Desmoulins :

« Une espèce de consultation, signée *Camille Desmoulins, homme de loi*, et affichée selon l'usage d'alors, contestait, au point de vue de la légalité, le droit que le tribunal de police correctionnelle s'était arrogé d'envoyer à Bicêtre et à la Salpêtrière deux individus, le sieur Diturbide et la dame Bessroy, condamnés à quelques mois de prison en application de la loi sur les maisons de jeu.

Camille se sentit pris de rage. Il répondit vertement, d'un ton endiablé. Brissot ayant jadis, paraît-il, — ce qui n'est point prouvé, — recueilli des souscriptions pour un ouvrage qui ne parut jamais, l'auteur de *Brissot démasqué* le traita de fripon, forgea le verbe *brissoter*, et fit passer le néologisme en proverbe : *brissoter* signifiait *filouter*.

Et c'est pourtant une querelle personnelle, une polémique de gazetiers, qui devait avoir sur le sort de la Gironde une telle influence ! Il faut beaucoup d'indulgence pour Camille, lorsqu'on lit ce pamphlet, où il ose essayer de faire passer le malheureux Brissot pour ce qu'on appelait alors un des *enragés*.

« Ce qui passe tout, dit M. Despois<sup>1</sup>, dans la bouche de Camille, c'est le reproche adressé à Brissot, d'avoir compromis (toujours à dessein) la cause de la liberté en se disant *républicain* :

« Était-ce d'une bonne politique, lorsque la France  
« avait été décrétée une monarchie, lorsque le nom de  
« république effarouchait les neuf dixièmes de la na-  
« tion, lorsque ceux qui passaient pour les plus fou-  
« gueux démocrates, Loustalot, Robespierre, Carra,  
« Fréron, Danton, moi, Marat lui-même, s'étaient in-  
« terdit de prononcer ce mot ; était-il d'une bonne

« On montrera l'innocence des accusés, » dit Camille Desmoulins : mais, ce qu'il déclare contraire à la loi, c'est, « attendu qu'il y a appel et offre de caution, » d'avoir envoyé les accusés dans une maison de force, et non dans une maison d'arrêt, pour attendre le second jugement. Il termine par quelques réflexions sur l'injustice qu'il y aurait à assimiler par un jugement infamant *le vice et le crime*, le jeu et le vol. Tout cela n'a rien qui semble devoir trop échauffer les têtes. »

1. Voy. la *Notice* sur Desmoulins.



« politique, à vous, Brissot, d'affecter de vous parer  
 « du nom de républicain, de timbrer toutes vos feuilles  
 « de ce mot : *République*, de faire croire que telle était  
 « l'opinion des Jacobins, et d'autoriser les calomnies  
 « et la haine de tous ses ennemis. »

« De sorte que ce serait lui, Camille, et les Jacobins ou Cordeliers aux noms colorés cités par lui, qui seraient les modérés, les prudents, les gens asservis à la Constitution; et ce serait Brissot qui serait l'exagéré, l'énergumène, l'*enragé*? Il est vrai que, selon lui, Brissot par là a pour but de servir Lafayette. Mais ce qui est très-vrai, c'est qu'alors Brissot était, relativement aux autres révolutionnaires, beaucoup moins *modéré* sur une foule de points<sup>1</sup>. C'est une preuve de plus pour qui étudie d'un peu près cette époque, que les situations y ont été toujours plus compliquées qu'on ne le croit à distance, que les individus et les groupes y ont infiniment moins d'unité qu'on le suppose, qu'il est bien hasardeux de leur appliquer la même et invariable épithète, et qu'enfin les classifications absolues, fort raisonnables en histoire naturelle, sont le plus souvent un trompe-l'œil dans l'histoire de la Révolution. »

Une curiosité qui s'attache au nom de Brissot, c'est que ce fut lui qui inventa le fameux axiome : *La propriété, c'est le vol*, dont P.-J. Proudhon sembla plus tard être l'éditeur, — axiome que ni Brissot, ni Proudhon ne prenait d'ailleurs dans le sens absolu des mots.

1. On sait quels sentiments il avait professés antérieurement sur la propriété, dans un ouvrage publié quelques années avant la révolution.

# JEAN-PIERRE BRISSOT

DÉMASQUÉ

PAR

CAMILLE DESMOULINS

*Factus sum in proverbium.....*  
Je suis devenu proverbe.  
DAVID, Psal. <sup>1</sup>

---

1. Allusion au verbe *brissoter* inventé par Camille dans le courant de la brochure.



# JEAN-PIERRE BRISSOT

## DÉMASQUÉ

PAR CAMILLE DESMOULINS

Paris, ce 1<sup>er</sup> février, l'an III, et non IV de  
notre ère, en dépit du décret Ramond.

---

J.-P. BRISSOT,

Les lâches journalistes, qui m'ont attaqué depuis que j'ai quitté la carrière athlétique, n'oseraient le faire, si je tenais encore le ceste. Après les avoir tant de fois convaincus de mauvaise foi et d'incivisme, après les avoir fait pirouetter, comme Lycas, sous le fouet de la censure, je ne m'étonne pas s'ils poursuivent de leurs cris le censeur, devenu émérite; mais si j'ai pris les invalides, je vais vous montrer que je ne suis pas encore hors de combat. J'opposerai toujours le plus froid mépris aux injures des journalistes feuillants. Comment pourrais-je être jaloux des suffrages de journaux diffamés par les éloges de Dandré, Bailly, Lafayette, et de la pétition individuelle du di-

rectoire du département de Paris, etc., etc.? Il me suffira de répondre à ces messieurs comme j'ai fait par la voie du journal de Gorsas et du vôtre : « Que la  
« haine, la jalousie et les ressentiments personnels,  
« depuis si longtemps à l'affût, s'il n'échappe rien à ma  
« plume dont ils me puissent faire rougir, désespé-  
« rent qu'elle cesse d'être irréprochable et incorrup-  
« tible. J'écris en présence de mes ennemis, et je ne  
« leur donnerai pas cette joie. Pour réponse aux  
« vagues déclamations de mes détracteurs, je n'aurai  
« jamais besoin que de les renvoyer à l'ouvrage qu'ils  
« calomnient, de leur faire le défi d'imprimer la page  
« si *criminelle*, et de prendre pour juge entre eux et  
« moi le public, le *juré* d'opinion. Mes concitoyens  
« trouveront toujours dans mes écrits le même ca-  
« chet de probité, de bonne foi et de haine pour les  
« oppresseurs couronnés, enherminés, ou empana-  
« chés ; je serai toujours Camille Desmoulins. » Il suf-  
fit de cette réponse circulaire au Chroniqueur, Modé-  
rateur et consorts. Leur réputation est faite. Mais  
vous, J.-P. Brissot, vous méritez des égards, et je ne  
vous tiens pas quitte pour l'amendement que vous  
avez inséré dans votre numéro du lendemain. Aussi  
bien le sous-amendement que vous y avez joint a-t-il  
conservé à votre feuille de la veille tout son venin. Il  
ne vous sert de rien de dire que la diatribe n'est pas  
de vous, qu'elle est avouée et signée Girey-Dupré. Le  
maître est responsable des délits du domestique, et le  
régent de ceux qui sont sous la férule. Il est commode  
à un journaliste de prendre ainsi M. Girey en croupe  
pour couvrir son dos ; mais je saute à la bride, parce  
que c'est vous qui la tenez, et qui m'avez lâché cette  
ruade. Il y a longtemps que j'ai remarqué cette mal-  
veillance pour moi. Avant d'éclater par des injures,

elle transpirait encore, il y a quinze jours, par un éloge perfide et des louanges amères, dans votre second discours sur la guerre à la séance des Jacobins. Je vous avertis qu'on ne réussira pas à *brissoter* ma réputation : c'est moi qui vais vous arracher le masque ; mais je ne veux point me fâcher et vous rendre injures pour injures. Je vais vous dire seulement quelques vérités. Je suis bien aise de vous faire voir *que cet homme, qui ne se dit patriote que pour calomnier le patriotisme*, avait ample matière à médire de votre patriotisme, que vous lui aviez quelque obligation de son silence, et qu'il eût été de votre sagesse de ne pas provoquer la verge de notre tribunal correctionnel.

Mais avant, pour ne pas paraître seulement récriminer, je dois commencer par purger votre accusation et répondre à votre paragraphe insolent et calomnieux. Je vous passe le mot *salir* les murailles. Mais dites-moi, J.-P. Brissot, comment pouvez vous qualifier la première partie de l'affiche de *sophistique*. Qu'y fais-je autre chose que de citer mot à mot le texte de la loi ? Quoi ! citer les décrets, c'est faire des *sophismes* ! — *Les juges ont fait leur devoir*. — Quoi ! est-ce que l'article 35 ne dit pas : *en cas d'appel le condamné gardera prison*. Donc l'appel est suspensif de la peine ; donc l'accusé n'a pu être envoyé dans une maison de force, mais seulement dans une maison d'arrêt. Quelle mauvaise foi insigne de prétendre que les juges *ont fait leur devoir*, et que ce n'est pas violer la loi d'envoyer un accusé aux *Galbanum*. Où est votre logique, J.-P. Brissot ? — Mais le condamné est un *souteneur de tripots*. — D'abord c'est la question. Une consultation signée des plus célèbres jurisconsultes le nie, et ensuite, fût-ce un souteneur de tripots, est-ce que la loi doit jamais être invoquée en vain, même

par le coupable, même *lorsqu'il est revêtu de la chemise rouge*, comme dit l'affiche?

A la place du roi, la nation a mis la loi, et elle a fort bien fait. Mais comment ne pas voir que si nous n'y prenons garde, la loi, dans le nouveau régime, ne sera qu'un vain simulacre, comme le roi dans l'ancien, avec cette différence que le roi n'avait qu'une demi-douzaine de ministres qui disposaient de sa griffe; au lieu que la loi a cinq ou six mille ministres qui ne se serviront pas moins arbitrairement de son nom, témoin le tribunal de la police correctionnelle. Oh! que nous sommes loin en cela des Anglais et du respect religieux qu'ils ont pour les formes protectrices de la liberté individuelle! Je ne sais quel citoyen avait été dénoncé, il n'y a pas bien des années, au ministre, comme auteur d'un écrit prétendu criminel. Sur cette dénonciation, le ministre l'envoie en prison. Il est reconnu effectivement pour l'auteur, et condamné par le tribunal à deux ans de prison; mais par le même jugement, le ministre, pour l'y avoir envoyé prématurément et arbitrairement, est condamné envers lui à une réparation pécuniaire, immense, et telle qu'il est ruiné par l'énormité de l'amende. Comment vous, J.-P. Brissot, qui citez si souvent les lois et la jurisprudence anglaise, ne vous êtes-vous pas souvenu de cette cause célèbre? Comment, et depuis quand avez-vous pu faire un crime à un homme de loi, au conseil d'un accusé, de réclamer la loi en sa faveur? Vous voyez d'abord que votre sortie contre ma consultation en placard, contre le *délibéré* de l'affiche, n'a pas le sens commun, et qu'il faut être bien aveuglé par la haine pour appeler des sophismes la citation pure et simple des articles 35 et 61 du code correctionnel.

Je passe au *considérant* de mon affiche, à l'opinion publique que je me suis permis d'énoncer comme citoyen. Je voudrais bien savoir dans quelle phrase vous y découvrez une invective abominable contre les mœurs, et une apologie scandaleuse des jeux de hasard. J'atteste le lecteur impartial si l'affiche ne respire pas d'un bout à l'autre le respect des mœurs et le mépris pour les mauvais lieux, dont vous me faites le patron. J'ai dit que les contre-révolutionnaires voulaient s'aider de la dépravation comme de la religion, pour arriver à leurs fins; qu'il leur était indifférent de nous susciter des ennemis dans les tripots ou dans les temples; qu'à tous les abus, tous les crimes soulevés contre la révolution, on veut joindre l'accession de tous les vices pour grossir le nombre des ennemis de la liberté; que dans leur repaire où, parfaitement neutres sur les affaires du temps, absorbés par la contemplation de la *rouge* et de la *noire*, les joueurs n'entendraient pas plus les trois cents tambours de l'armée parisienne qu'Archimède les cris de la prise de Syracuse, il semblait qu'on voulût les enfumer et les forcer à prendre parti contre nous. J'ai dit que le code correctionnel me paraissait avoir évidemment pour but de rendre le joug de la loi plus insupportable que celui du despotisme, que je ne pouvais prêter d'autre intention au monarchien Desmeuniers, en appliquant à nos mœurs de Sybaris les lois de Sparte. D'ailleurs le mot seul de police correctionnelle a je ne sais quoi de monacal et de malsonnant à l'oreille d'une nation libre. Le censeur notait les citoyens romains; on ne *corrige* que des enfants ou des esclaves. J'ai dit que l'intérêt général était la base inébranlable de notre liberté (*heureusement*); car Paris, ai-je ajouté, n'est guère moins corrompu que Rome du temps de Jugur-



tha ; cette vérité est incontestable, puisqu'un des plus grands symptômes de la corruption, c'est lorsqu'il ne s'élève point de grands caractères, lorsque toutes les âmes sont nivelées, sans physionomie, et comme les pièces de monnaie usées par le frottement. Or, tel est Paris, aussi stérile aujourd'hui que Rome était alors féconde en grands caractères ; ce qui est encore très-heureux ; car on peut s'en promettre un dénouement moins sanglant de nos discordes que de celui des discordes de Marius et de Sylla.

J'ai dit qu'il fallait d'abord consolider notre liberté et ajourner à un temps plus calme la régénération des mœurs ; qu'en ce moment la politique commandait de restreindre l'application de la loi contre les jeux au flagrant délit, que tel était d'ailleurs le vœu de la loi. Je pensais que certaines personnes, plus jalouses de se faire une grande réputation de patriotisme, que de cimenter notre liberté, vous notamment, monsieur Brissot, vous nous avez toujours perdus, en mettant trop tôt à l'ordre du jour des questions délicates, en tranchant dans le vif, et que déjà vous eussiez fait la contre-révolution avec votre patriotisme, si la contre-révolution était possible. Dans toutes ces considérations politiques, où voyez-vous une *invective abominable contre les mœurs et une scandaleuse apologie des jeux de hasard* ?

J'ai suffisamment convaincu votre paragraphe de faux, d'un bout à l'autre. Quant à la question sur les jeux de hasard, j'ai évité de la discuter au coin des rues, et je m'en suis tenu au texte de la loi et à des considérations politiques tirées des circonstances ; mais puisque vous provoquez l'examen du fond, quoiqu'aucun bénédictin ne vous ait jamais égalé en fécondité de volumes, je suis curieux de voir, Dom

Brissot, votre dissertation pour prouver que le joueur doit être envoyé à Bicêtre.

Pour moi, persuadé que celui qui a dit : *si j'avais la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir*, a dit une sottise ; que l'arbre de la raison et de la vérité ne saurait porter de mauvais fruits, sûr de ne point m'égarer avec la boussole de la déclaration des droits, je ne crains point d'aborder aucune de ses conséquences. Je le déclare donc, je conclus fermement que, puisqu'il est permis de risquer sa vie et même de se l'ôter, en un mot de faire tout ce qui ne nuit qu'à soi, il doit être permis à plus forte raison de hasarder sa fortune. J'ai suivi jusqu'à présent les principes de la déclaration des droits avec la meilleure foi du monde, c'est pour moi la loi et les prophètes, c'est ma religion, c'est ma conscience ; mais ne voyez-vous pas que si j'arrive à une conséquence nécessaire de ces principes, et que vous me fassiez rétrograder, dès lors, cette conscience, que vous m'avez faite, m'abandonne ; toute ma foi s'évanouit, cette nouvelle religion de la déclaration des droits est anéantie ? En effet, si une de ces conséquences est fautive, pourquoi une autre serait-elle plus vraie ? Si je rejette un de ces dogmes, pourquoi croirai-je les autres ? Dès lors il n'y a plus rien de certain à mes yeux. Être démocrate ou aristocrate est une affaire d'opinion. Les législateurs, les corps administratifs, les tribunaux accommodent la déclaration des droits, comme un confesseur jésuite faisait l'évangile, à tous leurs caprices ; et la loi a des modes comme les habillements.

Personne n'a plus d'aversion que moi pour les maisons de jeux. De toutes les passions, le joueur a la plus ridicule, sous le rapport de l'amusement ; car tout cet argent s'est perdu sans vous divertir, comme

disait madame de Sévigné ; sous le rapport de l'intérêt, elle est la plus déplorable. Dussaulx a raison de tonner contre les académies et les tripots. Mais le joueur fût-il aussi odieux que Beverlay, tant qu'il ne fait tort qu'à lui-même, sa peine ne saurait être que les remords et l'infamie. Que sa femme obtienne divorce à sa première demande. Que le bien de ses enfants soit soustrait à sa disposition. C'est au tribunal de famille, et non au tribunal correctionnel, qu'il appartient de prononcer contre le joueur. Mais je ne vois pas comment la loi peut le traiter plus sévèrement qu'un dissipateur dont le châtiment est l'interdiction, mais non pas Bicêtre.

Est-ce qu'on ne distinguera pas entre les vices et les crimes ! La peine du vice, encore une fois, c'est le remords ; une autre peine, c'est que le vice mène au crime, dont le châtiment est Bicêtre ou l'échafaud, mais, là seulement où le crime commence, doit commencer la sévérité de la police, et puis tous les joueurs ne finissent pas par être fripons. Est-ce qu'on ne fera pas une distinction immense entre tel jeu et tel autre ? Y a-t-il plus monstrueuse contradiction que celle d'une nation qui, dans sa loterie, tient contre les citoyens une banque où elle a vingt chances contre une, et qui envoie à Bicêtre le citoyen qui tient la banque d'un jeu où les chances sont égales ? Enfin, est-ce qu'on ne fera pas une distinction immense entre telle maison de jeu et telle autre ? Qu'on sévisse, si l'on veut, contre les tripots, où l'escroquerie attire l'inexpérience, contre ces maisons ouvertes au public, et domicile commun de tous les fripons, où le magistrat est suffisamment appelé à entrer et à réclamer force à la loi par l'invitation générale à tous les passants ; mais comment justifier la violation du domicile

chez un citoyen qui n'a point appelé le ministre de la loi? Le mémoire à consulter du sieur Diturbide développe très-bien cette distinction. Avant de me charger, de me mêler de son procès, il m'est arrivé de mettre une fois les pieds dans une maison de jeu ; j'y suis allé pour mieux observer et ne pas m'embarquer étourdiment dans l'affaire. J'avoue qu'en pensant que tout ce cercle nombreux de citoyens, libres de tuer le temps à hasarder une partie de leur fortune, était dans le cas d'aller coucher aux *Galbanum*, je n'ai pu comparer notre code Desmeuniers qu'au code de Dracon qui punissait de mort l'oisiveté. La passion du jeu, dit J.-J. , fruit de l'avarice et de l'ennui, ne prend que dans un cœur vide ; mais avons-nous donc un si grand nombre de citoyens dont la tête et le cœur soient pleins? Combien y en a-t-il d'ailleurs pour qui le jeu est un commerce et une navigation. A midi, dit Steele, nous étions à 4,000 sterling ; nous étions, à trois heures, montés à 6,000, et demi-heure après descendus à 4,000 ; à quatre heures il ne nous en restait que 200, à cinq heures notre capital fut réduit à 50, à six il le fut à cinq, et sur la première carte, nous perdîmes notre dernier sol : voilà un naufrage. Mais quelle foule immense hasarde tous les jours, sur la mer, corps et biens, sans que la police correctionnelle donne un mandat d'amener !

Que la Sorbonne mette un embargo sur l'aérostat de Charles et Robert ; elle se détermine d'après le principe qu'un homme n'a pas le droit de risquer sa vie, et d'après les arguments de l'abbé Royon sur le suicide, on comprend qu'elle aurait mis de même son *veto* au départ de Jason, faisant voile sur le premier navire Argo ; mais d'après les articles 4 et 5 de la Déclaration des droits, j'avoue que j'en suis venu à dou-

ter parfois si nos lois correctionnelles contre les jeux n'étaient pas tout aussi ridicules et plus inconséquentes que le décret de la Sorbonne contre les aérostats? Telles sont, du moins, les réflexions que j'ai faites en voyant l'ignorance et le patriotisme déchirer mon affiche, et des barbouilleurs de papier y jeter leur encre. Je ne doute pas, dom Brissot, qu'il ne reste encore dans votre carnet pour faire la dépense d'un volume et d'un centième tome ajouté à vos politiques, en réponse à ces réflexions. Votre ambition démesurée a cru trouver l'occasion favorable de s'agrandir et de faire des conquêtes sur ma petite réputation. Fidèle à mon système, je suis resté sur la défensive, j'ai repoussé d'abord votre agression, et il me semble que je me suis assez bien justifié de ce que j'avais dit, et même de ce que je n'avais pas dit. Maintenant je vais vous attaquer à mon tour : nous verrons comment vous soutiendrez la guerre offensive que vous aimez tant.

En vous entendant l'autre jour à la tribune des Jacobins vous proclamer un Aristide et vous appliquer le vers d'Horace : *integer vitæ scelerisque purus*, je me contentais de rire tout bas avec mes voisins de votre patriotisme sans tache et de l'immaculé Brissot. Je dédaignai de relever le gant que vous jetiez si témérairement au milieu de la société ; car, loin de chercher à *calomnier le patriotisme*, je suis plutôt las de médire de qui il appartient ; mais puisque, non content de vous préconiser à votre aise, et sans contradicteur, à la tribune des Jacobins, vous me diffamez dans votre journal, je vais remettre chacun de nous deux à sa place.

Honnête Brissot, je ne veux pas me servir contre vous de témoins que vous pourriez récuser comme notés

d'aristocratie. Aussi je ne produirai point l'envoyé extraordinaire de Russie, M. le baron de Grimm, dont le témoignage a pourtant quelque gravité, à cause du caractère dont il est revêtu, et qui, dans une lettre qu'il a publiée, s'exprimait ainsi sur votre compte : « Vous me dites que Brissot de Warville est un bon républicain. Oui; mais il fut espion de M. Lenoir, à 150 livres par mois : *je le défie de le nier*, et j'ajoute qu'il fut chassé de la police, parce que Lafayette, qui dès lors commençait à intriguer, l'avait corrompu et pris à son service. »

Je ne vous citerai point non plus Morande, avec qui votre procès criminel reste toujours pendant et indécis, et qui va disant partout, assez plaisamment à qui veut l'entendre : « Je conviens que je ne suis pas un honnête homme; mais ce qui m'indigne, c'est de voir Brissot se donner pour un saint, et Amboise de Laméla, devenu le frère Antoine, méconnaître son frère d'armes, et ne plus se souvenir de la caverne et de dame Léonarde. » En vérité, J.-P. Brissot, pour votre honneur et pour celui de vos amis, vous devriez bien faire taire votre ancien collaborateur par une sentence qui fixât enfin l'opinion.

Je ne produirai pas même ici le témoignage de Dupont du Tertre, que je trouvai l'autre jour furieusement en colère contre vous, dans un moment où ma profession m'appelait chez lui; il ne vous traitait pas plus respectueusement que ne fait Morande, et me disait : « Que vous et C..... étiez deux *coquins* (c'est le « mot dont j'atteste qu'il s'est servi), qui aviez grand « tort, pour votre compte, de le rappeler à son troi- « sième de la rue Bailleul; que s'il n'était pas « ministre, il révélerait des choses..... » Il n'acheva pas; mais il me laissa entendre que ces choses

n'étaient pas d'un saint, ni surtout d'un Jacobin.

Dites que M. Duport est antijacobin; récusez son témoignage, j'y consens; cependant, J.-P. Brissot, pour prétendre asservir tout le monde à vos opinions, pour décrier le civisme le plus pur dans la personne de Robespierre, comme vous faites, vous et votre cabale, depuis six semaines, pour vous flatter de déraciner dans l'opinion publique ses amis, de dépit de n'avoir pu seulement l'y ébranler, pour vous ériger en dominateur des Jacobins et de leurs comités, vous m'avouerez que ce n'est pas un titre suffisant que l'honneur d'être traité *d'espion*, de *fripouille* et de *coquin*, par des ambassadeurs et par le ministre de la justice, et qu'il n'y a pas de quoi être si fier de voir votre nom devenu proverbe.

Je laisse de côté ces différents certificats; je ne produirai d'autre témoin contre vous que vous-même. Je ne remonterai pas non plus au delà de l'ère de notre liberté; j'accorde volontiers aux autres une amnistie (dont je n'ai pas besoin), pour les temps antérieurs où c'était une nécessité pour tout Français de vivre enclume ou marteau; l'insurrection des enclumes, le 14 juillet, a fait refondre ensemble toute la masse de la nation, et je ne distingue plus l'ancienne forme du métal, je ne connais que celle qu'il a prise dans la fonte. C'est donc sur votre conduite dans ces derniers temps, J.-P. Brissot, que je vais jeter rapidement un coup d'œil. On verra que, parmi les écrivains révolutionnaires, vous avez été de la plus mauvaise foi, un vrai Tartufe de patriotisme et un traître à la patrie, selon la définition qu'en donne Démosthène, comme nous le rapportait Pierre Manuel: « Un traître est celui qui ne pense pas comme il parle. » Je ne dirai pas que vous êtes tout à fait un

*Sinon* qui ne s'est glissé parmi les patriotes que pour les pousser à de fausses mesures, qui ne s'est rangé avec les Jacobins que pour attaquer par derrière les plus redoutables et les plus clairvoyants défenseurs de la liberté. Je ne le crois pas; ce caractère est trop odieux, et vous n'êtes pas capable d'un tel effort de crime. Entre la nécessité apparente de vous regarder cependant d'après les faits, comme tel, ou comme le plus inepte de tous les conseillers du peuple, je ne choisirai pas même cette dernière alternative; non, on ne peut supposer en vous ce comble de l'impéritie. On peut expliquer autrement votre conduite, et pour cela il n'est pas même besoin d'une grande sagacité. Ici j'exposerai les faits. Je laisserai chacun tirer les conséquences; mais ce qu'il sera impossible, à qui que ce soit, de conclure, c'est que vous soyez un honnête homme: ce qu'il sera impossible de nier, c'est que vous, propriétaire en titre d'office du beau nom de *Patriote Français*, vous n'avez fait à vous seul plus de mal à la cause du patriotisme et de la révolution que tous les aristocrates ensemble.

Si Brissot n'est pas de la plus insigne mauvaise foi, et un traître, qu'on m'explique donc, dans le même observateur, ce phénomène d'une vue si perçante et qui lisait dans les replis du cœur de Barnave un an avant que celui-ci eût montré son autre face, de cette taie, de cette cataracte, de cette triple écaille sur les yeux de notre homme, quand il s'agissait de reconnaître les nombreuses perfidies de Lafayette démasqué depuis deux ans.

Je n'ai jamais loué Lafayette, nous a dit l'autre jour Brissot aux Jacobins, aussi lâchement qu'effrontément. Vous ne l'avez jamais loué! Niez donc que peu de semaines encore avant le massacre du Champ de



Mars, vous ne vous soyez écrié dans votre feuille : *la démission de M. Lafayette est une vraie calamité*. Peut-on faire un plus pompeux éloge que d'employer l'expression magnifique de Fléchier, déplorant la perte de Turenne, dans une oraison funèbre ; niez que, dans ce même numéro de votre journal, vous avez ajouté : « *M. Lafayette, malgré l'impopularité que quelques faiblesses lui ont attirée, jouit d'une estime presque universelle.* » Il vous souvient comme à cette occasion je vous appliquai rudement les étrivières dans mon n° 74, de là votre rancune. Vous, qui êtes si verbeux, vous ne soufflâtes pas un mot en réponse ; alors vous attendîtes prudemment que j'eusse cessé d'écrire, pour prendre votre revanche contre moi. C'est ici le lieu de répéter l'énumération que je fis alors, et qui vous ferma la bouche si hermétiquement.

Ainsi donc, vous disais-je, sa motion pour le *veto absolu, pour la loi martiale, pour le droit de paix et de guerre*, pour ne pas ouvrir les lettres du congrès belge, pour ne pas reconnaître l'indépendance des Belges, pour châtier la sainte insurrection des Marseillais, contre lesquels on sait qu'il a demandé à marcher, afin de tirer une vengeance exemplaire de la conquête de leurs bastilles ! et sa protestation contre la réunion des ordres, d'abord secrète, mais révélée ensuite par ses codéputés, indignés de ses perfidies ! Et les épaulettes, les habits bleus, le gouvernement militaire introduit à Paris ! C'étaient peccadilles que cela. Et le fameux ordre, donné le 31 juillet aux 60 bataillons, trois heures avant que Malouet eût fait passer son beau décret, contre la liberté de la presse, et sa fameuse lettre à d'Estaing, et sa profession de foi, qu'il était *royaliste* (et ces fédérés qu'il prosternait aux pieds du roi, qu'il précipitait dans son idolâtrie), vous, qui

êtes si républicain, vous appelez cela des *faiblesses* ! Et sa persécution contre M. d'Orléans, son espionnage auprès de lui à Londres comme à Paris, et son plaisant refus de lui donner mainlevée de la lettre de cachet qui le retenait outre-mer ! Et sa persécution sourde ou déclarée contre Santerre, contre les vainqueurs de la Bastille, contre les soldats du régiment du roi, ceux de Royal-Champagne, etc., etc., etc. Ses liaisons, celles qu'il cachait, avec le Châtelet, Mirabeau, et celles qu'il ne cachait pas, avec Bouillé, Latour-Dupin, Montmorin, Chapelier, Dandré ! Ses relations, sa commensalité, sa fraternité avec des mouchards, des escrocs, des coupe-jarrets ! sa clientèle des Pelletier, des Durosoy, des Royou ! Ses sentinelles à la porte des Gauthier ; tandis qu'il assiégeait Marat avec du canon. Et cette forge qui ne cessait depuis dix-huit mois de vomir des libelles et des calomnies atroces contre M. d'Orléans, contre les Jacobins, contre tous les meilleurs patriotes, cette boutique de poisons et d'impostures, son atelier de charité pour une meute enragée par la faim, et qu'il lâchait aux jambes des meilleurs citoyens ! Et ses tentatives de faire partir le roi le 5 octobre 1789, le 28 février, le 18 avril 1791, et l'affaire de Vincennes, celle de la Chapelle, le massacre de Nancy, vous appelez tout cela *quelques faiblesses* !

C'est après cette longue série de crimes que vous vous êtes écrié : *la démission de M. Lafayette est une vraie calamité*. Et vous ne seriez pas de la plus insigne mauvaise foi ! Vous ne seriez pas un traître ! Vous seriez donc le plus stupide des hommes. Je ne ferai pas l'injure à mes lecteurs de m'appesantir davantage sur cette démission de M. Lafayette si *désastreuse*, et à laquelle le patriote Brissot a mis son *veto* suspensif,

jusqu'après le massacre du Champ de Mars. Mais je ne saurais retenir une réflexion. Dans ce moment où Lafayette avait donné sa démission, où une partie de la capitale avait demandé son expulsion, où des soldats avaient jeté leurs armes, et même les avaient tournées contre leur général plutôt que d'obéir à ses ordres visiblement contre-révolutionnaires et parricides, qui peut douter que nous fussions parvenus à renverser l'idole, si vous vous fussiez joint à nous, pour saper le piédestal déjà ébranlé de toutes parts ; si, au lieu de vous déshonorer à jamais, par cette jérémiade sur la retraite du complice de Bouillé, vous aviez secondé nos efforts, pour dessiller les yeux de tous ceux qui ne contrefaisaient pas les aveugles ; si vous aviez expié deux ans de flagorneries, d'adulations, en vous réunissant enfin à Loustalot, à Robert, à l'Orateur du peuple, à l'Ami du peuple, à Carra, à Audouin, à moi et à tous les écrivains vraiment patriotes. Qui peut croire que ces fragments de légions parisiennes, qui se rendaient en procession chez Lafayette, ne voyant à leur tête que le Journal de la Cour et de la Ville, les Royou, les Duquesnoy, le Postillon par Calais, la Chronique de Paris, la Gazette universelle, le Mouchard Étienne, n'eussent pas rougi de n'être précédés que de tels hérauts, de tels connaisseurs en patriotisme, et qu'un grand nombre eût si fort pressé Lafayette de se faire une feinte violence et de reprendre ses épaulettes. C'est vous, Brissot, qui en vous faisant le paranymphe de ces cohortes égarées, c'est vous qui avec vos cheveux plats, votre tête ronde<sup>1</sup> et toujours

1. Les puritains, du temps de Cromwell, portaient leurs cheveux coupés en rond. Quelques aides de camp de Lafayette avaient mis à la mode cette chevelure républicaine. Le nom de *têtes rondes* leur vient d'une exclamation de la femme de Charles I<sup>er</sup>, qui, dans

collé sur l'immense cornet, d'où vous versez des flots d'encre dans le public, et volumes sur volumes; c'est vous, qui couvrant Lafayette de votre caution, de votre responsabilité, de la réputation dont vous environnez une vie si laborieuse, l'autorité de vos principes et de votre puritanisme, c'est vous qui avez fourni un prétexte à ses satellites de le redemander à grands cris; c'est vous qui, lorsque l'éclat éblouissant de la vérité pénétrait de tous côtés dans les yeux les plus fermés jusqu'alors à la lumière, avez rattaché et épaisi sur ceux de la garde parisienne le bandeau que la crédulité n'y pouvait plus soutenir. « C'est toi, disait Cicéron à Antoine, qui, en t'opposant à la démission que le Sénat demandait à César, et que César offrait, pourvu que Pompée désarmât, c'est toi qui, opposant ton *veto* comme tribun du peuple à cette démission, as été la cause de tous nos désastres; vous pleurez, Romains, la perte de trois armées, c'est le *veto* d'Antoine à la démission de César qui les a détruites; vous pleurez la mort des plus grands personnages de la république, c'est le *veto* d'Antoine qui les a fait périr; vous pleurez l'abaissement du Sénat, c'est le *veto* d'Antoine qui l'a jeté dans cet excès d'abaissement; en un mot, tout ce que vous avez éprouvé de maux, vous les devez à cette opposition fatale d'Antoine à la démission de César. » Et nous pouvons dire ici avec non moins de vérité à Brissot : c'est à votre opposition à la démission du dictateur Lafayette que nous devons tous les maux que nous avons essayés depuis et qui sont prêts encore à fondre sur nous; oui, c'est votre caution, ce sont vos louanges serviles

le tumulte de Westminster, en 1640, voyant sous ses fenêtres, parmi les plus fougueux motionnaires, Samuel Barnadiston, s'écria : *Que voilà une belle tête ronde !*

our vénales (que m'en fait le motif?) qui ont séduit un grand nombre de bons citoyens et qui ont remplacé Lafayette à la tête de la force publique. Si, à peine rentré en place, il a chassé si arbitrairement, si ignominieusement les grenadiers de l'Oratoire, si l'Assemblée nationale a été avilie, si cette révision déplorable s'est opérée au milieu de ses baïonnettes, si elle s'est terminée par égorger nos frères, si le champ sacré de la fédération a été souillé, si l'autel de la patrie s'est teint du sang le plus pur, c'est à vous qu'il faut nous en prendre, c'est à vous que les pères doivent redemander leurs enfants, les femmes leurs époux; à vous qui, lorsque l'assassin abdiquait, deux mois auparavant, vous jetiez avec plus de bassesse qu'Antoine aux pieds de César qui, du moins, était un grand homme, et le conjuriez comme un sauveur, comme l'homme unique, et par des louanges idolâtres, de reprendre la dictature. Voilà l'homme qui prend pour devise, *integer vitæ scelerisque purus!* Voilà l'homme qui, après avoir décrié sourdement Robespierre, Danton et les meilleurs citoyens, s'écrie : *Et moi aussi, je suis pur!* Voilà le citoyen irréprochable qui dit, en parlant de moi : *cet homme ne se dit donc patriote que pour calomnier le patriotisme;* tandis que je retenais ces vérités dans mon sein, dans la crainte de nuire à la cause du patriotisme; tandis que je dédaignais de médire de Brissot; tandis que lui, Brissot, selon toutes les vraisemblances, est un tartufe, qui n'a pris le manteau de Zénon, les cheveux plats et la longue barbe, qui n'a affiché le rigorisme et l'inflexibilité de principes, que pour mieux servir le tyran; en imposer aux imbéciles, en se rangeant auprès de lui dans les moments désespérés, comme le jour de la démission de Lafayette.

Et en effet, s'il y avait dans Brissot la moindre étincelle de patriotisme, s'il était autre chose qu'un vil hypocrite; s'il était vrai qu'il eût été trompé par Lafayette, Lafayette aurait-il un ennemi plus acharné que Brissot? Est-ce que ce journaliste venant à penser que c'est sa garantie, que ce sont ses louanges qui ont fasciné les yeux sur Lafayette, poursuivi par les remords d'avoir trompé ses concitoyens, n'eût pas poursuivi sans cesse le meurtrier? Ne se serait-il pas attaché à ses pas comme les Furies à celles des parricides? Ne lui aurait-il pas crié sans cesse, comme j'ai crié moi-même, avec mille fois moins de sujet, à Mirabeau et aux Lameth : Rendez-moi mes louanges dont vous étiez indignes! Rendez-moi la confiance publique dont je vous ai environné! Au lieu de cela, voyez avec quels ménagements il a toujours parlé de Lafayette. S'il l'a quelquefois improuvé, on a vu que c'était légèrement, de concert avec lui, pour le mieux servir, et comme ces Crispins qui battent dans la comédie leur maître, déguisé en valet, pour mieux tromper un Orgon imbécile et faire réussir une intrigue. Voyez, par exemple, dans le dernier discours de Brissot aux Jacobins, comme il ménage encore Lafayette.

« Avant la *Saint-Barthélemy* du Champ de Mars,  
« dit-il, je voyais Lafayette une fois tous les mois,  
« *c'était pour soutenir en lui quelque souffle de li-*  
« *berté*. Il m'a trompé, depuis je ne l'ai point revu.  
« Il m'est étranger, il me le sera toujours. — Quand  
« il s'est retiré, pourquoi aurais-je eu *l'inhumanité*  
« de le poursuivre dans la solitude? Il est nommé  
« général, je ne fais qu'un vœu, c'est qu'il efface les  
« taches de sa vie; il est vrai, j'avoue cette faute, je  
« n'ai pas envoyé dans son camp des brochures contre

« lui, je n'excite point ses soldats à la désobéissance.  
« Je ne les arme point de poignards. »

Tartufe, en cet endroit, se démasque bien lui-même. Je ne relève point ce mot, *il m'a trompé*. D'abord, après l'énumération des crimes que j'ai retracés, il fallait être le plus stupide des hommes, comme je l'ai dit, pour se laisser tromper; mais Brissot nous fournit ici, sans y penser, la preuve qu'il n'était point trompé par Lafayette sur son compte; mais que c'était lui qui trompait ses concitoyens. « Je le voyais pour soutenir en lui quelque souffle de liberté. » Si tu voyais que la liberté était expirante dans son cœur, pourquoi donc nous disais-tu que sa démission était une *calamité*? Traître; pourquoi trompais-tu la nation? Pourquoi remettais-tu sa destinée entre des mains si incertaines? Je n'ai besoin que de tes écrits pour te confondre. Quoi! cet homme n'avait plus qu'un souffle de patriotisme, et tu jurais que lui seul pouvait nous sauver! Vil imposteur! Et tu te dis patriote!

Après la *Saint-Barthélemy* du Champ de Mars, ajoutes-tu, j'ai rompu avec lui. Non, tu n'as pas rompu avec lui. Après cette affaire du Champ de Mars, qui n'était qu'une *faiblesse* de plus, comme l'affaire de Nancy, celle de la Chapelle, et tant d'autres, la preuve que tu es encore un de ses suppôts, je la tire de cet endroit même, et elle saute aux yeux de tout lecteur tant soit peu attentif. En effet, tu es forcé d'appeler l'affaire du 17 une *Saint-Barthélemy*, et tu dis froidement: j'ai rompu avec le massacreur, il m'est étranger, il le sera toujours. Il est nommé général, je me garde bien d'inspirer de la défiance à ses soldats. C'est donc un crime à Robespierre, à Antoine, à Billaud et à moi d'avoir appelé la défiance sur un traître que toi-même avoues être l'auteur d'une *Saint-Bar-*

thélemy! Grands dieux! des ménagements, de l'humanité, de la confiance pour Charles IX, pour Catherine de Médicis! Peut-on être plus étranger à l'amour de la patrie et à l'humanité, que cet hypocrite qui croit être quitte envers sa patrie, en disant que le bourreau de ses frères lui sera toujours *étranger*? Mais c'est une discussion déjà trop longue sur Brissot, considéré dans ses rapports avec Lafayette. L'examen de ses opinions politiques achèvera de donner la mesure de son patriotisme, de faire apprécier les services éclatants qu'il a rendus à la liberté et à la révolution.

C'est un beau sentiment, et digne d'un Lascasas, d'embrasser tout le genre humain dans ses affections, c'est une grande idée, et digne d'un Alexandre en philanthropie, de vouloir affranchir à la fois tous les peuples et toutes les castes; mais ce vœu ne peut être que le second, dans un révolutionnaire politique et non aventurier; qui médite, non pour sa gloire, ce qui frappe l'imagination, mais pour le bonheur de ses concitoyens, ce qui est faisable; qui reporte ses regards sur les siècles passés, qui considère que la liberté a été le partage de bien peu de peuples, que, dans ce petit nombre, chez la plupart, elle n'a fait que poser le pied et fuir pour jamais, qu'elle a semblé jusqu'ici se plaire sur des rochers et dans de petits États, et qui la voit s'établir à ses côtés au milieu de 25 millions d'hommes, et dans un climat si beau que la France. Certes, le premier vœu, l'unique vœu d'abord de ce citoyen, doit être de l'y retenir et de l'y fixer avant tout, et non de travailler à grossir sans cesse le nombre de ses ennemis. Je demande maintenant s'il y a quelqu'un qui se soit appliqué aussi constamment que Brissot à accroître le nombre des ennemis de la révo-



lution. Qu'on jette avec moi un coup d'œil sur ses principales opinions politiques, celles auxquelles il s'est acharné, et j'interpelle la bonne foi de prononcer, si toutes les apparences ne sont pas contre la pureté de ses intentions, et si cet écrivain aussi médiocre qu'infatigable, et dans les mille et un écrits duquel vous ne trouvez pas un seul trait qui parte du cœur et qui n'ait pu sortir aussi bien des lèvres d'un charlatan, si ce Scudéri politique ne semble pas visiblement avoir été accrédité par un parti, qui avait besoin de l'envoyer aux Jacobins et à l'Assemblée nationale et de lui faire un trousseau de réputation, pour y jouer le rôle qui convenait à ses vues. Je demande si on ne dirait pas qu'il a été aposté aux Jacobins pour susciter de toutes parts des ennemis à la liberté, pour soulever contre la société ses plus fermes soutiens, pour décrier ceux qu'il ne pourrait séparer d'elle, et qui sacrifèrent toujours leurs ressentiments personnels au bien public, pour fournir aux ennemis de la société des armes et des prétextes contre elle, pour avancer toutes les privations de la liberté à une génération qui n'en pouvait pas connaître encore les douceurs qui les compensent, et qu'on lui retardait, pour lui faire regretter les oignons d'Égypte, enfin pour faire avorter la liberté de l'univers par un empressement insensé d'en faire accoucher la France avant terme. Je demande si, pour réussir, *Sinon* eût pu mieux s'y prendre.

Ainsi, par exemple, lorsque les villes maritimes, toujours plus indépendantes que les autres, comme si, placées à l'extrémité entre les royaumes qui ont un maître et des limites, et la mer qui n'a ni roi ni frontières, elles participaient de l'indépendance des flots qui baignent leurs murs; lors, dis-je, que nos villes

maritimes étaient attachées plus encore à la liberté et à une révolution qui s'était faite en faveur du commerce et de la classe laborieuse, aux dépens de la classe paresseuse et privilégiée; était-il d'une bonne politique à J.-P. Brissot de refroidir l'ardeur de leur patriotisme, de mécontenter ceux-là mêmes pour qui la révolution avait mécontenté tout le monde, de mettre avec opiniâtreté à l'ordre du jour des questions sur lesquelles, sans doute, il était impossible de nier qu'il eût raison, mais que l'intérêt de la liberté elle-même lui faisait un devoir d'ajourner à des temps plus calmes les questions d'état des hommes de couleur et des noirs. Je sais quelle part a eue le pouvoir exécutif, et l'Espagne, et la contre-révolution, aux incendies, aux massacres et aux dévastations de Saint-Domingue; mais n'est-ce pas Brissot qui a le premier incendié ces belles contrées? Oui, Brissot, il vous est impossible de le nier; car nous vous avons prédit ces maux avant qu'ils arrivassent; nous avons demandé si vous ne trembliez pas de l'affreuse responsabilité dont vous chargeait votre précipitation. Nous vous avons montré les flammes du Port-au-Prince et du Cap, et vous ne pouvez prétexter cause d'ignorance. Oui, si tant d'habitations sont réduites en cendres, si on a éventré les femmes, si un enfant porté au bout d'une pique a servi d'étendard aux noirs, si les noirs eux-mêmes ont péri par milliers, c'est toi, misérable, qui as été la première cause de tant de maux! Aurais-tu fait autrement si tu avais été d'intelligence avec Coblenz et le comité autrichien? Coblenz nous a-t-il fait autant de mal que ton patriotisme? Crois-tu que J.-J. Rousseau, qui te valait bien en patriotisme, calculant ces maux inévitables, n'eût pas ajourné à un autre temps la question des

noirs, lui qui disait « que la liberté était achetée trop « cher avec le sang d'un seul homme. » Ne trouvais-tu donc pas autour de toi assez de sujets pour exercer ta sensibilité, muette sur les victimes de Lafayette, et qui se portait toute au delà des mers? Qui ne voit que tu pleurais sur les noirs, pour te dispenser de gémir sur les gardes françaises, Châteauvieux et tant d'autres, pareil à ce Mirabeau le fils, qui se passionnait le lendemain pour les noirs, afin de se faire pardonner ses décrets liberticides de la veille; et à ce Mirabeau le père, qui se faisait l'*ami des hommes* pour se dispenser d'être l'ami de sa femme et de ses enfants, et se faire pardonner cinquante-sept lettres de cachet contre sa famille?

Était-il encore d'une bonne politique de poursuivre avec tant d'acharnement Barnave et les Lameth, de les forcer presque à se jeter dans le parti de la Cour, dans le temps qu'ils soutenaient presque seuls la société des Jacobins contre tant d'ennemis, et lorsque la société leur devait tout? Je sais qu'ils n'avaient pour guide que leur ambition, qu'ils voulaient gouverner et qu'ils se servaient de la société comme d'un marchepied pour monter au ministère; mais ils nous défendaient contre les satellites de Lafayette et contre le comité autrichien; le massacre du Champ de Mars, la révision n'eût point eu lieu. Que m'importe qu'ils voulussent être ministres! cela ne pouvait importer qu'à d'autres ambitieux qui spéculaient pour eux-mêmes, ou pour leurs amis, sur le ministère, et qui les trouvaient sur leur chemin; le citoyen passionné pour la liberté se sert de tous les instruments pour la consolider; il se sert de la tête d'Alexandre Lameth, et de la langue de Barnave, comme un dévot curé fait sa vierge de Saint-Sulpice avec des pots de chambre.

Était-ce encore d'une bonne politique, lorsque la France avait été décrétée une monarchie, lorsque le nom de république effarouchait les neuf dixièmes de la nation, lorsque ceux qui passaient pour les plus fougueux démocrates, Loustalot, Robespierre, Carra, Fréron, Danton, moi, Marat lui-même s'étaient interdit de prononcer ce mot, était-il d'une bonne politique à vous, Brissot, d'affecter de vous parer du titre de républicain, de timbrer toutes vos feuilles de ce mot république, de faire croire que telle était l'opinion des Jacobins, et d'autoriser les calomnies et la haine de tous ses ennemis? Était-il d'une saine politique, surtout peu de jours avant l'affaire du Champ de Mars, de vous montrer avec ce Duchâtelet, aide de camp de Bouillé, dans ce fameux journal intitulé *le Républicain*, d'annoncer avec tant d'emphase ce journal qui ne parut que quelques jours, et qui semble n'avoir été enfanté que pour exciter des troubles, pour préparer le rassemblement des patriotes égarés, pour les rabattre comme un gibier dans le Champ de Mars, sous les sabres et les fusils des cannibales en écharpes. Comment vous qui voyiez alors Lafayette, qui de votre aveu ne lui trouviez plus qu'un souffle de patriotisme, je dis plus, vous qui le saviez haletant de la soif du sang des républicains; car vous ne ferez croire à personne que, lorsque de loin vous sondiez si bien le cœur de Barnave, vous n'avez pu lire de si près dans celui de Lafayette; comment se trouve-t-il que ce soit vous qui ayez rédigé cette fameuse pétition du Champ de Mars? Que penser, lorsqu'on vient à réfléchir que nous tous, poursuivis pour cause de républicanisme, et comme signataires de cette pétition, nous étions décrétés et obligés de fuir, tandis que vous, rédacteur de la pétition, vous, le coryphée des républicains, et

qui seul preniez ce titre depuis six mois, qui sembliez avoir pris des traîtres une permission de l'afficher, vous vous promeniez tranquillement dans Paris?

Enfin, lorsque nous ne pouvons nous dissimuler, qu'à la différence des révolutions du xv<sup>e</sup> siècle, qui tiraient leur force de la vertu, et avaient leurs racines dans la conscience; à la différence de ces révolutions que le protestantisme opérait dans l'Angleterre et dans tout le Nord, plutôt des réformes religieuses que civiles, et soutenues par le fanatisme et les espérances d'une autre vie, notre révolution, purement politique, n'a ses racines que dans l'égoïsme et dans les amours-propres de chacun, de la combinaison desquels s'est composé l'intérêt général; dans une telle révolution, était-il d'une bonne politique, quand le clergé et la noblesse, l'orgueil et l'oisiveté, tous les abus et tous les privilèges, étaient déjà soulevés contre elle, quand on avait soulevé une partie du commerce par la ruine de la plus florissante de nos colonies, de chercher encore à cette révolution des ennemis dans toutes les passions; d'effaroucher la corruption; de pousser la sévérité contre les joueurs jusqu'à violer la loi même; de prêcher la réforme par l'envoi de sept cents personnes en quinze jours à Bicêtre ou à l'hôpital; de sévir contre les vices, avant que l'éducation nous ait donné des mœurs et des vertus, et de retirer les oignons d'Égypte avant d'avoir fait pleuvoir la manne? Croyez-vous avoir consolé le peuple du renchérissement du sucre par un sermon sur la superfluité du sucre, et ne voyez-vous pas qu'il n'y a que le prêtre, et celui qui promet aux hommes le ciel et les jouissances d'une autre vie, qui ait le droit de leur faire supporter, sans se plaindre, les privations de celle-ci<sup>1</sup>?

1. On ne manquera pas de prouver encore par ce paragraphe,

Si je passe à l'examen des services de Brissot depuis qu'il est à l'Assemblée nationale, qu'a-t-il fait pour la nation qui réponde à cette grande attente qu'il avait excitée? *Il a allumé de la paille*, répondait à cette question M. de Lauraguais; il n'a paru se donner de mouvement que pour faire déclarer la guerre offensive. Il a parlé au moins huit heures sur cette question, tant aux Jacobins qu'à l'Assemblée nationale. MM. Billaud-Varenne, Machenaud, Robespierre, Doppet et moi, avons discuté, dans des discours irréfutables, s'il était d'une bonne politique de prendre ce moment pour rompre les traités, guerroyer avec toutes les puissances et *municipaliser* l'Europe. Brissot et Rœderer ont été vaincus en raison et en éloquence, comme l'a dit Danton. Le talent de Robespierre s'est élevé en cette occasion à une hauteur désespérante pour les ennemis de la liberté, il a été sublime, il a arraché des larmes, il a levé un coin du masque que je viens d'arracher. La cabale déjouée, impuissante contre Robespierre, s'est tournée contre moi, qui n'ai cessé de le montrer depuis trois ans à mes concitoyens comme un Caton, et qui le montrais alors comme un Démosthène.

*Le vrai patriote Rœderer*, ci-devant 89, quand les Lameth étaient Jacobins, et qui n'est revenu aux Jacobins que quand les Lameth se sont faits Feuillants,

que j'ai vendu ma morale aux joueurs; mais je la leur avais donc vendue il y a deux ans. Car, dans mon numéro 20, il y a un endroit remarquable, où, au sujet de Mably et de la loi de Lycurgue, que *les Lacédémoniens n'auraient de meubles que ceux faits avec la cognée et la scie*, je développai les mêmes principes sur notre liberté. Je fus bien un peu grondé par Brissot, parce que je ne consentais pas à chasser tous les pâtisseries et même les menuisiers de la République, pour n'y laisser que des charpentiers. Il déplora mon aveuglement sur cette doctrine détestable; mais il n'alla pas jusqu'à dire que j'étais vendu.

en sorte qu'il a moins paru rechercher la société des amis de la Constitution que fuir celle des Lameth ; Rœderer, bien connu pour ne pas haïr moins Robespierre que les Lameth ; vrai patriote, qui n'a point encore installé les jurés, et qui, placé par nous, électeurs, au milieu du directoire de Paris, pour surveiller ses anciens camarades de 89, n'a pas encore eu l'occasion de révéler le plus léger trait d'incivisme de ce directoire, *vrai patriote aussi* ; le vrai patriote Rœderer, qu'il suffit de voir pour regarder cette tête comme la meilleure étude que la nature ait montrée aux peintres pour dessiner la haine, la jalousie et la méchancelé ; ce vrai patriote ne m'a point pardonné, lui et sa cabale, d'aimer Robespierre, mon ami de collège, vénérable, grand à mes yeux, quoiqu'on ait dit qu'il n'y avait point de grand homme pour son valet de chambre, son camarade de collège, et le témoin de sa jeunesse. Il ne cesse depuis un mois de calomnier tout bas, le pseudo-patriote, Camille Desmoulins. La société des Jacobins se souvient qu'instruit de l'atroce calomnie qu'il allait chuchotant contre moi, que je lui avais offert les faveurs de ma plume, et le voyant à la tribune, je le sommai, il y a trois semaines, de publier hautement ce qu'il colportait à l'oreille de tout le monde. Le conseiller au parlement de Metz, Rœderer, fier d'avoir emporté la place de procureur syndic sur Dandré, le conseiller d'Aix, répondit avec dignité qu'il ne venait pas entretenir la société de si minces objets, que lorsqu'il aurait à m'accuser, il commencerait à m'en prévenir par une lettre. Cependant il a continué à semer lâchement dans l'ombre le grain de la calomnie.

Aujourd'hui qu'il croit que ce grain est levé assez pour étouffer ma réputation, il me fait attaquer par

les journaux. Un feuillant, le sieur Millin, valet de plume de Bailly, Lafayette, et du Directoire de Paris, a inséré cette phrase dans la *Chronique de Paris*, dont il est un des plus honorables rédacteurs :

« Que Camille Desmoulins, audacieux souteneur de tripots, soit rayé de la liste des Jacobins, que le vrai patriote Rœderer soit invité à lire les notes qu'il a recueillies sur cet homme qui s'est vendu à tout le monde, et n'a été acheté par personne. Elles sont vraiment curieuses et pourront éclairer la société sur tous les agents de la coalition. »

J'ai écrit au rédacteur : « Monsieur Millin, j'ai répondu à M. Brissot par un écrit, on répond à vous par un huissier. Je rends plainte contre vous, si demain vous n'insérez dans votre journal, que je somme M. Rœderer de publier les notes curieuses qu'il a recueillies sur moi. »

*Signé* : CAMILLE DESMOULINS.

L'honnête chroniqueur n'a point inséré cette lettre, et M. Rœderer n'a point désavoué l'article. Je vais poursuivre M. Millin au criminel. Déjà le commissaire de police a reçu ma plainte. J'attends les preuves du rédacteur, ou de son souffleur Rœderer, que je me suis vendu à tout le monde, moi dont la plume a été recherchée tour à tour par Lafayette, Mirabeau et Lameth dans un temps où ils disposaient des places et de la fortune publique, et où j'étais dépendant des besoins. Il m'était difficile de ne pas soupçonner que c'était Lafayette qui, à l'expiration de mon traité avec Garnery, m'avait envoyé quelqu'un mettre l'enchère sur les offres de celui-ci, que c'était lui qui me donnait 40,000 livres par an, que c'était le bailleur de fonds et que j'avais l'honneur d'avoir pour entrepre-



neur de mon journal le héros des deux mondes<sup>1</sup>. Voyez si je suis vendu à Lafayette, s'il a un censeur plus sévère que moi.

Mirabeau m'avait fait habiter avec lui sous le même toit à Versailles. Il me flattait par son estime. Il me touchait par son amitié. Il me maîtrisait par son génie et ses grandes qualités. Je l'aimais avec idolâtrie. Ses amis savaient combien il redoutait ma censure qui était lue de Marseille et qui le serait de la postérité. On sait que, plus d'une fois, il envoya son secrétaire à une campagne éloignée de deux lieues, me conjurer de retrancher une page, de faire ce sacrifice à l'amitié, à ses grands sacrifices, à l'espérance de ceux qu'il pouvait rendre encore. Dites si je me suis vendu à

1. Voici le fait. A l'époque de mon renouvellement de bail avec Garnery, quelqu'un vint s'offrir à moi pour libraire de mon journal et m'en proposa 10,000 francs. — Mais êtes-vous solvable ? — Il demeurait dans la même maison que moi ; et pour me montrer qu'il n'était pas sans patron, il tira de sa poche une lettre où il me fit voir la signature de Lafayette. Je fus rassuré par un si bon répondant ; il m'offrit de me mener chez le général, voire y dîner toutes et quantes fois j'en serais curieux. Nous y allâmes ensemble un matin. A la manière dont il fut reçu, je vis bien qu'ils étaient de connaissance. En sortant, je me souviens que M. Ramond, qui était dans l'antichambre, me donna les plus grandes marques d'estime et de satisfaction par des battements de mains. J'étais suffisamment rassuré sur la solvabilité du libraire. Je signalai le marché. Depuis, j'ai été confirmé dans mes soupçons sur le bailleur de fonds, quand j'ai vu le général flatté si souvent dans les gravures en tête du numéro, et l'éditeur si souvent en contradiction avec l'auteur. Mais quel que fût mon libraire, était-ce se vendre de tirer de ma plume 10,000 livres dans un temps où on était affamé de journaux, où Prudhomme donnait 25,000 livres à Loustalot, où mon journal avait le plus grand succès, où il rapportait 30,000 livres puisqu'il avait 3,000 acheteurs ? Était-ce me vendre que de toucher 10,000 livres par les mains d'un autre, tandis que j'en aurais touché 30,000 par les miennes, si je n'avais voulu me débarrasser des détails de l'expédition ? Et y aurait-il rien d'absurbe comme ce reproche qu'on me faisait d'avoir été vendu à Lafayette, qui n'a été jugé par personne si sévèrement que par moi ?

Mirabeau. Je ne savais pas que les traîtres, à une distance si immense de lui pour les talents, bientôt nouveaux parvenus à la tribune, nous conduiraient avec plus de perfidie à la ruine de la liberté, et me réduiraient à demander pardon à sa grande ombre, et à regretter tous les jours les ressources pour la France dans son génie, et pour la liberté dans son amour de la gloire.

Les Lameth, sachant bien que j'étais incorruptible, avaient employé le seul moyen de corruption possible avec moi, celui de me jurer qu'ils ne se sépareraient jamais des Jacobins, qu'ils porteraient leur tête sur l'échafaud pour la cause de la liberté. Voilà la séduction dont ils ont usé avec moi. Voilà les espérances qu'ils ont fait briller à mes yeux. Lorsque Lafayette, en vous lâchant à leurs jambes et à la cour, en les faisant injurier aux Jacobins, les a comme forcés à se réunir à elle et à Lafayette, lorsqu'ils ont ouvertement trahi les intérêts de la nation; dites si je leur ai été vendu, s'ils ont eu de plus ardents ennemis que moi? Tel est, tel sera toujours *le pseudo-patriote Camille Desmoulins, qui s'est vendu à tout le monde et n'a été acheté de personne*. Si j'avais voulu me vendre, si ma conscience avait été sur la place, à qui fera-t-on croire que le journaliste des *Révolutions de France et de Brabant* eût manqué d'acheteurs? Lui, à qui il est venu des témoignages les plus flatteurs et des hommages du fond de l'Asie et de l'Amérique. J'ai parlé dans mon numéro 31 de l'épreuve la plus rude à laquelle puisse être mise la fragilité humaine. Je défiais alors, en justice et devant le Châtelet, où j'étais traduit, un député que je ne nommais pas, mais qui m'entendait, et Mirabeau que je nommais, de nier leurs sollicitations et leurs offres de corruption. Le

défi ne fut point relevé et l'affaire en resta là. Depuis, comme j'ai encore été circonvenu ! Comme on avait pris la peine d'épier mes passions et d'étudier l'endroit faible ! Je n'ai pas succombé, je n'en fais pas même vanité. Est-ce qu'il m'était possible de varier, à peine d'être le dernier des hommes ? Est-ce que je pouvais changer de langage, à peine de me mettre sur le corps cinquante pieds de fumier ? Mais que je doive à la vertu ou à la crainte de l'infamie mon incorruptibilité, elle n'en est pas moins incontestable. On cite des fortunes immenses qu'ont faites les principaux acteurs de la révolution, les terres, les hôtels, les châteaux qu'ils ont achetés ; on sait les places auxquelles ils se sont poussés. Dans les grands débordements de la révolution, je défie qu'on puisse dire que mon champ se soit arrondi de la moindre alluvion et agrandi d'un pouce de terre. A l'époque de l'expiration de mon bail avec la personne qui avait rétrocédé à M. Caillard, et que j'ai toujours regardée comme *le prête-nom de Lafayette* ; au n° 78, ayant voulu le continuer à mes frais, bien loin de m'enrichir, à dire la vérité, je dépensai près de 3,000 livres en 8 numéros, ce qui, comme je n'ai que 4,000 livres de rentes, m'a mis dans l'impuissance de tenir plus longtemps la campagne contre mes ennemis de toute espèce. Sollicité depuis, par une foule de patriotes, et engagé, par M. Rœderer lui-même, à reprendre mon journal, j'eus avec lui un entretien particulier qui a servi de prétexte à ces calomnies. Je pourrais fermer la bouche par un seul mot à M. Rœderer. Je n'avais qu'à nier cet entretien, ces confidences qu'il dit que je lui ai faites ; mais ma franchise me défendra toujours mieux que le mensonge, car ce caractère de franchise qu'on me connaît ne vient que de ce que je n'ai pas besoin

de mentir. Que ne publiez-vous, M. Rœderer, comme je vous en ai sommé il y a trois semaines à la tribune des Jacobins, cet entretien tel que je l'ai eu, et on n'y verra qu'un trait de plus de patriotisme de ma part et la meilleure preuve de mon incorruptibilité. Pourquoi cet acharnement à me ravir l'estime de mes concitoyens, le seul bien que j'ai gagné à la révolution, le témoignage de mon incorruptibilité? Je ne suis sur le chemin de l'ambition de personne, je n'envie point aux héros de la révolution leur fortune, leur avancement, votre chaise curule, qu'on disait qui endort le patriote, comme le fauteuil d'académicien assoupissait les auteurs. C'est ma fortune de ne m'être point enrichi dans la révolution. Voilà ce qui atteste ma bonne foi; voilà mes honneurs, ma place, de n'être point arrivé aux places et aux honneurs. J'ai pris le premier la cocarde, j'ai combattu trois ans pour la liberté publique, j'ai écrit sept gros volumes révolutionnaires. Dans ces trois mille pages rapidement écrites, périodiques et obligées, je défie mes ennemis de trouver une seule ligne que la *philosophie, l'humanité, la politique* puissent désavouer. Je ne saurais me plaindre de l'ingratitude de mes concitoyens. Ils ne me doivent rien; car je ne leur ai rendu aucun service, puisqu'ils ne m'ont jamais écouté. Lors même que j'ai été le plus applaudi aux Jacobins, je n'ai reconnu que des applaudissements stériles, et je ressemblais alors même à une voix qui crie au secours dans le désert et qui est répondue par des échos inanimés. Souffrez donc, J.-P. Brissot, qu'inutile à la liberté publique, je me tourne vers la liberté individuelle. Permettez que, ne voulant être ni mendiant, ni fripon, démissionnaire d'un journal ruineux, et n'ayant point de fonctions salariées, je me tourne vers la reconnais-

sance des opprimés. Pardonnez à un homme de loi de réclamer la loi en faveur des opprimés, fussent-ils même aristocrates. Si votre substitut, M. Girey-Dupré, relève mes erreurs d'homme de loi, qu'il ne m'isole pas, en tonnant contre moi seul, tandis que mon affiche-consultation est signée de MM. Renauld-d'Angely, Henrion, Martineau, Blondel, De Bruges, Bonnet. Pour vous, que l'espérance des patriotes a appelé au gouvernail ; vous qui daignez qualifier *ingénieux* mon discours du mois d'octobre *sur notre situation politique*, et qui, dans un de vos écrits (du mois de septembre, je crois), placez naïvement la tête de J.-P. Brissot entre les bustes de J.-J. Rousseau et de Mably, c'est à vous de remplir les deux tribunes de l'Assemblée nationale et des Jacobins. Je ne vous les dispute point ; mais j'ai cru devoir à mes concitoyens de leur présenter le tableau de vos principales opinions et leurs résultats. J'ai dit les faits. En vous écrivant, le mépris a pris insensiblement la place de l'indignation. J'ai ri, me voilà désarmé, et je doute si je dois conclure de tout ceci pour la perfidie ou l'impéritie de votre part. Je ne conclus point ; mais je vous défie de nier vous-même que dans les deux cas, et à coup sûr, vous n'ayiez été le plus grand tueur de tous nos médecins politiques.

FRAGMENT  
DE  
L'HISTOIRE SECRÈTE  
DE  
LA RÉVOLUTION

---

*L'Histoire des Brissotins* est la suite naturelle du *Brissot démasqué* ; c'est la seconde attaque et la seconde bataille. Un écrivain qui a étudié de près la Révolution française, M. Marc Dufraisse, a retracé jadis dans la *Libre Recherche* le tableau de la lutte entre la Montagne et la Gironde. Nous ne saurions mieux faire que de donner un passage de ce chapitre en tête de cette accumulation de commérages, d'accusations, d'anecdotes apocryphes et, comme on dirait aujourd'hui dans la langue d'un certain journalisme, de *racontars* qui s'appelle *l'Histoire des Brissotins*.

« Dès les premières séances de la Convention, dit M. Marc Dufraisse, les Girondins y avaient ranimé la lutte déjà engagée entre eux et les Jacobins. Le procès de Louis XVI avait amené une trêve tacite, d'ailleurs mal gardée. Le roi mort, la bataille avait recommencé.

Mais les divers groupes de la Montagne n'y donnaient pas tous avec le même acharnement.

« Danton, l'esprit large et conciliant, voyait qu'un déchirement serait fatal à la République, et s'employait sincèrement à le prévenir.

« Robespierre, l'homme de la rancune inexorable, poursuivait la Gironde avec une ténacité inflexible.

« Camille, qui aimait Danton, mais qui était sous la main de l'autre, dut hésiter entre la stratégie de rapprochement que suivait le premier, et la politique de Robespierre, le duel à outrance et sans merci. Je penserais même que la nature de son tempérament l'inclinait vers la conciliation ; mais il subissait l'influence de l'homme auquel il ressemblait si peu, et je crois qu'il le craignait plus qu'il ne l'aimait.

« Dans ce combat intérieur, Robespierre l'emporta, et Camille mit sa plume lucide à la suite de la parole si souvent énigmatique de son maître.

« Robespierre suivait contre la Gironde un système d'imputations indéterminées, d'inductions indéfinies et, nous pouvons le dire aujourd'hui, d'insinuations calomnieuses. C'est avec cet échafaudage que Camille bâtit son *Histoire des Brissotins*.

« Il n'apporta point de preuves à l'appui des incriminations de Robespierre, mais il enferma dans des lignes plus nettes et plus fermes les accusations de cet homme dont la parole se prêtait volontiers à des contours vagues : il donna à des imputations nuageuses des formules incisives, pénétrantes ; et son *Histoire des Brissotins* n'aida pas médiocrement à la triste journée du 31 mai.

« Camille fut-il de bonne foi en l'écrivant? J'en douterais; car son pamphlet n'articule guère que des griefs dont l'histoire a démontré la fausseté. Mais je n'oserais non plus l'accuser de mensonge volontaire. Dans l'ardeur et la confusion des mêlées, on a des vertiges qui aveuglent, et des éblouissements aussi sincères que regrettables. Il faut n'avoir pas vécu dans des jours de crise pour être inexorable envers les égarements de ceux qui luttent. *L'Histoire des Brissotins* fut l'œuvre des passions de ce temps-là.

« Si Camille fut sincère, faut-il le louer de cette œuvre? Ce serait être plus indulgent, plus complaisant qu'il ne le fut envers lui-même, et lui pardonner un libelle qu'il se reproche loyalement.

« Mais faut-il le louer, même malgré lui, d'avoir contribué à précipiter les Girondins?

« Quand le passé pose à l'histoire une de ces questions formidables, la réponse est difficile. Si les passions des vivants furent partiales, la postérité froide n'est pas toujours un juge compétent. Il manque alors au problème quelques-unes des données dont le concours serait nécessaire pour le résoudre sûrement. Des circonstances toutes morales, qui n'ont laissé aucune trace ni dans les écrits ni dans la tradition, ont pu être décisives. Où trouver, à cette heure, les éléments immatériels, concluants mais fugitifs, qui ont déterminé les convictions contemporaines?

« J'admire ceux qui tranchent souverainement un si grand débat; mais, pour ma part, je doute aujourd'hui.

« Ce qu'il y a de malheureusement certain, c'est que la lutte de la Montagne et de la Gironde ne pouvait durer



sans compromettre les conquêtes morales de la Révolution que les deux partis défendaient contre un ennemi commun, et sans perdre la république, qui fut aussi leur but commun.

« Si les Girondins étaient restés maîtres du gouvernement, qu'eussent-ils fait? Qui le sait? Qui aurait la témérité de tirer rétrospectivement leur horoscope?

« Auraient-ils, mieux que leurs ennemis, gouverné et conduit une révolution si tourmentée? Je n'ai pas la présomption de le prétendre; mais qui oserait affirmer que leur parti le cédât en intelligence, en dévouement et en courage aux Montagnards qui les vainquirent? En 92, dans la question de la guerre, dans ce débat solennel qui divisa les Jacobins et la Gironde, celle-ci n'eut-elle pas plus de justesse de coup d'œil, plus de résolution dans le cœur, plus de foi dans l'héroïsme de la France?

« — Les Girondins n'auraient pas conçu et appliqué le régime de la terreur. — C'est possible; mais est-il donc prouvé que la terreur était le moyen unique du salut? L'épouvante qui subjugué les âmes, l'effroi qui les écrase et la peur qui les dégrade, seraient-ils donc la condition nécessaire et fatale du progrès? Les peuples seraient-ils condamnés à conquérir la liberté par des violences qui la souillent, à la défendre quelques jours par des armes qui la font longtemps maudire, à lui donner, pour la faire vivre, un breuvage qui la tue?

« — Mais les Girondins étaient fédéralistes. — C'est avec ce mot que les Jacobins les immolèrent.

« Oui, au fond de la lutte, il y avait la question, déjà bien vieille dans le monde, de l'État et de l'autorité qu'il

revendique, du citoyen et de la liberté qu'il ne veut pas abandonner.

« En 89, la France était profondément imbue du sentiment de l'unité, ou, pour mieux dire, du principe d'autorité. C'était sa tradition historique, sa croyance, sa passion. Cela est si vrai que les Jacobins, jusqu'en 92, repoussèrent la République, parce qu'ils la considéraient comme un brisement de l'unité, comme un éparpillement de la souveraineté.

« En 93, les Jacobins voulurent substituer à la monarchie une et absolue la république une et indivisible, c'est-à-dire armée du pouvoir qui constituait la monarchie. Ils le voulurent avec l'esprit de la France, et c'est pour cela qu'ils triomphèrent.

« La Gironde voulait la République pour affranchir le citoyen de l'oppression de l'autorité, et l'élément municipal de la domination écrasante de l'unité. La Gironde allait contre l'éducation monarchique de la France, contre les traditions catholiques d'un pays d'obédience, qui ne comprenait pas une république protestante, fédérative. Et c'est pour cela que la Gironde fut vaincue.

« La république absolue vainquit la république libérale.

« Mais, après les épreuves que la France a faites, n'est-il pas sage de douter que l'unité et l'indivisibilité de la République soient le gage le plus sûr de sa durée? N'est-il pas permis de se demander si la liberté républicaine peut vivre longtemps dans une démocratie où le pouvoir est centralisé dans quelques mains?

« Les Girondins furent-ils donc si coupables pour avoir pressenti, prévu que la centralisation serait funeste à la

France républicaine? Furent-ils si criminels pour avoir rêvé de fédérer la République. comme elle le fut dans les Provinces-Unies, comme elle l'est en Amérique? et méritèrent-ils donc la mort pour avoir voulu cantonner la liberté, comme elle l'est dans les montagnes de la Suisse.

« Si l'on veut reprocher aux Girondins de n'avoir pas compris les nécessités de leur époque, il faut convenir aussi qu'ils eurent une perception plus nette des conditions de la liberté dans l'avenir.

« Est-ce à dire qu'il faut condamner ceux qui ne comprirent pas comme eux les éléments essentiels d'une constitution démocratique? Non; l'expérience n'avait point encore parlé.

« Il est à croire, d'ailleurs, que, dans le feu de la lutte, les Girondins exagéraient les droits de l'individu, comme, dans l'ardeur de la bataille, les Montagnards exagéraient, à leur tour, les droits de l'État, de l'unité qu'ils représentaient et défendaient. Puis, les circonstances étaient suprêmes : l'étranger s'amoncelait sur nos frontières, le royalisme conspirait à l'intérieur, et la Vendée poignardait la France par derrière.

« Il y eut là un malentendu. Danton voulut l'éclaircir; la faute de la Gironde fut de repousser les avances de ce grand homme. C'est mon grief contre elle.

« Et quel enseignement tirer de cette sanglante leçon de l'histoire? C'est que les partis vaincus doivent, durant les interrègnes, résoudre par l'étude et sur le terrain de la science, les questions qui les divisent, afin de n'avoir pas plus tard à les trancher dans un champ clos.

« Mais ce qu'il faut condamner et maudire, c'est la cruauté du châtement infligé à des vaincus. Dans les luttes intestines, où nul parti n'est exempt de fautes, l'exil, qui laisse vivre, l'ostracisme antique, est une peine suffisante, et qui défend de recourir aux sévérités irréparables. Le bourreau était de trop. Otez-le, et j'absous le 31 mai, comme je voudrais pouvoir en ressusciter les victimes.

« Et ce n'est pas indécision, mais équité.

« Dans les histoires de la Révolution française, je ne comprends ni les apologies absolues, ni les admirations exclusives, ni les réprobations systématiques. Plus j'étudie cette grande époque, mêlée comme toutes les choses de ce monde de bien et de mal, plus je me confirme dans la conviction que chacun des partis qui se décimèrent portait en lui un fragment de la vérité, de la justice. Je ne conteste pas le courage de ceux qui condamnent résolûment l'un ou l'autre de ces partis; mais on me permettra de dire qu'il n'y a pas faiblesse non plus à rendre à chacun d'eux la justice qu'il mérite. Et le devoir des hommes qui procèdent plus directement de l'un ou de l'autre des partis que la hache mutila n'est pas de continuer par la plume une lutte fratricide, mais de reprendre, d'où qu'elles viennent, les traditions du juste et du vrai, et d'emprunter aux uns leur énergie indomptable, aux autres leur intelligence plus nette des conditions vitales de la liberté républicaine; à tous, leur dévouement.

« Pour revenir à Camille et à son *Histoire des Brissotins*, j'estime qu'il l'écrivit sous une autre inspiration que les entraînements de sa conscience. Il céda aux in-

stigations de Robespierre, qu'il redoutait sans se l'avouer. Il a raconté ailleurs que Robespierre lui fit retrancher une longue note qui était imprimée à la suite de l'*Histoire des Brissotins*. Ce n'est pas la seule fois que, durant la tragédie révolutionnaire, Robespierre se serait placé dans la loge du souffleur. Ce n'est pas la seule fois non plus que Camille aurait été le porte-plume de cet homme. Est-ce pour absoudre l'écrivain que je fais remonter la responsabilité de l'œuvre à celui qui l'inspira? non; il est des complaisances coupables que l'histoire doit blâmer. En révolution, l'homme faible est un fléau.

« Camille ne tarda pas à regretter la part qu'il avait eue à la proscription de la Gironde.

« Dans l'*Adresse des Jacobins aux départements sur l'insurrection du 31 mai*, rédigée par lui, on lit que sa conscience n'est pas sûre d'elle-même; il a besoin d'invoquer Sénèque, Dion Cassius, Platon, Salluste, les Romains et les Grecs, pour se faire illusion et tromper son remords. Mais le sentiment intime de sa faute l'emporte sur les maximes du salut public.

« Robespierre, Saint-Just, ne se repentirent pas, eux, du 31 mai. Camille en eut remords.

« Il avait une vertu, bien rare dans les temps de révolution, la tolérance. Ce qui charme dans ses œuvres, ce qui fait aimer, bénir sa personne, c'est qu'il s'élève de toute cette vie, de tous ces écrits, comme un parfum de tolérance, qui vous dissimule un instant les exhalaisons du fanatisme dont l'atmosphère du temps était remplie. Camille n'était pas sectaire. Il s'était, de bonne foi sans doute, mais il s'était fourvoyé dans le club des Jacobins.

« Il a suivi, à la remorque, jusqu'au 31 mai. A partir de cette date, il s'arrête et réagit.

« Il n'assiste plus aux séances des Jacobins, de la Convention. Sa langue darde des sarcasmes qui font pressentir aux farouches que son cœur faiblit. Sa popularité décline. Il est attaqué et entamé. ... Les mesures terribles se succèdent : le tribunal révolutionnaire est augmenté ; la loi des suspects rendue ; la reine sera jugée ; les Girondins seront jugés.

« A chaque courrier qui apportait la nouvelle d'un désastre, l'infortunée Gironde avait fait un pas vers l'échafaud. Il semble que la victoire, revenue au drapeau, aurait dû arrêter la marche funèbre des Vingt-Deux. Danton voulait les sauver ; mais, impuissant à cette œuvre magnanime, il s'était enfui désespéré. Au comité de sûreté générale, Bazire cachait leur dossier, je devrais dire dans son cœur ; cœur amolli, efféminé, si l'on veut, mon Dieu ! mais bon toujours, et noble par moments, un cœur d'où avaient jailli, à la Convention, quelques-uns de ces mots frappés à l'antique, que l'histoire recueille et que le temps n'efface pas. Dévouement inutile ! Les Jacobins se saisirent du dossier ; et, presque tous les jours, une députation du club venait réclamer les victimes comme leurs. Les Girondins furent livrés.

« Camille suivit leur procès. Il y manifestait, avec une imprudence courageuse, ses vœux pour leur salut. Il était dans l'auditoire quand le jury rapporta l'arrêt de condamnation : « Ah ! malheureux ! s'écria-t-il, c'est mon *Histoire des Brissotins* qui les tue ! Ils meurent républicains ! » Un juré, Vilatte, a raconté que Camille voulait s'en aller et qu'il ne pouvait sortir. La foule

était si pressée qu'il lui fallut rester là, comme pour expier en public, par la douleur et le remords, la faute de son libelle peu loyal. Il pleurait comme un enfant ; mais il est des pages de la vie que toutes les larmes du corps ne lavent point <sup>1</sup>. »

Nous n'aurions pu écrire aucune préface plus éloquente pour ce pamphlet terrible sur lequel Camille devait pleurer plus tard, et que ses larmes n'eussent point effacé si son sang n'avait coulé à son tour.

1. Marc Dufraisse, *La Libre Recherche*.

SOCIÉTÉ  
DES  
AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ

SÉANTE AUX CI-DEVANT JACOBINS, RUE SAINT-HONORÉ, A PARIS

---

FRAGMENT  
DE  
L'HISTOIRE SECRÈTE  
DE  
LA RÉVOLUTION

Est-ce que des fripons la race est éternelle ?

---

DE L'IMPRIMERIE RÉPUBLICAINE ET PATRIOTIQUE

RUE SAINT-HONORÉ, N° 355, VIS-A-VIS L'ASSOMPTION<sup>1</sup>.

1. Le véritable titre de la 1<sup>re</sup> édition est celui-ci : *Histoire des Brissotins* ou *Fragment de l'histoire secrète de la Révolution, ou des six premiers mois de la République*. Par Camille Desmoulins, député de Paris à la Convention. — *Est-ce que des fripons la race est éternelle?* — De l'imprimerie patriotique et républicaine, rue Saint-Honoré, n° 355, vis-à-vis l'Assomption. — 1793.





FRAGMENT  
DE  
**L'HISTOIRE SECRÈTE**  
DE  
**LA RÉVOLUTION**

·SUR

LA FACTION D'ORLÉANS, LE COMITÉ ANGLO-PRUSSIEN  
ET LES SIX PREMIERS MOIS DE LA RÉPUBLIQUE

PAR CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

Est-ce que des fripons la race est éternelle?

---

On dut porter envie à ceux qui venaient d'être nommés députés à la Convention. Y eut-il jamais une plus belle mission? une plus favorable occasion de gloire? L'héritier de soixante-cinq despotes, le Jupiter des rois, Louis XVI, prisonnier de la nation et amené devant le glaive vengeur de la justice; les ruines de tant de palais et de châteaux et les décombres de la monarchie tout entière, matériaux immenses devant nous pour bâtir la constitution; 90 mille Prussiens ou Autrichiens arrêtés par 17 mille Français; la nation tout entière debout pour les exterminer; le ciel s'al-

liant à nos armes et auxiliaire de nos canonniers par la dysenterie; le roi de Prusse réduit à moins de 40 mille hommes effectifs, poursuivi et enveloppé par une armée victorieuse de 110,000 hommes; la Belgique, la Hollande, la Savoie, l'Angleterre, l'Irlande, une grande partie de l'Allemagne, s'avancant au devant de la liberté, et faisant publiquement des vœux pour nos succès : tel était l'état des choses à l'ouverture de la Convention. La République française à créer, l'Europe à désorganiser, peut-être à purger de ses tyrans par l'éruption des principes volcaniques de l'égalité; Paris moins un département que la ville hospitalière et commune de tous les citoyens des départements, dont elle est mêlée et dont se compose sa population, Paris qui ne subsistait que par la monarchie et qui avait fait la République, à soutenir, en le plaçant entre les Bouches-du-Rhin et les Bouches-du-Rhône, en y appelant le commerce maritime par un canal et un port; la liberté, la démocratie à venger de ses calomniateurs, par la prospérité de la France, par ses lois, ses arts, son commerce, son industrie affranchie de toutes les entraves et prenant un essor qui étonnait l'Angleterre, en un mot, par l'exemple du bonheur public; enfin, le peuple, qui jusqu'à nos jours n'avait été compté pour rien, le peuple que Platon lui-même, dans sa République, tout imaginaire qu'elle fût, avait dévoué à la servitude, à rétablir dans ses droits primitifs, et à rappeler à l'égalité : telle était la vocation sublime des députés à la Convention. Quelle âme froide et rétrécie pouvait ne pas s'échauffer et s'agrandir, en contemplant ces hautes destinées?

Qui nous a empêchés de remplir cette carrière de gloire? de quel côté sont les ennemis de la Répu-

blique, les factieux, les véritables anarchistes, les conspirateurs, les complices de Dumouriez, de Pitt et de la Prusse ?

Il est temps enfin de les signaler et d'en faire justice. Et dans la masse des faits que je vais recueillir, ce sera, pour les départements, leur acte d'accusation que j'aurai rédigé : et, pour l'histoire, le jugement uniforme de la postérité, que j'aurai prononcé d'avance.

Il y a quelques jours, Pétion gémissait en ces termes à la Convention : « De quoi nous sert-il de réfuter une calomnie ? On la coule à fond aujourd'hui, elle surnage le lendemain. On la réfute à la tribune, on l'y chasse de tous les esprits ; elle y rentre le lendemain par tous les journaux, et on en est assailli dans la rue. Quand est-ce donc qu'on posera sur le papier, et non en l'air, une série de griefs, à laquelle nous puissions répondre article pour article ? » Vous allez être content, Pétion, vous et les vôtres. Je vais vous présenter cette série de griefs, et je suis curieux de voir comment vous pouvez répondre à mon interrogatoire sur faits et articles.

D'abord une observation préliminaire, indispensable, c'est qu'il y a peu de bonne foi de nous demander des faits démonstratifs de la conspiration. Le seul souvenir qui reste du fameux discours de Brissot et de Gensonné, pour démontrer l'existence du comité autrichien, c'est qu'ils soutenaient, avec grande raison, qu'en matière de conspiration, il est absurde de demander des faits démonstratifs et des preuves judiciaires qu'on n'a jamais eues, pas même dans la conjuration de Catilina, les conspirateurs n'ayant pas coutume de se mettre si à découvert. Il suffit d'indices violents. Or, je vais établir comme Bris-

sot et Gensonné l'existence d'un comité autrichien.

Je mets en fait que le côté droit de la Convention, et principalement les meneurs, sont presque tous partisans de la royauté, complices des trahisons de Dumouriez et Beurnonville, dirigés par les agents de Pitt, de d'Orléans et de la Prusse, et ayant voulu diviser la France en vingt ou trente républiques fédératives, ou plutôt la bouleverser pour qu'il n'y eût point de république. Je soutiens qu'il n'y eut jamais dans l'histoire une conjuration mieux prouvée, et par une multitude de présomptions plus violentes, que cette conspiration de ce que j'appelle les Brissotins, parce que Brissot en était l'âme, contre la République française.

Pour remonter aux éléments de la conjuration, on ne peut nier aujourd'hui que Pitt, dans notre révolution de 1789, n'ait voulu acquitter sur Louis XVI la lettre de change tirée en 1644 par Richelieu sur Charles I<sup>er</sup>. On sait la part qu'eut ce cardinal aux troubles du Long Parlement, où il pensionnait les plus zélés républicains, et bien des événements depuis m'ont fait ressouvenir de la colère que montra Brissot, il y a trois ans, quand un journaliste aristocrate, ayant déterré le livre rouge de Richelieu et de Mazarin, y trouva, à livres, sous et derniers, les sommes que ces ministres avaient complées à Fiennes et Hampden, pour leur zèle à demander la république. Ceux qui lisaient le *Patriote français* peuvent se souvenir avec quelle chaleur Brissot, craignant l'application, se fit le champion du désintéressement des républicains anglais. Pitt avait encore à prendre sa revanche des secours donnés par Vergennes aux insurgés anglo-américains. Mais, depuis le 10 août, il s'est trouvé qu'au grand déplaisir de Pitt et de Brissot, ils avaient

mené la liberté plus loin qu'il ne convenait à l'Angleterre; et Pitt et Brissot se sont efforcés d'enrayer. Quand le général Dillon affirmait, il y a quatre ans, à la tribune du corps constituant, qu'il savait de science certaine que Brissot était l'émissaire de Pitt, et sonnait du cor pour le compte du ministère anglais, on n'y fit pas beaucoup d'attention, parce que Dillon était du côté droit. Mais ceux qui ont suivi les marches et contre-marches de Brissot, depuis ses écrits sur la traite des noirs et les colonies, jusqu'à l'évacuation de la Hollande et de la Belgique, peuvent-ils nier qu'on ne trouverait pas peut-être une seule page dans cette masse de volumes, qui ne soit dirigée au profit de l'Angleterre et de son commerce, et à la ruine de la France?

Est-ce qu'on peut me nier ce que j'ai prouvé dans un discours dont la Société se souvient encore? Celui que je prononçai sur la situation politique de la nation, à l'ouverture de l'Assemblée législative, que notre révolution de 1789 avait été une affaire arrangée entre le ministère britannique et une partie de la minorité de la noblesse, préparée par les uns, pour amener un déménagement de l'aristocratie de Versailles dans quelques châteaux, quelques hôtels, quelques comptoirs; par les autres, pour amener un changement de maître; par tous, pour nous donner les deux chambres et une constitution à l'instar de la constitution anglaise. Lorsque je prononçai ce discours à la Société, le 24 octobre 1791, ou je montrais que les racines de la révolution étaient aristocratiques, je vois encore la colère et les soubresauts de Silvery et de Voidel, quand je parlais des machinistes de la révolution. Je glissai légèrement là dessus, parce qu'il n'était pas temps encore et qu'il fallait achever

la révolution avant d'en donner l'histoire. Je voulais seulement laisser entrevoir à Sillery que ses pensées les plus secrètes ne nous échappaient pas, que nous le tenions en arrêt, et qu'il ne s'imaginât pas que chez lui et à Bellechasse, la harpe de madame Sillery et les séductions plus fortes de ses sirènes, avaient amené toute mon attention sur le bord de mes yeux et de mes oreilles pour admirer, et n'avaient point laissé le temps à mon esprit observateur de poursuivre ses opérations et de lever ses plans de république.

Me fera-t-on croire que lorsque je montais sur une table le 12 juillet, et que j'appelais le peuple à la liberté, ce fut mon éloquence qui produisit ce grand mouvement une demi-heure après, et qui fit sortir de dessous terre les deux bustes d'Orléans et de Necker?

Croit-on que dans les quinze jours que j'ai habité à Versailles chez Mirabeau, immédiatement avant le 6 octobre où je le quittai, je n'aie rien vu des mouvements précurseurs de la journée du 5 au 6? Croit-on que, lorsque j'allai chez Mirabeau, au moment où il m'apprit que d'Orléans venait de partir pour Londres, sa colère de se voir abandonné, et ses imprécations, dignes de Philoctète, et celles de son secrétaire, et la figure pétrifiée de Servan, et dans ce temps-là les liaisons de l'Anglais *Dumont* et du Génevois *Dusoveray*, leurs allées et venues de Paris à Londres ne m'aient rien fait conjecturer?

N'est-ce pas un fait que Brissot a été secrétaire de madame Sillery, ou de son frère Ducrest? N'est-ce pas un fait que ce fut Brissot et Laclous (car Danton n'y concourut point) qui furent les rédacteurs impunis de la pétition concertée avec Lafayette, et si funeste, du

Champ de Mars? Brissot et Laclos, n'est-ce pas dire Lafayette et Orléans? Le lecteur, qui n'est pas au courant, s'étonne de trouver ces deux noms à côté l'un de l'autre. Patience, que j'aie débrouillé l'intrigue, et la surprise cessera tout à l'heure.

N'est-ce pas un fait que Pétion a fait le voyage de Londres dans une dormeuse avec madame Sillery et mesdemoiselles d'Orléans, Paméla, Sercey, qu'on pouvait appeler les Trois Grâces, et qui pressaient son genou vertueux et heureusement incorruptible; et que c'est à ce retour qu'il a été nommé maire de Paris? Pourquoi ce voyage si suspect? Quelle négociation si importante avait exigé qu'un si grand personnage que Jérôme Pétion passât la mer et s'abouchât avec Pitt?

Pétion croit-il que je ne me souviens pas, il y a trois ans, dans le temps où on m'avait cru bon à quelque chose, de mes dîners chez Sillery, *dans le salon d'Apollon*, où venaient dîner aussi, lui Pétion, Voidel, Volney, Mirabeau, Barrère, tuteur de Paméla, et autres républicains de cette étoffe, mais où on n'invitait jamais Robespierre.

Vous étiez donc aussi vous-même de la faction d'Orléans, me répète ici Barbaroux, au sujet de ces dîners; mais je lui observe que dans ces premiers temps de la révolution, cette coalition se confondait tellement avec celle des amis de la liberté et de la république, qu'il y aurait eu de la stupidité de nous joindre à Maury et à Boucher d'Argis pour tirer sur nos troupes. Nous n'étions peut-être pas à Paris dix républicains le 12 juillet 1789<sup>1</sup>, et voilà ce qui couvre de gloire les

1. Ces républicains étaient, la plupart, des jeunes gens, qui, nourris de la lecture de Cicéron dans les collèges, s'y étaient passionnés pour la liberté. On nous élevait dans les écoles de Rome et



vieux Cordeliers, d'avoir commencé l'entreprise de la république avec si peu de fonds ! Quand on se souvient que c'est un *Chapelier* qui a posé la première pierre du club des Jacobins, on sent que dans l'abâtardissement de la génération, cette statue de la liberté, notre idole, il nous a fallu la construire, comme le curé de Saint-Sulpice sa Vierge d'argent, avec des pots de chambre. Ce qui nous a servi merveilleusement, c'est que tous les intrigants ayant besoin de la faveur populaire pour se faire remarquer de l'intendant Laporte, et de gagner d'abord la confiance du peuple, pour gagner ensuite un plus fort dividende dans la liste civile, commençaient par attaquer la cour avec d'autant plus de chaleur, qu'ils voulaient s'en faire acheter plus cher ; en sorte que les nouvelles recrues d'intrigants qui nous arrivaient aux Jacobins nous servaient à livrer bataille aux vétérans, à mesure que ceux-ci en émigraient. C'est ainsi que les Chapelier, les Beaumetz, les Desmeuniers étaient chassés des Jacobins par les Duport et les Barnave, et ceux-ci par les Brissot et les Roland. C'est ainsi qu'il nous a fallu terrasser le despotisme pur et simple de Calonne par les deux chambres de Necker, et les deux chambres de Necker par les deux sections de Brissot, Pétion et Buzot, et les citoyens actifs de Sieyès et de Condorcet, jusqu'à ce qu'enfin soient venus les sans-culottes. C'est ainsi que tour à tour vaincus, Maury le royaliste

d'Athènes, et dans la fierté de la république, pour vivre dans l'abjection de la monarchie et sous le règne des Claude et des Vitellius. Gouvernement insensé qui croyait que nous pouvions nous enthousiasmer pour les pères de la patrie, du Capitole, sans prendre en horreur les mangeurs d'hommes de Versailles, et admirer le passé, sans condamner le présent, *ulteriora mirari, præsentia secutura.*

(Note de Desmoulin.)

par Mounier les deux chambres; Mounier les deux chambres par Mirabeau le *veto* absolu; Mirabeau le *veto* absolu par Barnave le *veto* suspensif; Barnave le *veto* suspensif par Brissot qui ne voulut d'autre *veto* que le sien et celui de ses amis : tous ces fripons, balayés des Jacobins les uns par les autres, ont enfin fait place à Danton, à Robespierre, à Lindet, à ces députés de tous les départements, Montagnards de la Convention, le rocher de la république, et dont toutes les pensées n'ont jamais eu pour objet que la liberté politique et individuelle des citoyens, une constitution digne de Solon et de Lycurgue, la république une et indivisible, la splendeur et la prospérité de la France et non l'égalité impossible des biens, mais une égalité de droits et de bonheur. C'est ainsi que Necker, Orléans, Lafayette, Chapelier, Mirabeau, Bailly, Desmeuniers, Duport, Lameth, Pastoret, Cerutti, Brissot, Ramond, Pétion, Guadet, Gensonné, ont été les vases impurs d'Amasis, avec lesquels a été fondue, dans la matrice des Jacobins, la statue d'or de la république. Et au lieu qu'on avait pensé, jusqu'à nos jours, qu'il était impossible de fonder une république qu'avec des vertus, comme les anciens législateurs, la gloire immortelle de cette société est d'avoir créé la république avec des vices.

Déjà le lecteur voit que Necker, d'Orléans, Lafayette, Malouet, Chapelier, Dandré, Desmeuniers, Mirabeau, Duport, Barnave, Dumolard, Ramond, Dumouriez, Roland, Servan, Clavière, Guadet, Gensonné, Louvet, Pétion, Pitt, Brissot, Sillery, ne sont que les anneaux d'une même chaîne. C'est le même serpent coupé en différents tronçons, qui se rejoignaient sans cesse, pour siffler et s'élancer de même contre les tribunes, les Jacobins, le peuple, l'égalité et la république. Déjà

j'ai fait toucher au doigt la jointure entre Brissot et d'Orléans<sup>1</sup>.

J'achève de compléter l'ensemble irrésistible de preuves qui surprendront bien du monde, que Brissot, Pétion et la clique n'étaient que les continuateurs de la faction d'Orléans.

Comme depuis longtemps, j'étais devenu suspect à Sillery, qui ne m'a plus invité, je n'ai pu continuer mes observations sur les lieux; mais il m'a été facile de deviner que Louvet, Gorsas et Carra dînaient à mon couvert dans le salon d'Apollon, quand j'ai vu que Louvet avait succédé à ma faveur, que Sillery ne quittait plus sa manche aux Jacobins, où il s'était fait son plus zélé champion; quand j'ai vu Sillery, dans la discussion de la guerre, prendre si chaudement parti pour Louvet et Brissot, que je ne pouvais pas trop décider si c'était Sillery qui épousait leurs querelles contre Robespierre, ou si ce n'était pas plutôt eux qui épousaient les querelles de Philippe et de Sillery contre Robespierre trop républicain.

Quand je n'aurais pas remarqué l'indiscrétion de Carra, n'ayant point de honte, à une certaine séance

1. Notez que par Orléans ici, je ne désigne pas précisément Philippe (sur qui individuellement je dirai mon opinion tout à l'heure, à la fin de la première partie de ces mémoires), mais plutôt la sphère d'ambitions et d'intrigues, dans laquelle il tournait et par laquelle il était emporté, je veux dire la chancellerie d'Orléans, Ducrest, Laclos, Limon, Brissot, avec la coterie de cette madame de Genlis, dont les démangeaisons allaient toujours en se dépravant, et qui avait remplacé celle si naturelle de faire des *Dunois* et de la musique par celle de faire des livres; celle d'être auteur de comédies par celle d'être auteur de Sorbonne; et enfin les douceurs de la dévotion, de la vie contemplative et d'être moine, par les plaisirs de la politique, de la vie active et d'être surintendante et premier ministre, après qu'elle aurait fait de son élève, mademoiselle d'Orléans, une petite reine.

(Note de Desmoulins.)

des Jacobins, il y a environ un an, de nous proposer pour roi le duc d'York, ou quelque autre de la maison de Brunswick qui aurait épousé apparemment mademoiselle d'Orléans; quand je n'aurais pas remarqué le choix fait, le 23 septembre, de Carra par le président Pétion, pour l'envoyer avec Sillery au camp de la Lune, observer Dumouriez et assister à ses conférences avec Mansfeld, l'aide de camp du roi de Prusse, j'aurais trouvé l'amphitryon Sillery, rien qu'à l'application de nos trois journalistes à dénigrer Robespierre et Danton; et c'est ici le lieu de faire une observation essentielle.

Une des ruses de nos ennemis qui leur a le mieux réussi dans la révolution a été leur prévoyance à bâtir colossalement certaines réputations et à en démolir d'autres. L'aristocratie s'est toujours attachée à entretenir comme une réserve de coquins. Dans la crainte d'un mauvais succès de son principal auteur, elle employait à l'avance une partie de ses soufflets à forger une réputation à la doublure qu'elle tenait prête à paraître au moment où l'autre serait contraint par les sifflets de vider la scène.

Ainsi, quand on désespéra que Mirabeau et ensuite Barnave, qui commençaient à s'user, pussent se soutenir longtemps, on fit à la hâte un immense trousseau de réputation patriotique à Brissot et à Pétion, pour qu'ils pussent les remplacer, et depuis, nous avons vu les papiers publics anglais devenus les échos des hymnes de chez Talma, représenter Dumouriez comme un Turenne et Roland comme un Cicéron; tandis que l'un n'était qu'un médiocre aventurier et un bourreau qui aurait été précipité, à Rome, de la roche Tarpéienne, pour des victoires aussi sanglantes que celle de Jemmapes, et l'autre un si misérable

écrivain, que lorsqu'il était membre de votre comité de correspondance, vous savez qu'il n'a jamais pu y faire une lettre passable, et qu'on fut obligé de raturer en maint endroit pour la pauvreté des idées et l'incorrection du style. C'est ainsi que Pitt, voyant baisser en France les actions de Brissot, mettait tous ses papiers ministériels en l'air, pour le faire remonter aux nues, comme un cerf-volant, engageait des membres connus de l'opposition à louer le *sage*, le *vertueux* Brissot dans le parlement, afin que cela retentît jusqu'à nos oreilles ; et renvoyait ainsi à son féal, par le paquebot, des renforts de réputation patriotique, pour soutenir un crédit dont Pitt avait besoin. Car, comme disait Cyrus, il y a trois mille ans, tant la maxime est ancienne et l'alphabet de la politique : « *Il n'y a personne qui puisse mieux obliger ses amis que celui qui passe pour leur ennemi ; ni personne qui puisse davantage nuire à un parti que celui qui passe pour ami sans l'être.* » De là ces louanges de Roland dans la Chambre des Communes, et cette affiliation de Roland et Barrère pour membres honoraires de la Société constitutionnelle de Wighs, pendant que, depuis quatre années, j'ai observé des ennemis, mettant tout en œuvre pour saper les fondements de certaines réputations de républicains robustes qu'on prévoyait qui ne manqueraient point d'enterrer la royauté, s'ils parvenaient un jour à rallier l'opinion autour d'eux. Voilà pourquoi il en a coûté plusieurs millions à la liste civile de Lafayette continuée par celle de Roland, pour ruiner de fond en comble la réputation de Marat. Voilà pourquoi Sillery, qui ne bougeait pas de chez le maire Pétion, comptait avoir fait beaucoup, avait fait presque tout pour cette espèce de coalition orléanico-anglo-prussienne, s'il parvenait à faire demander par

ses commettants, les Brissotins du club d'Amiens, *la tête de Danton et de Marat*, et s'il faisait crier dans les rues : *vive Pétion, et Robespierre à la guillotine!*

La guerre qui semblait à outrance entre Lafayette et Philippe m'en a imposé longtemps, et je m'en veux d'avoir reconnu si tard que Brissot était le mur mitoyen entre Orléans et Lafayette, mur comme celui de Pyrame et Thisbé, entre les fentes duquel les deux partis n'ont cessé de correspondre. Je commençai à soupçonner que cette guerre n'était pas à mort, mais, comme les querelles de coquin, susceptible d'accommodement, quand je vis madame Sillery prendre la défense de Lafayette avec tant d'intérêt, qu'elle ne gardait de mesure qu'autant qu'il en fallait pour ne pas me laisser soupçonner, entre les deux rivaux d'ambition et d'intrigues, des intelligences funestes aux Jacobins. Je n'en pus plus douter un jour que Sillery, cherchant à émousser la pointe dont je tourmentais sans cesse le cheval blanc, m'avoua qu'il y avait des propositions de paix, et que, la veille, Lafayette étant venu au comité des recherches, lui avait fait entrevoir dans l'avenir la possibilité et même la convenance d'un mariage de sa petite fille avec son fils Georges Lafayette.

Un trait acheva de me convaincre que, quoique Lafayette, depuis plus d'un an, eût fait pleuvoir les plus sanglants libelles sur la faction d'Orléans, la grande famille des usurpateurs et des fripons ajournait ses querelles et se ralliait toujours contre le peuple et contre l'ennemi commun, à l'approche du fléau terrible de l'égalité. Je dois raconter ce trait, parce qu'il ouvre un champ vaste aux conjectures, et pourra servir à expliquer bien des événements postérieurs. Nous étions seuls dans le salon jaune de la rue Neuve-des-Mathurins. Le vieux Sillery, malgré sa goutte,

avait frotté lui-même le parquet avec de la craie, de peur que le pied ne glissât aux charmantes danseuses. Madame Sillery venait de chanter sur sa harpe une chanson que je garde précieusement, où elle invitait à l'inconstance, et mesdemoiselles Paméla et Sercey dansaient une danse russe, dont je n'ai oublié que le nom, mais si voluptueuse, et qui était exécutée de manière que je ne crois pas que la jeune Hérodiade en ait dansé devant son oncle une plus propre à lui tourner la tête, quand il fut question d'en obtenir la lettre de cachet contre Jean le baptiseur. Bien sûr de ne pas succomber à la tentation, je ne laissais pas de jouir intérieurement d'être mis à une si rude épreuve, et je goûtais le même plaisir que dut éprouver saint Antoine dans sa tentation. Quelle fut ma surprise, au milieu de mon extase et dans un moment où la gouvernante magicienne opérait sur mon imagination avec le plus de force, et où la porte devait être fermée aux profanes, de voir entrer, qui ? un aide de camp de Lafayette, venu là tout exprès, et qu'on fit asseoir un moment auprès de moi, pour me montrer sans doute que Lafayette était redevenu l'ami de la maison. Ceci se passait à l'époque où Sillery achevait son fameux rapport sur l'affaire de Nancy et s'efforçait de blanchir Bouillé, le cousin de Lafayette.

Il ne peut plus être douteux pour personne de quel côté il faut chercher la faction d'Orléans dans la Convention. Les complices de d'Orléans ne pouvaient pas être ceux qui, comme Marat, dans vingt de ses numéros, parlaient de Philippe d'Orléans avec le plus grand mépris ; ceux qui, comme Robespierre et Marat, diffamaient sans cesse Sillery ; ceux qui, comme Merlin et Robespierre, s'opposaient de toutes leurs forces à la nomination de Philippe dans le corps électoral ; ceux

qui, comme les Jacobins, rayaient Laclos, Sillery et Philippe de la liste des membres de la Société ; ceux qui, comme toute la Montagne, demandaient à grands cris la République une et indivisible, et la peine de mort contre quiconque proposerait un roi. Enfin, les complices de d'Orléans ne pouvaient être ceux qui, comme toute la Montagne, demandaient en vain, par un mouvement unanime et simultané, que la tête du général Égalité fût mise à prix, comme celle de Dumouriez, et que Philippe fût traduit au Tribunal révolutionnaire de Marseille.

Mais les complices présumés, et bien véhémentement présumés, de d'Orléans, ne sont-ils pas ce Brissot, ci-devant secrétaire à la chancellerie d'Orléans, et rédacteur, avec Laclos, de la pétition du Champ de Mars, pétition visiblement concertée avec Lafayette ? Les complices de d'Orléans ne sauraient être que tous ces royalistes qui, comme Sillery et Roland, Louvet et Gorsas, poursuivaient avec acharnement et Pache, et la Commune du 10 août, et la députation de Paris, pour les punir d'avoir travaillé si efficacement à établir la république. Les complices de d'Orléans ne sauraient être que ceux qui, comme Pétion, allaient faire un voyage à Londres, avec madame Sillery et mademoiselle d'Orléans ; ceux qui, comme Pétion, étaient les confidents les plus intimes et le mentor du général Égalité ; qui, comme Pétion, lui écrivaient par tous les courriers, en recevaient des lettres par tous les courriers, et à l'heure même de sa trahison et de son émigration (voyez l'affiche accablante de Basal contre Pétion) ; ceux qui, comme Carra, proposaient le duc d'York pour roi ; ceux qui, comme le président Pétion, et les secrétaires Brissot, Rabaut, Vergniaud et Lasource, envoyaient, à la fin de sep-



tembre, Carra et Sillery au camp de la Lune. Oh ! les bons surveillants qu'on donnait là aux généraux Dumouriez et Kellermann, pour presser la déconfiture des Prussiens, pour empêcher qu'on ne ménageât Frédéric-Guillaume, et prendre garde qu'il ne fût rien stipulé contre la République au profit de l'Angleterre et de la Prusse, dans les conférences qu'on a avouées, avec Mansfeld, et probablement dans des entrevues dont on n'est pas convenu, avec le roi de Prusse<sup>1</sup>.

Les complices de d'Orléans, ce sont ceux qui, comme Servan, ministre seulement de nom, laissaient la réalité et les opérations du ministère à Laclos ; ce sont visiblement les Brissotins qui, s'étant emparés de tous les comités de la Convention, et ayant rempli depuis longtemps le ministère de leurs créatures, avaient insensiblement mis à la tête des affaires tous les amis, naguère proscrits, de Philippe, si bien qu'un beau jour, à la fin de février, la nation se trouva avoir toutes ses armées commandées par des chefs bien connus par des relations plus ou moins intimes avec cette maison, par leur attachement à ses intérêts, ou pour en être les commensaux, Chartres, Valence, Ferrière, Kellermann, Servan, Latouche, Biron, Miranda, Dumouriez, Lécuyer, etc. ; et il n'y a pas quinze jours encore, après que la trahison de Dumouriez avait éclaté, Latouche, avant d'aller à son commandement, étant venu prendre congé du Comité des 25, où se trouvaient tous les hommes d'État, Brissotins et Giron-

1. A la vérité, on avait adjoint à Sillery et Carra, ce Prieur de la Marne, qui est bien la loyauté et la candeur personnifiées ; mais la Convention l'avait envoyé là, comme le corps constituant avait envoyé Pétion avec Barnave et Latour-Maubourg, commissaire au retour de Varennes, pour être l'homme de bien de la légation, pour jeter de la poudre aux yeux du vulgaire, et à condition que ses collègues lui conteraient tout. *((Note de Desmoulins.))*

dins, qui accusent la Montagne d'être la faction d'Orléans, je fus le seul qui, dans le silence de tous les membres, prit la parole pour répondre à Latouche : « Je crois volontiers que vous êtes un homme de bien et un patriote, comme vous le dites ; mais lorsque vos anciennes liaisons avec la maison d'Orléans sont connues ; lorsque Dumouriez semble ne conspirer que pour cette maison ; lorsque j'ai vu dans les mains d'un collègue, avant la trahison de Dumouriez, des lettres de l'armée, où on racontait que les domestiques, voyant Dumouriez s'échauffer prodigieusement, à la fin du repas, à côté de mademoiselle d'Orléans, gémissaient dans l'antichambre où ils disaient tout haut que c'était une chose indigne que la République fût trahie et tant de milliers d'hommes sacrifiés, tant de magasins livrés à l'ennemi, à cause des complaisances de madame Sillery pour un vieux paillard ; dans ces circonstances, je m'étonne que le ministre de l'intérieur ait pris sur lui de vous confier un commandement, et je n'y donnerai jamais la main tant que je serai au comité. » Il me semble que voilà des faits qui donnent à penser au lecteur.

Ne serait-ce pas le comble de l'art des Brissotins, si, tandis qu'ils travaillaient si efficacement pour la faction d'Orléans, c'étaient eux qui nous avaient envoyé à la Montagne le buste inanimé de Philippe, et un automate dont le côté droit tirait les fils pour le faire mouvoir avec nous, par assis et levé, et montrer aux yeux, que s'il y avait une faction d'Orléans, elle était parmi nous ? Ce fut du moins un coup de politique du côté droit, de demander le bannissement de Philippe prématurément, et lorsque la trahison de ses enfants n'avait point encore éclaté (comme s'ils étaient dans le secret de sa trahison prochaine) ; ce fut un coup de

leur politique, de revenir sans cesse à la charge pour obtenir cette expulsion. Par là, ils nous mettaient dans l'alternative, ou d'accréditer le bruit qu'ils répandaient que nous étions les partisans secrets de d'Orléans, ou de commettre une injustice en envoyant à l'échafaud de Coblenz un citoyen qui n'avait pas encore fait oublier les services immenses qu'il avait rendus à la liberté. Pour glisser entre ces deux écueils, en même temps que je m'opposais à son bannissement dans le discours que la Société a fait imprimer et a envoyé aux sociétés affiliées il y a trois mois, je ne dissimulais pas dès lors le soupçon que nous donnait la conduite tortueuse et équivoque de Philippe, son espèce de neutralité, particulièrement ses fautes d'omission, pour me servir d'une expression théologique, et surtout l'intimité de son confident Sillery avec les plus mauvais sujets de la Convention, son compéragage avec Pétion et avec tout le corps brissotin. Sur quoi il est bon de dire, en passant, que quelques jours après, Égalité étant venu se placer auprès de moi à l'Assemblée, et me remerciant d'avoir pris sa défense dans ce discours, ajouta, en présence de plusieurs de nos collègues, « qu'à l'égard des reproches que je lui adressais, de ses liaisons avec les intrigants du côté droit, « il est vrai qu'il les avait hantés, lorsqu'il les avait « crus patriotes, mais qu'il avait cessé de les voir, « ayant reconnu que c'étaient des coquins. »

Il ne se servit pas de termes plus ménagés, tant il jouait bien son personnage. Aussi se divertissait-on quelquefois à la Montagne, à dire exprès à ses oreilles les plus grandes injures contre Sillery, afin de voir jusqu'où Philippe saurait être Cordelier, et alors il ne manquait jamais d'enchérir sur les propos, au point que je me suis dit quelquefois : Il serait fort singulier

que Philippe d'Orléans ne fût pas de la faction d'Orléans ; mais la chose n'est pas impossible.

Non-seulement rien n'est plus fort que son vote dans le jugement de Louis XVI, par lequel il a condamné à l'échafaud tous les rois et quiconque aspirerait au pouvoir royal, mais depuis quatre années, dans l'Assemblée constituante et dans la Convention, où je l'ai bien suivi, je ne crois pas qu'il lui soit arrivé une seule fois d'opiner autrement qu'avec le sommet ; en sorte que je l'appelais *un Robespierre par assis et levé*. Aimable en société, nul en politique, aussi libertin, mais plus paresseux que le régent, et incapable de la tenue qu'aurait exigée cette continuité de conspiration pendant quatre années, il aura pu être embarqué un moment par Sillery, son cardinal Dubois, dans une intrigue d'ambition, comme il s'était embarqué dans un aérostat ; il me semble voir Philippe, à peine ayant perdu la terre et au sein des orages, tourner le bouton pour se faire descendre bien vite, et rapporter du voisinage de la lune le bon sens de préférer madame Buffon. Je sais ce qu'il y aurait à objecter, et voilà pourquoi *ma remarque subsiste*, c'est-à-dire toute cette partie de mon discours. Mais comme la différence de la conduite de Pétion avec le père, qu'il bannissait à Marseille et en Amérique, parce qu'il siégeait à la Montagne ; et avec le fils, à qui il écrivait tous les jours jusqu'au moment même de son émigration, parce qu'il conspirait avec Dumouriez et madame Sillery ; comme le conseil de Pétion à Philippe de fuir *par delà les colonnes d'Alcide*, lui était donné en même temps par Rabaut, Guadet, Barbaroux, Buzot et Louvet, *qui se croyaient encore trop voisins d'un perfide*, je suspends mon jugement sur ce *perfide* et je lui devais le témoignage que je viens de lui rendre, dans un moment où

il est accusé, traduit dans les prisons de Marseille, et si loin du maître-autel de Reims. Au demeurant, que Philippe fût, oui ou non, membre de la faction d'Orléans ; qu'il ait trempé, oui ou non, dans la trahison de ses enfants et dans les intrigues des deux Sillery, mari et femme ; toujours demeurera-t-il prouvé que ce couple tripotait avec les Brissotins, qu'il existait une faction d'Orléans, et que le siège de cette faction était dans le côté droit et le Marais.

Il me reste à ajouter aux preuves que tout ce côté regorge de royalistes, de traîtres, complices de Dumouriez et Beurnonville, de calomniateurs, de désorganisateur, que là existe un comité anglo-prussien et un foyer de contre-révolution.

Nous ne demandions pas mieux que de nous former une meilleure idée de la Convention. Nous arrivions à cette assemblée, pleins d'espoir. Comment se persuader, en effet, qu'une convocation d'assemblées primaires, faite après le 10 août, et en présence des Autrichiens et des Prussiens entrés en Champagne, faite dans un moment de révolution et au moment même de la naissance de la république, eût pu amener d'aussi mauvais choix et des députations entières composées de royalistes ? Lorsque, le 21 septembre, à l'ouverture de la Convention, l'Assemblée se levant en entier sur la motion de Collot d'Herbois, eut proclamé la république française, l'eut proclamée une et indivisible, quel député pouvions-nous croire assez esclave, assez autrichien, assez aveugle même sur son intérêt, pour ne pas poser les armes devant la nation victorieuse, pour ne pas regarder comme rompus tous ses pactes avec la cour, avec Lafayette et Pitt, avec toutes les factions du dedans, pour ne pas chercher à se faire pardonner toutes ses tergiversations

des années précédentes? Comment croire qu'il y aurait dans l'Assemblée d'autres débats que d'émulation; d'autre opposition que d'individus, à qui mériterait le mieux de la république? Aussi nous, qui depuis nous sommes retirés à la Montagne, nous étions-nous, dans les premiers temps, répandus indifféremment dans toutes les parties de la salle; mais là, quoiqu'il nous en coûtât de renoncer à de si chères espérances, il a bien fallu en reconnaître l'illusion, s'avouer la perfidie et la scélératesse d'une grande partie de la Convention.

Je ne partage point l'opinion de ceux qui croient que la plupart des membres du côté droit n'étaient qu'égarés. Lorsqu'il était impossible à l'artisan, qui a le tact le moins exercé, de venir deux fois aux tribunes de la Convention, sans voir de quel côté sont les patriotes et les aristocrates, comment croire qu'un député, qui n'est pas arrivé à la Convention sans s'être fait connaître dans son département par quelque sagacité et quelques lumières, fût si profondément inepte que de ne pas distinguer si Salles, si Rabaut étaient royalistes; si Roland pris trois fois en flagrant mensonge était un hypocrite; et si Beurnonville ne s'entourant que de ce qu'il y avait de plus vil et de plus aristocrate, suivant les errements des contre-révolutionnaires qui l'avaient précédé, divisant tous les régiments en trois parties dont il envoyait l'une au midi et les autres au couchant ou au nord, faisant mille promotions scandaleuses d'officiers et de généraux, et tirant vingt bataillons de l'armée de Custines en présence de l'ennemi, pour les envoyer à cent cinquante lieues au fond de la Bretagne, était un désorganisateur et un traître. Je crois peu à un tel excès de janotisme, et je regarde cette grande partie de

l'Assemblée comme contrefaisant les niais en sens inverse de Brutus, pour ramener la royauté sans être taxés de royalisme et couvrant du masque de dupe un visage de fripon.

Peut-on en porter un autre jugement d'après la série des faits que je vais continuer, pour compléter l'interrogatoire sur faits et articles que demande Pétition?

Anacharsis Cloots, que Brissot et Guadet avaient appelé au droit de cité et à la Convention, parce qu'on pensait avoir bon marché d'un Prussien et le faire entrer facilement dans une conspiration anglo-prussienne, n'a-t-il pas le premier donné l'alarme dans le mois d'octobre, en nous révélant que, depuis quatre jours, il bataillait chez Roland, *pour l'unité de la république, et contre la république fédérative et le démembrement de la France pour lequel on conspirait ouvertement; qu'il était impossible à un Français de tenir aux propos qu'on débitait à sa table; en publiant que, dans le comité diplomatique, on parlait de notre révolution sur le ton de Cazalès et de Lafayette; que Guadet cachait si peu ses dispositions favorables pour la Prusse, qu'un jour il disait dans le comité: « Que nous importe que des Hollandais, des marchands de fromage soient libres ou esclaves? »* Ce même M. Guadet, qui, six mois auparavant, voulait absolument la guerre, *pour municipaliser l'Europe.*

N'ai-je pas entendu Brissot, qui voulait aussi la guerre pour municipaliser l'Europe, se féliciter publiquement du désastre de nos armées dans la Belgique, en disant naguère, dans l'ancien comité de défense générale: *Que l'évacuation de la Hollande et de la Belgique était heureuse, en ce qu'elle était un acheminement de paix.*

Quel est l'homme tant soit peu clairvoyant qui, remarquant les fréquentes conférences de Dumouriez avec l'aide de camp Mansfeld, dans le voisinage et sous les auspices de Carra et Sillery, ne se soit rappelé que, de toute éternité, Carra nous avait recommandé l'alliance de la Prusse? Qui ne s'est pas rappelé la tabatière d'or de Carra avec le portrait du roi de Prusse?

N'était-ce pas une chose inconcevable pour tout le monde, et inouïe dans l'histoire, comme je l'ai dit à Dumouriez lui-même au milieu de son triomphe, quand il parut à la Convention, qu'un général qui, avec dix-sept mille hommes, avait tenu en échec une armée de quatre-vingt-douze mille hommes, après que Dumouriez, Ajax Beurnonville et Kellermann, avaient annoncé que les plaines de la Champagne allaient être le tombeau de l'armée du roi de Prusse, comme celle d'Attila, sans qu'il en échappât un seul, n'ait pu couper la retraite à cette armée, lorsqu'elle se trouvait réduite de près de moitié par la dyssenté-rie, lorsque sa marche était embarrassée de vingt mille malades, et qu'au contraire l'armée victorieuse s'était élevée de dix-sept mille à plus de cent mille hommes! Tous les soldats de l'avant-garde de notre armée vous disent que, lorsque l'arrière-garde des Prussiens faisait halte, nous faisons halte; quand ils allaient à droite, nous allions à gauche; en un mot, que Dumouriez reconduisait plutôt le roi de Prusse qu'il ne le poursuivait, et il n'y avait pas un soldat dans l'armée qui ne fût convaincu qu'il y avait eu un arrangement entre les Prussiens et la Convention par l'entremise de Dumouriez. Mais celui-ci n'avait pas traité avec le roi de Prusse sans l'aveu au moins du comité diplomatique et des meneurs anglo-prussiens, qui, charmés



de l'évasion de Frédéric-Guillaume, au lieu de demander au général compte de sa conduite, ne s'occupaient qu'à donner à Fabius, à Métellus Dumouriez les honneurs du petit triomphe chez Talma.

N'est-ce pas un fait, et un fait notoire que l'intimité de Dumouriez et ses conciliabules avec les meneurs du côté droit? Guadet a dit qu'il avait vu Dumouriez à l'Opéra avec Danton. Il était naturel qu'il affectât de s'y montrer à côté de Danton; mais ce n'est point à l'Opéra qu'on conspire, c'est au sortir de l'Opéra. C'est là que tout le public pouvait voir Millin, le chroniqueur, tenant officieusement la portière, tandis que mademoiselle Audinot montait en voiture avec Kellermann et Brissot<sup>1</sup>. Qui ignore que Dumouriez n'a pas envoyé un seul courrier qui n'ait été porteur d'une lettre pour son confident Gensonné; qu'il n'a vu que les Brissotins dans son second séjour à Paris, lors du jugement du roi; qu'il y avait entre eux une communauté de sentiments et de passions; que, tandis que Brissot et la Gironde épuisaient leur rhétorique à la Convention pour sauver le tyran, Dumouriez

1. Brissot, dans sa dernière apologie, distribuée le 23 avril à la Convention, nie ses liaisons avec les généraux. Il proteste n'avoir vu Dumouriez qu'une seule fois depuis son numéro du mois de juillet, où il disait : « Dumouriez est le plus vil des intrigants. » Mais, voici un fait qui prouve la mesure de la confiance qui est due à tous les dires de Brissot dans cette justification.

Il y est dit, page 2 : « Je défie qu'on cite six personnes à qui ma prétendue faveur ait fait obtenir des places. »

Or, voici la réponse à ce fait justificatif :

*Lettre de P.-P. Brissot, trouvée sous les scellés de Roland et déposée au comité de sûreté générale.*

« Mon cher Roland, je vous envoie une liste de ceux que vous devez placer. Vous et Lanthenas devez l'avoir sans cesse devant les yeux, pour ne nommer à un emploi quelconque que les sujets qui vous sont recommandés par cette liste. — Signé J.-P. Brissot. »

(Note de Desmoulins.)

faisait des extravagances dans sa rue de Clichy, se démenant comme un forcené, s'emportant contre la Convention au milieu de ses aides de camp, s'écriant sans ménagement, en pleine antichambre, que c'était une horreur de condamner Louis XVI; qu'après une telle atrocité il ne restait plus aux régicides qu'à le guillotiner, lui, Dumouriez? N'est-ce pas un fait notoire qu'il avait écrit à la Convention une lettre pleine d'impertinences, pour appuyer le sursis que demandait Gensonné, que cette lettre fut brissotée sur le bureau par le zèle de ses amis, qui avaient peur que la lecture ne leur enlevât le bouclier en faisant destituer le général, et de perdre ainsi le fruit des savantes combinaisons de la trahison de Maëstricht et d'Aix-la-Chapelle, et de ne pouvoir donner à Cobourg la fête d'une si facile boucherie de nos volontaires nationaux, et de si grandes pertes en armes et en magasins pour la république.

Si moi, qui n'avais jamais vu Dumouriez, je n'ai pas laissé, d'après les données qui étaient connues sur son compte, de deviner toute sa politique, et d'imprimer, il y a un an, dans le n° 4 de la *Tribune des patriotes*, un portrait de ce traître, tel que je n'ai rien à y ajouter aujourd'hui; quels violents soupçons s'élèvent contre ceux qui le voyaient tous les jours, qui étaient de toutes ses parties de plaisir, et qui se sont appliqués constamment à étouffer la vérité et la méfiance sortant de toutes parts contre lui, et des lettres de Talon et de Sainte-Foy, et de la persécution du bataillon des Lombards, et des dépositions tous les jours plus fortes, consignées dans la feuille de Marat, et d'un journal de Peltier, qui, émigré à Londres, et pour y vivre de l'histoire, dans une feuille intitulée : *Dernier tableau de Paris*, convainquait toute l'Angle-

terre des trahisons de Dumouriez, dans le même temps qu'à Paris Villette lui adressait des hymnes, et que l'encens fumait pour lui chez Talma à la Convention<sup>1</sup>.

1. Voici le passage du journal que j'ai montré, dans la Convention, à qui a voulu le voir :

« Pour Dumouriez, disait Peltier dans son n° 2, je ne puis résister au désir de peindre ce Protée, sur qui roule aujourd'hui peut-être la destinée de l'Europe. » Pour cela, Peltier copiait une lettre de Bruxelles, du 5 octobre 1792, qui paraît avoir été écrite par Rivarol, témoin d'autant plus sûr, qu'il était, par madame Beauvert, le frère *in partibus* de Dumouriez.

« Quant à Dumouriez, cet homme est inconcevable. Il déclare la guerre ; c'était l'objet de tous nos vœux. On croit voir sous son bonnet rouge percer le bout d'oreille aristocratique : sa correspondance insultante avec Vienne, l'insolence de son manifeste contre M. de Kaunitz, semblent indiquer le but de piquer le vieux ministre qu'il supposait récalcitrant. Un plan de campagne est arrêté par le conseil et les généraux. Il le bouleverse. Il souffle le commandement de l'armée au vieux Rochambeau, il le fait passer à Biron et à d'autres Jacobins qu'il envoie battre par Beaulieu. Il envoie Lafayette mourir de faim et de soif à Givet, où il n'avait rien à faire. Il empêche Luckner d'houzarder dans les électors et de les enjacobiner jusqu'à Coblentz. Clavière, Roland, Servan, opposés par lui, embrassant trop ouvertement les projets de Brissot... il les culbute. Il prend le portefeuille de la guerre, accuse Servan à la face de l'Assemblée ; là il retrouve Lafayette qui, furieux de voir qu'on sauve le roi sans lui, profite d'un moment de baisse dans les actions de Dumouriez pour le dénoncer et forcer le roi à le renvoyer. Il part, il va à l'armée de Flandre, il dit, en prenant congé de MM. de Nivernais et d'Ovarais, « que le roi n'a pas de meilleur serviteur que lui, qu'il croit lui en avoir donné des preuves en déclarant la guerre. » Il reste au camp de Maulte en dépit des généraux Luckner et Lafayette : il épaissit tous les jours son masque, et sert la république comme la Constitution ; ses lettres à l'Assemblée ont l'air d'une mystification continuelle. Enfin il réunit toutes les armées en un point en face de l'ennemi, sous sa direction suprême ; car je le crois incapable d'être lieutenant de qui que ce soit : j'entends parler de capitulation proposée par lui. Là je crois saisir mon homme, je crois voir le point où aboutissent les six derniers mois de sa vie, de ses pensées, de ses actions : tout à coup il m'échappe ou annonce que la capitulation est un jeu, qu'il s'est moqué du duc de Brunswick, qu'ayant gagné du temps et fait arriver des vivres, il défie ceux aux pieds desquels il avait

N'est-ce pas un fait que Dumouriez les a proclamés ses mentors et ses guides? Et quand ils n'ont pas déclaré cette complicité, toute la nation n'est-elle pas témoin que les manifestes et proclamations si criminels de Dumouriez ne sont que de faibles extraits des placards, discours et journaux brissotins, et une redite de ce que les Roland, les Buzot, les Guadet, les Louvet, avaient répété jusqu'au dégoût? Y avait-il rien de plus inconséquent et de plus scandaleux, que de mettre à prix la tête de Dumouriez, et dans le même temps de nommer pour président Lasource, qui avait dit la même chose avec bien plus de pathos?

Pitt n'a-t-il pas avoué dans la Chambre des Communes (comme je l'ai montré dans mon discours sur l'appel au peuple) ses relations avec ce qu'il appelait les honnêtes gens de la Convention, c'est-à-dire les Brissotins et le côté droit? Et quand Pitt ne l'aurait pas avoué, est-ce que dans Brissot, Vergniaud et Guadet, tous défenseurs officieux de la Glacière d'Avignon, cette affectation de faire tous les jours de nouvelles tragédies des événements du 2 septembre<sup>1</sup>;

l'air de ramper; et tout à coup l'heureux rival de Monck, le profond auteur du plan le plus savamment combiné, le plus longuement amené, se transforme en un insensé; car comment avec de l'esprit peut-il vouloir servir un ordre de choses, qui n'est bon ni pour la France, ni pour lui pendant six mois. La reconnaissance des Républiques! Ah! le bon billet qu'il aurait là! J'avais imaginé qu'il avait attiré dans le piège l'armée et les enfants du duc d'Orléans, pour en faire à leur tour les otages du roi, et qu'occupé comme nous de la solution du problème qui fatigue toutes les têtes, de la solution de cet imbroglio, il n'en avait pas trouvé de plus sûr et de plus expéditif. Cependant les dernières nouvelles ont détruit tous ces calculs. Dumouriez a rompu la capitulation; et toujours retranché dans les gorges du Clermontois, aux Islettes, il s'y prépare une défense qui n'aura pas lieu, car les plans du roi de Prusse sont changés, etc., etc. (*Note de Desmoulins.*)

1. N'est-ce pas un fait que J.-P. Brissot, ce Jérémie du 2 septembre, a dit le 3 septembre, au conseil exécutif, en présence de

est-ce que cette contradiction si grossière, surtout dans Gorsas, qui s'était écrié le 3 septembre, dans son journal : *Qu'ils périssent!* Est-ce que ces redites éternelles pour diffamer notre révolution et la rendre hideuse aux yeux des peuples, est-ce que la conformité du langage du côté droit et du ministère anglais sur le procès de Louis XVI, et l'opiniâtreté perfide de demander à cor et à cris l'appel au peuple, lorsque les Brissotins étaient instruits, depuis le mois de septembre, de la conspiration de *la Rocrie*, quand ils savaient que l'embrasement de la Vendée n'attendait qu'une étincelle et les paysans de l'Ouest une convocation pour prendre la cocarde blanche dans les assemblées primaires; est-ce que la constante opposition des deux comités diplomatique et de défense générale à toutes les réunions à la France, et l'insolence des propos de Roland, pour aliéner les habitants de Carrouge, et le sommeil de Lebrun, au milieu des agitations si défavorables de l'Irlande et de la Pologne, cette apoplexie dont le ministère des affaires étrangères a paru frappé, au lieu d'opérer une si facile diversion, en soutenant les patriotes de Dantzick, de Cracovie et de Belfast; et l'impolitique des deux comités, d'ordonner l'ouverture de l'Escaut, sans entrer en même temps en Hollande, et leur précipitation à déclarer la guerre à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Espagne et à toute l'Europe, et notre négligence

Danton : *Ils ont oublié Morande*; ce Morande, qui avait presque mérité de la nation ses lettres de grâce de tant de libelles, pour avoir dit tant de vérités de Brissot. Chabot m'a assuré que le 2 septembre, Brissot s'était également souvenu de Morande au comité de surveillance. Ce chagrin de Brissot de voir Morande sauvé, prouve bien que ce Tartuffe d'humanité à l'âme des Tibère, des Médicis et de Charles IX, et que *le cadavre de son ennemi sentait bon pour lui*.

à relever notre marine, protéger nos corsaires et à prendre de sages mesures qu'on leur suggérerait<sup>1</sup>, et leur tendresse pour Dumouriez, la protection éclatante dont ils couvraient ses attentats, et leur acharnement contre Pache, contre Marat, qui rompaient en visière à Dumouriez et croisaient ses projets ambitieux; et le versement de tous nos magasins et de tant de trésors dans la Belgique; les approvisionnements immenses à Liège et dans des lieux sans défense, exprès pour que Dumouriez livrât nos ressources à l'ennemi; enfin cette opposition simulée du côté droit à la nomination de Beurnonville, pour qu'il acquit de la confiance, étant nommé par la Montagne; puis, quand il se fut démasqué, en faisant cesser les travaux des manufactures d'armes, quand ils l'eurent reconnu bon compagnon et frère en contre-révolution, en le voyant s'entourer d'escrocs et de royalistes, la réélection de ce ministre par les Brissotins, ne sont-ce pas là des faits, et peut-on désirer des preuves plus fortes de l'existence du comité anglo-prussien dans la Convention?

1. Par exemple, je connais un citoyen qui, au mois de septembre, écrivait au ministre Monge : « C'est par la disette de subsistances qui nous menace, à cause de la consommation des armées et des pertes de la guerre, que la France sera troublée dans le mois; je vous offre, pendant que les mers sont libres, de vous approvisionner immensément en bœufs d'Irlande, etc. » Monge savait bien que celui qui lui faisait ces offres était en état plus que personne de les tenir; mais il s'est bien donné de garde de les accepter. Après cet échantillon de sa conduite ministérielle, il y a beaucoup de bonhomie aux Jacobins de ne taxer Monge que d'ineptie!

Comment ne serions-nous pas affamés? Comment nous viendrait-il des grains d'Amérique? Qui est-ce qui est consul général de France? C'est le beau-frère de Brissot, et qui est-ce qui l'a nommé? Cela se demande-t-il? C'est le ministre Lebrun, le prête-nom de Brissot aux affaires étrangères. *(Note de Desmoulins).*

Pétion demande des faits :

N'est-ce pas un fait relevé si à propos par Phéliepeaux, que le trésorier du roi de Prusse, en lui rendant compte des dépenses de l'année dernière, emploie un article de *six millions d'écus pour corruptions en France?*

N'est-ce pas un fait que ce que Chabot a reproché publiquement à Guadet, quand il disait: « Je ne sais ; mais j'ai entendu le lendemain Guadet demander le congé pour le ministre Narbonne et faire la même motion *dont on m'avait offert, la veille, vingt-deux mille francs!* » Cependant Guadet assure qu'il mange le pain des pauvres, et Roland, dans son ministère, affectait de porter des habits râpés et ses plus méchants pourpoints. Cela me rappelle cette pauvreté d'Octave qui, pour détourner l'envie de Jupiter, disent les historiens, affectait de tomber dans l'indigence, et parut tous les ans sous l'habit de mendiant !

N'est-ce pas un fait que Pétion, pendant sa mairie, recevait du ministre des affaires étrangères trente mille francs par mois ; que Dumouriez, qui se disait le plus fidèle serviteur du roi, ne les lui donnait pas sans doute pour jeter les fondements de la République ? Mille francs par jour ! je ne m'étonne plus que Pétion eût tant de complaisance pour notre côté droit, au conseil général de la Commune ; je ne m'étonne plus qu'il se soit si fort opposé à l'impression du discours que j'y prononçai quinze jours avant le 10 août ; je ne m'étonne plus qu'il se soit logé au pavillon de Vaudreuil ; qu'il n'ait pas quitté un seul jour, depuis ce temps, l'habit noir, comme en état de représentation permanente et comme un *grand pensionnaire*.

N'est-ce donc pas un fait que c'est à ses côtés qu'ont toujours combattu ces royalistes bien prononcés, et

Rouzer, et le réviseur Rabaut, *lassé de sa portion de royauté*, et qui voulait remettre sa quote-part à Louis Capet ; et ce Biroteau, qui appelait *des croassements de grenouilles de marais*, l'opinion de ces républicains qui condamnaient Louis XVI, par *cela seul qu'il fût roi* ; et ce Salles, qui avait eu la bassesse d'imprimer *qu'il se poignarderait le jour que la France serait sans roi* ? Combien il faut que le côté droit ait pris la nation française pour un peuple de quinze-vingts et de badauds, puisqu'il n'a pas désespéré de nous faire croire que c'était Salles qui était républicain, et Marat royaliste !

N'est-ce donc pas un fait qui, dès le mois de septembre, sautait aux yeux des tribunes qu'une grande partie de la Convention était royaliste ? Le décret de l'abolition de la royauté ne prouvait rien. C'était un arrêt de mort rendu contre un malfaiteur, six semaines après qu'il avait été exécuté. La plupart de nos constituants et de nos législateurs dissimulaient mal leur dépit que les républicains de la Convention eussent culbuté leur ouvrage. Leur royalisme perçait dans leurs imprécations contre Paris. Lasource, un des moins corrompus, et qui opinait avec le côté gauche, en dinant avec le côté droit, mais dont on avait mis la bile en mouvement contre Robespierre, s'écriait, dès le 14 septembre, à la tribune : *Je crains ces hommes vils, cette crasse de l'humanité, vomis, non par Paris, mais par quelque Brunswick. Tout était perdu, tant que les départements ne verraient pas dans Paris, selon Lasource, l'ancienne Rome, qui rendait les provinces tributaires, selon Buzot, la tête de Méduse. On ne pouvait pas, s'écriait encore Buzot, faire la constitution dans une ville souillée de crimes.* Mais c'est sur leurs bancs qu'il fallait les entendre, et que leur jaserie dé-



celait leurs dispositions, bien mieux encore que leurs harangues à la tribune. C'étaient les mêmes fureurs que dans Bouillé contre Paris, quand il jurait de n'y pas laisser pierre sur pierre. Dans ces premiers jours, où ils ne se connaissaient pas bien entre eux, on n'osait avouer qu'on était royaliste; mais pour prendre langue, on se déchaînait contre Paris, et les mots *agitateurs, désorganiseurs*, étaient comme les termes d'*argot* auxquels tous les aristocrates se reconnaissaient, se prenaient la main, s'invitaient à dîner chez Roland ou chez Venua. Dernièrement encore, étant à la tribune, j'entendais un de ces aristocrates affecter de dire à mes oreilles : « *Mon cher Ducos, ce qui me console, c'est que j'espère t'acheter une hotte, avec laquelle tu auras le plaisir de semer du sel sur Paris.* » Pour ne point transposer les temps et revenir aux premiers jours de la Convention, tous nos royalistes, n'osant point dire : « Guerre à ces scélérats de républicains, » ils disaient : « Guerre à ces scélérats de désorganiseurs, » qui avaient désorganisé une si belle machine que la constitution révisée par Rabaut.

S'ils avaient été de bonne foi, si c'eût été une taie qu'ils avaient sur les yeux, et non pas les deux mains qu'ils s'y mettaient sans cesse pour s'empêcher de voir, ne seraient-ils pas revenus de leur erreur, dès les premiers jours, quand, indigné de leurs calomnies, un orateur qui, comme le Nil, n'a rien de meilleur que ses débordements et sa colère, Danton, concluait un discours énergique, en proposant et faisant décréter à l'unanimité que toutes les propriétés territoriales et industrielles seraient inviolablement maintenues; quand le 24 septembre, pour guérir la fièvre de Lasource et sa frayeur d'un dictateur, Danton proposait et faisait décréter, à l'unanimité, la peine de

mort contre quiconque parlerait de triumvirat, de tribunal, de dictature. Certes, c'étaient bien là des démonstrations que nous n'étions ni des ambitieux ni des partisans de la loi agraire. Cette argumentation était aussi pressante que celle de Marat, l'autre jour, lorsque, accusé par Salles de vivre dans une intimité étrange avec d'Orléans, il leur répondit : « Ah ! vous dites que je suis l'intime de Philippe et que ma feuille est le pivot sur lequel tourne la faction d'Orléans ; eh bien ! je fais la motion que la tête du général Égalité fils, qui a trahi comme Dumouriez, soit également mise à prix, et que le père soit traduit au tribunal révolutionnaire de Marseille. » Comment le côté droit répliqua-t-il à ce défi péremptoire ? Avec la fureur d'hommes désespérés d'une réponse qui mettait si au grand jour leur mauvaise foi, par des redoublements de rage et un sabbat dans lequel Duperret tirait une seconde fois le sabre. Et le lendemain Salles distribuait à la Convention un imprimé de seize pages, où il prouvait en forme que toute la Montagne, qui mettait à prix la tête d'Égalité fils, qui envoyait le père à Marseille, qui l'avait réformé dans la dernière revue des Jacobins, *était le siège de la faction d'Orléans* ; et, ce qui est bien plus fort, que Marat *s'entendait avec Dumouriez*. C'est ainsi que la tête de Salles, pour échapper au panier de cuir, prenait le parti de se constituer en démente.

Mais poursuivons cette partie de l'histoire des séances qu'on ne trouve point dans le *Moniteur* et dans le *Locotachigraphe*. Ne sont-ce pas des faits que, dès les premiers jours de la Convention, à force de tactique, en nous obligeant, par des attaques continuelles, à songer à notre propre défense, en nous écartant des comités, en nous éconduisant de la tribune, on s'était

étudié à paralyser les républicains, et à nous mettre dans l'impuissance de rien faire pour le peuple? N'est-ce pas un fait que, pendant les quatre premiers mois surtout, les présidents, tous dévoués à la faction, ne nous accordaient jamais la parole; et que les hommes qui, vingt fois, se sont plaints qu'ils n'étaient pas libres, qu'ils étaient sans cesse interrompus, et ont demandé que le procès-verbal fût envoyé aux départements, pour faire foi qu'ils étaient dominés par les tribunes, sont les mêmes qui, plus d'une fois, se sont livrés aux violences les plus indécentes, jusqu'à lever le bâton, tirer des sabres et venir fondre sur la Montagne, et qui, toujours assis en triple haie, sur les bancs autour de la tribune, ne nous permettaient pas d'en approcher, sans y être assaillis de leurs interruptions, de leurs vociférations, au point qu'il fallait une poitrine de Stentor pour couvrir seulement leurs injures?

N'est-ce pas un fait, pour ne parler ici que de moi, et laisser aux autres le soin de se louer, dont on s'acquitte toujours soi-même, que moi qui, doyen des Jacobins, depuis le commencement de la révolution, attiré dans toutes les intrigues et mêlé dans tous les combats, n'avais jamais fait un faux mouvement, un à droite pour un à gauche; et qui, dans les huit volumes révolutionnaires que j'ai publiés, défie qu'on y trouve une seule erreur politique, pendant ces six mois où la République n'a cessé d'être travaillée de maux, je me suis fait inscrire inutilement sur les listes de candidats pour tous les comités où j'aurais pu rendre service, et d'où j'ai toujours été repoussé, le chevet du malade étant assiégé d'une multitude de médecins qui se disputaient l'honneur, les uns de le guérir exclusivement, les autres de l'assassiner habi-

lement ? Ce n'est que lorsqu'après nous avoir embarqués dans une guerre contre toute l'Europe, après avoir au dehors repoussé les peuples qui voulaient se réunir à nous, et au dedans couvé pendant six mois la guerre civile et l'embrasement de la Vendée, l'ancien comité de défense générale a eu donné sa démission, ce n'est qu'alors, que l'extrémité de la maladie a été jugée telle, que j'ai été appelé enfin à la consultation et nommé membre du comité des Vingt-cinq, comité si mal composé et organisé, que le seul service que nous ayons pu y rendre a été d'en provoquer la suppression et le remplacement par le comité des Neuf, devant lequel encore, il faut l'avouer, il n'y a pas jusqu'à ce jour de quoi s'incliner d'admiration et de reconnaissance.

Me niera-t-on que, soit qu'un membre de la Convention eût publié contre les principaux fondateurs de la république un libelle bien atroce comme Louvet, soit que dans son opinion à la tribune il se fût dessiné en royaliste parfait comme Salles et Rabaut, soit qu'il se fût fait conspuer généralement par une apostasie insigne, comme Manuel et Gorsas ; soit qu'il se fût signalé en montrant le poing à la Montagne, comme Kersaint, ou par une signature au bas de la pétition des vingt mille comme Camus et Lanthenas, ou par un commissariat mémorable, comme celui de Carra auprès du négociateur Dumouriez ; soit que les quarante-huit sections eussent demandé avec plus de cent mille signatures l'expulsion de quelques membres, comme atteints et convaincus d'avoir parlé et agi dans le sens de Dumouriez et de Cobourg, tels que Lasource, Pontécoulant, Lehardi, Champon, en un mot, dès qu'on avait obtenu une note d'infamie et puis des patentes d'aristocrate, on était sûr d'être le

jeudi prochain nommé sans faute président ou secrétaire de la Convention ?

Enfin, pour en venir au Socrate, au Phocion du côté droit, à Roland : n'est-ce pas un fait et un fait prouvé par les lettres trouvées sous les scellés du juste, que le vertueux ministre de la République était fauteur d'émigration et s'était ligué contre la république avec tous les ci-devant nobles et les Feuillants ? Qu'on en juge par cette lettre :

« Comment vous remercier, lui écrit-on de Montagnac, de vos offres obligeantes qui me feront rejoindre mon mari à Berlin. Signé, *Noailles Lafayette.* »

Et cette autre lettre : « J'avais bien compris dès votre premier ministère, vertueux Roland, que *nos principes étaient communs.* Signé, Montesquiou, général de l'armée des Alpes. »

Et celle-ci encore : « Ne comptez pas, mon cher Roland, lui écrit-on de Lyon, sur les ci-devant nobles, ils n'ont pas assez de résolution. Signé, Vitet, maire de Lyon. »

Ce sont là des faits, je pense, et la chose parle de soi ; et tous les diamants du garde-meuble ne tireraient pas le juste de cette affaire et de dessous le rasoir national.

Jérôme Pétion disait confidemment à Danton, au sujet de cette apposition de scellés : « Ce qui attriste ce pauvre Roland, c'est qu'on y verra ses chagrins domestiques et combien le calice du cocuage semblait amer au vieillard et altérerait la sérénité de cette grande âme. » Nous n'avons point trouvé ces monuments de sa douleur, mais bien des preuves multipliées qu'il avait à sa solde un camp volant d'orateurs, pour présenter la bataille sur la terrasse, au café Beauquesne, au café Procope et partout où ils trouvaient ce qu'ils appelaient les

champions de Robespierre. Nous avons vu combien les comptes de Roland sont infidèles, puisqu'il ne portait que 4,200 livres à l'article dépenses secrètes, ce qui lui valut alors tant de battements de mains; et la note seule de ce qu'il en a coûté pour circonvenir Gonchon, pour le rolandiser et lui faire lire une des pétitions *du faubourg Saint-Antoine*, cette note seule excède deux mille francs. Encore le recruteur Gadaul ajoute-t-il qu'il perd ses assignats, qu'il pensait la veille tenir Gonchon sur la fin du dîner, mais que le lendemain à jeun *l'homme à la pétition* redevint plus Jacobin que jamais, et qu'il n'y a pas moyen de le défroquer. Il ne serait pas même sûr de lui présenter de l'argent. La délicatesse de Gonchon se cabre : il lui avait offert d'être lieutenant-colonel de la garde départementale, afin de l'engager à venir, au nom du faubourg Saint-Antoine, présenter une pétition pour appuyer la motion Buzot; mais il a suffi de cette offre pour lui persuader que la motion Buzot ne valait rien, et il n'est plus possible de lui en reparler. Combien d'autres découvertes sérieuses on eût faites dans la levée de ces scellés, si, lorsque nous avons arrêté leur apposition, au comité des Vingt-Cinq, on n'eût pas vu s'écouler l'instant d'après une foule de députés qui ont couru mettre l'alarme au logis, rue de la Harpe, de manière que M. et madame Roland ont eu plus de six heures d'avance pour évacuer le secrétaire.

Mais était-il besoin de preuves écrites pour constater la ligue de Roland avec la ci-devant noblesse ! On demande des faits; mais n'en existe-t-il pas un, qui seul sera une tache éternelle à la majorité de la Convention et la preuve de sa complicité, ou du moins combien elle était loin des idées républicaines et du sentiment de sa dignité? Quoi ! Roland seul,

car il ne faut pas compter ses deux acolytes brissotins, osait s'emparer du secret de l'État et des archives de toute la conspiration depuis quatre ans. Il osait fouiller seul, en vizir, l'armoire de fer, et cela, lorsque la saine partie de la Convention soupçonnait qu'il devait sortir du fond de cette armoire une accusation terrible contre Roland ; lorsqu'il était notoire que ses amis Guadet, Vergniaud, Gensonné, avaient transigé avec le roi, le 9 août ; lorsque cette transaction ne se trouvait point parmi les pièces ; lorsque, dans cette histoire des intrigues contre-révolutionnaires, on remarquait des lacunes, précisément aux époques où on avait accusé les Brissotins de trafiquer de nos droits avec la cour. Et la majorité de la Convention, qui s'effrayait sans cesse d'une dictature chimérique, ne s'est pas levée indignée, pour punir, par un décret d'accusation, l'acte le plus dictatorial qu'on puisse imaginer. Et lorsque, ayant couru à la tribune avec des poumons trop inférieurs à mon zèle pour me récrier contre le vizirat de Roland, et que n'ayant pu obtenir la parole, j'étais obligé de me contenter de lui dire, à son banc de ministre : Quelle confiance pouvons-nous avoir en un tel dépôt ? le vizir me répondait avec hauteur : *Que m'importe votre confiance ?* Quelle arrogance à l'égard d'un représentant du peuple, dans un homme qu'on ne pouvait excuser d'avoir violé le greffe des trahisons de la cour, qu'en disant, comme on fit, que ce vieillard n'en avait pas senti la conséquence et en le faisant ivre ou imbécile, pour ne pas l'avouer traître. Mais l'excuse d'une si grande démente, valable pour un citoyen, n'était pas recevable pour un ministre. Aussi la loi de Solon égalait au crime l'ivresse ou l'étourderie de l'Archonte.

Mais, quand on se souvient que, dès le lendemain

du 10 août, tous les bons esprits s'aperçurent que l'auteur du placard, intitulé *Les dangers de la victoire*, battait le rappel autour de lui de tous les royalistes, de tous les Feuillants et que cet auteur, c'était Roland, l'épreuve en ayant été vue sur son bureau, corrigée en entier de la main de sa femme ; quand on se souvient de *la Sentinelle*, espèce de chant du coq contresigné ; de ses *Avis aux Athéniens* ; de ses placards couleur de rose, et de la *Lettre d'un Anglais aux Parisiens*, dans laquelle le ministre de l'intérieur, comme cela a été prouvé juridiquement, sous le nom d'un Anglais, tenait le même langage qu'aurait tenu Pitt, appelait les proscriptions et les fureurs du peuple contre les fondateurs de la République, qu'il désignait sous le nom de *tyrans populaires*, et osait exhorter le peuple français à reprendre son caractère léger et à retourner à ses vaudevilles ; quand on se souvient que c'est lui qui, le 23 septembre, terminait ainsi son compte rendu à la Convention : *Il faut de la force ; je crois que la Convention doit s'entourer d'une force armée et imposante, qu'une troupe soldée et fournie par les départements peut seule atteindre ce but*, et ouvrait ainsi la discussion sur une garde prétorienne ; quand on se souvient qu'il n'a cessé de souffler dans les départements le fédéralisme et la haine contre Paris, par des placards séditieux qu'il écrivait à Dumouriez, comme il est prouvé par la déclaration des deux députés Lacroix et Danton qui ont lu la lettre : « *Il faut nous liguier contre Paris ;* » quand une foule de députés attestent qu'ils ont été révoltés des propos tenus à la table de Roland, où on ne les avait conviés que pour les faire entrer dans la coalition contre cette ville, et ses tribunes, ses sociétés populaires, ses pouvoirs constitués, sa députation, trop républicaine ; quand



on se souvient qu'il subornait deux faux témoins contre Robespierre, Barbaroux et Rebecqui, qui affirmaient, celui-ci en se frappant les deux mains contre la poitrine, que *Panis lui avait proposé de faire Robespierre dictateur*; quand on se souvient de son étude constante à perfectionner l'art de renverser les républiques et à suivre la politique d'Auguste<sup>1</sup>; quand on se souvient qu'à l'aide des millions dont il était bourré par le Corps législatif, Roland avait commencé, dès le lendemain du 10 août, à monter sa grande machine de la formation de l'esprit public, et s'était ménagé, à sa nomination dans les corps électoraux, des médailles de députés, comme les rois avaient à Rome des chapeaux de cardinal; c'est ainsi qu'il avait fait nommer J.-P. Louvet à Orléans, Sillery à Amiens, Rabaut de Saint-Étienne à Troyes<sup>2</sup>; en un

1. Octave, pour devenir empereur, n'eut besoin que de renoncer au nom de Triumvir. Il s'assura de l'armée, en divisant par l'intérêt et le numéraire les soldats d'avec les citoyens; du peuple, en faisant hausser, sous la république, le pain qu'il fit baisser sous la monarchie; de tout le monde, en criant contre les anarchistes et les factieux, et en faisant jouer l'*Ami des Lois* par le comédien Pylade, ce que Tacite, avec sa précision admirable, dit en trois mots : *posito Triumviri nomine, militem donis, populum annonâ, cunctos dulcedine otii pelexit.* (Note de Desmoulins.)

2. Il faut convenir que ce Rabaut n'a point payé Roland d'ingratitude et n'a point volé sa médaille. Chargé d'empoisonner l'opinion publique, il s'est livré à ce métier avec une ardeur infatigable, et avec d'autant plus de succès, qu'il préparait très-bien un certain vernis de modération, dont il plaquait son vert-de-gris. C'est lui qui a tenu la principale boutique de calomnie contre les républicains. Rédacteur à la fois du *Moniteur*, du *Mercure* et de la *Chronique*, ces trois journaux étaient comme les trois gueules avec lesquelles ce Cerbère des Brissotins aboyait tous les jours la Montagne, et jamais royaliste sournois n'a mieux mérité que lui que le côté droit l'élevât à la présidence et d'être le porte-bonnet de la coalition. Il y a un trait de lui qui le peint mieux que ne ferait un gros livre. Robespierre était à la tribune, suant sang et eau depuis une demi-heure; et depuis une demi-heure, tapi dans un coin du

mot, quand il y a preuve écrite qu'il était ligué avec les ci-devant nobles, et que le patriarche, comme l'appelaient les amants de sa Pénélope, enivré de leurs flagorneries, et enhardi par sa vieillesse, a osé de ses mains sexagénaires prendre les rênes abandonnées par Montmorin et Lessart, et se faire le cocher de la contre-révolution, aidé de ses deux laquais Clavière et Lebrun, l'un le plus hardi violeur du secret des postes et le Brissot de la finance; l'autre plat valet, comme il est prouvé par ses lettres à Joseph II, et depuis chargé d'entretenir, au frais de la nation, les journalistes détailliers de l'opium brissotin, tel que Carrier de Lyon, le Gorsas du midi; qui ne voit, en joignant tous ces ressouvenirs, que la descente si audacieuse de Roland seul, dans l'armoire de fer, n'était pas une étourderie du ministre à barbe grise, mais bien un coup de maître, et un magnifique brissotement de toutes les pièces qui étaient à la charge de ses commensaux, brissotement qui n'est surpassé peut-être que par le coup d'essai que le ver-

marais, Rabaut fixant l'orateur, mordait sa distribution et ses doigts avec des grimaces. « Que voulez-vous donc, lui dit son voisin, avec votre pantomime et quel est votre but ? » Le prêtre, qui croyait répondre à un des siens, lui dit : « Ne vois tu-pas que, comme il n'y a pas moyen d'interrompre à cause du décret qui défend tout signe d'improbation ou d'approbation, si un regard de Robespierre pouvait tomber sur ma grimace, cela troublerait ses idées et le ferait peut-être descendre de la tribune. » Ce fait, peu important en apparence, montre à nul'âme de ce Rabaut, qui est si reptile, si esclave, si intrigant, si traître, si tartuffe, si Brissotin en un mot, car c'est la définition du mot Brissotin que je viens de donner, que, lorsqu'à force de purger l'Assemblée nationale de cette espèce d'hommes on se demandera un jour ce que c'était qu'un Brissotin, je fais la motion que, pour en conserver la parfaite image, celui-ci soit empaillé, et je m'oppose à ce qu'on le guillotine, si le cas y échet, afin de conserver l'original entier au cabinet d'Histoire naturelle.

(Note de Desmoulins.)

tueux avait fait, à la mi-septembre, sur le garde-meuble!

Quand Barrington apprit à Botany-Bay le vol du garde-meuble, il dut s'écrier qu'il était vaincu par le vertueux ministre de la république. Quoique j'aie entendu dire à Brissot dans le comité de défense générale, que Roland mangeait aussi le pain des pauvres, et qu'au sortir de son second ministère il ne lui serait pas resté de quoi vivre, si lui, Brissot, n'avait fait donner par le conseil exécutif une pension de mille écus à l'ex-ministre, comme la retraite de ses services dans les manufactures, il n'en est pas moins clair à mes yeux, et il sera prouvé à la postérité, que c'est le vertueux qui a volé le garde-meuble. Les voleurs ont été arrêtés et ont découvert leurs complices. On a retrouvé presque tout ce qu'ils avaient emporté, et ce recouvrement n'est pas monté à plus de 4 millions, et on n'a point retrouvé les gros diamants; en sorte qu'il était facile de deviner qu'on avait introduit ces voleurs dans le garde-meuble, pour pouvoir en supposer le pillage, leur faire emporter les restes, et par là couvrir le démeublement officiel qui en avait été fait, et une grande opération de finance. Vous avez entendu Fabre d'Églantine qui a suivi la trace de cette expédition avec la sagacité qu'on lui connaît, nous faire une démonstration qui suffirait presque au jury, que tout avait été arrangé d'avance pour une émission de filous dans le garde-meuble, qui n'étaient que l'arrière-garde des grands voleurs. Toujours est-il constant qu'on n'a retrouvé ni le *Pitt*, ni le *Régent*, ni le *Sancy*, ce qui supposait un vol extérieur, dont le soupçon ne pouvait appartenir qu'au ministre Roland, chargé de la surveillance du garde-meuble. Et l'observateur qui rassemble ces diverses présomp-

tions et les indices matériels que fournit d'Églantine, et les efforts de Roland pour soulever la France contre les députés républicains, en employant tant de presses, pendant trois mois, à apitoyer sur le sort de Louis XVI, et son second ministère en entier, où on voit que dès le lendemain du 10 août, il s'était appliqué à rallier autour de lui les constitutionnels et les débris de l'armée royale; la méditation, dis-je, qui fait tous ces rapprochements, ne doute pas plus que ne fera l'histoire qui aura retrouvé le Pitt et le Sancy, et suivi leurs traces; elle ne doute pas que dans la déconfiture des royalistes, le 10 août, et dans leur désespoir d'une contre-révolution à la Calonne et autrichienne, Roland ne leur ait présenté l'amorce d'une contre-révolution anglo-prussienne et à la Brissot, qu'il ne les ait engagés à prendre sa contre-révolution au rabais, et, de concert avec Louis XVI captif, n'ait déménagé le garde-meuble, comme un riche supplément de la liste civile, pour corrompre la Convention, payer les 60,000 livres de dettes de Duprat, les 80,000 livres de Barbaroux<sup>1</sup>, et pour venir au secours de la royauté agonisante, et étouffer la république au berceau.

Je supprime une multitude de faits. Qu'ajouteraient-ils à l'impression d'horreur que font naître ces deux derniers contre l'hypocrisie des *vertueux* et des *sages*, car c'est ainsi qu'ils se nommaient entre eux, pour en

1. « Barbaroux, dit le numéro 177 du journal de Marseille, qui n'avait pour tout patrimoine qu'un poignard, quand il est parti pour la Convention, a répondu aux Marseillais, qui s'étonnaient de ses deux secrétaires et des gardes de la Manche, qu'il était assez riche pour les entretenir; que, par le bienfait de la loi qui abolit les substitutions, il avait hérité de 80,000 livres, tandis qu'il est de notoriété publique qu'il n'a jamais eu dans les deux mondes de parents possesseurs d'une telle fortune. Il est vrai que, pour dépayser les curieux, il a dit que cette succession lui venait d'Amérique. »

(Note de Desmoulin.)

imposer, comme des prêtres au vulgaire, avec leurs encensoirs, et en se prosternant ainsi les uns devant les autres? Pour nous, ils nous appelaient des *royalistes*, tandis qu'ils étaient ligués avec les ci-devant nobles; *des agitateurs*, tandis qu'ils n'ont cessé de prêcher une croisade contre Paris, et de souffler pour ranimer la cendre tiède de la royauté; *des désorganiseurs*, tandis que leurs créatures, Dumouriez et Beurnonville, désorganisaient l'armée, et qu'eux-mêmes conspiraient la désorganisation de la république, en s'obstinant à convoquer les assemblées primaires dans la Bretagne et la Vendée; *des partisans secrets d'Orléans*, tandis qu'eux-mêmes étaient la faction déclarée de Dumouriez et d'Orléans; *des assassins*, tandis qu'ils avaient fait l'apologie de la Glacière d'Avignon, qu'ils ont fait périr des milliers de citoyens aux frontières, dans cette guerre qu'ils ont décrétée malgré nos cris; enfin, *des brigands*, dans le même temps qu'ils dévalisaient le garde-meuble. Non, il n'y a pas d'exemple dans l'histoire d'une faction plus impudemment hypocrite.

Mais, en dépit de leurs calomnies et des clameurs de cette autre espèce de mauvais citoyens, de ces royalistes, de ces faux patriotes, qui disent que la Convention *a beaucoup promis et rien tenu*; qui nous reprochent nos querelles, et se demandent, le soir, si les deux partis se sont pris aux cheveux le matin, comme si les chiens devaient vivre en paix avec les loups; de ces royalistes déguisés, je le répète, qui, ne pouvant s'empêcher de condamner le côté droit, cherchent à faire tomber le blâme sur les deux partis de la Convention, afin de nous donner un Louis XVII à la place de l'Assemblée nationale; en dépit de toutes ces clameurs, je vois s'élever la colonne où la posté-

rité plus reconnaissante, gravera le nom de ces hommes courageux qui ont entraîné la majorité, et scellé avec le sang du tyran le décret qui déclare la France république. Quelque mêlée que soit la Convention de traîtres et de scélérats, plus odieux que Desrues, je ne crains pas de soutenir qu'il n'y eut jamais d'assemblée dans l'univers, qui dut donner à une nation d'aussi grandes espérances. Qu'on considère de quel degré de corruption nous sommes partis. Qu'on considère, pour répéter ce que je citais encore dernièrement, qu'un homme qui n'avait fait que voyager toute sa vie répondait, il n'y a pas bien des années, « qu'il aurait bien voulu se fixer dans quelque ville; mais qu'il n'en avait trouvée aucune où la puissance et le crédit fussent entre les mains des gens de bien. » Partout l'homme était réduit à être enclume ou marteau, *vel præda, vel prædo*. Ce qui faisait dire à un ancien : « Je ne vois point de ville, que je ne croie entrer dans une campagne infectée de la peste, où on n'aperçoit autre chose que des cadavres qui sont dévorés ou des corbeaux qui dévorent. » Malgré les proclamations de Cobourg et les calomnies des Zoïles de la révolution, il faut avouer pourtant que Pétrone, s'il écrivait de nos jours, ne pourrait tenir le même langage. La représentation nationale s'épure chaque année. De douze cents, bien peu sont sortis purs de l'Assemblée constituante, et leur nombre, tamisé dans la Convention, est devenu plus petit encore. L'Assemblée législative, moins nombreuse, a fourni plus de députés fidèles au peuple. La Convention en montre un bien plus grand nombre encore. Sans doute le quatrième scrutin épuratoire donnera dans l'Assemblée une majorité permanente et invariable aux amis de la liberté et de l'égalité, surtout lorsqu'il n'y aura plus

un garde-meuble à piller et un Clavière pour gardien du trésor public. Les talents si nécessaires aux fondateurs de la république française ne manqueront pas à l'Assemblée des représentants de la nation. Il est impossible que les têtes fermentent pendant quatre années de révolutions et de discordes civiles, dans un pays tel que la France, sans qu'il ne s'y forme un peuple de citoyens, de politiques et de héros. Il est dans la Convention une foule de citoyens, dont on n'a remarqué encore que le caractère, mais dont on reconnaîtrait bientôt le mérite, si l'organisation de nos assemblées nationales n'était plus favorable au développement du babil que du talent, et si la méditation avec la faiblesse de l'entendement humain pouvait se faire à cette continuité de séances, sans aucune solution, et à cette législature en poste et sans relais<sup>1</sup>. Ces talents ont déjà percé dans les grandes questions, qu'on n'a pas fait décréter, sans désemparer, telle que

1. L'Assemblée nationale de la République française ne sera jamais à sa hauteur, que lorsqu'elle séjournera ou prolongera ses séances, selon la difficulté des temps; lorsqu'elle n'aura, par exemple, que trois ou quatre séances par semaine, et que les autres jours seront consacrés au travail des comités. On n'a jamais vu aucun peuple condamner les législateurs à faire des lois, comme un cheval aveugle à tourner la meule, jour et nuit. Qu'on se souvienne qu'une seule loi, chez les Romains, était discutée pendant 27 jours, et pendant 19 à Athènes, et qu'il y a telle séance où nous rendons 20 ou 30 décrets; et on sera surpris de la facilité de tant de d'improvisateurs de législation, qui se précipitent tous les jours à la tribune, où on ne devrait venir qu'avec des idées dignes de la révolution et de la majesté du peuple français; pendant que J.-J. Rousseau avoue qu'il y a telle phrase qui lui a coûté un jour à rendre digne de lui. Dans cet état de choses, on sent qu'on ne peut rien conclure du silence d'un député contre son mérite; car le député pénétré de ses devoirs n'a pas trop de tout son recueillement pour remplir sa tâche, je ne dis pas avec éclat et en orateur, mais obscurément, par assis ou levé. Cette permanence des séances tous les jours est un des moyens les plus infailibles pour déconsidérer l'Assemblée nationale. On a compris que, quel-

celle de l'appel au peuple, du jugement de Louis XVI, etc., etc. Il suffirait de la seule discussion dans le procès du tyran, pour venger la Convention de ses détracteurs. Ceux qui ont détruit le prestige de la royauté et envoyé à l'échafaud un roi de France, parce qu'il fut roi, ne sauraient être avilis dans l'opinion des peuples. Nous avons tenté une expérience sublime, et dans laquelle il nous serait glorieux à jamais, même d'avoir succombé, celle de rendre le genre humain heureux et libre. Mais nous ne succomberons point, et cette nouvelle tempête qui menace la république française n'aura d'autre effet que, comme les vents sur un arbre vigoureux, d'en affermir les racines, lorsqu'il en est battu avec le plus de violence. Le vice était dans le sang. L'éruption du venin au dehors, par l'émigration de Dumouriez et de ses lieutenants, a déjà sauvé plus qu'à demi le corps politique; et les amputations du Tribunal révolutionnaire, non pas celle de la tête d'une servante qu'il fallait envoyer à l'hôpital, mais celle des généraux et des ministres; le vomissement des Brissotins hors du sein de la Convention, achèveront de lui donner une saine constitution. Déjà 363 membres ont effigié tous les rois dans la personne de Louis XVI, et plus de 250 membres s'honorent d'être de la Montagne. Qu'on me cite une nation au monde, qui ait jamais eu autant de représentants dévoués. Depuis près de six cents ans que les Anglais ont leur parlement, il ne leur est arrivé qu'une seule fois d'avoir, dans le Long Parlement, une masse de véritables patriotes et une Montagne; et

que profonde que fût la superstition et même en Basse-Bretagne, les prêtres auraient bientôt déconsidéré leur religion, s'ils carillonnaient et messaient solennellement tous les jours.

(*Note de Desmoulins.*)



cette masse, qui fit de si grandes choses, ne s'élevait pas à plus de cent membres. Et à Rome, Caton; en Hollande, Barneveldt et les deux de Witt, luttèrent presque seuls contre le génie et les victoires du Dictateur et du Stathouder.

Hâtons-nous d'ouvrir des écoles primaires; c'est un des crimes de la Convention qu'elles ne soient pas encore établies. S'il y avait eu, dans les campagnes, sur le fauteuil du curé, un instituteur national qui commentât le droit de l'homme et l'almanach du père Gérard, déjà serait tombée des têtes des Bas-Bretons la première croûte de la superstition, cette gale de l'esprit humain; et nous n'aurions pas, au milieu des lumières du siècle et de la nation, ce phénomène de ténèbres dans la Vendée, le Quimper-Corentin et le pays de Lanjuinais, où des paysans disent à vos commissaires : « Faites-moi donc bien vite guillotiner, afin que je ressuscite dans trois jours. » De tels hommes déshonorent la guillotine, comme autrefois la potence était déshonorée par ces chiens qu'on avait pris en contrebande et qui étaient pendus avec leurs maîtres. Je ne conçois pas comment on peut condamner à mort sérieusement ces animaux à face humaine, on ne peut que leur courir sus, non pas comme dans une guerre, mais comme dans une chasse; et quant à ceux qui sont faits prisonniers, dans la disette de vivres dont nous souffrons, ce qu'il y aurait de mieux à faire, serait de les échanger contre leurs bœufs du Poitou.

A la place de collèges de grec et de latin, qu'il y ait dans tous les cantons des collèges gratuits d'arts et métiers.

Amenons la mer à Paris, afin de montrer avant peu aux peuples et rois que le gouvernement républicain; loin de ruiner les cités est favorable au commerce,

qui ne fleurit jamais que dans les républiques, et en proportion de la liberté d'une nation et de l'asservissement de ses voisins : témoins Tyr, Carthage, Athènes, Rhodes, Syracuse, Londres et Amsterdam.

Nous avons invité tous les philosophes de l'Europe à concourir à notre législation par leurs lumières; il en est un dont nous devrions emprunter la sagesse : c'est Solon, le législateur d'Athènes, dont une foule d'institutions surtout semblent propres à s'acclimater parmi nous, et qui semble avoir pris la mesure de ses lois sur des Français. Montesquieu se récriait d'admiration sur les lois fiscales d'Athènes. Là, celui qui n'avait que le nécessaire ne payait à l'État que de sa personne, dans les sections et les armées, mais tout citoyen dont la fortune était de dix talents devait fournir à l'État une galère ; deux s'il avait vingt talents ; trois, s'il en avait trente. Cependant, pour encourager le commerce, eût-on acquis d'immenses richesses, la loi ne pouvait exiger d'un Beaujon ou d'un Laborde que trois galères et une chaloupe. En dédommagement, les riches jouissaient d'une considération proportionnée dans leur tribu, et étaient élevés aux emplois de la municipalité et comblés d'honneur : celui qui se prétendait surtaxé par le département avait le droit d'échanger sa fortune contre celui qui était moins haut en cote d'imposition.

Là, il y avait une caisse des théâtres et de l'extraordinaire des fêtes, qui servait à payer aux comédiens de la nation les places des citoyens pauvres. C'étaient là leurs écoles primaires, qui ne valaient pas nos collèges d'arts et métiers, quand la Convention les aura établis.

Là, il n'y avait d'exempt de la guerre que quiconque équipait un cavalier d'armes et de cheval et l'entrete-

nait, ce qui délivrait le camp d'une multitude de boutiquiers et de riches bourgeois qui ne pouvaient que lui nuire, et les remplaçait par une excellente cavalerie.

Là, ceux d'une tribu, d'un canton étaient enrôlés dans une même compagnie ou le même escadron. Ils marchaient, ils combattaient à côté de leurs parents, de leurs amis, de leurs voisins, de leurs rivaux; en sorte que personne n'osait commettre une lâcheté en présence de témoins aussi dangereux.

Là, il y avait pour tous ceux qui avaient bien mérité de la patrie un prytanée, qu'il nous serait si facile d'imiter et même de surpasser, en faisant un magnifique prytanée de Versailles et de tous les palais des despotes, pour les héros de la liberté qui les auront vaincus.

Là, il y avait une institution la plus touchante qui se soit jamais pratiquée chez aucun peuple. Le dernier jour de la fête de Bacchus, après la dernière tragédie en présence du sénat, de l'armée et d'une multitude de citoyens, un héraut suivi des jeunes orphelins les présentait au peuple avec ces mots : « Voici des jeunes gens dont les pères sont morts à la guerre, après avoir vaillamment combattu. Le peuple qui les avait adoptés les a fait élever jusqu'à l'âge de 20 ans; et aujourd'hui qu'ils ont atteint cet âge, il leur donne une armure complète, les renvoie chez eux, et leur assigne les premières places dans les spectacles. »

Je conviens que nous n'avons pas encore transporté parmi nous toutes ces belles institutions; je conviens que l'état des choses, en ce moment, n'est pas encore exempt de désordre, de pillage et d'anarchie. Mais pouvait-on balayer un si grand empire qu'il ne

se fit un peu de poussière et d'ordures? La nation a souffert, mais pouvait-on s'empêcher de l'amaigrir en la guérissant? Elle a payé tout excessivement cher; mais c'est sa rançon qu'elle paye et elle ne sera pas toujours trahie. Déjà nous avons eu le bonheur de remplir le serment le plus cher au cœur d'un citoyen, le serment que faisait le jeune homme d'Athènes, dans la chapelle d'Agraule, lorsqu'il avait atteint l'âge de dix-huit ans : « *De laisser sa patrie plus florissante et plus heureuse qu'il ne l'avait trouvée.* » Nous avons trouvé la France monarchie, nous la laissons république.

Laissons donc dire les sots qui répètent tous les jours ces vieux propos de nos grands-pères que la république ne convient pas à la France. Les talons rouges et les robes rouges, les courtisanes de l'Œil-de-Bœuf et les courtisanes du Palais-Royal, la chicane et le biribi, le maquerillage et la prostitution, les agioteurs, les financiers, les mouchards, les escrocs, les fripons, les infâmes de toutes les conditions, et enfin les prêtres qui vous donnaient l'absolution de tous les crimes, moyennant la dime et le casuel; voilà les professions, voilà les hommes à qui il faut la monarchie. Mais, quand même il serait vrai que la république et la démocratie n'auraient jamais pu prendre racine dans un État aussi étendu que la France, le dix-huitième siècle est, par ses lumières, hors de toute comparaison avec les siècles passés; et si un peintre offrait à vos yeux une femme dont la beauté surpassât toutes vos idées, lui objecteriez-vous, disait Platon, qu'il n'en a jamais existé de si parfaite? Pour moi, je soutiens qu'il suffit du simple bon sens pour voir qu'il n'y a que la république qui puisse tenir à la France la promesse que la monarchie lui avait faite

en vain depuis deux cents ans : *la poule au pot pour tout le monde.*

#### POST SCRIPTUM.

Ce fragment ne contient peut-être pas la dixième partie des faits de l'histoire des membres du côté droit, la plupart de ces faits, ou ayant été enveloppés d'épaisses ténèbres et couverts d'un secret impénétrable, ou s'étant passés trop loin de ma lorgnette, et tout à fait hors de sa portée ; c'est au temps et au hasard qu'il est réservé de nous révéler certaines anecdotes, comme celle, aussi certaine qu'étrange, que j'ai racontée dans le numéro 4 de la *Tribune des patriotes*, sur la mort de Favras. C'est ainsi que le temps nous apprendra comment le ci-devant prince de Poix s'échappa de la mairie, le lendemain du 10 août, et quel ange endormit ses gardes et le sortit de chez le maire Pétion aussi miraculeusement que saint Pierre-ès-liens. Son valet de chambre apprendra sans doute à l'histoire s'il dut ce prodige aux cent mille écus donnés à des gardiens en écharpe, comme on l'a dit dans le temps, et quelle est la véritable explication de ce phénomène, de celle-ci ou de telle autre que je me suis laissé donner et qui n'est pas sans vraisemblance. Non-seulement, comme tout le monde sait, et comme cela est si bien développé dans la septième lettre de Robespierre à ses commettants (lettre, quoi qu'on puisse dire, comparable à la meilleure des *Provinciales*, pour l'atticisme et la finesse des plaisanteries), Jérôme Pétion ne voulait point de la journée du 10 août et récalcitrait de toutes sa force ; non-seulement il avait visité les postes du château, ainsi que Rœderer, et donné la bénédiction mu-

nicipale aux Suisses et aux chevaliers du poignard ; mais au moment de l'arrestation de Mandat, il fut même accusé, à la maison commune, lorsque ce commandant général trouvait sur le perron le châtiement de son crime, de lui avoir *signé* l'ordre de faire feu sur le peuple, le cas de l'insurrection échéant, et je tiens de bon lieu, que c'est à cet ordre, signé Pétion, que Noailles a dû son salut. On prétend que, soit que cet ordre leur eût été remis par Mandat ou qu'elles se fussent fait livrer, n'importe comment, cet écrit précieux, des personnes qui touchaient de fort près le ci-devant prince de Poix, avaient cet ordre dans leurs mains, lorsqu'elles vinrent solliciter Pétion de le mettre en liberté ; et comme le maire faisait difficulté de prendre sur lui l'élargissement périlleux du capitaine des gardes, elles le déterminèrent, par un péril plus grand, à sauter le fossé et, lui montrant ce papier, le menacèrent, s'il ne sauvait son prisonnier de la guillotine, de le conduire lui-même sous le fatal rasoir, par le moyen de cet écrit ; et on a prétendu qu'alors Jérôme Pétion ne se le fit pas dire deux fois, et trouva une porte de derrière par laquelle il fit sortir le capitaine des gardes, qui court encore.

J'ai même omis des faits de notoriété, tels que celui que Meaulle a articulé à la tribune, qu'il savait de science certaine, que les meneurs du côté droit avaient voulu faire égorger la Montagne, dans le temps que l'un d'eux, Barbaroux, osa donner l'ordre au second bataillon de Marseille de sortir de ses casernes et le requérir d'investir la Convention nationale, la veille du jugement du roi. Mais il suffit de ce que j'ai raconté, pour que le procès du côté droit soit regardé comme fait et parfait ; et il est évident, par exemple, que sur les pièces authentiques que j'ai ci-

tées, concernant Roland, il aurait dû être traduit au tribunal révolutionnaire, à l'instant même ou le scellé a eu livré au comité de sûreté générale ces pièces, d'après lesquelles sa condamnation ne peut pas être douteuse. N'est-ce pas une chose indigne, que ses complices de contre-révolution, responsables avec lui de tout le sang qui coule dans la Vendée, Clavière et Lebrun soient encore dans le ministère; et ai-je tort, d'après une négligence si impardonnable, d'accuser la mollesse du comité de salut public?

La Société, dans sa séance du 19 mai 1793, l'an II de la République une et indivisible, a arrêté l'impression, la distribution, et l'envoi de cet ouvrage aux Sociétés affiliées.

*Signé : BENTABOLE, président; CHAMPERTOIS, vice-président; COUPÉ de l'Oise; DUQUESNOY, SAMBAT, COINDRE, députés; PRIEUR, secrétaire.*

FIN DU PREMIER VOLUME.

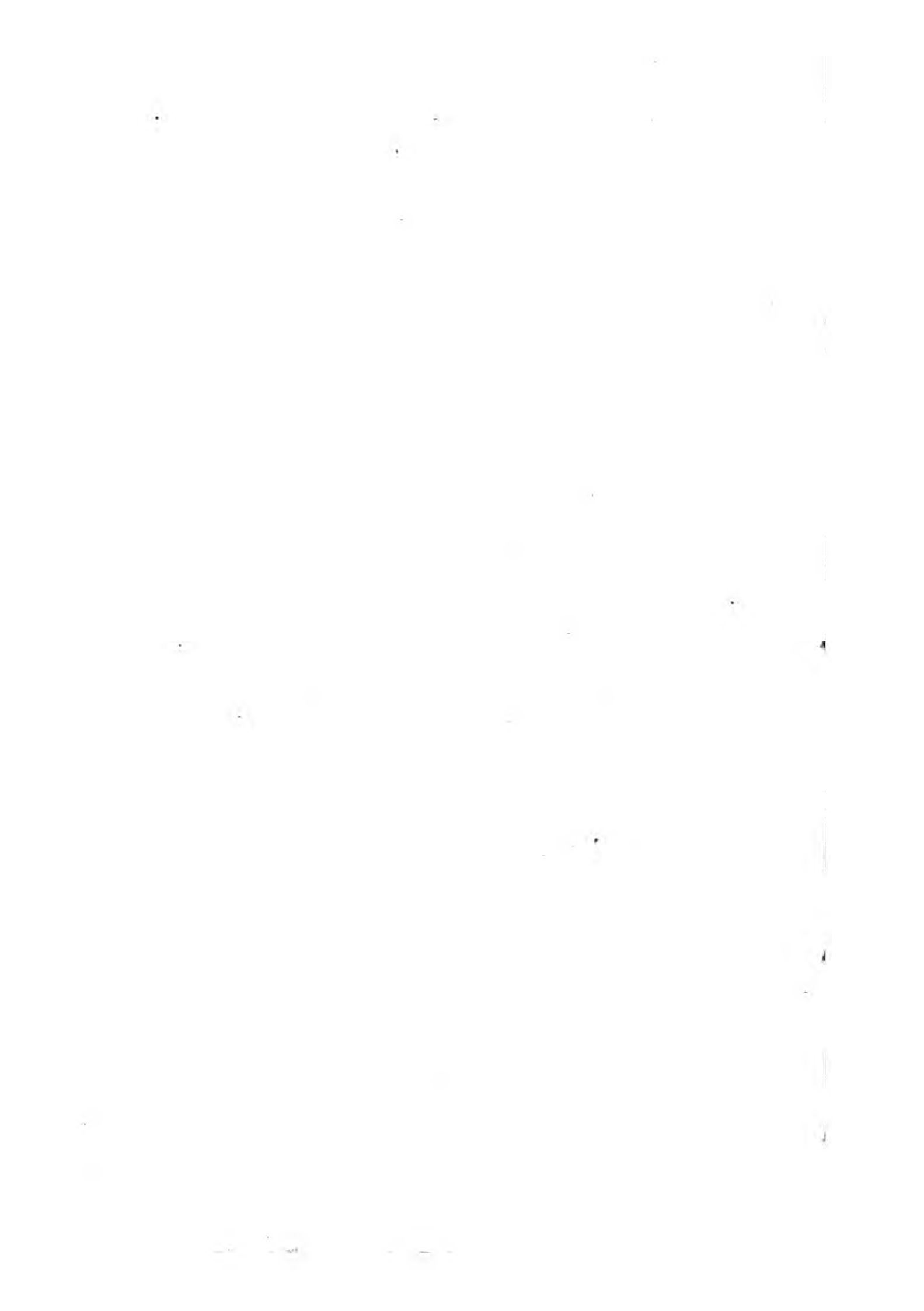
## TABLE DES MATIÈRES

---

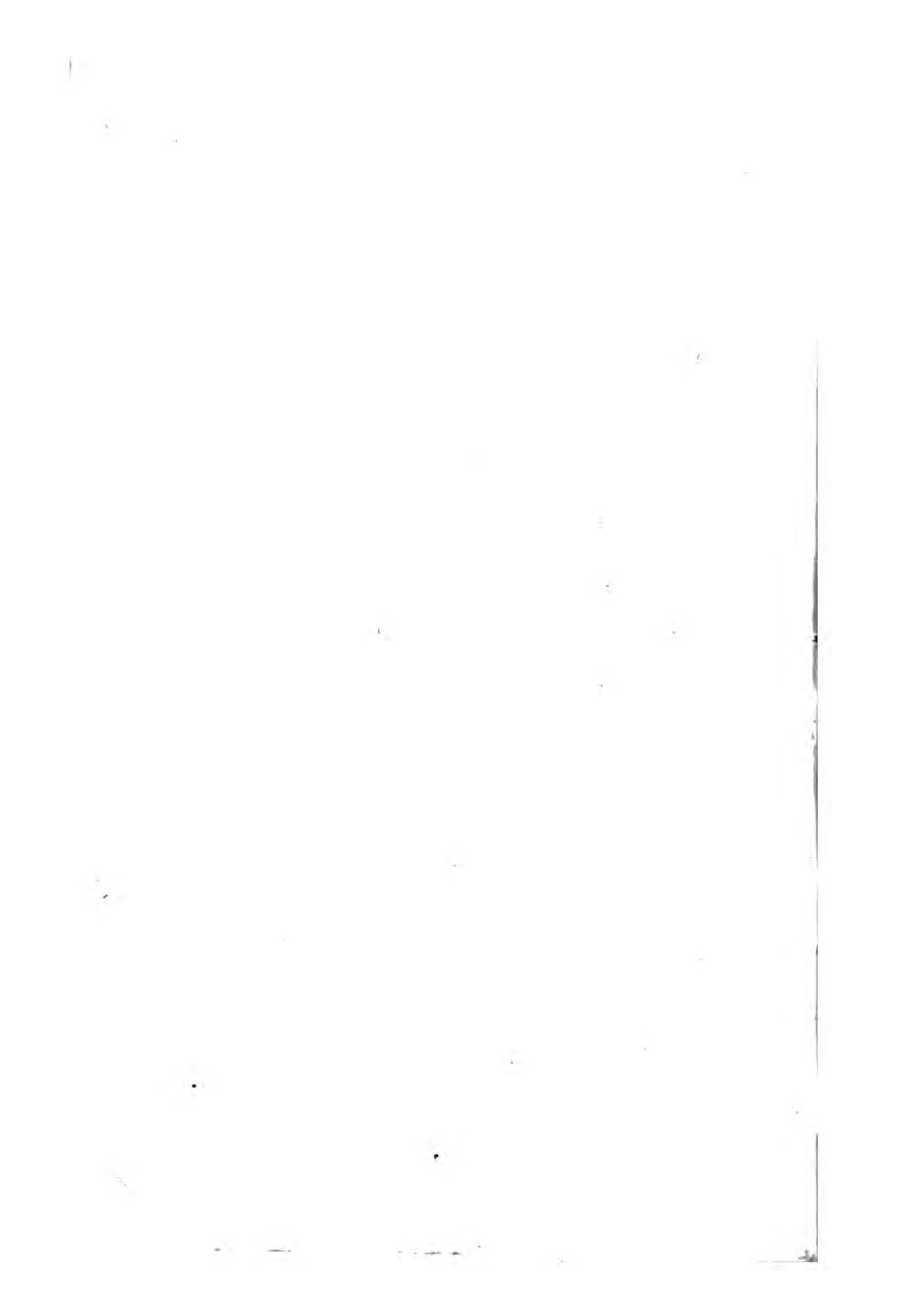
|                                                                                          |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Camille Desmoulins, sa vie littéraire.....                                               | 1   |
| Bibliographie de Camille Desmoulins.....                                                 | 53  |
| Principaux ouvrages à consulter sur la vie et les ouvrages<br>de Camille Desmoulins..... | 58  |
| L'Ode aux États généraux de 1789.....                                                    | 59  |
| La France libre.....                                                                     | 65  |
| Discours de la Lanterne aux Parisiens.....                                               | 133 |
| Réclamation en faveur du marquis de Saint-Huruge.....                                    | 197 |
| Les Révolutions de France et de Brabant.....                                             | 207 |
| La Tribune des Patriotes.....                                                            | 233 |
| Jean-Pierre Brissot démasqué.....                                                        | 251 |
| Fragment de l'Histoire secrète de la Révolution.....                                     | 291 |

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.











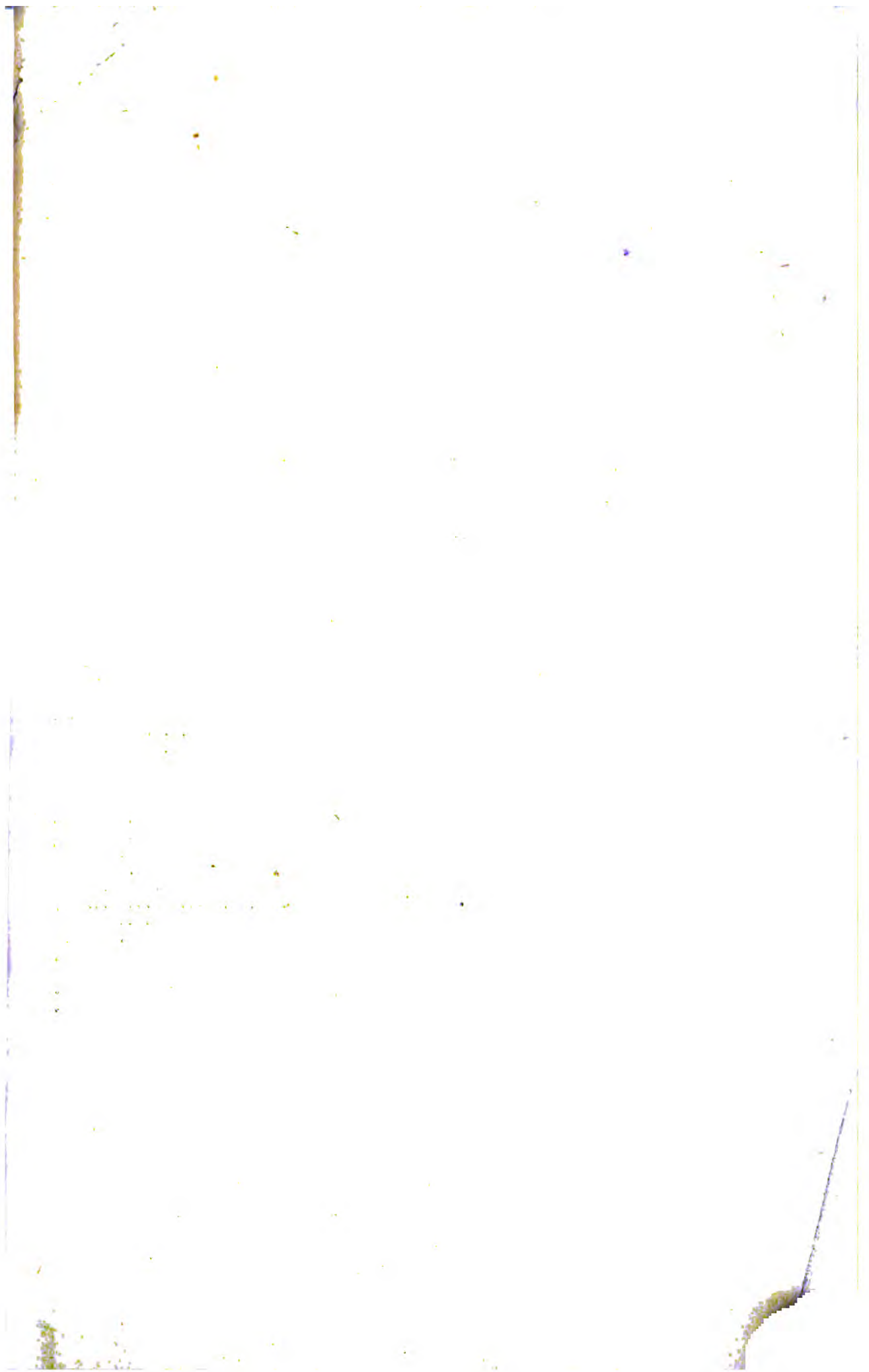
*est une huile de pétrole absolument pure, blanche et limpide comme l'eau, sans aucune odeur et sans danger, qui donne dans les lampes à pétrole ordinaires le plus bel éclairage et la lumière la plus douce, bien supérieure à la lumière du gaz trop rouge, ou de l'électricité, trop aveuglante.*

*L'éclairage par la Saxoléine convient donc particulièrement aux personnes qui travaillent et lisent la nuit.*

*La Saxoléine ne se vend qu'en bidons de cinq litres et se trouve chez tous les détaillants.*

*Chaque bidon de Saxoléine est muni d'un robinet nickelé permettant de remplir directement les lampes sans perdre une goutte de liquide.*

*La consommation par heure est plus faible avec la Saxoléine qu'avec toute autre huile minérale.*



**LITTÉRATURE CONTEMPORAINE**

POÉSIES — ROMANS — VOYAGES — BEAUX-ARTS

|                                                    | vol. |                                                | vol. |
|----------------------------------------------------|------|------------------------------------------------|------|
| <b>Assollant</b> (Alf.). Vie des Etats-Unis....    | 1    | <b>Mérimée</b> (Prosper). Charles IX.....      | 1    |
| — Marcomir. Histoire d'un étudiant....             | 1    | — Colomba.....                                 | 1    |
| <b>Barthélemy</b> . Philosophe en voyage....       | 1    | — Théâtre de Clara Gazul.....                  | 1    |
| <b>Biart</b> (Lucien). Laborde et Cie. ....        | 1    | <b>Mistral</b> . Mirèio.....                   | 1    |
| <b>Bouchor</b> (Maur.). Les Chansons joyeuses.     | 1    | <b>Musset</b> (Alfred de). Premières poésies.. | 1    |
| <b>Champfleury</b> . Amoureux de Ste Péline.       | 1    | — Poésies nouvelles.....                       | 1    |
| — Ma jame Eugenio.....                             | 1    | — Comédies et proverbes.....                   | 2    |
| <b>Claretie</b> . Peintres et Sculpteurs....       | 1    | — Nouvelles.....                               | 1    |
| <b>Cotte</b> (N.). Le Maroc contemporain....       | 1    | — Contes.....                                  | 1    |
| <b>Daudet</b> (Alph.). Les Amoureuses....          | 1    | — La Confession d'un enfant du siècle..        | 1    |
| <b>Daudet</b> (Ernest). Le Missionnaire.....       | 1    | — Mélanges de littérature.....                 | 1    |
| — Le Roman d'une jeune fille.....                  | 1    | — Œuvres posthumes.....                        | 1    |
| — Fleur de péché.....                              | 1    | <b>Musset</b> (Paul de). Lui et elle.....      | 1    |
| — Un Mariage tragique.....                         | 1    | — Voyage en Italie et en Sicile.....           | 1    |
| <b>Debrit</b> (Marc). Laura.....                   | 1    | — Nouvelles italiennes et siciliennes....      | 1    |
| <b>Delécluze</b> (E.-J.). Les Beaux-Arts.....      | 1    | — Le Nouvel Aladin.....                        | 1    |
| <b>Delord</b> (Taxile). Les Matinées littér....    | 1    | — Originaux du XVII <sup>e</sup> siècle.....   | 1    |
| <b>Diguet</b> . La Vierge aux cheveux d'or....     | 1    | — Extravagants XVII <sup>e</sup> siècle.....   | 1    |
| <b>Ferry</b> Vie sauvage au Mexique.....           | 1    | — Les Femmes de la Régence.....                | 1    |
| <b>Flaubert</b> (Gustave). Madame Bovary....       | 1    | — Mémoires de Charles Gozzi.....               | 1    |
| <b>Frémy</b> (Arnould). La Cousine Julie....       | 1    | — Lauzun.....                                  | 1    |
| <b>Gautier</b> (Théoph.). Premières poésies..      | 1    | <b>Nodier</b> (Ch.). Souvenirs de jeunesse.... | 1    |
| — Mademoiselle de Maupin.....                      | 1    | — Contes de la veillée.....                    | 1    |
| — Le Capitaine Fracasse.....                       | 2    | — Contes fantastiques.....                     | 1    |
| — Le Roman de la Momie.....                        | 1    | — Nouvelles.....                               | 1    |
| — Spirite, nouvelle fantastique.....               | 1    | — Romans.....                                  | 1    |
| — Voyage en Russie.....                            | 2    | <b>Regnault</b> (Henri). Correspondance....    | 1    |
| — Voyage en Espagne (Tras los montes)..            | 1    | <b>Sainte-Beuve</b> . Poésies complètes.....   | 1    |
| — Romans et Contes.....                            | 1    | — Tableau de la Poésie française.....          | 1    |
| — Nouvelles.....                                   | 1    | — Volupté.....                                 | 1    |
| — Tableaux de siège. Paris, 1870-1871...           | 1    | <b>Sandeau</b> (Jules). Madeleine.....         | 1    |
| — Emaux et Camées.....                             | 1    | — Mademoiselle de la Seiglière.....            | 1    |
| — Théâtre. (Mystère, Comédies, Ballets).           | 1    | — Marianna.....                                | 1    |
| — Les Jeunes-France.....                           | 1    | — Le docteur Herbeau.....                      | 1    |
| — Histoire du Romantisme.....                      | 1    | — Fernand.....                                 | 1    |
| <b>Gérard de Nerval</b> . Voyage en Orient. 2      |      | — Valcreuse.....                               | 1    |
| <b>Goncourt</b> (E. et J. de). Renée Mauperin..    | 1    | — Madame de Sommerville.....                   | 1    |
| — Germinie Lacerteux.....                          | 1    | <b>Sarcey</b> . Le Nouveau seigneur.....       | 1    |
| <b>Hervilly</b> (E. d'). Contes pour les gr. pers. | 1    | <b>Selden</b> (Camille). Daniel Vlady.....     | 1    |
| <b>Jonveaux</b> (E.). L'Amérique actuelle....      | 1    | — L'Esprit des femmes de notre temps..         | 1    |
| <b>Kirke</b> . Les Noirs et les Petits Blancs....  | 1    | <b>Simonin</b> (L.). Le Grand-Ouest.....       | 1    |
| <b>Laboulaye</b> (Ed.). Paris en Amérique...       | 1    | <b>Theuriet</b> (André). Mlle Guignon.....     | 1    |
| — Le Prince-Caniche.....                           | 1    | <b>Thomas-Anquetil</b> . Avent. et chasses..   | 1    |
| — Abdallah.....                                    | 1    | <b>Tourguéneff</b> (Ivan). Pères et enfants... | 1    |
| — Souvenirs d'un voyageur.....                     | 1    | <b>Valmore</b> (Mme Desbordes-). Poésies....   | 1    |
| — Contes bleus.....                                | 1    | <b>Yriarte</b> (Charles). Le Puritain.....     | 1    |
| <b>Lagardie</b> (H. de). Causeries parisiennes.    | 2    | <b>Zola</b> (Emile). Les ROUGON-MACQUART.      |      |
| <b>La Madelène</b> (H. de). Contes comtadins.      | 1    | <i>Histoire naturelle et sociale d'une</i>     |      |
| <b>La Madelène</b> (Jules de). Brigitte.....       | 1    | <i>famille sous le second empire :</i>         |      |
| <b>Ménard</b> (Louis). Poèmes.....                 | 1    | I. La Fortune des Rougon.....                  | 1    |
|                                                    |      | II. La Curée.....                              | 1    |
|                                                    |      | III. Le Ventre de Paris.....                   | 1    |
|                                                    |      | — Contes à Ninon.....                          | 1    |





